Tome 130 Année 2009

I.S.S.N. 0755-2483

Bulletin de la SOCIÉTÉ des ÉTUDES du LOT

LITTÉRAIRES, SCIENTIFIQUES & ARTISTIQUES

SOCIÉTÉ RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
FONDÉE EN 1872

Tome 130

Année 2009

INFORMATIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Une assemblée générale aura lieu le jeudi 7 mai, après la séance mensuelle, au nouveau siège (38 rue de la Chantrerie).
A l'ordre du jour : préparation du congrès et élection de deux membres au conseil d'administration.
Cet avis tient lieu de convocation.

*
* *

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Cette manifestation organisée par la Fédération historique de Midi-Pyrénées et la Société des études du Lot sur le thème "Vivre et mourir en temps de guerre, de la Préhistoire à nos jours : Quercy et régions voisines".
Les 19 et 20 juin : Cahors
(salle des congrès, Espace Clément-Marot, place Bessières).
Le 21 juin : visite de l'oppidum du Puy d'Issolud (Vayrac) et du château d'Assier.
Voir l'encart spécial dans le présent bulletin.

*
* *

JEUDI 6 AOÛT

Sortie d'été à Sauliac-sur-Célé
Programme dans le prochain bulletin

*
* *

DIMANCHE 4 OCTOBRE

Sortie d'automne
Programme à l'étude

*
* *

DIMANCHE 6 DÉCEMBRE

Séance pubique d'hiver
(Cahors)

SAINT ANATOLE, ENQUÊTE SUR UN MYSTÉRIEUX ÉVÊQUE DE CAHORS

1 - Le culte de saint Anatole à Saint-Mihiel

En route vers le Nord et décidé à entreprendre un nouveau « crochet pédagogique » sur les champs de bataille de la Première Guerre mondiale, je profitai d'une halte sous Verdun pour visiter la collégiale de Saint-Mihiel. Dès l'entrée du sanctuaire, un panneau signale à l'intention des visiteurs la surprenante présence dans l'une des chapelles latérales de la vaste nef, de « *la translation du corps de saint Anatole, premier évêque de Cahors, transféré de l'église Saint-Etienne à l'Eglise Saint-Michel en 1253. Gravure sur marbre noir* ». Ladite chapelle présente en effet sur le panneau central de son autel, la translation des reliques du saint évêque mais dans une figuration indubitablement moderne, les costumes de la troupe accompagnant les saintes reliques les rattachant à la fin du XVIe siècle ou au début du XVIIe [1]. Dans la même chapelle se trouve une statue du saint revêtu des ornements épiscopaux. La notice de la base patrimoine consultable sur internet [2] y précise que l'autel renferme la châsse de saint Anatole, œuvre du XIXe siècle en bois, cuivre et bronze, récemment classée. Cette châsse malheureusement vide aujourd'hui, les reliques du saint ayant disparu lors de la Grande Guerre, présente sur ses flancs deux plaques de cuivre portant, en latin, les inscriptions suivantes (traduction) :

« *Hermengalde troisième abbé de Saint-Michel au Mont Castelion apporta en Austrasie à la fin du 8e siècle les reliques du bienheureux guide Anatole évêque de la ville de Cahors, ce gage d'abord placé en vue d'être vénéré dans l'église des saints Cyr et Juliette maintenant de Saint-Etienne pape et martyr a été transféré dans l'insigne basilique de Saint-Michel en l'an 1253, le vénérable Pierre de Paneade, évêque suffragant de Verdun.*

Il est permis de penser qu'ensuite en l'an 1469 Thomas évêque en Angleterre compagnon fidèle de Marguerite, femme courageuse mais

combien malheureuse, reine des Anglais réfugiée au Chateau de Koeur, examina ces précieuses reliques. Enfin Mgr Placide Bruno Valayer évêque de Verdun, notre père dans le Christ, reconnut ces restes sacrés et à l'occasion d'une cérémonie solennelle les replaça dans ce reliquaire le 21 juillet de l'année de notre rédemption 1833. ».

Sur place la documentation se fait plus précise : elle est regroupée dans un petit ouvrage qui, par un heureux hasard, vient d'être réédité aux éditions Lacour [3]. Cet ouvrage a été envoyé par son auteur, l'abbé Frussotte, à Mgr Enard, évêque de Cahors originaire du diocèse de Verdun, qui, le 30 janvier 1897, demande au directeur de la Revue Religieuse de Cahors et de Roc-Amadour, l'abbé Gary, d'en assurer la parution [4].

L'abbé Frussotte occupait la charge de Commissaire général pour les saintes reliques au diocèse de Verdun et avait, sur mandement de son évêque, compilé les renseignements puisés à diverses sources de son diocèse.

La plus ancienne est un parchemin du XIIIe siècle (1253) relatant la translation du corps du bienheureux Anatole « *Cadurcine urbis episcopi* » de l'église Saint-Cyr-et-Sainte-Juliette de Saint-Mihiel dans l'abbatiale Saint-Michel où il demeurera. Ce document dont l'authenticité ne semble pas avoir été mise en doute est reproduit en fac-similé dans la réédition de l'opuscule de l'abbé Frussotte.

Une seconde mention médiévale, indirecte, relate la profanation du lieu par les bandes de l'Archiprêtre, Arnaud de Cervole, lors de la Guerre de Cent Ans.

La troisième trace, toujours indirecte, remonte à 1469, lorsque la reine d'Angleterre Marguerite d'Anjou, épouse de Henri VI, alors en exil au château de Koeurs, visite les reliques. Un évêque de sa suite aurait alors fait ouvrir la châsse primitive pour découvrir le corps enveloppé dans plusieurs suaires et le parchemin de la translation.

En 1619, sous l'abbatiat de Henri de Lorraine, la châsse est réparée et les reliques sont déplacées dans la chapelle actuelle. Manifestement, par la tenue des soldats représentés, le panneau de l'autel retraçant cette nouvelle translation correspond bien à cette date.

La principale source de renseignements est l'ancien bréviaire des Bénédictins de Saint-Mihiel « *officium infra octavus sancti Michaelis archangeli et Festi translationis sancti Anatolii episcopi et confessoris, nec non speciales quidem ritus ac ceremoniae monasterii S. Michaelis de Sancto Michaele* » imprimé à Toul en 1724 d'après une version plus ancienne, le Chronicon de l'abbaye, qui remonterait au XIe siècle [5]. Le Bréviaire contient la *vita* du saint et la nombreuse liste de ses miracles.

C'est elle qui établit l'essentiel de ce que nous savons ou croyons savoir de ce mystérieux évêque de Cahors.

Anatole aurait donc été évêque de Cahors pendant les persécutions ariennes sous le règne du roi wisigoth Euric, à la fin du Ve siècle. Mort « le 6 des ides de février » d'une année indéterminée, il dut être discrètement inhumé en dehors de sa ville, dans une vigne. Son corps fut exhumé des années plus tard par le troisième abbé de Saint-Mihiel, Ermengaud (Hermengalde), qui accompagnait Charlemagne venant assiéger Cahors au retour de l'expédition d'Espagne (778 ?)... « Le pieux abbé ne tarda pas à retrouver partout l'odeur de sainteté laissée après lui par l'évêque Anatole, et ne permit pas que ce corps sacré restât plus longtemps sans honneur parmi les barbares... Après avoir délibéré sur le meilleur moyen d'arracher à l'oubli ces saintes reliques, suivi de ses serviteurs, il enleva nuitamment le précieux trésor, et, se dirigeant sans retard vers son pays, inspiré à la fois par la piété et par l'intérêt de son peuple, il dota de ce corps sacré le monastère, bâti soixante-dix ans auparavant sur le mont Châtillon, aujourd'hui Vieux Moustier... ». Les incohérences de ce récit, à commencer par un siège de Cahors par Charlemagne, sont nombreuses et n'ont pas échappé à nos historiens du Quercy.

Le bréviaire est plus prolixe sur les miracles qui auraient débuté au Moyen Age avec des interventions décisives mais un peu dispersées : punition de voleurs de bétail, retour de la pluie, conjuration des incendies.

Signalons enfin que saint Anatole possède son office propre composé par l'abbaye de Saint-Mihiel au XVIIIe siècle et intégré au propre de l'Église de Cahors par Mgr Grimardias en 1894, avec fête le 8 février.

2 - Saint Anatole à Cahors

La présence dans la Meuse de reliques d'un évêque de Cahors, de surcroît sanctifié, aussi loin de son Quercy pastoral pose un redoutable problème de mémoire. D'autant que, quelques jours auparavant, de passage à Salins, dans le Jura, nous avions eu l'occasion de visiter les vestiges d'une collégiale dédiée à un saint Anatole décrit comme ermite irlandais ou oriental (certaines sources locales le donnent évêque d'Adana) retiré dans la région où il serait mort en 406 et est fêté le 3 février.

Intrigué, je me proposais donc, de retour sur nos terres, de poursuivre l'enquête dans les archives locales, saint Anatole -dois-je l'avouer ?- restant pour moi un simple nom à peine entrevu dans le sanctoral de l'Eglise de Cahors. Et pour cause puisque cet évêque n'a été réintégré dans l'*ordo* des évêques cadurciens qu'au XIXe siècle grâce à

Mgr Enard, (1896-1906) prélat d'origine meusienne, qui a alors pu obtenir une partie des reliques du saint [6] et a réveillé les sources locales, muettes sur l'existence même de ce pontife. L'abbé Frussotte déplore que « sa mémoire y était tellement en oubli que son existence même n'était plus connue et qu'on ne trouve son nom dans aucun catalogue des évêque de cette cité ». A la suite des travaux du Commissaire verdunois, le chanoine Sol l'évoque dans son « L'Eglise de Cahors. Evêques des premiers siècles » [7] et le réintègre entre saint Alithe et Boèce, parmi les évêques du Ve siècle alors que Guillaume Lacoste, connaissant déjà les sources meusiennes, persistait à y voir l'évêque massacré lors de la prise de Cahors par les Sarrasins au VIIIe siècle.

Guillaume de Lacroix

Guillaume de Lacroix, l'auteur des *Series et acta episcoporum cadurcensium*... qui disposait au XVIIe siècle des archives épiscopales de Cahors, ne cite aucun Anatole parmi les premiers évêques de la Cité. Il donne comme successeur d'Alithe (v. 400- v. 440), Capuanus qu'il fait siéger de 440 à 480 jusqu'à l'épiscopat de Boèce. Anatole n'apparaît pas davantage au VIIIe siècle où Lacroix concède un *sedes vacat*, une longue vacance du siège épiscopal, entre la fin de l'épiscopat de Didier (662) et le début de celui d'Ambroise en 751. C'est sans doute cette incertitude qui a autorisé Guillaume Lacoste à réintégrer Anatole dans cette période troublée des guerres d'Aquitaine et des expéditions musulmanes.

Guillaume Lacoste

Diverge notablement de la version primitive et donne Anatole titulaire de l'évêché lors de l'éventuelle prise de Cahors par les Sarrasins aux alentours de 732 : « Maîtres de la ville, ils la saccagèrent et la ruinèrent entièrement. Les habitants furent passés au fil de l'épée. L'évêque Anatole, qui tâchait de se soustraire à leur fureur, fut tué dans une vigne, où l'on trouva ensuite son cadavre. [8] ». Une note renvoyant à la chronique de Saint-Mihiel, précise : « Aucun historien du Quercy n'a parlé avant moi de ce saint évêque » et mentionne en source unique de sa chronique la nouvelle édition de la *Gallia christiana* [9]. Ce notable décalage chronologique pourrait provenir d'une première correction des incohérences relevées dans la chronique de Saint-Mihiel. Il a dû paraître invraisemblable à Guillaume Lacoste et aux auteurs de la *Gallia Christiana* que, des siècles après le triomphe de l'orthodoxie sur l'arianisme, le corps d'un évêque de Cahors soit resté enterré dans une vigne. Notons au passage qu'il n'est guère plus vraisemblable que la même situation ait pu perdurer entre 732 et 778.

Eugène Sol

Reprend la version « meusienne » qui fait d'Anatole l'une des victimes de la persécution d'Euric, roi des Wisigoths, l'un des plus ardents défenseurs de l'hérésie arienne, cette hypothèse restant la position officielle de l'Eglise [10]. E. Sol réintègre donc Anatole à cette période : « Son épiscopat se place immédiatement après celui de saint Alithe, c'est-à-dire après l'année 450 ». Il donne 480 comme date probable de sa disparition, limite inférieure puisque l'évêque Boèce semble occuper le siège de Cahors dès le début du VIe siècle. Cette réintégration en fin de Ve siècle pose évidemment problème. Outre l'invraisemblable abandon de sépulture pendant plus de trois siècles, il faut souligner que Sidoine Apollinaire pourtant prolixe sur les persécutions ariennes dont il est contemporain et victime, ne cite pas d'Anatole ou d'évêque de Cahors parmi les évêques martyrs : « Les villes de Bordeaux, de Périgueux, de Rodez, de Limoges, de Javols, d'Eauze, de Bazas, de Comminges, d'Auch, ainsi que d'autres en beaucoup plus grand nombre ont vu leurs pontifes frappés de mort ; de nouveaux évêques n'ont pas été nommés à la place de ceux qui ne sont plus. [11]». Toutefois ce silence ne suffit pas à infirmer l'hypothèse et Anatole, peut-être décédé de mort naturelle, peut figurer parmi les pontifes non remplacés qui sont seulement évoqués.

Edmond Albe

Face à l'accumulation d'incertitudes sur l'existence même d'un évêque nommé Anatole, le chanoine Albe donne peut-être une des clés de l'affaire [12]. D'après E. Sol, il avait déjà relevé les incohérences chronologiques du récit de Saint-Mihiel (l'abbé Ermengaud figure dans la suite royale en 778 alors qu'il n'a été abbé de Saint-Mihiel que de 754 à 772) et le silence des sources sur un siège de Cahors par Charlemagne.

De plus, il ne pouvait lui échapper que le prénom même d'Anatole, par son origine indubitablement orientale, posait lui-même problème. Cet excellent connaisseur de son diocèse s'est alors souvenu de la présence à Béduer d'un hôpital avec son domaine dont la dédicace, « sainte Neboule », « sainte Anabole », pouvait provenir d'une déformation du prénom Anatole : « Ne pourrait-on pas voir dans ce nom une défiguration de celui de Saint Anatole dont les lectionnaires de Saint-Mihiel au diocèse de Verdun font un évêque de Cahors, qui d'ailleurs aurait bien pu s'appeler saint Anabole ? ». On voit donc que la sagacité du chanoine l'amène à reconsidérer une première interprétation orthodoxe. Il reprend ensuite cette hypothèse, remarquant la présence dans la *vita* de Saint Ours d'un « Sanabolus, abbé du monastère de Ginouillac, où ce saint resta quelque temps avec Saint Amant et Saint Cyprien ».

La résolution la plus rationnellement satisfaisante du mystère voudrait donc que l'on considère que notre saint évêque ne s'est jamais appelé « Anatole ». Le corps d'un dignitaire de l'Eglise de Cahors d'origine austrasienne, Sanabole, Anabole, évêque ou pas, décédé un « VI des ides de février », rapatrié dans son diocèse, aurait pu être à l'origine d'un culte local. Le reste relèverait des reconstructions médiévales : légende de Charlemagne, saints négligés complices du rapt de leurs reliques et miracles conséquents.

Mais gardons-nous bien de conclure trop sérieusement cette difficile enquête hagiographique ; la part du merveilleux reste indispensable, elle fait partie des traditions populaires et de l'histoire des mentalités : contentons-nous d'espérer que notre saint évêque, réel ou virtuel, tiendra la promesse « A la Saint-Anatole, confitures dans la casserole » ou répondra à la prière des écoliers : « Saint Anatole, que légers soient les jours d'école ! »

Patrice Foissac

Notes

1 - Photo n° 1.

2 - Patrimoine de France : *www.patrimoine-de-france. org*

3 - Abbé Frussotte *et alii, Le corps de Saint Anatole, évêque de Cahors, à Saint-Mihiel*, éd. Lacour, Nîmes, 2008.

4 - L'opuscule de l'abbé Frussotte a été publié dans la Revue Religieuse de Cahors et Roc-Amadour, 1897, p. 361, 364, 377-381, 393-396, 409-412.

5 - Lesort, André, *Chronique et chartes de l'abbaye de Saint-Mihiel*, 4 fasc., Paris, 1909-1912 (Mettensia. Mémoires et documents publiés par la Société nationale des antiquaires de France, 6) ; L'Isle, Joseph de, *Histoire de Saint-Mihiel*, Nancy, 1757.

6 - La remise solennelle de ces reliques (deux fragments de vertèbres, un d'une côte, quelques fragments indéterminés, des cendres) a eu lieu le 11 octobre 1896 dans la cathédrale de Cahors, à l'issue d'un office célébré par le prélat.

7 - Sol, Eugène, *L'Eglise de Cahors, évêques des premiers siècles*, G. Beauchesne et fils, Paris, 1938, p. 81-85.

8 - Lacoste, Guillaume, *Histoire générale de la province de Quercy*, Girma, Cahors, 1883, t. I, p. 258.

9 - *Gallia Christiana*..., Bénédictins de St-Maur, tome I, p. 118 ; tome XIII, p. 1272.

10 - Eugène Sol est alors archiviste diocésain.

11 - Cité dans Schmidt, Joël, *Le royaume wisigoth d'Occitanie*, Perrin, 2008, p. 147.

12 - Albe, Edmond, *Monographies paroissiales, Béduer*, Arch. Diocésaines, Cahors, manuscrit.

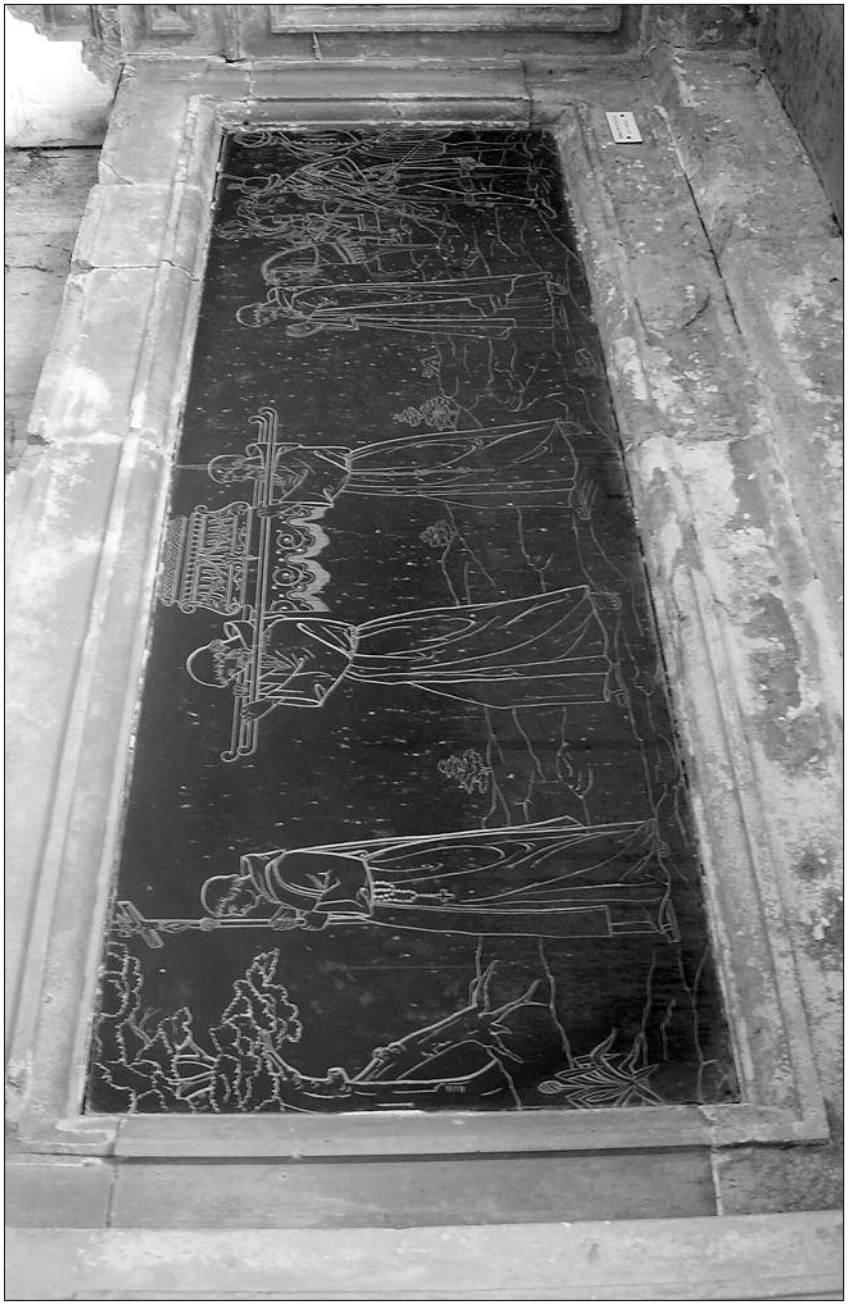

Collégiale de Saint-Mihiel. Châsse de Saint Anatole.

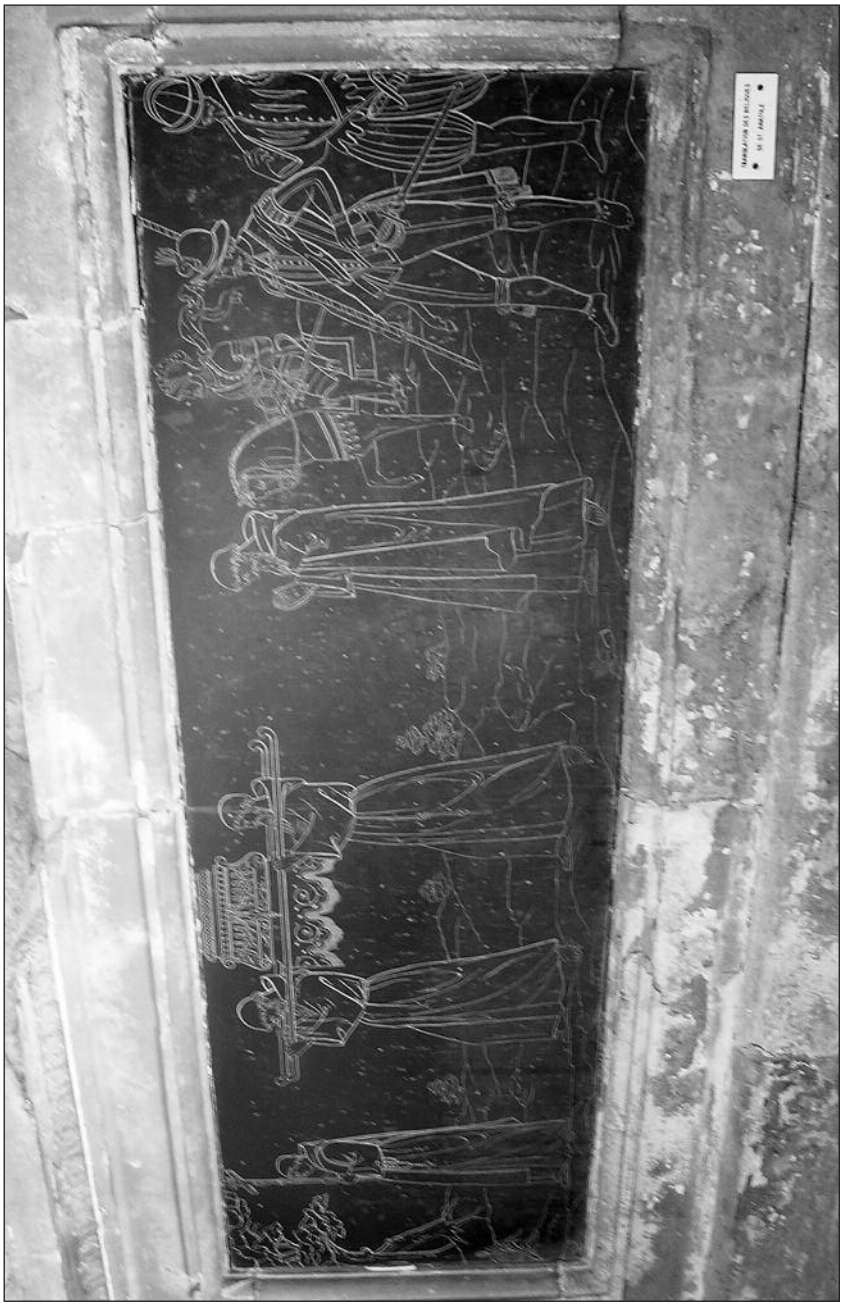

Collégiale de Saint-Mihiel. Châsse de Saint Anatole.

CAHORS
LA CHEMINÉE GOTHIQUE
DU CHÂTEAU DU ROI

La préfecture du Lot a édité en 1982 une brochure intitulée *Protection et mise en valeur du patrimoine*, répertoriant les édifices classés monuments historiques ou simplement inscrits à l'inventaire supplémentaire. Parmi ces derniers figure "un ancien phare sur un mur dépendant de la prison" classé par arrêté du 7 novembre 1922.

En réalité, ce "phare" n'est autre qu'une cheminée édifiée au XIIIe siècle sur le mur nord du palais de Via, appelé aussi château du roi parce qu'il devint par la suite le siège du sénéchal du Quercy. Il abrite aujourd'hui la maison d'arrêt départementale [1].

Dans son ouvrage *Le vieux Quercy*, J. Daymard donne la description suivante :

"Une svelte colonne en briques, appelée mître, coiffée d'un lanterneau. En 1924, cet édicule, menaçant de tomber, on a dû l'examiner de près. Un sondage que j'ai fait pratiquer à la base du mur de clôture, sous l'édicule, a permis d'établir avec certitude que celui-ci est le canon d'une cheminée située dans le sous-sol du jardin, comme nous allons le voir. Un édicule semblable se voit à l'hôtel de la monnaie à Figeac. Pour conserver notre édicule, on a rempli son intérieur avec du ciment armé qui forme une âme rigide. Jusqu'à cette opération, on ignorait complètement sa destination" [2].

Successeur de Daymard, Jean Fourgous est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Dans les rues du vieux Cahors* [3]. Il écrit : "on a jadis beaucoup épilogué au sujet de cet édicule où l'on a voulu voir soit un phare pour la navigation sur le Lot, soit une lanterne des morts. En réalité il s'agit d'un conduit de cheminée analogue à celui de l'hôtel de la monnaie de Figeac. Un sondage que fit pratiquer en 1924 M. Daymard, président de la Société des études du Lot, a permis d'identifier avec certitude cette destination".

Dans son étude *Cahors, ville et architecture civile au Moyen Age* [4], Maurice Scellès précise que la tour du palais de Via possédait à l'origine

trois autres cheminées analogues dont on ne voit que de rares traces. Celle qui subsiste, de section octogonale, est construite en briques. Elle est couronnée d'une mître à arcature de grès, coiffée d'un cône de briques orné d'un fleuron de grès. En note, il précise qu'elle a été démontée au début des années 80 [5] parce qu'elle menaçait de s'effondrer. Elle a été déposée dans un local de la maison d'arrêt.

Entretemps, elle avait fait l'objet de divers travaux de consolidation effectués par l'entreprise Tué, de Figeac, spécialisée dans la restauration des monuments historiques.

Pour le moment, elle attend que le ministère de la Justice et le ministère de la Culture se mettent d'accord pour cofinancer les opérations.

La remettre en place après l'avoir entièrement restaurée (opération délicate... et onéreuse) n'est peut-être pas la meilleure solution compte tenu de sa vétusté et de sa fragilité. Elle pourrait par contre être exposée à l'abri des intempéries, en un lieu approprié à sa hauteur [6].

Dans notre département on connaît cinq autres cheminées à mître, de dimensions plus modestes, répertoriées au titre des monuments historiques. Trois sont attribuables au XIIIe siècle. La première est celle de l'hôtel de la Monnaie à Figeac. La seconde se trouve à La Masse (commune des Junies), la troisième à Fons. Deux autres sont visibles : l'une à Montcabrier sur le toit de l'ancien presbytère (début du XIVe siècle), l'autre sur une maison de L'Hôpital-Saint-Jean (fin XIIIe)à Sarrazac.

Pierre DALON

Notes

1 - L'ensemble du palais de Via a été inscrit en totalité à l'inventaire supplémentaire (arrêté du 7 juin 1996). Par arrêté du 10 avril 1946, le Gard des Sceaux avait accepté la cession de la prison à l'Etat par le département.

2 - *Le Vieux Cahors*, édit. Bergon, Cahors, 1927, pp. 215-217.

3 - *Dans les rues du vieux Cahors*, édit. Coueslant, Cahors, 1942, p. 134.

4 - Editions du Patrimoine, 1999, p. 188.

5 - Nous l'avons encore vue en place en juin 1985.

6 - 8, 18 m, si l'on en juge par le dessin coté qui figure aux archives du Service départemental de l'architecture et du patrimoine.

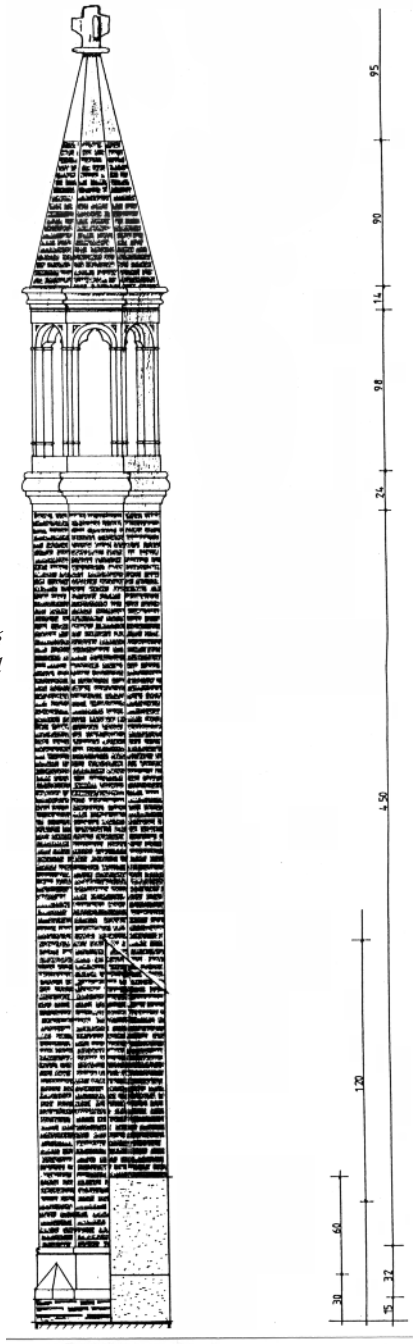

La cheminée du Château du Roi.
Dessin aimablement communiqué
par le Service départemental
de l'Architecture et du Patrimoine.

cl. Archives SEL

La cheminée du Château du Roi vers 1900. A l'arrière-plan : le faubourg Cabessut et le Mont Saint-Cyr. Le Pont-Neuf est encore en place mais a déjà perdu ses tours.

LES SEIGNEURS DE MIERS (1049-1719)
(Miers, Cantecor, Salgues et Réveillon)

Miers est situé en Haut-Quercy, à 316 m. d'altitude, à 70 km N de Cahors, au carrefour de plusieurs voies très fréquentées autrefois : le chemin de pèlerinage d'Aurillac à Rocamadour par Félines (Castelnau-Bretenoux), Lacalm, Puy-del-Claux ou Padirac et Miers ; la route D 11 (Cahors-Limoges) de Gramat à Martel par Pongens, Veyssou, la Roque et Gluges ; la D.70 de Gramat à Brassac-Montvalent par Pongens et Goudou ; la D 20 de Carennac à Gramat.

Des fouilles archéologiques qui ont mis au jour un outillage aurignacien et magdalénien à la grotte des Fieux aux parois imprégnées des couleurs préhistoriques (rouge et noire) représentant des mains d'homme et des bouquetins, une épée hallstattienne en bronze aux igues des Barrières, ainsi que douze dolmens et nombreux tumuli, attestent un habitat fort ancien dans l'environnement de Miers jusqu'à Siran, Lacalm de Loubressac et à Magnagues.

La commune de Miers compte actuellement 54 villages et hameaux que les siècles écoulés avaient complétés par ceux qui lui furent enlevés à la Révolution afin d'agrandir les communes limitrophes , tels Cantecor, Crozille, Lagorce, Mazeyrac, Salgues, Réveillon, Lacalmète, Mansergues...

Le mot « Miers » paraît provenir du verbe latin « *mederi* », signifiant : soigner, traiter, guérir, qui qualifierait la source salmière, connue de la plus haute antiquité et utilisée par les Gallo-Romains ; dans le bref papal du 7 mai 1364, il est mentionné la vertu de ses eaux minérales. D'autres chercheurs ont avancé « mederio », émeri, minerai pour polir les pierres (cf les dolmens des Fieux et les forges de Ferrières (du latin *ferrum*, fer), hameau à 2km N.). Une autre explication étymologique a retenu par aphérèse « esméril », émérillon, petit faucon au plumage gris utilisé pour voler les perdrix et les grives.

La mention de « Miers » dans les textes [1] remonte à 1049, quand Guilhem de Miers, assurément seigneur de Miers, fit donation de l'église S. Martin à l'abbaye de Cluny, afin de permettre au prieur de Carennac d'établir à Miers son premier prieuré (cartulaire de l'abbaye de Cluny). Le pouillé de Cahors a retenu S. Martin de Miers comme possession du prieuré de Carennac en 1175 ainsi que S.Julien de Padirac. L'église S. Sernin de Carennac avait été donnée à l'abbaye de Beaulieu en 932 par Frotard, vicomte de Cahors ; les moines bénédictins la rebaptisèrent S. Pierre au XIe s. ; ses premiers prieurés furent à Miers, Padirac, Rignac avec son annexe d'Alvignac.

L'église actuelle est récente, édifiée en 1879, dédiée à saint Martin comme l'église ancienne qui fut détruite à la Révolution et dont elle a sauvegardé une cuve baptismale de pur style roman. Sa crypte romane semble avoir été celle de la chapelle du château à moins qu'elle ne fût le vestige de la chapelle S. Jean-Baptiste de l'hôpital des chevaliers du Temple, puis de S. Jean de Jérusalem. Fernand Pouzalgues, maire de Miers pendant cinquante ans et l'abbé Calmette qui en fut le curé, l'ont restaurée et fait décorer de croix de Malte afin de rappeler sa vocation initiale.

L'hôpital fut fondé par l'Ordre du Temple sur donation des seigneurs de Miers à la fin du XIIe siècle ; sa chapelle S. Jean-Baptiste était située sans aucun doute au bord du chemin de pèlerinage Aurillac-Rocamadour, donc entre le cimetière actuel et l'église. Le 5 juin 1313, il fut dévolu à l'Ordre de S. Jean de Jérusalem et releva du commandeur du Bastit du Causse jusqu'en 1792. Pendant la guerre de cent ans, il fut dévasté par les mercenaires du roi d'Angleterre de telle manière que le pape français Urbain V (Guilhem de Grimoard du Roure) intervint en accordant un an d'indulgence aux fidèles qui consentiraient une aumône pour la réparation de l'hôpital et de sa chapelle. Il ne subsiste rien des bâtiments qui furent détruits à la Révolution, sauf la belle fontaine sculptée d'une croix de Malte qui faisait face à l'entrée de l'hôpital.

La seigneurie de Miers située sur un sol marneux très fertile, possédait une source minérale unique et deux ruisseaux (Gaule et Cazelle) à 4 moulins ainsi que des dolmens témoignant de l'ancienneté de l'habitat.

Le château de Miers était situé sur la place de l'actuelle mairie et en partie à l'emplacement de l'hôtel du Centre où subsistent une porte en ogive et au sous-sol, des pierres de bel appareil. Il fut entièrement détruit en 1793.

D'après Albe, la seigneurie de Miers, semble avoir été à l'origine, un alleu, octroyé par le testament du vicomte Adhémar des échelles en 927

(cartulaire de l'abbaye de Tulle et Rocamadour) qui possédait Scalucia (Le Sègala actuel, dans les hauts de Lacalmète (auj. Lacalm de Loubressac), situé dans la vicairie *Exidensis* et en frontière de l'alleu de Miers. Ce territoire faisait partie de la seigneurie et future baronnie des Castelnau-Gramat, à qui le seigneur de Miers rendait hommage de ses terres comprenant Miers, Cantecor, (repaire féodal qui protégeait la source salmière de Miers), les Fieux, Puy-del-Claux, la forêt et le gouffre de Padirac, Lacalmète, les bois de Loubressac et de Gaule... ; l'hommage fut ensuite rendu aux Aigrefeuille, barons de Gramat et Loubressac en 1360. Les lieux de Rignac, Alvignac, Salgues, Padirac, Prangères, Magnagues, Loubressac, étaient aussi dans la baronnie des Castelnau-Gramat ; en 1259, les Alix et Couzou furent hommagés au comte Alphonse de Poitiers par le baron Hugues de Castelnau-Gramat. Les lieux de Floirac, Blanat, la Rue, Mayrinhac-le-Francal, Meyronne, le Bougayrou, Ste Catherine de Peyrazet (Creysse), S. Jacques de Calès appartenaient à l'abbé de Tulle (évêque en 1317) et autrefois relevaient de la vicomté de Brassac, cédée en 1180 au vicomte de Turenne. La caractéristique de l'alleu (bien patrimonial libéré de charges et de redevances), apparaît dans l'originalité des anciennes mesures : ainsi Miers (avec Padirac) eut les siennes, différentes de celles de Rocamadour, de Martel (Montvalent, Floirac, Creysse), de Gramat (Rignac, Alvignac), de Souillac (Lacave, S. Sozy, Pinsac).

Lorsque les vicomtes de Brassac se retirant dans leurs fiefs méridionaux de Calvignac et de S. Circ (-la popie), envisagèrent de vendre au vicomte de Turenne leur vicomté de Brassac sur les rives de la Dordogne, les familles ou seigneurs qui y possédaient des terres et des villages dévastés par les invasions vikings de 930, en firent donation à l'abbaye cistercienne d'Obazine qui installait ses « granges » dans la région. Ce fut ainsi que parmi d'autres familles, les Miers décidèrent entre 1143 et 1187, de délaisser leurs possessions que les moines d'Obazine convoitaient pour étendre leur emprise et étaient en mesure de restaurer. Les donations des Miers à cette abbaye concernèrent en 1143 : leurs droits sur les Alix (17 manses), en 1150, sur le mas vicomtal des Alix et le mas Salapinsou, en 1164 : les mas Vieil Alviniac et les Alix, en 1172 : les manses de Salapinsou et Espédaillac, en 1178 : le manse d'Espagnac-le-vieux, en 1187 : la borderie de Chabrairet... Ils furent cités comme témoins de nombreux actes d'autres résidents, tels les Bufez, auxquels leur assistance était requise jusqu'au consentement de Gerbert de Miers, nécessaire à la cession par Pierre Aymeric de Mandaval [2] en 1164, du mas Vieil Alviniac (ancien chef-lieu de la vicairie carolingienne) et des 17 manses et 3 borderies sur les Alix ; ce consentement des Miers et leur présence aux donations donnent à supposer que les seigneurs de Miers

furent les descendants des « vicaires » de la vicairie de Vieil Alviniac, ou avaient exercé la charge de viguier de la vicomté de Brassac. Après la vente de cette vicomté au vicomte de Turenne vers 1180, il y eut encore des donations à Obazine, mais les Miers n'y assistèrent plus. Ils revinrent dans leur seigneurie de Miers et Cantecor, dont Rigal et Bertrand de Miers firent hommage en 1320 à leur suzerain le baron Guérin de Castelnau-Gramat [3] ; les témoins à cet acte furent : Pierre de Salgues, Bernard de Vassignac, Ebrard d'Artensa, Géraud de Floirac, Pons d'Aymeric de Mandaval, Géraud de la Valette ainsi que le moine Guilhem de Miers, prieur de Miers, puis de la Voulte (diocèse de S. Flour) et abbé de Ste-Sophie de Bénévent (Italie).

L'hommage de fiefs sis à Alvignac et à Miers avait été également rendu en 1280, au baron de Castelnau par Guillaume de Vassignac [4], chevalier de Miers par mariage avec Raimonde d'Artensa. Leur fils Bertrand présenta l'hommage au vicomte de Turenne pour son domaine de Collonges où les Vassignac s'installèrent vers 1350. De même que les Vassignac, les Vayrac étaient parents des Miers : lorsque les frères de Miers firent donation de terres en 1372, au prieuré des « Dames Maltaises » des Fieux, ils obtinrent que la prieure en fut Catherine de Vayrac.

Il semble qu'à leur origine, les Miers eussent été chargés d'assurer la protection de la source salmière, - unique dans la région -, d'où leur nom et leur importance jusqu'à avoir été choisi pour gérer la vicairie de Vieil Alviniac où ils possédaient de nombreux domaines, puis devenir viguier de la vicomté de Brassac lors de sa création au Xe siècle. Il n'est pas d'autres lieux appelés « Miers » dans les environs et ce nom n'est pas cité dans les cartulaires de Beaulieu ni de Tulle. Il se pourrait aussi qu'en raison de l'étendue de leurs biens dans la vicairie de Vieil Alviniac et de leur lien familial avec les Aymeric de Mandaval, leur eût été confiée la garde de la source salmière de Miers située sur les terres de la baronnie de Gramat.

Les Miers, seigneurs de Miers, de Cantecor et du territoire de Lacalmète (auj. Lacalm de Loubressac), eurent pour armes un « *écartelé d'argent et de gueules* ». Ils sont connus par les textes dès 1049, quand Guilhem de Miers, assurément seigneur de Miers, donna l'église S. Martin de Miers au prieuré clunisien de Carennac ; le cartulaire d'Obazine a retenu la donation de son petit-fils Raimon en 1143 à l'abbaye cistercienne d'Obazine de leur domaine du Vieil Alvignac (appelé plus tard Borie d'Imbert [5], relevant de la paroisse Saint-Etienne des Alix). Puis, les donateurs furent en 1172, Pierre et son frère Imbert, en 1187 : Laurence et son fils Guillaume-Pierre.

En 1320, Rigal de Miers fit hommage de sa seigneurie à son suzerain Guérin, XIIe baron de Castelnau, seigneur de Gramat et Loubressac. Son frère Bertrand fut officier à la cour du pape Jean XXII (1316-1334), puis son maître d'hôtel ; il fut autorisé en 1323, par le roi Philippe V à ériger des fourches patibulaires sur le territoire de sa seigneurie afin d'y exercer tous les pouvoirs de justice [6] ; il devint plénipotentiaire (1329-1334) du pape cadurcien auprès du roi de France Philippe VI. Le 9 juillet 1334, il se plaignit au roi de l'agression d'un professeur contre Raimond de Salgues, recteur de l'université de Paris, qui causa la mort de son écuyer Ebles de Vassignac (d'Alvignac).

En 1347, les habitants de Miers furent imposés de l'entretien de 2 sergents et 52 hommes d'armes afin de participer aux forces que levait l'évêque comte de Cahors pour chasser les mercenaires du roi d'Angleterre. Néanmoins, en 1385, le capitaine Ramonet del Sort s'empara du castrum de Miers et sa troupe y demeura cinq années.

En 1363, les Aigrefeuille [7], devenus barons de Gramat et Loubressac, reçurent l'hommage de la seigneurie de Miers par le fils de Bertrand, Adhémar de Miers, marié à Aigline de Chaunac [8], coseigneur de Parlan (Cantal) et de S. Julien de Toursac ; en la compagnie de Rigaud de Parlan, il avait rendu hommage en 1355, au vicomte de Carlat pour le château de Toursac. Il fut seigneur de Glénat (La Roquebrou) en 1385. Antonie, sa fille, se maria en 1398 à Jean de Valon de Gigouzac, coseigneur de Thégra.

En 1372, la donation à l'Ordre Saint-Jean de Jérusalem [9] de leur domaine de Lacalmète (c. de Loubressac) porte les noms de trois frères de Miers, fils de Rigal : Olivier, seigneur de Miers, époux de Yolande d'Hébrard de S. Sulpice [10], Ebles [11], évêque de Vaison (1371-1380) et Guillaume, prieur de Miers (1320), abbé du Masgrenier, puis de Saint-Gilles en 1366. Le but de cette donation était de fortifier l'existence misérable des moniales du couvent des Fieux, sur le territoire de leur seigneurie,

En 1380, Jean de Miers, fils d'Adhémar, devint maître des Monnaies du roi Charles V. Il fut commis pour arbitrer un litige entre Jacques Galiot de Genouillac, devenu baron de Loubressac, et le vicomte de Turenne. Il assista aux états de la vicomté à S. Céré. Il semble avoir été le père de Bernard de Miers, seigneur de Miers, coseigneur de Parlan et de S. Julien-de-Toursac, seigneur de Saint-Pierre (Montal) par son mariage en 1404 avec Marguerite de Bonafos ; le père de celle-ci, Jehan de Bonafos, seigneur de Presque, Saint-Jean-lès-Saint-Séré (aujourd'hui : Lespinasse), Mayrinhac-Lentour et Teyssieu [12], l'avait dotée du repaire Saint-Pierre (aujourd'hui : Montal).

Leur fils Bertrand, époux de Séverine de Cosnac, hérita des Bonafos la seigneurie Saint-Jean en 1454, fonda la chapellenie Saint-Pierre à Saint-Jean-Lespinasse et vendit en 1473, le repaire Saint-Pierre à Robert de Balsac, sénéchal d'Agenais, seigneur d'Entragues, et à son épouse Antoinette de Castelnau. La châtellenie de Miers avait été dévastée par les guerres anglo-françaises et les villages étaient déserts, ce qui obligea les seigneurs à vendre leurs domaines ou à en offrir le fermage à des gens des montagnes d'Auvergne qui ne craignaient pas les loups ni les travaux de défrichement. Les Miers maintinrent leurs droits sur la forêt de Loubressac-Padirac et l'hommage que leur devait le seigneur de Thégra. De 1474 à 1490, le chanoine Pierre de Miers fut prieur de Maradène (Végennes et Loupchat), prieurés fondés en 1236 par l'Ordre des chanoines de S. Augustin, relevant du prieuré de l'Artige au diocèse de Limoges.

La fille de Bertrand de Miers, Guinotte, épousa le 4 mai 1479, Barthélémy La Garde de Saignes, seigneur de Parlan, Saignes, Palaret et Lunegarde ; ils eurent Pierre de La Garde, ambassadeur de François Ier en Pologne, Hongrie, Ecosse. Le fils de Bertrand de Miers, Annet, seigneur de Miers, eut au moins quatre fils de sa femme Aliénor de Scorailles : Jean, Antoine, François et Jean XXIIIe doyen de Carennac (1508-1513).

Jean, coseigneur de Scorailles [13] et seigneur de Marcilhac-la-Croze, époux en 1523, de Claire de la Roche-Aymon de Saint-Maixant, Mainsat et La Farge (Vallière, Creuse) avait obtenu en 1505, des lettres royaux pour faire procéder à une enquête sur les biens (terres et maisons) que sa famille possédait dans la châtellenie de Montvalent [14]. Par son hommage de 1503, il défendit ses droits sur les bois de Loubressac (Pech Garrissou, Pech Nègre, Pech Castagné, Pech Castan, Pech Plumé, Pech Sahuc) et déclara ses domaines en Auvergne (Scorailles, Parlan, Toursac) et en Limousin (Marcillac). Il vendit en 1513, le château et domaine de Scorailles, puis en 1518, la seigneurie Saint-Jean et son repaire à Jeanne de Montal, fille de Robert de Balsac, épouse d'Amalric II de Montal, seigneur de la Roquebrou [15]. En 1594, Gui de Miers, leur fils, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Marcillac-la-Croze ainsi que Jacques de Plas, seigneur de Cantecor, assistèrent au mariage de Françoise de Tanes avec Etienne du Solier, sgr du Teil (Meyssac), fils d'Etienne, juge de Meyssac et de la baronnie de Marcillac ; leur fille Marie épousa en 1630, Joseph Lachièze [16], avocat à Martel.

Antoine de Miers reçut en 1529, confirmation par l'évêque Flotard de Gourdon-Genouillac, abbé de Rocamadour et résidant souvent à Meyronne, de l'arrentement du moulin seigneurial fortifié au XIVe siècle et des sources résurgentes du Limon à 2km SO de Mayronne. Pendant leur abbatiat de 1529 à 1574, les prieurs doyens de Carennac Alain et

Aymar de Ferrières ornèrent d'une tour et restaurèrent le manoir de Ferrières, bâti en 1150 à l'emplacement des forges gallo-romaines par Archambaud de Ferrières.

François de Miers, conseiller en 1543 du roi François Ier au parlement de Paris, seigneur de la Cellette (Boussac, Creuse), fit hommage de ses terres en 1543 au baron de Gramat et indiquait ses propriétés à Scorailles (Pléaux), Parlan, dix paroisses en Rouergue et en Limousin. Marié à Marie de Plas, il en eut au moins deux filles : Françoise, mariée à Etienne du Solier, sgr du Teil (Meyssac), et Claude qui fut alliée en 1514 à François de Durat, seigneur des Portes (Mainsat, Creuse) ; leur fille Marguerite se maria en 1538 à Charles de Montaignac, baron d'Estansannes (S. Chabrais, Creuse).

François de Miers fut le curateur de son neveu Jean (fils de Jean et de Claire de la Roche-Aymon) qui épousa en 1550, Antoinette Luquet du Chaylar [17] (d'Antoine du Chaylar, seigneur de Réveillon et Mayrac, et de Marguerite de Thémines). Leur fils ayant été tué en duel, leur fille, Claire Elodie, dame de Miers, apporta la seigneurie de Miers en 1556, à son époux *Flotard de la Roque-Bouillac* [18], seigneur de Saint-Géry et Saint-Constant (Cantal) ; celui-ci vendit Cantecor en 1566 à François de Tanes, seigneur de Salgues et commandeur de la Tronquière (1564-1569). De l'union de Claire et de Flotard provint Georges de la Roque-Bouillac, baron de Miers, époux en 1576 d'Antoinette de Baulac-S. Géry ; leur fille Gabrielle, dame de Miers, épousa en 1604, *François de Lentilhac* (fils de François et de Marguerite d'Aubusson), baron de Felzins, qui en 1613, acquit à réméré des La Roque-Bouillac pour 79 000 livres tournois, la baronnie de Miers et son château.

En 1573, les protestants commandés par le vicomte de Gourdon et Geoffroi de Vivant s'emparèrent du château de Miers en même temps qu'ils occupaient Les Alys près de Rocamadour [19].

La seigneurie de Miers reprise en 1651 par les *La Roque-Bouillac*, fut revendue en 1719 par Gilles, marquis de S. Géry, à Jacques Desmazels de Millau, mort sans postérité en 1737. Le domaine fut saisi en justice et attribué à Antoine de Sambucy [20], avocat général près la Cour des Aides de Montauban, qui se titra baron de Miers ; son fils Alexandre lui succéda, puis son petit-fils Antoine, appelé le chevalier de Sambucy de Miers, officier d'infanterie, blessé à la baraille d'Eylau en 1807.

Au XVIIIe siècle, il y avait à Miers deux notaires, un médecin, et « l'intendant des eaux de Mié », nommé par le roi le 6 juin 1733, Christophe Fouillade, médecin diplômé de Montpellier ; la source salmière reçut les visites de la marquise de Pompadour. Selon Armand Viré, cette eau sulfatée, sodique et magnésienne rivalise avec les eaux renommées de Carlsbad.

Alors qu'à la Révolution, sur l'injonction du comité de district, les biens de l'hôpital de l'Ordre de Malte à Miers furent détruits et vendus aux enchères publiques, le château fut pillé, puis rasé par des démolisseurs venus de Figeac et les pierres emportées à tout venant. Les habitants de Miers, mécontents de ces destructions par fanatisme sectaire et déçus des promesses non tenues sur l'égalité des citoyens, abattirent en 1796 l'arbre de la liberté qui avait été planté à la place du château.

Cantecor (Miers-Alvignac)

À l'origine, Cantecor fut un repaire édifié par le seigneur de Miers, pour la sauvegarde de la source salmière. Situé sur le chemin de pèlerinage à Notre Dame de Rocamadour, ce point haut d'où l'on aperçoit la cité mariale réjouissait le cœur des pèlerins (Cantecor) arrivant au terme de leur itinéraire de Pologne, de Flandre ou d'Italie. Dès le XIe siècle, cette seigneurie fut hommagée au baron de Castelnau-Gramat, en 1320 par Rigal de Miers et en 1540 par Jean de Miers.

Cantecor fut acquis en 1566, de son beau-frère Jean de Miers, époux d'Antoinette Luquet du Chaylar, par *François de Tanes* [21], seigneur de Salgues, commandeur de l'Ordre de Malte au Burgaud (H.G., 1547-1560), puis à La Tronquière [22] (1564-1569) ; il avait épousé en 1550, Madeleine Luquet du Chaylar, dame de Réveillon et de Belveyre, dont les ancêtres avaient été procureurs et officiers de la vicomté ; à ces titres et parce que Réveillon et Belveyre, situés sur le territoire de Eocamadour, relevaient de l'abbé de Tulle, il fit hommage de ses biens au vicomte de Turenne. En 1589, à la suite du mariage de sa fille, Antoinette de Tanes, dame de Salgues, avec *Jean-Jacques de Plas* [23], coseigneur de Curemonte, les seigneuries de Salgues, Réveillon, Belveyre et Cantecor furent dévolues aux Plas de Tanes. En 1732, à la mort de Claude de Plas de Tanes, seigneur de Réveillon, inhumé à Salgues, son fils Jean-Charles vendit la seigneurie de Salgues à *Gilles de Palhasse* de Figeac et échangea avec lui le repaire de Réveillon contre celui de Lavaur (Mayrignac-Lentour). Les Palhasse, originaires du Rouergue, furent barons de Salgues et seigneurs de Réveillon jusqu'en 1793 ; leur descendante s'allia en 1827 aux Chaudruc, barons de Crazannes [24].

En 1643, le repaire de Cantecor et le domaine de Belayre (Bel-air) d'Alvignac furent acquis par *Pierre de Céré (d'azur à une gerbe d'or)*, licencié en droit, notaire et juge d'Alvignac, allié à Jeanne de Lachièze. Leur fils Jacques fut prêtre et décéda en 1689 ; leur fille Gabrielle, dotée de Cantecor et de Belayre, épousa le 20 janvier 1644, *Alexandre de Géniès* [25], officier, seigneur de Saint-Maurice ; il agrandit la propriété en achetant Crozille et Lagorce [26] ; en outre il acquit des Lavaur de la Boisse,

la seigneurie de Maniagues peu avant sa mort en 1687. La source salmière de Miers faisait partie de la seigneurie de Cantecor, ce qui fut confirmé à son fils Louis par arrêt du parlement de Toulouse, le 4 décembre 1688 ; cette décision de justice confirme l'hypothèse de la fondation de Cantecor par les Miers afin d'assurer la protection de « la fontaine de Miers ». Les dépendances de Cantecor comprenaient Crozille, La Maurinie, Lagorce, Belayre, le Barrou, la source salmière et leur limite au NE suivait le ruisseau entre les communes de Miers et d'Alvignac, jusqu'au vieux moulin proche de Viroulou.

Louis de Géniès se maria deux fois : en 1673, avec Louise de Lagrange de la Pannonie qui lui donna quatre enfants, puis en 1690 avec Jeanne de Lestrade de Floirac dont il eut huit enfants. Il décéda à Belayre en 1716. Son fils Jean-Baptiste (1695-1777) devint seigneur de Cantecor et décéda sans alliance au château de Lavalade (Miers) où habitaient ses frères Philippe et Jean.

En 1723, Jean-Baptiste de Géniès, seigneur de Langle et de Cantecor, fils de Louis et Jeanne de Lestrade, vendit à réméré pour rembourser ses dettes de jeu, la seigneurie de Cantecor à Antoine de Fontanges [27], seigneur du Chambon (près Neuvic en Limousin) et de Masclat (près Payrac en Quercy). Jeanne de Lestrade, la douairière des Géniès, qui souhaitait conserver Cantecor, tenta vainement d'affermer les terres, mais fut obligée de se retirer provisoirement en sa maison de Belayre, près d'Alvignac. Peu après, les Géniès habitèrent le château de Maniagues où leurs descendants demeurent encore aujourd'hui.

Le marquis *Antoine de Fontanges* [28], d'une très ancienne famille d'Auvergne [29], chef d'escadron de cuirassiers, dont le frère Jean fut commandeur de l'Ordre de Malte à Courteserre, eut trois fils de Juliette de Loupiac de la Devèze (Soulomès) qu'il avait épousée le 21 juillet 1704 au château de Latouille : Jean-Pierre, époux en 1735 de Marie-Anne de Meers, mort d'accident de cheval en 1736, Louis qui reçut les titres de marquis du Chambon à son mariage en 1772 avec Marie de Baron de Layac, et François, chevalier de S. Louis, seigneur de La Devèze, qui épousa en 1760, Christine d'Yzarn de Frayssinet. Antoine étant décédé le 11 novembre 1733 au château de Cantecor et inhumé en la chapelle, ce fut son fils Louis qui répondit en 1785, à l'arrêt du Conseil du Roi concernant la possession de biens nobles : le château de Cantecor et son jardin, une grande prairie à 24 charettes de foin, une pièce de terre appelée la Vintenes et deux moulins dont celui de Latouille, les domaines de Belayre et de la Maurinie, Crozille, Lagorce, les châteaux ou maisons nobles de Lavalade et Latouille. Le marquis de Fontanges pos-

sédait en outre, la source salmière, et des legs familiaux à Saint-Cernin (Fontanges), Soulomès, Luzech et Concorès.

En 1787, Louis de Fontanges, âgé de 85 ans, sa jeune épouse et leurs six enfants se retirèrent au château du Chambon (près Neuvic d'Ussel) après avoir vendu le château et la seigneurie de Cantecor au docteur Etienne Clédel, intendant de la source de Miers. Ce médecin, né à Alvignac, fils de marchand, devint représentant du peuple à la Convention, vota la mort de Louis XVI, fut commissaire en Limousin et en Creuse, procéda à de nombreux achats d'immeubles déclarés biens de la Nation (La Carreta à Rocamadour, l'ancienne église des Alys, le presbytère de Salgues...) et résida seul à Cantecor jusqu'à sa mort en 1820.

Selon les renseignements recueillis par Edith Branche dans son intéressante monographie de Cantecor [30], l'héritage de Clédel passa à son neveu, Antoine Canet, domicilié à Révery (S. Jean-Lespinasse) ; puis Cantecor fut cédé en 1873 à Basile Brel, dont la petite-fille Marthe Brel épousa en 1912, Joseph-Marie de Géniès de Maniagues. Récemment, le château a été revendu à un exploitant agricole et d'importants bâtiments de ferme encombrant une partie de la cour seigneuriale ont dénaturé le site.

Il est souhaitable qu'à l'histoire des nobles familles qui ont choisi d'y habiter : les Miers, Luquet du Chaylar, Tanes de Salgues, Plas de Tanes, Céré de Cantecor, Geniès de Maniagues, Fontanges du Chambon, un mécène s'intéresse et entreprenne de restaurer la demeure comme elle fut autrefois. À Cantecor, d'où le vaste horizon en demi-cercle explique l'attirance ainsi que les deux belles tours rondes de l'enceinte d'origine, le souvenir persiste des seigneurs de Miers qui depuis le XIe siècle, ont administré cette contrée, d'autant que leur château de Miers fut entièrement détruit en 1793.

Salgues (Miers-Alvignac)

À l'origine, le fief de Salgues appartenait au seigneur de Miers qui en rendait hommage au baron de Castelnau-Gramat. En 1287, Hugues de Castelnau, baron de Gramat, transigea avec l'abbé de Tulle-Rocamadour sur les droits d'exercice de la justice à Salgues [31]. *Bernard de Salgues* fut témoin de la donation de Cazelles à l'abbé d'Obazine en 1177 par le seigneur de Miers, Pierre de Salgues est cité en 1187 comme frère de Laurence, veuve de Guillaume-Pierre de Miers. Un Géraud de Salgues est cellérier de l'abbaye d'Obazine en 1191. Guillaume, chanoine du Vigan (1184), Rigal et Raymond sont donateurs de biens à Vieil Alviniac, Guy dans Carlucet. En 1320, Pierre de Salgues fit hommage de son fief aux

Castelnau-Gramat. *Raymond de Salgues*, né au château de Salgues, fut la personnalité de cette famille ; docteur en droit, il fut emmené en Italie par son compatriote, Raymond de Gramat, évêque du Mont-Cassin. En 1332, le pape le chargea avec son adjoint Guillaume de Miers, moine de Moissac, prieur de Miers, futur abbé de Ste-Sophie de Bénévent, de percevoir le cens pontifical des diocèses de Campanie. En 1341, en qualité de chanoine de la cathédrale de Paris, il fut envoyé par le roi Philippe VI à la cour d'Avignon pour régler les affaires de Flandres, puis à la cour d'Aragon. Promu évêque d'Elne (Perpignan) en 1357, il devint archevêque d'Embrun en 1361.Urbain V lui conféra en 1364, la barrette de cardinal et le titre de patriarche d'Antioche avec l'administration du diocèse d'Agen. Il mourut en 1375 et fut inhumé en l'église S. Médard de Salgues, mentionnée dans le testament du vicomte Adhémar de Tulle vers 930 et détruite à la Révolution ; sur le territoire de la paroisse , subsistent au pech de Faux (de *fagus*, hêtre) les ruines d'un très ancien château, mais a disparu le prieuré de Blanat à l'abbé de Rocamadour et de Tulle, qui releva de S. Médard. jusqu'au XVIIe siècle.

La seigneurie de Salgues [32] passa ensuite à la famille *de Bormes* dont le repaire était situé près de Vayrac, sur la rive droite de la Dordogne. Dans le testament du vicomte Adhémar, il est précisé que le bois de Bormes fut donné en fief à des vicaires qui en prirent le nom, à la charge d'y bâtir un fort afin de protéger Vayrac ; l'église S. Pierre édifiée en 1175, dépendait du prieuré de Carennac. En 1166, Guillaume et Géraud firent donation à l'abbaye d'Obazine, des mas de Rajol et del Bosc (Couzou). En 1173, Albert ou Ajalbert de Bormes fut donateur à Obazine de divers mas à S. Médard de Caussenéjouls (près Bonnecoste) et à Couzou. En 1181, Bertrand, fils de Guillaume, promettait le mas de Jaladieu pour la dot de sa sœur. En 1360, Jean de Bormes, sans doute par mariage avec la sœur du patriarche d'Antioche, devint seigneur de Salgues. En 1371, son frère ou fils, Pons de Bormes, succéda à Guillaume de Tournemire comme doyen du monastère de Souillac. Le 15 juin 1419, Raymond de Bormes recevait donation de la métairie du « Bastit de Réveillon » et en faisait hommage à l'évêque de Tulle en 1438.

La seigneurie de Salgues fit retour aux Miers. Jean de Miers la céda à son beau-frère *François de Tanes*, commandeur de l'Ordre de Malte (1547-1570), qui avait épousé en 1550 Madeleine Luquet du Chaylar ; leur fille Antoinette de Tanes s'allia en 1589 à Jean-Jacques de Plas, seigneur de Curemonte [33] ; la tante de celui-ci, Marie de Plas, dame de Marcillac-la-Croze, avait épousé François de Miers.

Les *Plas de Tanes* demeurèrent au château de Salgues jusqu'en 1745, date à laquelle Jean-Jacques-Charles (1706-1777) , baron de Salgues et

Réveillon, capitaine de Dragons, chevalier de S.Louis, acheta la baronnie de Gramat et vendit la seigneurie de Salgues avec tous droits de justice aux Palhasse d'Entraygues (Rouergue) installés dès 1450 à Figeac [34].

Les Plas de Tanes acquirent en 1770, des Cars du Garric, le château de Montal (près S.Céré); Antoine de Plas s'intitula comte de Tanes, seigneur de Montal [35] et fut élu député de la noblesse du Quercy en 1789.

Réveillon (Miers-Alvignac)

La petite seigneurie de Réveillon est située en face du château de Salgues, sur la colline qui surplombe le gouffre de Réveillon En 1336, le juriste *Jean de Réveillon*, d'une famille bourgeoise de Rocamadour, déclarait dans un acte de transaction avec l'évêque de Tulle [36], posséder le repaire de Boloc (Beaulieu) ou de Monverlhe (nom des premiers habitants cités dans le cartulaire d'Obazine en 1185), à la suite d'une donation que lui avait faite le baron Guérin de Castelnau-Gramat (1255-1299) ; l'évêque de Tulle-abbé de Rocamadour lui concéda les terres adjacentes et l'ensemble fut appelé « le bastit de Réveillon ».

De cette famille [37] et dans cette maison noble naquit en 1296, *Jean de Réveillon*, fils de Jean le jurisconsulte, marié en 1282 à Hélise de Faydit de Tersac qui lui apporta en dot la coseigneurie de Tersac [38]. Jean de Réveillon, le seul prélat né sur les terres de Rocamadour, fut nommé en 1350 chanoine de la cathédrale Saint-Front de Périgueux, puis curé-doyen de Sainte-Radegonde de Poitiers ; en octobre 1370, il fut sacré évêque de Sarlat et lors de ses rares séjours dans son diocèse créé par le pape cadurcien Jean XXII, il habitera en son palais épiscopal à Domme-sur-Dordogne ; en 1371, il fut promu nonce en Sicile par le pape limousin Grégoire XI qui l'affecta à sa cour et le chargea de tâches diplomatiques délicates entre Gaston, comte de Foix et Jean, comte d'Armagnac, entre Jeanne, reine de Sicile et Frédéric, roi de Naples, ou pacifiques en Sicile, en Gascogne... Le roi Charles VI lui adressa ses félicitations le 23 décembre 1389. Il fut le messager auprès du vicomte de Turenne pour lui apporter les fonds nécessaires à la réfection des remparts de Montvalent où Guillaume Roger de Beaufort, frère du pape, édifiait un nouveau château. Il mourut le 1er avril 1396 à l'âge de cent ans.

Le frère de l'évêque de Sarlat, prénommé Pons, fut jurisconsulte à Martel ; son fils Guérin y devint consul en 1389 et délaissa en 1419 à son neveu Raymond de Bormes les terres de la métairie de Réveillon. Du fils de Guérin, Guillaume, jurisconsulte à Martel, provint Anne de Réveillon qui épousa en 1450, *Jean Luquet du Chaylar*, seigneur de Mayrac et Réveillon, procureur de la vicomté de Turenne. En 1466, Pierre de Comborn, abbé d'Obazine, arrentait à Jean Luquet, le terroir de Belveyre

au camp des Alys, près de Réveillon. En 1499, les du Chaylar dont les armes étaient « *d'azur au loup ravissant d'or, au chef cousu de gueules chargé de 3 molettes d'or* » firent hommage de Réveillon à l'évêque de Tulle, abbé de Rocamadour, et restèrent seigneurs de Réveillon jusqu'en 1576 ; à cette date, Balthazare Luquet du Chaylar, héritière de Réveillon et Mayrac, fille de Louis et de Catherine de la Goutte, s'allia à Jacques *Maschat de la Meschaussée*, sgr de Lacoste (près Turenne), dont les armes étaient « *d'or à la main dextre de gueules* ».

Le 29 octobre 1656, leur fils Jacques de la Meschaussée vendit le domaine de Réveillon (maison avec tour et chapelle, métairie, bois et terres) à Claude de *Plas de Tanes*, seigneur de Salgues. En 1749, Jean-Jacques-Charles de Plas, sieur de Salgues, échangea le fief de Réveillon contre le domaine de Lavaur (en la paroisse de S. Médard de Presque) avec *Gilles de Palhasse* (1677-1761), conseiller du Roy, avocat au sénéchal de Figeac, baron de Salgues ; celui-ci avait épousé en 1728, Angélique de Vinhal (fille de Jean-Louis, avocat en parlement et de Claude de Lavaur) qui lui apporta en dot le château de Gamot à Loubressac [7].

À la Révolution, la paroisse de Salgues-Réveillon-Cantecor fut annexée à la commune d'Alvignac.

Aujourd'hui, le manoir de Réveillon n'est plus que bâtiments de ferme, la tour a disparu, la chapelle est devenue citerne, une pierre portant le blason des Palhasse et la date de 1749 a servi de remploi dans la grange.

L'histoire des familles permet de redonner vie aux monuments du passé que l'ignorance des hommes s'acharne à détruire... mais aussi, incite les plus avisés à restaurer.

Jacques Juillet

Les Saint-Jean, les Bonafos, les Miers

Les premiers seigneurs de Presque (lat. : *priscus*, très ancien) sont cités en 960, dans la charte XLVII du cartulaire de l'abbaye de Beaulieu (s/Dordogne) : Rigal de Bonafos et son fils Géraud ; leurs descendants y habitèrent 900 ans jusqu'en 1873 ! En 1248, Hugues de Bonafos se croisa aux côtés de son suzerain, le vicomte Raimon VII de Turenne. En 1291, Emeric de Bonafos fonda le prieuré de Bonnefons à Mayrignac-Lentour en annexe du prieuré d'Escaumels relevant de l'abbaye de Saint-Flour. Le chevalier Jean de Bonafos fut un des chambellans du roi Charles VII, sa sœur Richarde, abbesse de Leyme de 1382 à 1397, sa fille Valérie épousa

en 1380, Raimon de Valon, seigneur de Thégra et Lavernhe, héritier de la seigneurie de Gigouzac.Au début du XVe siècle, Jehan de Bonafos, seigneur de Presque, Saint-Jean-lès-Saint-Séré (aujourd'hui : Lespinasse) et Lentour, dota du repaire Saint-Pierre, sa fille Marguerite lors de son mariage en 1404 avec Bernard de Miers. En 1454, il légua la seigneurie Saint-Jean à son petit-fils Bertrand de Miers, coseigneur de Parlan et Tourzac.

Le château de Cantecor

Schéma généalogique

960 Rigal et son fils Géraud
de Bonafos, seigneurs de Presque
(cart.Beaulieu, XLVII)

1070 Ranulfe de Saint-Jean
cosignataire donation église
Sainte-Spérie au prieuré de Carennac

Guillaume de Miers
donateur de l'église S.Jean-Baptiste de
Miers au prieuré de Carennac

1133-1172 Raimon de Miers
donateur du mas Vieil Alvignac et autres terres
à l'abbaye d'Obazine

Vézian de Bonafos
1232 Bertrand et Pierre de Bonafos
seigneurs de Teyssieu par le vicomte.de Turenne

1291 Guillaume de Saint.Jean

1320 Bertrand, officier de Jean XXII et son frère
Rigal, hommage au baron de Gramat

1333 Raimon, chevalier de S.Jean
cède sa seigneurie aux Bonafos

Maffre de Bonafos hommage
Saint-Jean au Vicomte de Turenne

1372 Adhémar
coseigneur de Parlan et Toursac

Guillaume, Ebles et Olivier
donateurs à l' Ordre S.Jean de Jérusalem,

1380 Jean, maître des Monnaies du roi Charles V

1404 Jean de Bonafos dote du repaire *S.Pierre*
sa fille Marguerite à son mariage avec Bernard de Miers, sgr de Saint-Pierre
et lègue en 1454 la seigneurie *Saint-Jean* aux Bonafos.

1473 *Vente du domaine **Saint-Pierre** à Robert de Balsac d'Entragues*
par Bertrand de Miers, coseigneur de Parlan et Toursac

Annet x Aliénor de Scorailles

Guinotte x 1479 Barthélémy Lagarde de Saigne

1500 François Antoine Jean de Miers
XXIIIe doyen de Carennac

Jean de Miers, seigneur
de Miers, Scorailles et Marcilhac-la-Croze

1518 *Vente de la seigneurie **Saint-Jean** à Jehanne, dame de Montal* par Jean de Miers
qui en 1523, épousera Claire
de la Roche-Aymon de S.Maixant (Creuse)

1540 Jean de Miers x Antoinette Luquet du Chaylar (de Réveillon et Mayrac)

1570 Claire Elodie de Miers x Flotard de la Roque-Bouillac,
seigneur de S.Géry et S. Constant

1613 *Vente de la baronnie de **Miers** à François de Lentilhac, baron de Felzins,*
qui avait épousé en 1604, Gabrielle de la Roque-Bouillac, dame de Miers.

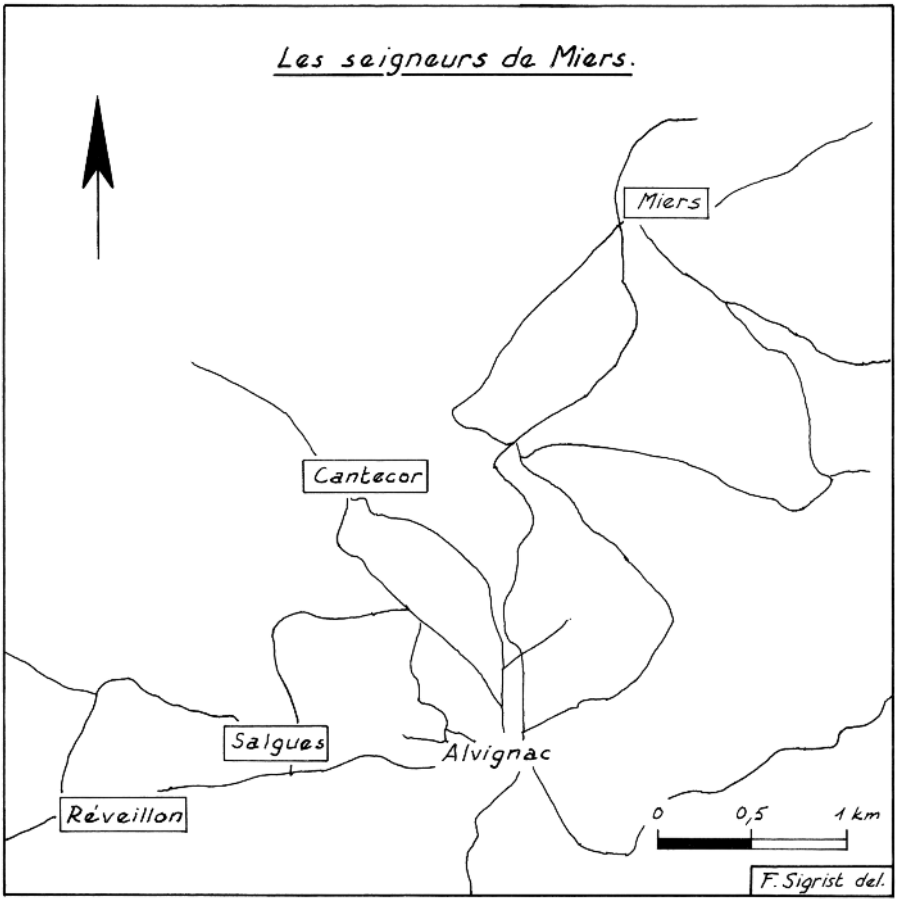
Les seigneurs de Miers.
Miers
Cantecor
Salgues
Alvignac
Réveillon
0
0,5
1 km
F. Sigrist del.

Notes

1 - Terrier de Miers en 1644 ; Registres état-civil depuis 1711 ; Arch.du Lot : B.205, 1043, 2226, F.11, 241-242, 489 ; Biblioth. Cahors : fonds Greil, 18, 122 (f 38 et 60), 138, 163 (f 33), 204 – Abbé Albe, « Miers » dans *Dict. des paroisses du Lot, ms* Archives du diocèse de Cahors. - A. Longnon, *Pouillé du diocèse de Cahors*, p.120, Cahors, 1877. - J. Clottes, *Inventaire des mégalithes de France*, V, Miers, p.151, CNRS, 1977 – F. Pressouyre, *Les anciennes circonscriptions de poids et mesures dans le Quercy*, Actes du 88e congrès Soc. Savantes, Clermont, 1963. - Dr Gresset, *Les eaux minérales de Miers*, Sarlat, 1909- Georges Souladié, *Les eaux de Miers*, BSEL, Cahors, 1958. – J. Moulinier, *François Coppée à Miers,* Aurillac, 1942.

2 - *Les Mandaval* possédaient en outre, le repaire et le village de Mandaval, situés au Roc des abeilles (au-dessus et en amont du moulin de Cougnaguet), l'église S.Médard de Caussenéjouls (près Bonnecoste), la borderie de la Garrigue rouge, le mas de la Valade, et un tiers de la vicairie de Vieil Alvinhac. Les personnages cités comme témoins à leurs donations à l'abbaye d'Obazine prouvent l'importance des Mandaval ; en 1171, Aymeric autorisa l'abbé d'Obazine à édifier un moulin à la Font de Vervaix. - Chanoine Albe, *Les possessions de l'abbaye d'Obazine en Quercy*, Brive, 1911. - Bernadette Barrière, *Cartulaire d'Obazine*, n°187, Clermont-Ferrand, 1989.

3 - La cérémonie d'hommage aux barons de Gramat a été relatée par G.Lacoste, *Histoire générale du Quercy*, III, p.25, Cahors,1883.

4 - *Les Vassignac*, originaires de Lubersac (Corrèze), s'établirent au XIIIe siècle en Haut-Quercy (Cressensac, Alvignac, Creysse, Langlade), puis vers 1350, à Collonges que Gédéon de Vassignac, gouverneur de la vicomté de Turenne, quitta en 1627, après sa conversion au protestantisme, pour s'installer à Imécourt dans la Meuse ; leurs armoiries étaient *d'azur à la bande d'argent cousue de sable*. P. et R.Merceron, *Familles et Blasons de Collonges*, in Lemouzi, Tulle, 1973.

5 - Jacques Juillet, *Les 38 barons de Castelnau, seconds barons chrétiens du royaume*, éd. Fabrègue, S. Yrieix, 1971 ; *Pourquoi la Panonnie sur le causse de Gramat ?* BSEL, Cahors, 2007 ; *Glanes sur la vicomté de Brassac en Quercy-Turenne*, BSAC, Brive, 2009 – Anne Marie Aussel, *Essai historique sur la borie d'Imbert, village de Rocamadour*, Bull. n°10, Association "Racines", Alvignac, 2005.

6 - Arch. Nat. JJ. 61, f. 171 et 59, f.12.

7 - *Les Aigrefeuille*, généalogie dans Jacques Juillet, *Loubressac en Quercy-Turenne*, 2e édit. Le Mercure Dauphinois, Grenoble, 2005.

8 - *Les Chaunac*, seigneurs de Lanzac en Quercy, connus à Naves (Limousin) depuis Jean de Chaunac, croisé en 1190, possédèrent des biens en Carladez, à Marfons de Polminhac, las Courtines et Montlauzy de Ladinhac. Leurs armes étaient « *d'argent au lion de sable, armé et couronné de gueules* ».

9 - Jacques Juillet, *Templiers et Hospitaliers en Quercy*, Quercy-Recherche, Cahors, 1999.

10 - Jules de Bourrousse de Laffore, *La Maison d'Hébrard*, p. 59, Agen, 1888 ; les armes des Hébrard, barons de S. Sulpice, étaient en 1350, un *écartelé aux 1 et 3 d'argent parti de gueules* (Hébrard), *aux 2 et 4 d'argent à la montagne de sinople* (Du Puy).

11 - Ebles de Miers (+1380), fils de Rigal, fut chanoine à Périgueux (1321), archidiacre de Gand (1353), à S. Séré (1365), à Gérone, légat en Allemagne (1366), évêque de Vaison (7.02.1370-1380). - E. Sol, *L'église de Cahors*, III, p.149, Paris, 1938.

12 - *Les Bonafos* (ou Bonnefons) furent seigneurs de Presque de 962 à 1873 ! En 1638, Jacques de Bonafos épousa Suzanne de Peyronnenc de Saint-Chamarand, petite-fille de Henri de Bourbon-Malause ; les fleurdelys furent ajoutées au blason familial qui devint un *écartelé* au 1 *d'azur à la bande d'argent* (Bonafos), aux 2 et 3 *de gueules à 3 fasces d'or* (Peyronnenc), au 4 *d'azur à 3 fleurdelys d'or au bâton péri en bande* (Bourbon-Malause). Malheureusement, les archives familiales entassées durant 900 ans au château de Presque, furent détruites en 1951, par la dernière héritière de cette illustre lignée. – Ferdinand Pressouyre, *Teyssieu des origines à 1800*, Saint-Céré, 1989.

13 - *Les Escorailles ou Scorailles* sont l'une des plus anciennes et illustres familles d'Auvergne ; le château cité en 767, est situé à une lieue de Mauriac ; leurs armes sont *« d'or à 3 bandes d'azur »*. H. de Barrau., op.cit. III, 67.

14 - Située dans l'ancienne vicairie carolingienne dite d'Alvinhac, puis en 930 dans la vicomté de Brassac, où les Miers firent donation de leurs terres à l'abbaye d'Obazine : Les Alix, Vieil Alvinhac, Salapinsou, Espagnac, Espédaillac, Chabrairet, Carrière, ... Le chef-lieu de cette vicairie fut identifié avec l'actuel village d'Alvignac. Outre les arguments présentés dans mon étude '*Glanes sur la vicomté de Brassac*' (Cf. notes 5 et 6), il est à noter que les chefs-lieux de vicairie étaient toujours éloignés les uns des autres ; la proximité d'Alvignac et de Loubressac (vicairie Exidensis) contribue à suggérer que le lieudit appelé depus le XIIe siècle "Vieil Alvinhac" fut le chef-lieu de la vicairie carolingienne du causse de Montvalent.

15 - Jacques Juillet, *Seigneurs et Dames de Montal en Quercy-Turenne*, 3e édition, Le Mercure Dauphinois, Grenoble, 2007.

16 - *Les Lachièze*, d'une famille de tabellions à S. Sozy selon Champeval, devinrent au XVIIIe s. seigneurs de Murel (Martel) et de Briance (S. Denis) ; leur blason fut un : « *écartelé aux* 1 et 4, *d'or à 3 bandes de gueules*, aux 2 et 3, *d'azur à 2 lévriers d'argent* ».

17 - Jacques Juillet, *Les Luquet du Chaylar (1270-1830)*, BSEL, CXXII, Cahors, 2001 ; - *Les Gourdon-Genouillac-Vaillac* et l'Ordre de Malte, Bull. Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte, Paris, 2000 ; *Saint-Céré et ses alentours*, Le Mercure Dauphinois Grenoble, 2005.

18 - Ibid, - Les La Roque-Bouillac, « *d'argent au chef d'azur chargé de 3 rocs d'échiquier d'or* », : Arch. du Lot, F.489 ; H. de Barrau, *Documents historique et généalogiques sur les familles du Rouergue*, Rodez, 1853. *Généalogie des Lentilhac*, Cahiers Assoc. Maurice Dayras, Aubusson, 2000.

19 - Richard de Boysson,, *L'invasion calviniste en Haut-Quercy*, p.149, Paris, 1920.

20 - Les Sambucy, coseigneurs de Luzençon, barons de Miers. H. de Barrau, *Documents sur les familles du Rouergue, IV*, Rodez, 1860.

21 - Ses armes étaient « *d'or à 3 fasces de gueules* », Jean Calmon, *Armorial général du Quercy*, ms Creysse, 1970. ; Arch. Lot, F. 141 et 508.
- *François de Tanes* (ou Tannes). A défaut de sa généalogie, si l'on considère ses armes, son origine familiale pourrait être trouvée chez les Balaguier ; ils furent seigneurs de Montsalès (Rouergue) jusqu'en 1579, date du mariage de leur héritière Marguerite avec Bertrand Ebrard de S. Sulpice ; la fille de ceux-ci, Claude transmit Montsalès en 1581 à Emmanuel de Crussol d'Uzès, dont Alexandre Galiot, marquis de Montsalès, seigneur d'Assier (H. de Barrau, *Documents sur les familles du Rouergue*, II, 344). Si l'on retient le titre de François de Tanes, il peut être rapproché du «chevalier de Tanes » que fut en 1757, Barthélémy d'Assier à Roumégoux (Cantal) qui paraît avoir été le dernier des Crussol de Montsalès (De Ribier, *Dictionnaire. du Cantal,* Aurillac, 1852). -Dans la

procuration donnée en 1450 par le vicomte de Turenne à son procureur Jean Luquet, sont cités parmi ses serviteurs : Vertolaye son chambellan, et *Jean de Tanes, son écuyer*, ce qui confirme des liens très étroits entre eux et peut-être depuis Olliergues.

22 - *Le Burgaud et La Tronquière*, commanderies de l'Ordre de Malte, relevant du Grand prieuré de Toulouse – Jacques Juillet, *Templiers et Hospitaliers en Quercy*, Quercy-Recherche, Cahors, 1999. – M. A. du Bourg, *Histoire du grand prieuré de Toulouse*, Toulouse, 1883.

23 - *Les Plas*, famille connue dès 1097 à Lostanges, puis à Curemonte, en Bas-Limousin où ils comptèrent de nombreux ecclésiastiques (à Mercillac-la-Croze, S. Angel, S. Clément, Tudeils, Végennes) et dont les armes « *d'argent à 3 jumelles de gueules placées en bande* » furent sculptées au XVe siècle dans l'église de Meyssac, au château des Angles (Tulle-Gimel) et à celui de Salgues en Quercy.

24 - Georges Thonnat, *Documents sur les familles nobles ou notables du Haut-Quercy*, Cahors, 1977.

25 - Abbé A. Foissac, *Généalogie des Géniès*, Cahors, 1909. Leurs armoiries étaient « *de gueules à un chevron d'argent à la bordure d'azur* ».
– *Les Géniès* sont connus depuis 1230 comme vassaux des barons de Cardaillac à Saint-Cirq ; le repaire devenu château qui porte encore leur nom est s situé à 1km en aval de Sauliac-s/Célé. En 1396, ils vendent le village de Lagarinie près d'Assier ; en 1440, ils tiennent maison dans l'enceinte du fort de Saint-Cirq ; en 1500, ils sont seigneurs de Langle (Caillac) par mariage avec Jeanne de Luzech ; en 1540, Guillaume épouse Catherine d'Olvy et habite S. Martin de Vers ; en 1578, Anne de Gautier de Savignac apporte en dot à Gilbert de Géniès, la terre de S. Maurice (près La Française, T et G) ; en 1644, Alexandre, fils de François et d'Antoinette de Beaumont et frère du gouverneur de Sarlat, fonde la branche des Géniès de Cantecor.

26 - *Crozille*, village à 1 km Sud de Cantecor et point haut à 382m. d'altitude où a été bâti le château d'eau ; *Lagorce* à 0,5 km SE de Cantecor ; *Maniagues* (c. de Carennac) qui en gaélique signifie « les moines » ; *Latouille*, en la seigneurie de Miers, à 0,5 km SE de la source salmière.

27 - *Fontanges*, dans la vallée de la Maronne (entre Salers et S.Martin-Valmeroux) au diocèse de Saint-Flour.

28 - *Antoine de Fontanges*, seigneur du Chambon et de Cantecor, dont les armes étaient « *de gueules au chef d'or, chargé de 3 fleur de lys d'azur* », comptait parmi ses ancêtres directs : *Gui de Fontanges*, homme d'armes en 1499 dans la compagnie de Robert de Balsac, sénéchal d'Agenais et *Cécile du Chambon, épouse de son fils Louis en 1507*, descendante de Guillaume Roger, seigneur de Rosiers et du Chambon, frère du pape Clément VI (1342-1352) et père du pape Grégoire XI (1370-1378), petite-nièce de Pierre Roger de Beaufort, vicomte de Turenne (1421-1444).

29 - Vicomte de Fontanges de Cousan, *Généalogie des Fontanges,1238-1887*, ms. – J.B. Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, Clermont-Ferrand, 1846 – Henri Queuille et J. Borde, *Neuvic d'Ussel* (p. 84), Ussel, 1954. - Henri Viers, *Masclat en Duercy* (p.60, les Fontanges), BSEL, XCVIII, Cahors, 1977.

30 - Edith Branche, *Cantecor*, Racines, Alvignac, 1999 ; cette étude est particulièrement riche en renseignements d'état-civil sur les *Plas de Tanes*, les *Céré*, les *Géniès* et les *Fontanges*).

31 - Bibliothèque de Cahors, Papiers Lacoste, D2, p. 3. - Champeval de Vyers, *Etat des fiefs du Haut-Quercy*, Cahors, 1898.

32 - Edmond Albe, *Eglises disparues en Haut-Quercy*, Cahors, 1908 ; *Documents du cartulaire de Tulle*, p. 19-20 et 77, Brive, 1919 ; *Familles de Bormes, de Salgues* in Titres er documents sur le Quercy, p.91-95, Brive, 1911 ; *Maison d'Hébrard*, p.225, Cahors 1905 ; *Dictionnaire des paroisses du Quercy*, ms. Archive diocésaines, Cahors.

33 - Leur fille, Anne de Plas épousa en 1624, Jean de la Forestie, fils du trésorier de la généralité de Limoges et petit-fils de Jean qui avait épousé le 29 avril 1542, Antoinette de Juyé-La Marque. - J.B. Champeval, *Dict. des familles nobles de Corrèze*, Tulle, 1913. - Jacques Juillet, *Les Juyé*, Lemouzi, Tulle, 1971 ; *Au pays des Quatre Rivières*, Le Mercure Dauphinois, Grenoble, 2007.

34 - *Etienne de Palhasse*, lieutenant général de la sénéchaussée de Figeac en 1495, épousa Marguerite de Turenne d'Aynac ; leur fils aîné reçut du Roi la viguerie de Figeac qui resta à leurs descendants jusqu'en 1762. Les armoiries des Palhasse étaient « *d'or à 3 chevrons de gueules* ». A Figeac, l'hôtel particulier (1765) des Palhasse devint la sous-préfecture où un de leurs gendres, Alexandre de Chaudruc, baron de Crazannes, fut sous-préfet. - Georges Thonnat, *Familles nobles ou notables du Haut-Quercy*, Cahors, 1977.

35 - Jacques Juillet, *Seigneurs et Dames de Montal en Quercy-Turenne*, 3e édition, Le Mercure Dauphinois, Grenoble, 2007.

36 - Acte relevé par Jean Lartigaut sur *Alvignac*, BSEL, 3, p.235, Cahors 1980.

37 - Les armes des Réveillon étaient « *d'azur à 3 marteaux d'argent, 2 et 1, aux manches de sable, surmonté d'un lambel de gueules* », Boulazac, *Armorial du Périgord*, Périgueux, 1891.

38 - Tibor Pataki, *La famille Faydit de Tersac*, in « Cressensac dans la vicomté de Turenne », Brive, 1984. - Armes des Faydit de Tersac : « *Burelé d'argent et de sinople de 10 pièces, chaque burèle d'argent chargée d'1 étoile de gueules* (Faydit), *au chef d'azur, parti par un trait de sable, à 2 lions d'or affrontés et couronnés* (Tersac) » Esquieu, *Armorial du Quercy*, Cahors, 1902.

LES VERRERIES AU BOIS DU QUERCY
(suite)

B) Contrats de mariage, testaments et autres actes notariés

Ces instruments nous permettrons de pénétrer, sinon dans l'intimité véritable des familles, du moins dans celle de leur bourse, ce, au prix d'une énumération monotone et de quelques redites.

1)Verriers ayant du bien

a) Figeacois

Le testament d'Amans Colomb, tel qu'il en est rendu compte par l'érudit Champeval dans sa « Généalogie des Colomb »[1310], ne permet pas d'apprécier la situation financière de ce verrier que nous croyons être né d'un des Colomb ayant obtenu du seigneur de Lacapelle-Marival le fermage, puis l'acensement de la verrerie de la Galdonie. L'auteur se contente en effet de mentionner les neuf enfants d'Amans, dont sept garçons et deux filles, deux des mâles, Jacques et Jean II étant institués héritiers universels, ce qui laisse entendre qu'il y eut partage ultérieur ; l'usufruit de la succession était toutefois laissé à l'épouse du testateur Jeanne « Gibrade »[1311]. Nous devons donc nous passer de l'information intéressante que pouvait constituer le montant des legs faits aux cadets. Champeval indique cependant que l'un des garçons, Antoine, était prêtre. Il s'agit certainement d'Antoine Colomb, prêtre du lieu de Lacapelle, qui testa au village de la Verrière, paroisse de Lacapelle, faisant héritiers universels ses neveux Jean Colomb, seigneur de Campendu, et Antoine Colomb, licencié en droit, et léguant aussi à plusieurs filleules, 100 L à Louise Colomb, fille du juriste et 20 L à autre Louise Colomb, fille de feu Pierre, de Terrou, ainsi qu'à Catherine Gibrat, femme de Guillaume Galaup [1312].

Jacques Colomb, cohéritier universel d'Amans et frère du prêtre dont nous venons d'exposer les dernières volontés, sans doute déjà décédé à la date de celles-ci, testa à la Verrière,paroisse de Terrou [1313] : les legs faits à deux filles déjà mariées (20 sols à chacune) sont quasi symboliques, ceux concernant un fils prêtre et curé de paroisse qui avait bénéficié d'un titre clérical et deux autres religieux, l'un bénédictin à Vézelay, l'autre au prieuré de Notre Dame d'Escalmels [1314] l'étant tout à fait avec le legs de 5 sols réservé à ceux qui n'avaient rien à espérer mais qu'il importait de nommer. Les autres legs sont plus intéressants : Antoine Colomb, licencié en droit, habitant Figeac, qui doit être celui que son oncle Antoine allait bientôt désigner comme son cohéritier universel, recevait 225 L (100 écus de 45 sols) dont la moitié était payable au décès du testateur et le reliquat à raison de 10 L par an ; le bénéficiaire étant marié dès 1540, selon ce qui a été publié, il n'est pas impossible que ce legs ne fut qu'un complément de sa constitution de mariage ; un autre fils, Jean, possible futur étudiant en droit civil ou canon selon le père, avait un legs de 300 L ; l'héritier universel était Jean « fils aîné et plus vieux » [1315]. Le testateur prenait des dispositions en faveur de son épouse, Louise Renaut, au cas où elle et l'héritier universel ne pourraient coexister à même pot et feu : jouissance d'une maison meublée à la Verrière, d'une chenevière confrontant l'étang de son moulin et pension viagère qui donne une idée du régime alimentaire de la famille : elle prévoyait par an 7 setiers seigle, mesure de Figeac, soit 10 hl, 4 « charges » de vin, un pourceau de 4 écus, une quarte de sel, même mesure, 10 livres d'huile de noix et les « viandes » du jardin ; la pension comprenait en outre le bois de chauffage nécessaire, une robe « à porter ordinairement » tous les deux ans, ainsi que les vêtements pour les occasions, ces habits devant être conformes à son état.

Louise Renaut testa dans le même instrument, nommant le même héritier universel que son mari, en spécifiant que son douaire lui serait acquis s'il exécutait les clauses du testament de son père. Le montant de ce douaire n'est malheureusement pas connu.

Nous n'avons pas connaissance du contrat de mariage [1315] de Jean Colomb, héritier universel de ses parents, ni de son testament qui fut reçu par un de ces notaires de Terrou qui nous ont fait cruellement défaut pour notre propos. Nous avons déjà mentionné qu'il légua 1500 L à un de ses fils cadets, François sieur del Bosquet, legs qui fut payé par Gilbert Colomb, son frère et héritier universel du père [1316]. Comme la fratrie comprenait deux autres garçons et trois ou quatre filles, c'est d'une somme rondelette que Jean Colomb disposa en faveur de ses cadets, si chacun avait un legs de l'ordre de celui de François.

Gilbert Colomb fut marié deux fois. La constitution de sa première femme, Madeleine de Valon, morte après avoir donné naissance à cinq filles dont trois, au moins, se marièrent et une fut religieuse, n'est pas connue avec exactitude. Tout au plus pouvons-nous dire qu'une sœur de cette première femme, administrateur des biens d'Anne Colomb, une de ces filles, et ayant aussi la charge de la religieuse, donna reçu à Louise de Loumagne, deuxième femme et héritière fiduciaire de Gilbert Colomb, de 780 écus, soit 2340 L dues à ces deux filles en raison du douaire de leur mère [1317], ce qui nous donne une valeur minimum de cette constitution. On pourrait imaginer qu'elle se soit élevée à 1950 écus (780 : 2 et x 5) soit 5850 L.

Le mariage de Gilbert avec Louise de Loumagne constitue l'événement majeur de l'histoire familiale de cette branche des Colomb. L'épouse était, comme déjà dit, l'unique survivante de sa maison et en détenait tous les biens, avec cependant des dettes, dont 1000 écus vraisemblablement dues pour le remboursement de la constitution de l'épouse de son oncle Louis de Loumagne et aussi la charge d'une fille née d'un premier mariage. Gilbert Colomb avait aussi du bien, ainsi que nous l'avons déjà exposé, et déjà cinq filles à établir d'une façon ou d'une autre. Les actifs et les passifs de l'un et de l'autre ayant sans doute été bien pesés, Gilbert Colomb s'engagea dans le contrat de mariage à payer 2000 écus, soit 6000 L, à sa future épouse [1318], dont la moitié fut versée quelques jours plus tard. Il disposait donc à cette date d'une certaine trésorerie, si cette somme n'avait pas été empruntée ou obtenue par la vente de biens-fonds, rien ne permettant toutefois de dire qu'il en avait été ainsi. Nous ignorons quel était à ce moment le statut du marié dont le père était encore vivant ; il fut par la suite son héritier universel [1319] et était peut-être depuis son premier mariage donataire d'une partie des biens paternels, sans qu'il soit certain que cette donation soit assortie de la jouissance. Il n'est donc pas impossible que ces 6000 L provenaient de ses fonds personnels et, pourquoi pas, de ses gains de verrier. Nous pouvons aussi nous demander la signification de cette somme dans le cadre du contrat de mariage ; peut-être représente-t-elle la différence de valeur des actifs nets des futurs [1320]. Compte tenu de la date, elle excède à elle seule la valeur de la plupart des patrimoines des verriers des autres secteurs.

Nous avons déjà mentionné que Gilbert Colomb avait légué 4000 L à une de ses filles, née de son premier mariage, Marguerite, épouse de Jean de Passefons [1321]. Fit-il des legs du même ordre à ses sœurs ? Nous l'ignorons, car dans le seul contrat de mariage que nous avons vu, celui d'Anne Colomb et de Georges Dupuy, la future se borna à se constituer ses biens « de père et de mère ». Esther Colomb, seule fille restée vivante

du deuxième mariage, fit de même dans son contrat de mariage avec François de Corbesier, y ajoutant ce qui lui revenait en raison de la succession d'un sœur germaine décédée ab intestat ; elle perçut dans un premier temps 3000 L seulement pour ses droits légitimaires paternels et maternels mais il s'y ajouta ultérieurement un domaine situé dans la paroisse de Fourmagnac et des rentes d'une valeur de 1600 L car elles étaient rachetables à ce prix [1322]. Malgré les incertitudes qui empêchent un évaluation précise, les sommes dues par Louise de Loumagne puis par son fils Jean autour de 1600, ne pouvaient qu'être importantes, trop importantes sans doute par rapport au revenu et ce d'autant que l'activité professionnelle avait vraisemblablement cessé ; en témoignent les cessions de biens fonciers comme le domaine de la Berrière Vieille [1323], à Lacapelle-Marival et celui de Fourmagnac.

D'un autre côté, il y eut certainement des rentrées d'argent notables en raison du mariage en 1608 de l'héritier universel, Jean Colomb. Mais il y avait désormais les dépenses inhérantes à la vie noble.

Il n'y a que très peu d'informations pour l'autre branche des Colomb restée dans le Figeacois, elle aussi issue d'Amans Colomb, dont aucune pour son fils Jean et pour Pierre, fils de ce dernier. On peut supposer que le fils de Pierre, autre Jean, fut son héritier car l'un de ses frères Jacques, alla vivre chez sa femme à Goutepeyrouse (Gorses) et l'autre, Géraud, à Capdenac lieu d'origine de son épouse, où il était receveur de la duchesse d'Uzès et où il testa. Il avait donc quitté le travail du verre.

Jean, qui habitait alors la verrerie de Terrou, épousa Guinette de Constans dont la constitution s'élevait à 1000 L [1324]. Quoique plus élevée, avec 1400 L, celle d'Anne de Peyrusse, femme d'Antoine, sieur de Martelez, fils et héritier de Jean, restait encore modeste [1325]. En revanche, à la génération suivante, le montant de la dot de l'épouse de leur héritier, Thamar de Colomb, s'éleva considérablement puisque longtemps après le mariage, 8000 L restaient encore à payer [1326]. La situation de la famille avait dû grandement s'améliorer : en témoignent les legs faits par Antoine, sieur de Martelez, à sa fille Isabeau, 9000 L, et à son fils Damase (alias Thamar), 7500 L [1327]. C'est d'ailleurs aussi le temps de l'installation de ces Colomb dans l'un des rares châteaux du Ségala, celui de Saint-Thamar, dont Antoine pourrait avoir été le bâtisseur et celui de l'abandon de leur industrie.

Les instruments concernant les autres rameaux des Colomb du Figeacois susceptibles d'avoir travaillé le verre au XVIIe siècle, ne permettent guère de se faire une idée de leur situation. La qualité de leurs alliances autoriserait tout au plus de supposer qu'au moins les épouses des chefs de famille étaient convenablement dotées. Cependant,

Jacques de Gasquet, seigneur de Sainte-Colombe, frère de Rose qui devint en 1656 l'épouse de Jacques de Colomb, seigneur de Pomiers, était redevable de 4232 L envers quatre des six enfants du ménage, ce qui fait supposer que la constitution de leur mère n'avait pas été entièrement payée [1328].

A propos des Colomb établis à Nozières, nous pouvons nous demander pour quelle raison Hugues de Conquans, seigneur de Camburat, avait cédé à Jacques Colomb, sieur de Sasmayoux, son beau-frère, la jouissance pendant dix ans de sa seigneurie de Conquans (Boisset, Cantal) ; une réponse plausible est que cette cession fut faite soit en paiement de la dot de Souveraine de Conquans, sa sœur et épouse du sieur de Sasmayoux, soit en paiement des intérêts de la somme encore due au mari en raison de cette dot. A la suite de cet arrangement, Jacques Colomb afferma le revenu de la « terre » de Conquans moyennant 600 L par an pendant cinq ans et 500 L pour les cinq dernières années [1328 bis]. La constitution de Souveraine de Conquans ne pouvait donc qu'être substantielle.

Toujours dans le Figeacois, nous avons recueilli des informations concernant les mariages de quelques membres du rameau des Renaut installé vers la fin du XVIe siècle au village de la Borie, paroisse de Saint-Médard-de-Nicourby, à savoir certains enfants de Jean, dont Pierre, et deux enfants de ce dernier, Jean, sieur de Panis, issu d'un premier mariage avec Françoise de la Gasquie et Marguerite, née du deuxième avec Lucrèce de Narbones [1329]. Bien que nous n'ayons pas vu leur contrat de mariage, il est certain que la constitution de Françoise de la Gasquie, première femme de Pierre Renaut, était mobilière. Il en était vraisemblablement de même pour celle de sa deuxième femme, l'héritage des Narbones n'étant pas venu aux mains des Renaut. Cela est certain pour Hélène de Cadrieu, femme de Jean, fils de Pierre, à laquelle Marc, qui devait être son père, constitua 3500 L.

Cela est aussi très vraisemblable pour Louise de Daure (alias Deaura et de Haura), épouse de Jean, père de Pierre, et originaire du village, voire du repaire, d'Entraigues, paroisse de Boisset dans la Châtaigneraie de Haute-Auvergne, d'une famille qui allait connaître une belle promotion sociale au fil du XVIIe siècle ; nous supposons que le mariage de Jean se fit du temps où son père Louis, ayant acheté la coupe des bois du prieuré de Notre-Dame-du-Pont, proche d'Entraigues, y exploitait une verrerie. Celui de Pierre Renaut avec Louise de la Gasquie contribua indirectement à la constitution du patrimoine seigneurial de ces Renaut en raison des difficultés qu'avait Philippe de la Gasquie, neveu de Françoise, à payer ce qu'il devait à cette dernière.

La constitution de Jeanne Renaut, fille de Jean et femme de Jean Laborie, du village éponyme, donc voisin de son beau-père, s'élevait à 500 L, dont 300 L à payer dans l' année, 100 L un an après le premier versement, puis 10 L par an [1330]. Celle de Catherine, qui devint en 1598 l'épouse d'Armand de Boissieux et est supposée sœur de Jeanne car le testament de Jean Renaut [1331] mentionne une fille ayant ce prénom, s'élevait à 700 L [1332]. Nous sommes loin, avec ces deux sommes, de celles qu'allouaient à leurs filles, dans les mêmes années, les Colomb de la verrerie de Terrou.

Jean Renaut, sieur de Panis, étant mort sans postérité, l' ensemble des biens de la famille ne pouvait que revenir à son ultime représentante, Marguerite, née du deuxième mariage de Pierre Renaut et demi-sœur du sieur de Panis, avec comme unique charge apparente, le remboursement de la constitution de l'épouse de ce dernier [1333]. Marguerite Renaut épousa, comme déjà dit, Pierre Vernhol. Leur contrat de mariage [1334] ayant été trouvé depuis le début de la parution de notre étude, il convient de revenir sur certaines des considérations que nous avons exposées antérieurement [1335]. Notre hésitation quant au statut social du mari de Marguerite Renaut était justifiée car il est désormais certain qu'il n'appartenait nullement à la noblesse verrière mais était de famille bourgeoise et même de bourgeoisie tout à fait récente, ayant une parenté assez proche avec des paysans de Cardaillac portant le même nom que lui. Cela étant dit, le problème posé par Anne Vernhol, femme de Pierre Dupont, du repaire de Perpigne, et par André Verniol, le gentilhomme verrier, reste entier. On pourrait aussi évoquer la possibilité que Pierre Verniol soit devenu verrier après son mariage. Il est en tout cas certain que lui, son fils et son petit-fils réussirent à s'agréger à la noblesse.

Revenons au contrat de mariage de Marguerite Renaut et de Pierre Verniol : dans son essence il ressemble à celui de Gilbert Colomb et Louise de Loumagne ; le futur avait en effet du bien [1336], tout comme Gilbert, quoique probablement en moindre quantité, et la future également, à l'exemple de Louise ; et en considération de la donation de leurs biens présents et à venir faites à la future par son père et son grand-père Jean Renaut, Pierre Verniol se constitua en dot la somme de 12000 L qu'il s'engagea à délivrer à son beau-père et au père de celui-ci, ces derniers se réservant l'usufruit des biens donnés. Le futur payait en outre 300 L de bagues et joyaux et une robe selon sa qualité à l'épouse de Jean Renaut ; le gain de survie était de 600 L pour la mariée et de 300 L pour son époux ; celui-ci versa un acompte de 6580 L 16 sols peu après, dont 1050 L en numéraire et le restant en un grand nombre d'obligations consenties par des tiers, dont les Renaut devaient donc obtenir le remboursement. Quelques semaines plus tard, Pierre Vernhol, qui se

titrait dès lors sieur de Broussoles, procéda à la vente d'une chenevière située dans les appartenances de Figeac, le produit étant destiné au paiement d'une partie de sa constitution de mariage [1337].

Armand de Boissieux et Catherine Renaut eurent dix enfants. Par son testament du 5/2/1630 [1338], il légua 1000 L à chacun de ses cinq garçons, 1200 L à chacune de ses cinq filles et nomma son épouse héritière universelle à charge de rendre ses biens au plus capable de leurs garçons [1339] ; apparemment ce fut l'aîné, Philippe, sieur de Nicourby, qui eut la charge de payer 11000 L de legs. Nous avons la preuve qu'il commenca à respecter les volontés de son père puisqu'il constitua 1200 L à sa sœur Catherine, mariée en 1640 [1340], mais nous ignorons s'il le fit aussi pour ses frères François et Jean (ou Jean-Philippe) mariés en Basse et Haute-Auvergne en 1642 et 1644. Philippe de Boissieux fut vraisemblablement incapable d'assumer les charges qui lui incombaient en sa qualité d'héritier universel et ce, d'autant plus que sa mère demanda le remboursement de sa constitution et de son gain de survie, soit 1000 L au total. En tout cas, il vendit, comme déjà dit, la seigneurie de Nicourby et son domaine moyennant 7000 L [1341], dont, selon notre compte, 6949 L furent absorbées par divers paiements effectués le jour de la vente et par la suite.

b) Secteur nord-est.

- Colomb du Raisse, à Vieyre

Nous ignorons ce qu'apporta Gabriel Colomb sieur du Raisse, originaire de Sagnemoussouze (Saint-Julien-le-Pèlerin), dans la maison de sa femme Guillemette Pau (ou Pauc) à Vieyre. Il est en tout cas plus que probable qu'il y soit « entré gendre » car il eut la charge de payer la constitution de Jean Pau, époux de Marguerite Riouzal, du village de Riouzal, paroisse de Sexcles, en Bas-Limousin, et frère probable de sa femme [1342].

A la génération suivante, Antoine Colomb épousa Jeanne Longour dont la constitution pourrait avoir été de 750 L, car sa mère lui avait légué cette somme alors qu'elle était déjà veuve et sans doute héritière de son mari, lui-même entré gendre chez elle [1343]. Par ailleurs, Marguerite Longour, sœur de Jeanne, avait une constitution très voisine, 800 L [1344].

Antoine Colomb avait une sœur, Olympe, dont la dot, pourtant bien modeste, 530 L, restait largement impayée. Alors qu'Antoine Colomb était déjà décédé, sa veuve devait à ce titre et aussi en raison de legs fait à Olympe et d' intérêts de retard, 760 L qui furent payés à raison de 635 L par délaissement de plusieurs biens-fonds et, pour le reliquat, ainsi que

pour le montant d'une obligation de 85 L consentie vingt deux ans auparavant par Antoine Colomb et son père, soit 210 L au total, par annuités de 20 L [1345]. Peu auparavant, Jeanne Longour avait aussi soldé le paiement de la constitution d'une sœur d'Olympe par la cession d'une terre valant 90 L [1346]. A la fin du XVIIème siècle, en des années certes noires, ces Colomb connaissaient donc des difficultés de trésorerie. Indiquons quand même que l'un des biens-fonds cédés donna lieu à un rachat du temps de Jean Colomb, sieur de la Boigue [1347], fils et héritier universel d'Antoine et de Jeanne Longour. Celui-ci épousa d'abord Toinette Daraqui dont la dot s'élevait à 1000 L, les trois quarts étant payables à raison de 40 L par an, ce qui laisse entendre que cette alliance flatteuse n'était pas consentie sans un sacrifice financier ou que la famille de l'épouse connaissait elle aussi des difficultés [1348]. Il épousa ensuite, en 1720, une fille de paysans, ses voisins du village de Vieyre, qui apporta 780 L [1349].

Le sieur de la Boigue avait plusieurs frères : Jean, sieur del Camp (qui le fit son héritier universel à charge de payer 100 L à leur frère Gabriel, sieur del Raysse), Pierre, sieur de la Prade, qui émigra et auquel il céda, peut-être pour ses droits légitimaires, 200 L à prendre sur un débiteur [1350], et enfin Gabriel, sieur du Raisse précité, qui obtint par transaction, outre le paiement du legs de son frère del Camp, 200 L pour ses droits légitimaires du chef paternel et 60 L du chef maternel ; là encore le paiement fut partiellement fait en biens-fonds, ce qui était toutefois conforme au testament du père [1351].

Bien plus tard, le fils du sieur de la Prade, prénommé Pierre comme son père et habitant Biron en Périgord, revint au pays pour réclamer un reliquat des droits de son père ; son oncle s'engagea à lui verser 200 L de plus, mais, signe d'impécuniosité ? 100 L devaient être payées quand il marierait celui ou celle qui recueillerait sa succession puis le reste par termes annuels de 20 L [1352]. Cet événement eut lieu quelques années plus tard ; la Boigue avait finalement choisi une fille pour lui succéder et avait donc fait entrer un gendre chez lui mais nous ignorons le montant de la somme qu'il apporta.

Devenu fort vieux, Jean Colomb de la Boigue fit son testament, léguant 200 L à chacun de ses trois fils nés de son second mariage et la même somme à la fille née du premier, les modalités de paiement étaient chiches : 80 L au mariage ou un an après le décès du testateur, puis 20 L par an. L'héritière universelle était sa fille du second lit, mariée dans la maison. Jean Colomb de la Boigue prenait aussi quelques dispositions en faveur de sa femme et de sa fille Madeleine, née de Toinette Daraqui, et restée célibataire : jouissance en commun de la chambre à côté de la cuisine, meublée d'un lit et d'un coffre ; une assiette et une écuelle

d'étain pour chacune ; le bois de chauffage, les « herbes » potagères du jardin, leur provision de châtaignes et autres fruits, (il n'est pas question d'une allocation de seigle), un peu de terre pour cultiver du chanvre et du lin, ce qu'il fallait pour nourrir un cochon ou une moitié de cet animal d'une valeur de 30 L ; pas d'argent [1353]. Dans l'esprit du testateur, Madeleine Colomb, alors âgée de 45 ans, était condamnée à rester vieille fille dans la maison de son père et celui-ci n'envisageait nullement que l'héritage de sa mère lui soit transmis, ce qui était pourtant prévu par le testament de Toinette Daraqui, après distraction de 300 L léguées à son mari [1354]. Il en fut bien ainsi car Madeleine Colomb, toujours non mariée, mourut à Vieyre en 1766 ; réclamer son dû aurait impliqué de quitter la maison et elle ne se résolut sans doute pas à le faire de sorte que ses droits restèrent impayés. Par la suite, les trois demi-frères de Madeleine demandèrent aux héritiers du sieur de la Boigue le paiement de ce qui leur revenait de sa succession.

En ce qui concerne les veuves, la règle voulait qu'elles soient entretenues dans la maison de leur défunt mari tant qu'elles ne demandaient pas la restitution de leur dot. Et c'est bien ainsi que Jean Colomb de la Boigue voyait l'existence ultérieure de sa femme.

Des trois fils de la Boigue, Pierre, aussi sieur de la Boigue, et Antoine, sieur de la Prade durent percevoir leur legs paternel ainsi que ce qui leur revenait de la succession de leur mère. Ils obtinrent cependant chacun 412 L pour un supplément de légitime paternelle et maternelle ainsi que pour leur part de la succession de leur demi-sœur, mais tardivement, après le mariage de celle de leurs nièces qui fut héritière de leur maison d'origine [1355].

Nous avons déjà relaté que l'un et l'autre eurent la chance d'épouser une femme ayant du bien, celui de l'épouse de Pierre, Pétronille Pourty étant situé au village de Pruns (Camps, Corrèze) et celui de la femme d'Antoine, Jeanne Graneyrie, à Vieyre (Lamativie).

Le troisième fils, Gabriel, sieur del Camp, qui avait quitté le pays depuis plusieurs années, donna procuration en 1772 à son frère Pierre pour qu'il lui obtienne le paiement de ses droits de famille. L'affaire traîna au point qu'en 1787 un procès fut intenté contre les débiteurs devant l'ordinaire du marquisat de Montal. Elle se termina par une transaction entre Pierre Colomb, procureur de son frère, et ceux qui avaient succédé à leurs parents, le gendre de ses derniers et son propre gendre. Pierre Colomb obtint 1400 L moyennant renonciation à toute prétention sur les successions de son père, de sa mère et de sa demi-sœur [1356].

- Grenier du village de Vayrac, paroisse de Calviac.

Nous ignorons ce qu'apporta Antoine Grenier, sieur de la Combe, lors de son mariage avec Hélis Roudergues. Le bien de celle-ci alla

ensuite à leur fille Jeanne, sans que nous connaissions les modalités de ce passage, faute d'avoir trouvé les instruments adéquats, testament de sa mère, contrats de mariage de la fille qui fut mariée deux fois : nous ignorons donc ce que ses époux, Jean Malroux puis Jean Drulhes, apportèrent. Jeanne Grenier était veuve du premier avec trois filles de ce lit, dont une déjà mariée, et remariée au second avec deux filles, lorsqu' elle fit un premier testament, faisant héritier universel son époux sans préciser à qui il devait transmettre, ce qui est surprenant, et lui léguant en outre 120 L ; ce qui étonne encore dans ce testament est la modestie des legs faits aux quatre filles encore célibataires, 100 L à chacune ; celle déjà mariée n'avait qu'un legs de 5 sols car suffisamment dotée [1357]. Veuve à nouveau, Jeanne Grenier fit un autre testament [1358] nommant héritière universelle sa fille Marie Drulhes, mariée dans la maison ; toutes les filles du premier lit étaient désormais mariées ; restait encore célibataire Marie-Anne Drulhes qui recevait un legs de 800 L (somme à comparer avec celle de 100 L léguée dans le premier testament) qui paraît inclure cependant ce qui lui revenait du chef de son père [1359]. Rappelons que, quoi que mariée et même veuve, Marie-Anne Drulhes n'avait pas encore reçu son legs à la mort de sa mère, en 1741, et qu'elle obtint peu après la jouissance de biens-fonds jusqu'au paiement [1360]. Nous apprenons aussi dans le deuxième testament de Jeanne Grenier que Pierre Caldemaysou, son gendre, époux de Marie Drulhes, n'avait encore apporté que 200 L. L'impression finale est que les affaires des Grenier de Vayrac n'étaient pas en bon état du temps de leur dernière représentante.

Antoine Grenier, dont nous ignorons le statut dans la maison d'Hélis Roudergues après le décès de celle-ci [1361], épousa en deuxièmes noces Anne Duteil, d'une famille de la bourgeoisie rurale établie dans un village voisin de Vayrac ; sa constitution s'élevait à 1000 L [1362].

Antoine Grenier et Hélis Roudergues eurent une autre fille, Catherine, mariée au village de Candes, paroisse de Comiac, dont le contrat de mariage avec Géraud Marche est à découvrir. Veuve et sans postérité, elle fit héritier universel son neveu par alliance, Géraud Lherm,, époux de Catherine Malroux, née du premier mariage de Jeanne Grenier, sa sœur [1363]. Par son deuxième testament, cette dernière légua 5 sols à Marie Lherm, sa petite-fille en précisant qu'elle avait été suffisamment légitimée par feue Catherine Grenier.

- Grenier puis Riols au Mamoussou.

Que Toinette Vieyre ait été l'héritière de sa famille et que son mari Robert Grenier, sieur de la Rivière, soit « entré gendre » chez elle, au Mamoussou, découle clairement du fait que c'est lui qui constitua à son beau-frère Mathurin Vieyre et par la suite assura certains paiements de

la constitution ; celle-ci s'élevait à 300 L [1364]. Robert Grenier est aussi connu pour avoir réglé à un oncle (en fait un oncle de sa femme), autre Mathurin Vieyre, un terme de ses droits légitimaires [1365] ; cet oncle donna plus tard quittance de la totalité de ses droits à Toinette Vieyre et à son mari [1366]. Ces Mathurin Vieyre étaient établis par leur mariage, l'un au village de la Roussenque, paroisse de Saint-Julien, en Haute-Auvergne, l'autre à Peyrolles, paroisse de Lamativie.

Nous ignorons ce qu'apporta Robert Grenier, son contrat de mariage restant à découvrir. Nous avons en revanche une idée de la valeur de ses droits légitimaires, au sujet desquels il était en procès au présidial de Tulle avec son frère aîné François, sieur de la Bontat, de Nègrevergne ; ayant droit, selon une sentance de ce tribunal à un vingtième des biens paternels et à un dizième des biens maternels [1367], il obtint en paiement quatre séterées de châtaigneraie et un jardin (le tout étant situé dans les appartenances de Nègrevergne), ainsi qu'une paire de bœufs valant 50 L [1368.] Comme les biens-fonds furent cédés peu après par la Rivière moyennant 195 et 50 L, ses droits légitimaires, comprenant peut-être des intérêts de retard, valaient 295 L. Nous pouvons considérer que les droits d'Antoine, sieur de la Combe, d'autre Antoine, sieur del Rial et de Nicolas, sieur del Camp, frères de Robert, et comme lui cadets établis hors de la maison paternelle, avaient à peu près la même valeur.

Robert Grenier ne paraît guère en-dehors des instruments dont nous venons de faire état, exceptée sa présence à deux assemblées d'ordre professionnel déjà mentionnées. Nous savons cependant qu'il avait légué 90 L à une fille naturelle baptisée en 1658 dans l'église de Parlan en Haute-Auvergne, legs qui ne fut payé que beaucoup plus tard par son fils Nicolas [1369]. Le dernier testament de sa femme Toinette Vieyre, qui lui survécut très longtemps, nous est en revanche parvenu [1370]. La postérité du ménage est remarquable par le nombre (quatre) de filles restées célibataires, quoique d'un âge certain, et aussi par la modestie des legs les concernant (200L).

A la date de ce testament, il n'y avait qu'une fille ayant été mariée, Françoise, femme du maître de la verrerie de la Grifoulière, dont la fille était gratifiée d'un legs de 5 sols pour la bonne raison, exprimée par la testatrice, que la mère avait été suffisamment dotée dans son contrat de mariage ; s'ajoutaient à ces filles deux garçons, Nicolas, au service du roi, célibataire, qui avait un legs de 40 L, et autre Nicolas, sieur de Cambon, fils aîné, qui était nommé héritier universel alors que dans des temps plus anciens la mère avait fait une donation à Françoise, précitée, donation dont, selon ses dires, elle n'avait pas jouie et dont elle se démit par un acte dans lequel elle signale que sa mère lui devait encore 500 L sur

sa constitution ainsi que des intérêts de retard [1371]. Par la suite Nicolas Grenier, sieur de Cambon, consentit une obligation de 500 L en faveur de Jeanne Colomb, fille de Françoise [1372] ; il est vraisemblable qu'il s'agissait toujours de la même dette.

Françoise Grenier, veuve d'Antoine Colomb, passa un contrat de mariage avec Louis Colomb, sieur de la Borie, cadet de la branche établie à la verrerie du Teil, paroisse de Siran [1373] mais il ne semble pas que le mariage prévu ait eu lieu. Les termes du contrat laissaient entendre que Louis Colomb allait s'installer dans la maison de sa femme en y apportant de l'argent pour payer des dettes alors que cette maison était en réalité celle de son feu mari et que deux filles toujours vivantes étaient nées de leur union. Le mariage projeté n'était donc pas, à priori, sans obstacles que la connaissance des dispositions testamentaires d'Antoine Colomb, s'il en laissa, permettrait d'expliquer, mais nous les ignorons.

Après le décès de Toinette Vieyre, l'une des filles restées célibataires, Louise, trouva cependant encore à se marier, avec un veuf, maître-charpentier de son état ; elle se constitua 200 L, soit le montant du legs maternel, mais précisa dans son contrat de mariage que cette somme était du chef paternel et maternel, ce qui montre que Toinette Vieyre était héritière universelle de son mari ; Nicolas, le frère aîné, lui donna 50 L pour « agréables services », don qui devait être tout à fait justifié car cette vieille fille avait certainement effectué bien des travaux chez son frère, sur le domaine et à la verrerie ; à titre personnel, elle apporta un coffre et de la toile, d'une valeur de 24 L [1374]. Nicolas Grenier avait donc 250 L à débourser et s'engagea à le faire à raison de 20 L à Noël prochain puis 20 L par an, ce qui confirme, après le testament de Toinette Vieyre, que la trésorerie de la maison n'était pas aisée. Nous pouvons avancer des explications à cette situation : Nicolas Grenier était déjà âgé à ce moment, peut-être hors d'état de travailler et de surcroît sans le soutien d'un fils pour poursuivre son industrie puisqu'il n'avait apparemment que des filles, celles-ci arrivant par ailleurs à l'âge du mariage et lui donnant donc le souci de leur procurer un établissement convenable ; enfin, Nicolas Grenier pourrait avoir fait un mariage modeste si, comme nous le croyons, sa femme, Louise Colomb, était fille de Jean, sieur de la Fleur, maître de la verrerie du Teil à Siran ; ce dernier avait en effet fixé la constitution de ses nombreuses filles à 200 L seulement. Nous supposons donc que Nicolas Grenier avait fait un mariage d'inclination ou qu'à la date de cette union, il n'avait pas l'expectative d'être héritier universel de sa mère. Le mariage de sa fille Marianne, qui suivit de peu celui de sa tante Louise, confirme que la situation financière de la famille était difficile, et par la condition de l'époux qualifié de laboureur mais fils d'un tailleur de village, et par la modestie de la constitution de l'épouse,

500 L, dont 200 L étaient payées par cession d'un petit pré et d'une devèze attenante et le reliquat à raison de 50 L à l'Ascension de l'année suivante puis de 12 L par an ; l'époux recevait l'héritage de sa feue mère et donation de la moitié des biens paternels [1375]. On peut se demander là encore si le paiement en biens-fonds arrangeait la famille de l'épouse ou celle du mari, soucieux d'arrondir les maigres biens que pouvait posséder un artisan rural.

Deux autres mariages suivirent, celui de la fille choisie pour héritière, Jeanne, qui épousa Antoine Riols, sieur de la Fon, originaire de Nègrevergne, paroisse de Camps, puis celui de Louise qui devint en 1742 la femme, épousée en secondes noces, de Jean Colomb, sieur del Suc, du village de Mauris.

Comme parmi les enfants de Robert Grenier, il y eut des filles qui restèrent célibataires parmi ceux de Nicolas son fils, deux d'après le testament de l'une d'elle, Jeanne « cadette », qui légua 50 L à chacune de ses sœurs, mariées ou non, somme qui n'est pas signe que ses droits légitimaires étaient élevés, et fit héritière universelle une autre Jeanne, « aînée mariée dans la maison », c'est à dire l'épouse d'Antoine Riols de la Fon [1376]. En fait, il devait y en avoir une autre, aussi prénommée Jeanne, qui fut marraine le 28/4/1749 dans l'église de Lamativie, de François Colomb, fils de Jean et de Louise Grenier et est qualifiée de tante du baptisé ; mais contrairement aux deux autres, elle avait quitté sa maison natale et habitait, au moment de ce baptême, la paroisse de « Larbresec » (Loubressac ?) où, selon le rédacteur de l'acte, elle « régentait ».La même, sans doute, légua plus tard 100 L à sa nièce Louise Riols [1377].

Nous avons connaissance de deux testaments faits par Jeanne Grenier, femme d'Antoine Riols de la Fon, celle des « Jeanne » qui était mariée dans la maison et qui avait donc recueilli l'héritage de Nicolas Grenier son père et de Toinette Vieyre sa grand-mère. L'un et l'autre sont remarquables par le fait que la testatrice laissait à son mari le choix de son héritier parmi ses trois enfants survivants [1378], deux garçons et une fille, ainsi que celui de la date de reddition de son héritage ; en somme elle lui laissait le gouvernement et la jouissance de son bien aussi longtemps qu'il le désirerait. En attendant, les enfants ne recevaient, à mariage ou majorité, qu'une légitime, « de droit » dans le premier testament [1379], fixée à 700 L pour chacun des garçons et à 1200 L pour la fille dans le deuxième [1380], mais avec faculté laissée au mari d'augmenter ces sommes pour les enfants sortant de la maison. La fille recevait en outre par le premier testament un coffre fermant à clef (précision de rigueur) garni de linge et d'effets ainsi qu'une génisse d'une valeur de 20 L ; le même instrument portait que les biens immeubles constituant l'héritage valaient 1000 L, somme certainement minorée mais excluant une valeur

vraiment importante. Le deuxième testament a, quant à lui, la particularité d'évoquer, cas probablement unique chez les verriers des gorges de la Cère, au moins sous l'Ancien Régime, la possibilité, sans doute chère à la testatrice, que l'un des fils veuille être prêtre ; dans ce cas, la mère voulait qu'il soit pourvu aux dépenses d'éducation nécessaires puis à son titre clérical, moyennant renonciation à son legs ; Jean-Baptiste Riols s'engagea peut-être dans cette voie car il est qualifié d'étudiant en 1763, mais il mourut en 1765 à l'âge de dix sept ans. Il ne restait donc que deux enfants, Jean et Louise.

Dans son deuxième testament, Jeanne Grenier stipulait aussi que sa sœur Jeanne, la seule de ses sœurs célibataires encore présente dans la maison y soit entretenue à vie, et ce, conformément à la volonté de leur feu père, est-il précisé. Ce fut probablement cette Jeanne qui s'opposa quelques années plus tard au troisième ban de mariage de son beau-frère Antoine Riols de la Fon, alors que les deux premiers avaient été publiés dans l'église de Lamativie, ce qui donna lieu à un procès entre le futur et le vicaire de Lamativie à la sénéchaussée de Figeac puis, la permission de publier ce troisième ban ayant été accordée par ordonnance de ce tribunal, à une transaction entre le prêtre et le verrier, reconnaissant la qualité, le mérite et les bonnes mœurs de celui-ci et lui accordant le remboursement de ses frais et dépens [1381].

Le mariage de Louise Riols avait eu lieu entre-temps. Elle avait 1900 L du chef du père et de la mère avec paiement, le jour du contrat, de 300 L en argent et de 500 L en deux créances sur des tiers, de 100 L à l'Ascension de 1764, de 300 L un an après le contrat puis de 100 L par an jusqu'à final paiement [1382]. Il s'y ajouta plus tard ce qui lui revenait de la succession de son frère Jean-Baptiste, mort ab intestat, soit un tiers de 700 L, et 100 L léguées par sa tante Jeanne Grenier [1383].

Bien qu'en bonne santé Antoine Riols testa quelques années plus tard et à cette occasion il nomma le seul fils qui lui restait, Jean, héritier universel de sa mère et de lui-même et légua 100 L de supplément de légitime paternelle et maternelle à sa fille [1384].

Le premier contrat de mariage de Jean Riols témoigne d'une certaine amélioration de la situation de la famille du temps de son père Antoine. Marie-Marthe Azemar apporta en effet 3400 L dont 3100 L en argent et 300 L représentant la valeur de son cabinet garni, un meuble qui remplaçait désormais, le coffre dans les familles ayant quelque aisance ; 2000 L et le cabinet furent payés le jour du contrat ; les époux s'accordaient un gain de survie de 500 L [1385]. Devenu veuf, Jean Riols ne tarda pas à se remarier ; la nouvelle épouse, Marie Lerou, avait une dot de 1500 L à récupérer sur les héritiers de son premier mari ainsi qu'un legs de 1000 L fait par ce dernier à sa femme ; celle-ci perçevait aussi une pen-

sion viagère constituée par sa belle-mère mais se la réserva comme bien paraphermal dans son contrat de mariage [1386].

Aucun enfant ne paraît être né de ce deuxième mariage ; ceux qui étaient issus du premier étant décédés, l'héritage de Jean Riols passa dans la descendance de sa sœur Louise.

Jean Riols devait être un personnage violent. Quelque temps avant son premier mariage il avait maltraité Julien Grenier, de la verrerie du Maziol, qui engagea une procédure contre lui mais mourut avant qu'elle ait abouti à son terme ; il y avait toutefois eu information et décret d'ajournement à l'encontre du coupable ; cependant, comme François Grenier del Rial, père et tuteur légal de Julien, céda à un tiers le bénéfice qui pouvait résulter de cette procédure [1387], nous doutons que les coups reçus aient été à l'origine du décès de son fils. Par la suite une plainte pour injures et menaces fut encore déposée contre Jean Riols [1388]. Pour des raisons que nous ignorons, il est qualifié de « mort civilement » (avait-il perdu ses droits civiques ?) dans un acte ultérieur concernant son épouse [1389].

- Grenier à Peyrolles.

Nous avons déjà signalé qu'Antoine Grenier, sieur del Rial, originaire de Nègrevergne, avait épousé une héritière de ce village, Hélis Montfreu, fille de Françoise Boussac et de son premier mari qui était lui-même entré gendre dans la maison de sa femme ; le tout ressort clairement d'un acte dans lequel del Rial, sa femme, sa belle-mère Françoise Boussac (qui était donataire de la moitié des biens de ses père et mère) cèdent divers biens-fonds à Bernard Boussac, leur oncle et frère, qui réclamait sa part de le moitié des biens non donnée à sa sœur, avec restitution de fruits [1390]. Del Rial et sa femme eurent quatre enfants, deux garçons et deux filles dont l'une, Jeanne, eut le bien de Peyrolles et épousa à une date inconnue, sans doute vers 1700, Jean Colomb de la Gineste qui s'établit à Peyrolles. Nous ignorons ce qu'il apporta dans la maison de sa belle-mère.

Le contrat de mariage de leur fille unique, Marguerite, nous apprend que Jeanne Grenier avait testé en 1705, faisant ses héritiers universels sa mère et son mari, et que ces derniers rendirent dans ce contrat ces héritages à leur petite-fille et fille ; celle-ci, qui reçevait aussi donation de la moitié des biens de son père, biens que nous imaginons surtout mobiliers, et la promesse d'être l'héritière de sa grand-mère, épousa Bernard Souliols qui se constitua ses biens, consistant « de présent » en 2000 L dont 200 L furent aussitôt versées au père de la future, le reste devant être payé à des créanciers de la maison [1391]. Bernard Souliols, qui était de la paroisse de Gagnac, s'établit après son mariage à Peyrolles. Parmi les créanciers figuraient pour une bonne part les deux frères de la

future, François Grenier, sieur del Rial et Antoine, sieur de Grenier, déjà établis au Maziol et au Mamoussou, dont les droits légitimaires à payer par leur nouveau beau-frère furent fixés dans le même instrument : 580 L pour chacun (200 L du chef du père et 380 L de celui de la mère). Marguerite Grenier, leur sœur, avait épousé, une dizaine d'années auparavant, Pierre Riols, verrier de Sagnemoussouze ; sa constitution, supérieure à celle de ses frères comme souvent dans les familles verrières, s'élevait à 750 L (400 L de legs paternel et 350 L du chef de la mère), somme à laquelle s'ajoutaient 30 L en raison de legs faits par deux tantes ; 500 L furent payées le jour du contrat par Jean Colomb de la Gineste, beau-frère de la mariée, en obligations et baux à cheptel consentis en sa faveur, le reliquat devant être payé à raison de 100 L au mois de mai suivant puis de 40 L par an ; la mariée se constituait à titre personnel 335 L [1392].

- Colomb del Suc au Maziol.

Nous ignorons ce que se constitua Pierre Colomb del Suc, entré gendre en 1700 au Maziol par son mariage avec Toinette Alayrangues. Celle-ci, devenue veuve assez vite avec deux enfants, une fille et un garçon, prit François Grenier del Rial comme fermier, sans doute de sa verrerie [1393]. Nous pouvons imaginer que l'ayant vu à l'œuvre, elle en fut suffisamment satisfaite pour lui donner sa fille en mariage ; cette dernière était donataire de la moitié des biens de sa mère ; del Rial était tenu de son côté d'apporter tout ce qu'il possédait, soit, à la date du contrat, 700 L qu'il paya à sa belle-mère en argent et denrées [1394]. Sans doute dut-il lui verser par la suite ce qu'il reçut pour ses droits légitimaires, soit 580 L. Toinette Alayrangues testa quelques années plus tard, faisant de sa fille, épouse de François Grenier, son héritière universelle et léguant 1200 L à son fils Jean (dont 400 L payables à mariage ou majorité, puis 40 L par an) somme à laquelle elle ajouta la jouissance d'une place au four de la verrerie du Maziol jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste de 1729, ce qui, selon le prix qui se pratiquait à la verrerie de la Grifoulière en 1713 et pour 19 mois au total (à raison de 8 mois de travail par an) représentait un supplément de 133 L, mais bien davantage s'il occupait lui-même cette place, ce qu'il fit probablement ; il recevait pendant le même temps la nourriture (en fournissant néanmoins à sa sœur 4 setiers de seigle par campagne) et enfin deux essaims « à la branche » [1395]. Nous savons déjà que Jean Colomb del Suc s'établit par son mariage au village de Mauris.

(à suivre)

Tristan Busser

Notes

1310 - Page 21, 25/6/1506.

1311 - Patronyme que nous avons rectifié en Gibrat, nom de famille connu à Lacapelle-Marival, éponyme d'un village de la paroisse.

1312 - AD Lot, J 390, CVI, 7/5 ? /155(3 ?). Galaup, patronyme alors connu à Lacapelle.

1313 - Bibliothèque municipale de Cahors, Fonds Greil, N° 227-1-1, collation du contrat du 14/1/1551.

1314 - Commune de Saint-Saury. Prieuré dépendant, comme celui de Laramière en Quercy, de l'abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin de la Couronne, près d'Angoulème.

1315 - La constitution de sa femme, Françoise Daraqui, était vraisemblablement mobilière.

1316 - Cf note 1203.

1317 - AD Lot, 3 E 636-16, 27/10/1589, acte passé le même jour que le contrat de mariage d'Anne Colomb et de Georges Dupuy.

1318 - AD Lot, 3 E 636-6, 12/8/1579. Les gains de survie étaient de 900 L ; le futur donnait 600 L de « dorures, bagues et joyaux ».

1319 - Dit tel dans AD Lot, 3 E 636-12, 6/1/1585.

1320 - Néanmoins la même somme de 6000 L avait été apportée par le premier mari de Louise de Loumagne, AD Lot, 3 E 636-5, 14/4/1575.

1321 - Dernier testament reçu entre 3/8/1586 et 23/1/1589, par un notaire de Terrou non vu. La somme léguée à Marguerite connue par AD Lot, 3 E 636-23, LXXXXV, 31/12/1598 ou 1599.

1322 - AD Lot, 3 E 638-14, 24/6/1615.

1323 - A moins qu'on ait voulu procurer un établissement foncier au ménage de Marguerite Colomb et de Jean de Passefons.

1324 - AD Lot, 3 E 636-6, 15/5/1578.

1325 - Champeval, op.cit, p 55.

1326 - AD Lot, 3 E 174-16, 20/11/1706. Le contrat de mariage est du 11/2/1687, G. Thonnat, op.cit, p 105.

1327 - Champeval, op.cit, p 55, testament du 11/10/1674, reçu Canet notaire, non vu.

1328 - AD Lot, 3 E 891-1, 24/6/1711, avec référence à une police du 13/7/1698 entre le seigneur de Sainte-Colombe et ses quatre neveux et nièces.

1328 bis - Par acte du 29/5/1649 cité AD Cantal, 3 E 184-6, 85, 1669 ?

1329 - Le tableau N° 5 (B.S.E.L. 3/2005, p 206) est à compléter et à rectifier.

1330 - AD Lot, 3 E 883-7, 31/1/1591. Bien que la mère de la future ne soit pas mentionnée dans ce contrat, Jeanne était bien fille légitime car qualifiée de noble.

1331 - Ce testament du 18/2/1587 faisait partie des titres fournis pour être maintenu dans la noblesse mais le montant des legs n'est pas indiqué dans le résumé de la production qui figure dans AD Tarn-et-Garonne, C 95.

1332 - AD Lot, 3 E 704-4, 7/5/1645.

1333 - Cela apparaît AD Lot, 3 E 636-16, 29/8/1619.

1334 - AD Lot, 3 E 638-15, 21/10/1617.

1335 - B.S.E.L. 3/2005, p 189.

1336 - Ses tuteurs qui en avaient eu l'administration en rendirent compte.

1337 - AD Lot, 3 E 638-15, 7/2/1618.

1338 - Cf note 63.

1339 - Ribier (L de), Preuves de la noblesse d'Auvergne, III, p 46.

1340 - AD Lot, 3 E 704-5, 6/1/1646. Nous apprenons par cet acte que Philippe de Boissieux n'avait versé que 900 L et qu'il avait été condamné par le sénéchal de Figeac à payer le reliquat, soit 300 L, ce qu'il fit le dit jour.

1341 - Cf note 1332.

1342 - AD Corrèze, 5 F 78, 21/3/1649.Guillemette fut marraine d'un fils du ménage : 18/12/1640.

1343 - Ibid, 5 F 81, 28/3/1659, testament d'Antoinette Aleyrangue veuve de Pierre Longour, notaire royal du village du Castanié, paroisse de Camps.

1344 - Ibid, 5 F 74, 25/10/1672.

1345 - AD Cantal, 3 E 224-70, 24/8/1698.

1346 - Ibid, 24/3/1695.

1347 - AD Lot, 2 C 2431, 22/8/1720.

1348 - AD Cantal, 3 E 224-1086, 18/1/1708.

1349 - AD Lot, 2 C 2432, 25/7/1722.

1350 - AD Cantal, 3 E 224-1086, 5/1/1711.

1351 - Ibid, 3 E 224-267, 20/9/1717, et 3 E 224-1090, 24/2/1724 ; les droits maternels correspondaient en fait au legs fait par Jeanne Longour dans son dernier testament.

1352 - Ibid, 3 E 224-1091, 31/5/1737.

1353 - Ibid, 3 E 224-191, 7/3/1755.

1354 - Ibid, 3 E 224-1087, 1/12/1712.

1355 - Ibid, 3 E 224-226, 102, 21/5/1790.

1356 - Ibid, acte du même jour devant le même notaire.

1357 - Ibid, 3 E 224-1086, 17, 5/1707.

1358 - Ibid, 3 E 224-1089, 108, 11/1723.

1359 - Cf note 1222.

1360 - Ibid.

1361 - On peut supposer qu'il était héritier fiduciaire de sa première femme, ce qui lui assurait le gîte et le couvert dans la maison de Vayrac, ainsi que la gestion du domaine.

1362 - Contrat de mariage du 24/8/1690 connu seulement par le contrôle d'une collation, AD Lot, 2 C 2435, 24/4/1726.

1363 - Testament du 5/3/1722, contrôlé le 20/3/1723 : AD Lot, 2 C 2433.

1364 - Contrat de mariage de Mathurin Vieyre du 28/11/1663 cité AD Cantal, 3 E 224-63, 9/5/1675, 8/4/1676.

1365 - Ibid, 22/10/1676.

1366 - Ibid, 3 E 224-64, 4/6/1678.

1367 - Il y avait donc dix enfants et la mère était décédée ab intestat.

1368 - AD Corrèze, 5 F 73, 1/11/1668 ; mesure de Beaulieu : 1 séterée = 0,23 ha.

1369 - AD Cantal, 3 E 224-77, 6/12/1721. La mère était de Parlan.

1370 - Ibid, 3 E 224-1090, 28/2/1724.

1371 - Ibid, 3 E 224-165, 10/6/1703.

1372 - AD Lot, 2 C 2533, 7/7/1713.

1373 - AD Cantal, 3 E 224-69, 23/5/1694.

1374 - Ibid, 3 E 224-81, 30/9/1726. Le futur donnait s'il prédécédait la jouissance viagère d'une maison couverte de paille et d'un jardin.

1375 - Ibid, 3 E 224-1090, 20/2/1727.

1376 - Ibid, 3 E 224-1095, 16/9/1748. Elle mourut le lendemain à vingt trois ans. Oubliée sur tableau n°4- IV.

1377 - Par testament reçu par Albrespy, notaire de Bétaille, cité Ibid, 3 E 224-205, 9/7/1769.

1378 - Le ménage eut huit enfants de 1737 (date de début des registres paroissiaux de Lamativie) à 1747.

1379 - AD Lot, 3 E 886, 13/5/1750.

1380 - AD Cantal, 3 E 224-194, 13/7/1758.

1381 - Ibid, 3 E 224-200, 5/10/1764.

1382 - Ibid, 3 E 224-199, 6/11/1763. L'une des créances, de 386 L, était sur leur voisin verrier du même village, Pierre Grenier, à la suite d'un procès.

1383 - Ibid, 3 E 224-205, 9/7/1769.

1384 - Ibid, 3 E 224-204, 15/1/1768.

1385 - Cf note 1383.

1386 - Ibid, 3 E 224-211, 2/8/1775.

1387 - Ibid, 3 E 224-886, 30/6/1768 ; Julien Grenier était décédé le 21/5.

1388 - Ibid, 3 E 224-223, 17/10/1787.

1389 - Ibid, 3 E 224-985, 28 floréal an 9.

1390 - Ibid, 3 E 224-63, 22/10/1676. Cette part était le quart, car il y avait deux autres ayant-droits, sœurs de Françoise et Bernard Boussac. Les parents étaient morts ab intestat.

1391 - Ibid, 3 E 224-1090, 23/2/1724.

1392 - Ibid, 3 E 224-166, 15/2/1713.

1393 - AD Lot, 2 C 2533, 2/2/1714. Del Rial est qualifié de verrier dans l'acte de contrôle.

1394 - Cf note 568.

1395 - Cf note 569.

A
B
C
A
B
C
A
A
A
A
D
E

L'ÉTAT DES SOMMES À IMPOSER SUR LA COMMUNAUTÉ DE FIGEAC POUR 1754 (CHARGES LOCALES)

Si grâce au dépôt aux Archives départementales du Lot, du fond de Pezet, nous disposons de nombreux renseignements sur la fiscalité royale dans l'élection de Figeac à la fin de l'Ancien Régime [1], nous avons peu de renseignements sur les charges locales figeacoises.

Noël Valois nous apprend qu'en vertu de la charte de 1318, le corps municipal de Figeac compte sept consuls (qui cooptent leurs successeurs). Ils disposent d'une maison commune, d'un trésor, un sceau, un étendard et des bannières et d'un livre où sont consignés les faits concernant la communauté, tous éléments constitutifs d'un corps sous l'Ancien Régime. Pour faire face aux charges locales, ils disposent depuis 1296 de taxes sur les grains moulus dans la ville et sur les étrangers qui s'y installent. Ils contrôlent les poids et mesures et les marchés [2].

La date de l'état des sommes imposées que nous étudions ci-après : 1753, est intéressante car cette année-là, à la suite d'une délibération de l'assemblée générale de communauté, la royauté décide qu'au lieu et place de cette assemblée « *que sa majesté interdit* », il sera formé un conseil général où « *toutes les affaires politiques seront portées* », composé outre le maire et les consuls, de vingt-trois habitants au nombre desquels « *deux chanoines du chapitre, deux officiers de la sénéchaussée et deux du bureau de l'élection, tous délégués par leur corps* [le lieutenant général de police et seize autres membres] *choisis entre les gentilshommes, avocats, notaires, procureurs, bourgeois et marchands les plus haut taxés autant qu'il se pourr*a » [3].

Lucien Cavalié donne un budget de la ville en 1619 qui nous permettra quelques comparaisons. Nous connaissons d'une part le budget de la ville : les recettes affermées se montent à 1.019 livres et les dépenses du Consulat à 550 livres. D'autre part les sommes à imposer sur le *taillable* au total 10.814 livres qui grosso modo comprennent les

mêmes sommes que nous trouverons en 1754, sauf modification de la législation fiscale. [4]

Le 30 novembre 1753, à une heure après-midi, dans l'hôtel de ville « *l'assemblée du Conseil général proclamée en la forme accoutumée, à son de trompe pendant trois jours consécutifs, de l'autorité des consuls* [délibère] *sur l'imposé pour la prochaine année outre les sommes portées par monseigneur l'intendant* ». Les sommes votées comprennent trois chapitres sur lesquels nous reviendrons.

Les sommes en faveur des créanciers de la communauté

Il s'agit de dettes contractées entre 1666 et 1718. Toutes donnaient lieu à une ordonnance de l'intendant de Montauban. Ces sommes portent intérêt « *au denier cinquante conformément à l'arrêt du Conseil du 24 août 1720* » [5]. Elles sont dues :

- aux demoiselles des écoles chrétiennes de la ville de Cajarc en raison de deux sommes de 1.000 et 1.238 livres, conformément à l'ordonnance du 15 novembre 1698 de monseigneur l'intendant : 44 livres 15 sols [6].
- à l'hôpital général de Figeac pour l'intérêt d'une somme de 2.477 livres 4 sols 6 deniers, suivant l'ordonnance de l'intendant du 15 décembre 1698 et d'une somme de 4.000 livres, montant du prix de l'hôtel de ville de Figeac qui a été cédé à l'hôpital suivant ordonnance du 20 janvier 1696 : 129 livres 11 sols 1 denier [7].
- aux dames religieuses de Lundieu, pour intérêt d'une somme de 2.000 livres cédée « *par les dames religieuses de Sainte-Ursule de Villefranche* », à qui elle était due en vertu de l'ordonnance de l'intendant du 8 janvier 1699 : 40 livres [8].
- au syndic du séminaire pour intérêt d'une somme de 525 livres en vertu d'une ordonnance de 1704 : 10 livres 8 sols [9].
- aux *hères* (héritiers) de Bernard Dufau, avocat pour intérêt d'une somme de 1.589 livres due en vertu d'une ordonnance du 21 juillet 1705 : 31 livres 15 sols [10].
- à « *noble Guillaume du Viguier d'Auglanat, lieutenant principal de l'élection* », pour l'intérêt d'une somme de 372 livres 2 sols 6 deniers restant sur celle de 1.000 livres, en qualité de cessionnaire d'une créance du sieur Lascroux adjugée à lui le 3 juillet 1666 : 7 livres 11 sols.
- aux « *hères des consuls de cette ville* » pour l'intérêt des sommes dues à la clôture de leur compte soit 789 livres suivant ordonnance de l'intendant du 19 juillet 1709 : 15 livres 15 sols [11].

- à monsieur Delpon « *procureur du roi à l'élection ayant droit des héritiers de Mr. Boutaric président* » pour intérêt de la somme de 1. 000 livres qu'il a empruntée aux consuls en 1693 pour achever de remplir les impositions de la dite année : 20 livres.
- aux héritiers « *du sieur Vaurs, consul de l'année 1707* » pour intérêt de la somme de 100 livres suivant l'arrêt des comptes en vertu d'une ordonnance de l'intendant du 8 octobre 1712 : 20 livres [12].
- aux « bayles de la confrérie du corpus domini établie dans l'église du Chapitre Saint-Sauveur en vertu d'une ordonnance du 22 novembre 1718 » [13].

Le total de ce qui est dû aux créanciers est de 344 livres.

Frais municipaux

Ils sont dus en vertu d'un arrêt du 29 janvier 1666 [14]. Ils comprennent :

- *le droit de robe des consuls* : 400 livres [15].
- *l'honoraire du consul boursier* (trésorier) : 12 livres [16].
- *l'honoraire du syndic* : 13 livres [17].
- *l'honoraire des conseillers politiques* : 40 livres [18].
- *les gages pour le sieur Prat, secrétaire de la communauté* : 194 livres [19].
- *le salaire des six valets de ville servant en même temps de portiers* : 226 livres [20].
- *les gages du trompette* : 4 livres [21].
- *les gages du concierge de l'hôtel de ville* : 15 livres [22].
- *l'entretien de l'horloge et pour faire sonner matin et soir* : 38 livres [23].
- *les révérends pères capucins de la présente ville pour la messe qui se dit dans la chapelle Saint-Roch de leur église, en conséquence de la fondation qui fut faite en 1653 à l'occasion de la dernière peste qui affligea cette ville* : 142 livres [24].
- *en faveur des révérends pères carmes, jacobins, cordeliers et augustins pour leur assistance aux processions* : 40 livres [25].
- *les maisons presbytérales de messieurs les curés de la Capelle, de Saint-Thomas et de Saint-Dau* : 52 livres [26].
- *le viatique des prédicateurs de carême et d'avent* : 30 livres [27].
- *les demoiselles des écoles chrétiennes de la dite ville* : 80 livres [28].
- *les flambeaux nécessaires dans le cours de l'année, savoir un pour chaque consul et un par syndic au 1er de l'an, quatre pour les cérémonies du Jeudi saint ; quatre pour la procession du corpus christi et*

pour l'octave, quatre pour la procession du Saint-Sacrement qui se fait annuellement le 9 juillet en mémoire de la délivrance de la ville et quatre pour la procession du 15 août, jour de la fête de l'Assomption de Notre-Dame : 180 livres. [29]

- *les cierges que la ville donne le jour de la fête de la chandeleur aux révérends pères jacobins pour la fête de Saint-Antonin, patron de la ville, et aux révérends pères carmes le jour de la fête des saints Abdon et Sennen* : 22 livres [30].
- *le secrétaire de la communauté pour la faction des cahiers de l'imposition, liquidation du tiers de la valeur des rentes encadastrées, distraction du dit tiers sur les contribuables qui les doivent, département des sommes qui doivent être imposées et écriture du rôle et du double qui doit être déposé au greffe de l'élection* : 206 livres [31].
- *le papier timbré du dit rôle* : 20 livres.
- *l'honoraire du président au département des impositions* : 70 livres [32].
- *les gages de la matrone établie dans cette ville* : 24 livres.
- *le maître des basses œuvres* : 24 livres [33].
- *la dresse de la gestion consulaire* : 15 livres [34].
- *les épices de l'audition et clôture du compte* : 100 livres.
- *l'enregistrement du dit compte* : 6 livres.
- *Frais de députations, réparations, entretien de l'hôtel de ville, habits, logement des portiers, de joyeu* [sic] *repas du dernier de l'an à l'hôtel de ville, nettoiement des places et rues, chandelles et bois nécessaires pour le chauffage dans l'hôtel de ville et autres dépenses ordinaires et imprévues, le tout à condition de se conformer à ce qui est prescrit dans les mandements de monseigneur l'intendant* : 1.048 livres [35].

Le total des frais municipaux fait 3.000 livres.

Autres dépenses locales

Elles comprennent :

- les gages des régents du collège suivant l'arrêt du conseil sur ce rendu : 25 livres [36].
- *le logement de monsieur le marquis de Vareix, commandant pour le roi en cette ville* : 18 livres.
- *le logement de monsieur le commissaire des guerres en exécution de l'ordonnance de monseigneur l'intendant du 16 novembre 1744* : 15 livres [37].
- *le logement de monsieur le prévôt de la maréchaussée suivant l'ordonnance de monseigneur l'intendant du 28 novembre 1742* : 25 livres [38].

- *le loyer de la caserne et écuries de la maréchaussée* : 70 livres.
- *partie du loyer du presbytère de la Madeleine suivant l'ordonnance de monseigneur l'intendant du 6 novembre 1615 dont le surplus est payable par les communautés de Faycelles et de Capdenac* : 2 livres.
- *le loyer du bureau de garde-juré pour le marqueur des toiles et étoffes-suivant l'ordonnance de monseigneur l'intendant du 25 août 1750* : 12 livres [39].
- *partie de l'habillement à faire aux valets de ville lorsque celui qui leur-fut donné l'année 1751 sera usé* : 90 livres [40].

Le total des autres dépenses se monte à 799 livres.

Moins imposé - recettes

De ces sommes il y a lieu de *déduire* et *employer en moins imposé une somme de 1282 livres*, savoir :

- *loyer de deux petites granges et deux petites boutiques* : 41 livres [41].
- *l'afferme de certains biens abandonnés à la communauté* : 250 livres [42].
- *les biens que tient à locaterie perpétuelle Guillaume Lacalm du village de Fages* : 40 livres [43].
- *les biens que tient en locaterie perpétuelle Jean Cabridens* : 7 livres.
- *ceux que tient Jean Delfour* : 10 livres.
- *la rente en locaterie perpétuelle due par Jean Iffernet, voiturier, sur la partie de maison qui lui a échu ayant appartenue à Raymond Cabridens, 6 rue du Puy* : 3 livres [44].
- *prix de l'afferme du poids commun de la ville suivant le bail passé à Jeanne Delpon et Aimé Guiral, le 29 mars 1753* : 575 livres [45].
- *le produit du denier par livre de la viande de boucherie* : 180 livres 46.
- *le droit de mesurage des grains* : 20 livres [47].
- *le reste dû à la communauté sur les tailles pour l'année précédente* : 156 livres.

Les dépenses exceptionnelles

Outre les dépenses qu'on peut qualifier d'habituelles et qui se montent à 4.143 livres, il convient d'ajouter des dépenses exceptionnelles, savoir :

- *la dépense faite cette année à l'occasion* [du transfert] *de la milice et des miliciens à Villefranche, lors de l'assemblée* : 9 livres 10 sols [48].

- *revues des gens de guerre qui ont passé dans cette ville pendant le cours de cette année* (il y a eu sept passages de régiments ou de troupes franches et de marine (?) qu'il a fallu nourrir) et pour *la fourniture du bois, chandelles et paille pour le corps de garde des dites troupes* : 43 livres 3 sols 6 deniers [49].
- *la dépense du feu de joie, illuminations et autres réjouissances publiques qui furent faites le 14 octobre dernier en exécution des ordres de monseigneur l'intendant à l'occasion de la naissance du duc d'Aquitaine* : 28 livres 1 sol [50].

Au hasard des délibérations particulières, on rencontre d'autres dépenses exceptionnelles. Ainsi le 5 septembre 1754, *les murs joignants l'esplanade de l'ancien fossé des tours n'étant pas alignés, il est indispensable de faire l'alignement.* Ainsi le même jour, est prévue l'arrivée de l'intendant dans la ville le 30 octobre prochain. *Il convient de lui faire présent suivant l'usage d'un excellent poinçon de vin de Cahors* [51]. Enfin, bien que les consuls aient déjà fait *des manifestations publiques de joie à la nouvelle de la convalescence du roi, l'évêque ordonne de faire chanter dimanche prochain le te deum*. L'assemblée *laisse à la prudence de messieurs les consuls de faire la dépense qu'ils arbitreront dans cette occasion.*

Eléments de conclusion

Il convient de retenir des quelques observations que nous avons pu faire, la totale soumission aux ordonnances de l'intendant. Il convient aussi d'ajouter aux sommes à imposer :

- la taille qui représente 26.512 livres en 1748 et 27.873 livres en 1767.
- après 1695, la capitation qui fait en 1748 : 34% de la taille. En 1763, il faut additionner la capitation simple : 32% de la taille et la capitation double créée en 1761 : 9%.
- le brevet militaire dont nous avons parlé ci-dessus et
- à partir de 1710, le dixième qui devient le vingtième en 1750 [52].

Philippe Calmon

Notes

1 - Voir Calmon Philippe, La fiscalité à la fin de l'Ancien Régime dans l'élection de Figeac, *B.S.E.L.,* 1993, III et suivants.

2 - Valois N., Etablissement et organisation du régime municipal à Figeac, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1879.*

3 - Calmon Ph., Les tentatives de réformes de l'Ancien Régime en Quercy et à Figeac, *B.S.E.L.*, 2004, III et suivants.

4 - Cavalié L., *Figeac, monographie,* 1914. La mande des Etats se monte à 5.920 livres 11 sols. Citons un cas des modifications fiscales. Lorsqu'en 1769, l'abbé Terray impose des droits sur les denrées (procédé généralement préféré car jugé moins douloureux que la fiscalité directe), le maire de Figeac, Niel, prescrit la perception de quinze sous sur chaque charge de vin récoltée dans le *taillable* et vingt sous en dehors de celui-ci. La perception de cette taxe sera l'occasion d'un conflit avec l'abbaye de Figeac dont l'essentiel du vignoble est situé en dehors du taillable.

5 - Un arrêt a été pris sans date précise en pleine affaire Law. Profitant d'un répit, le contrôleur général avait tenté de ramener d'abord le taux de l'intérêt à 2%. Certains parlements refusèrent d'enregistrer l'édit. Law envisageait de descendre le taux à 1%.

6 - Cette somme doit être en rapport avec l'établissement en 1670 d'une école gratuite pour les filles, dirigée par les demoiselles des écoles chrétiennes, plus connues sous le nom de Mirepoises dans le quartier du Puy de Figeac, à l'initiative de Laborie, prieur du Puy.

7 - Il s'agit du prix de vente de l'hôtel de ville situé place du Consulat, abandonné pour celui de la rue Clermont. L'hôpital de Figeac est devenu hôpital général en 1682. Il s'agit sans doute d'un don en vue des travaux qui auraient été réalisés avant ceux bien connus de 1750 (legs Lacaze).

8 - Ce couvent de Bénédictines avait à l'époque pour supérieure Marie d'Hugonou qui est morte en odeur de sainteté.

9 - Les travaux de construction du séminaire avaient commencé en novembre 1675. En 1672 la communauté de Figeac avait permis au séminaire de construire un bâtiment à l'endroit où était la muraille de la ville à charge d'obtenir l'accord de l'intendant, le bâtiment central est achevé en 1683. Plusieurs procès opposent le séminaire et les consuls.

10 - Il est probable qu'il s'agit d'une indemnité d'expropriation préparatoire à la construction des quais.

11 - Cette créance doit être liée à la crise de mortalité de l'année 1709. Il en est de même pour la créance suivante liée à la forte mortalité de 1693.

12 - Les dates respectives illustrent la difficulté rencontrée par les consuls aussi bien à Figeac que dans les petites communautés rurales pour faire approuver les comptes définitifs par l'intendant.

13 - Nous ignorons tout de cette confrérie. La plupart d'entre elles avaient été établies dans les églises paroissiales, ce qui n'était pas le statut de l'église du Chapitre. Cependant, certaines de celles qui étaient établies dans l'église Notre- Dame du Puy, s'étaient réfugiées dans celle du Chapitre lors de l'occupation protestante.

14 - Nous n'avons pu trouver le texte de cet arrêt. Il date de l'époque où au début de son règne personnel, Louis XIV manifeste une volonté de cohérence dans l'ensemble du royaume.

15 - L'indemnité prévue est la même en 1619.

16 - 6 livres en 1619.

17 - 10 livres en 1619.

18 - Cette rubrique n'existe pas en 1619.

19 - En 1619, il est prévu des gages pour deux greffiers de la maison de ville.

20 - En 1619, il est prévu 97 livres pour six sergents et 72 livres pour six portiers.

21 - Rien n'est prévu en 1619.

22 - Rien n'est prévu en 1619. A cette époque, l'hôtel de ville plus petit ne nécessitait peut-être pas un tel emploi (voir note 7).

23 - 12 livres 5 sols en 1619.

24 - Les capucins se sont installés définitivement dans le quartier du Puy en 1623 à l'issue d'une peste où ils jouèrent un grand rôle. Une autre épidémie eut lieu en 1653. D'autres documents datent le vœu de 1584, année d'une précédente peste.

25 - Rien n'est prévu en 1619. La ville était alors sous la domination protestante.

26 - Il s'agit de trois paroisses de la ville. Notons l'absence de Notre-Dame du Puy, qui peut être la suite des procès intentés aux consuls par Laborie (voir note 9).

27 - Il s'agit de la prédication dans les paroisses. Le chapitre Saint-sauveur avait ses propres prédications.

28 - Il s'agit sans doute d'une *subvention de fonctionnement*. Nous avons vu plus haut que les demoiselles des écoles chrétiennes étaient créancières.

29 - En 1619, il ne saurait être question de procession en raison de l'occupation protestante. Il est seulement prévu 37 livres de chandelles pour la garde de la citadelle. La procession pour la libération de la ville correspond au départ des protestants en 1622.

30 - C'est en 1698 que les consuls auraient pris pour patron Saint Antonin, évêque et dominicain (1389-1459). En 1744, l'évêque de Cahors a fixé sa fête au dimanche qui suit le 10 août. Saints Abdon et Sennen, martyrs sont fêtés le 30 juillet.

31 - Voir sur ces sujets Calmon Ph., La fiscalité..., opus cité, et, Note sur la vie de deux communautés villageoises de la vallée du Célé à la fin de l'Ancien Régime, *B.S.E.L.*, 2005, II.

32 - En 1619, il est prévu *deux assesseurs qui doivent faire les charges et décharges et département des deniers royaux et municipaux* et l'assistance des consuls à *l'assiette* et au département. Nous ignorons le statut de ce *président*.

33 - En 1619, le bourreau est payé 12 livres.

34 - En vertu d'un édit de 1683 et d'une déclaration de 1691, tous les comptes concernant la gestion communale doivent être soumis au contrôle de l'intendant. Ce travail devrait être dressé par le secrétaire.

35 - L'obligation d'obtenir l'accord de l'intendant confirme la main mise de celui-ci même sur les corps reconnus à cette époque. En 1619, déjà, les réparations annuelles aux ponts, portes, murailles, tours, halles et places publiques sont évaluées 100 livres.

36 - Le collège est depuis plusieurs années au centre d'un conflit qui oppose les augustins et les régents nommés par les consuls. En 1639, le collège qui avait été confié aux augustins revient aux régents. Compte tenu de la mauvaise qualité de cet enseignement, les augustins s'efforcent de revenir en grâce. En 1668, à la demande de Laborie,

prieur du Puy, le collège a été réuni au séminaire mais les gages des régents sont toujours à la charge de la communauté. Celle-ci se plaindra encore en 1720 de leur incompétence.

37 - Ces sommes sont en plus du *quartier d'hiver* qui était la prise en charge des troupes entre les campagnes. Celui-ci est remplacé en 1749, par le *brevet militaire*, destiné à mieux répartir cette charge dans l'espace et dans le temps. La communauté de Figeac paie à ce titre 5.339 livres, soit le quart de la taille. Cette taxe ne concerne pas le logement des officiers et en 1761, la communauté doit acquitter le sixième du logement des officiers (3 83 livres).

38 - Depuis 1720, une des huit brigades de la maréchaussée est implantée à Figeac, place de l'Estang.

39 - La qualité des toiles et étoffes figeacoises en raison de diverses fraudes a perdu toute crédibilité. Il a fallu organiser dans les années 1730 un dépôt pour les marchandises des Indes qui auraient été saisies.

40 - En 1747, avait déjà été donné à l'adjudication l'habillement qui consistait en *six justaucorps de drap de Lodève de couleur bleue bon teint, doublé d*e [toile] *de même couleur, garnis de boutons argentés, six capes de ratine doublées de toile, six paires de bas de laine marron, six chapeaux et six paires de souliers et un habit pour le concierge de l'hôtel de ville. L'adjudication à la moins dite se monte à 295 livres.*

41 - Les boutiques étaient sans doute situées dans le nouvel hôtel de ville.

42 - Les contribuables pouvaient se décharger des impôts fonciers en abandonnant leur bien à la communauté qui les donnait en location. En 1781, Richeprey signalera l'importance de ces abandons et certains y voient une preuve de dépeuplement.

43 - Nous n'avons pu identifier ce bien. Le mot locaterie perpétuelle est utilisé habituellement à propos des biens soumis à cens (redevance versée à un seigneur). Il ne s'agit donc pas d'un communal au sens habituel (terre appartenant à l'ensemble de la communauté). Cependant d'après le cadastre de 1786, la communauté de Figeac possède dix sept parcelles agricoles communales. Nous avons constaté plusieurs fois que la gestion des communaux n'était pas soumise à l'assemblée générale. Est-ce parce que le système des locations à long terme (gens d'origine de la locaterie perpétuelle) est généralisé ?

44 - Il semble bien dans ce cas-là qu'on soit en présence d'une censive qui aurait peut-être été léguée à la communauté

45 - La balance se trouve sous la halle du froment. Voir Cahnon Ph., Les consuls de Figeac et l'organisation des marchés au XVIIIe siècle, B.S.EL., 1986, III.

46 - La boucherie fait l'objet d'une adjudication. Les conditions d'exploitation sont très règlementées. Voir Calmon Ph., Les consuls..., opus cité.

47 - Les mesures se trouvaient également sous la halle. On utilisait le *setier* (144 litres) *et le quarton* (18 litres).

48 - Il s'agit du rassemblement des miliciens désignés par les communautés. En 1751, dans la communauté de Béduer (moins de mille habitants) l'équipement des miliciens coûte 7 livres 6 sols et les frais de conduite et de nourriture à Villefranche-de-Rouergue coûtent 7 livres 15 sols. Voir Calmon Ph., note sur La vie de deux communautés..., opus cité.

49 - L'année suivante les passages de troupes sont aussi nombreux et les valets de ville parcourent les campagnes pour réquisitionner des chevaux et des charrettes.

50 - Le duc d'Aquitaine, fils du dauphin est né le six septembre 1753. Il est mort six mois plus tard.

51 - Debons décrit la visite de l'intendant Lescalopié en novembre 1740. Debons, *Annales ecclésiastiques et politiques de la ville de Figeac en Quercy*, 1829, page 430.

52 - Calmon Ph., opus cité. Le cahier des revendications du Tiers Etat de la sénéchaussée de Figeac réclamera en 1789 que « *les charges locales soient réparties au marc la livre de la capitation* » (article 9).

SÉANCE PUBLIQUE DU 11 JANVIER 2009

Exceptionnellement reportée de décembre à janvier 2009, à la demande du conférencier alors en mission lointaine, notre séance publique d'hiver a réuni une bonne assistance dans la salle des Congrès de l'Espace Clément-Marot à Cahors.

Une fois n'est pas coutume, elle s'organisa autour d'un film de 27 minutes présenté par ses auteurs, sur un des sujets majeurs de l'économie lotoise, la viticulture, héritière d'une longue histoire. Le titre : "Le vin de Cahors, l'affirmation d'une petite région agricole", souligne déjà qu'il s'agit là d'une étude géographique autour d'un produit bénéficiant d'une belle réputation.

L'auteur en est Jean-Christian Tulet, directeur de recherches au CNRS, spécialiste de l'environnement et de la mutation des paysages, attaché à l'Institut mixte de recherche de l'Université de Toulouse-Le Mirail. Servi par les très séduisantes images du réalisateur du film Samir Bouharaoua, ce film a pu développer l'évolution historique, présentée par Etienne Baux et par la suite tous les aspects humains de la renaissance du Cahors après les gelées de 1956 qui lui firent toucher le fond. Comment, grâce à l'obstination de quelques vignerons et commerçants, il a su retrouver avec son classement en AOC l'image de la qualité. La tradition viticole demeurée vivante après le désastre phylloxérique a permis le redressement et l'extension considérable des surfaces plantées, près de 5000 hectares.

Le film nous a menés d'une exploitation à l'autre dans tous les détails de la production, c'est-à-dire des soins, des étapes de la vinification. A travers des témoignages d'héritiers d'anciennes lignées viticoles ou de jeunes viticulteurs récemment installés, Jean-Christian Tulet nous a fait percevoir la richesse humaine dans ce bassin d'activité viticole. Le rôle da la coopérative de Parnac et de ses techniciens, du lycée agricole du Montat sont également mis en valeur. Il en est de même pour l'évolution des paysages, la reconquête de certains versants après des décen-

nies d'abandon. Le film ne manque pas de souligner les problèmes actuels ; les viticulteurs d'aujourd'hui font face à une concurrence sans pitié. Comment mener la promotion du Cahors, conquérir de nouveaux marchés en recourant à une sémantique éprouvée : celle du malbec mondialement connue ? Faut-il accepter un classement à l'intérieur de l'appellation ? La concentration des exploitations est-elle inéluctable ?

Ona été sensible à l'empathie de Jean-Chistian Tulet avec son sujet : on l'a perçue tout au long du film. Quercynois, cadurcien d'origine, il a répondu aux multiples questions qui ont suivi la projection. La grille d'analyse qu'il nous a donnée sur le vignoble de Cahors a permis à beaucoup d'enrichir voire de renouveler leur regard sur lui. En l'invitant, la Société des études du Lot a montré son intérêt pour l'histoire écononique contemporaine et aussi pour l'histoire immédiate. Un regard à prolonger.

Etienne Baux

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION HISTORIQUE MIDI-PYRÉNÉES
Cahors, les 19, 20 et 21 juin 2009

La Fédération a proposé le thème suivant, adopté par le conseil d'administration de la SEL :

« Vivre et mourir en temps de guerre de la préhistoire à nos jours : Quercy et régions voisines. »

Il peut paraître aujourd'hui incongru d'associer le Quercy à la guerre. A l'écart des conflits contemporains, notre paisible province et ses voisines du Sud-Ouest jouissent d'une longue période de paix qui pourrait faire oublier que la guerre a, à plusieurs reprises dans son passé, ravagé ses terres, bouleversé ses sociétés et même marqué ses paysages.

Inséré dans la « grande histoire » par un épisode guerrier, le fameux siège d'Uxellodunum, le Quercy a ensuite longtemps été une région-frontière âprement disputée, d'abord entre les royaumes francs puis entre roi de France et roi-duc d'Aquitaine. La guerre de Cent Ans y a été particulièrement violente puisqu'il a fallu en grande partie repeupler la région. A peine rétabli, le Quercy a eu à subir jusqu'au cœur du XVIIe siècle, les affres de la guerre civile, sa partie méridionale étant fortement engagée dans le camp protestant, l'ouest dans la Fronde. Puis, à l'exception de la répression des révoltes paysannes, les ravages directs de la guerre se sont éloignés. Le Quercy est resté pourvoyeur d'hommes : « hommes de guerre » dans la tradition d'un Galiot de Genouillac avec les maréchaux Bessières, Murat, Canrobert, le général Cavaignac ; hommes de troupe de bon ou mauvais gré, miliciens récalcitrants, matelots des rivières, grognards hésitants, déserteurs pourchassés... Les grands conflits contemporains sont revenus blesser profondément la province : la guerre, cette fois totale, s'est de nouveau installée dans le quotidien des Quercinois avec son cortège de drames familiaux, de déchirements politiques, de privations et de mutations économiques.

Historiens de la guerre, des sociétés, des mentalités, de l'art, archéologues, ce sont tous ces domaines que nous vous invitons à explorer dans la perspective du Congrès de la FHMP qui se tiendra à Cahors du 19 au 21 juin 2009.

Patrice Foissac

Les interventions ne devront pas dépasser 20 mn, elles seront suivies de 10 mn de discussion. Les Actes du Congrès seront bien sûr publiés ultérieurement selon des modalités bientôt précisées.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

SÉANCE DU 8 JANVIER 2009 *
Présidence : M. FOISSAC

Nouveaux membres

- M. Christophe Capron, de Lyon
- Mme Kuowski Aline, de Pradines

Déménagement du siège

- Le président fait le point sur le déménagement de la SEL qui devrait intégrer ses nouveaux locaux de l'Archidiaconé, rue de la Chantrerie, dans le courant du mois de janvier.

Congrès de la Fédération historique Midi-Pyrénées

- De nombreuses propositions de communications nous sont parvenues pour les 19 et 20 juin.

Dons

- Le CD Rom réalisé par les étudiants du Master Patrimoine (Université Toulouse-Le Mirail) : *Vivre avec le Lot de Soturac à Douelle* (chants, témoignages et paysages sonores).

- De Jacques Mayssal : son ouvrage *Puy-l'Evêque et son canton* (cartes postales et clichés anciens), ainsi que l'ouvrage de Régis Granier : *La vie d'autrefois dans le Lot*.

Conférences

L'An Mil en Quercy, par Florent Hautefeuille, le 17 janvier à Castelnau-Montratier (17 heures).

Les Lotois pendant la Grande Guerre, le 22 janvier à Cahors (ancienne gare de Cabessut, 20h30) par Didier Cambon et Sophie Villes.

Cahors en 1838 : l'inauguration du Pont Louis-Philippe, par Etienne Baux, le 23 janvier à 20h30 (même lieu).

---

* *Présents* : Mmes A. Foissac, Girardat, Lagarrigue, Revellat, Royère. Mlles Cavaroc, Denjean. M.M. Audoin, Brugnera, Deladerrière, Delmon, Denjean, Foissac, Gérard, Linon, Rigal, Royère.

Festival du Livre

- Il se déroulera les 7 et 8 mars à Cahors (Espace Clément-Marot, place Bessières).

Communication

Corn et ses châteaux *(Me Calmon)*

L'actuelle commune de Corn regroupe en partie les anciennes seigneuries de Goudou, Roquefort et Corn. La famille de Barasc, dont une branche s'établit à Béduer, avait tenu ces seigneuries avant de les transmettre aux Lostanges qui en bénéficièrent jusqu'à la Révolution.

La confrérie de Saint Crépin et saint Crépinien à Figeac *(Me Calmon)*

Cette confrérie, dont le siège était à la collégiale Saint-Sauveur, est connue par un acte notarié de 1705 qui stipule le renouvellement des statuts en présence de vingt cordonniers.

Les règles édictées sont relatives à l'organisation professionnelle, mais ne concernent pas le règlement des conflits internes. La confrérie a fonctionné jusqu'en 1789.

"Vivre avec le Lot, de Soturac à Douelle"

Présenté par M. Foissac, il s'agit d'un CD réalisé par les étudiants du Master Patrimoine de l'Université de Toulouse-Le Mirail, en collaboration avec Dominique Saur (Archives du Lot), Xavier Vidal (Ecole de musique de Figeac) et Philippe Arnaudet (Paysages sonores). En raison de la durée de l'enregistrement, seuls les témoignages, les ambiances sonores et quelques chants parmi les plus caractéristiques ont pu être présentés. La SEL a collaboré à cette réalisation par son fonds photographique.

Election du bureau

A l'issue de la séance, les membres du conseil d'administration présents sont appelés à élire le bureau de la Société. Pour raison de santé, M. Dalon souhaite abandonner ses fonctions de vice-président. M. Foissac détient deux pouvoirs (MM. Dalon et Lorblanchet). Sont élus ou réélus à l'unanimité :

Président : Patrice Foissac. Vice-Présidents : Etienne Baux et Valérie Rousset. Secrétaire général : Philippe Deladerrière. Trésorier : Alain Gérard. Trésorier adjoint : Guy Brugnera. Bibliothécaire : Jean Delmon.

Faute de candidat, le poste de secrétaire adjoint sera pourvu ultérieurement.

Une assemblée générale sera convoquée le 7 mai pour compléter le conseil dont deux sièges restent provisoirement vacants.

*
* *

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2009 *
Présidence : M. Foissac

Décès

- Mlle Hélène Besse, de Flottes (Pradines).

Nouveaux membres

- Mme Francine Alvarez, de Lacapelle (Cahors)
- M. Jean-Christian Tulet, de Toulouse, directeur de recherche au CNRS.

Inauguration du nouveau siège

Notre rendez-vous mensuel a pris en ce mois de février 2009 un caractère exceptionnel puisqu'il s'agissait de notre première séance dans nos nouveaux locaux, une inauguration en somme. Le déménagement n'étant pas totalement achevé (la remise en place des ouvrages dans le respect des cotes prend beaucoup de temps), nous avons, après un bref compte-rendu de l'actualité culturelle, entrepris une visite complète du nouveau siège de la Société. L'archidiaconé, propriété de l'État, sera partagé avec le clergé de la cathédrale (presbytère). Notre espace propre est le numéro 38 de la rue de la Chantrerie avec accès par le porche. Il comprend au rez-de-chaussée deux grandes salles, l'une, l'ancienne cuisine de l'hôtel du Grand archidiacre, consacrée aux réunions mensuelles, l'autre, une salle à manger, à l'espace de travail. Deux salles plus petites permettent le stockage de notre Bulletin et des ouvrages consacrés au Sud-Ouest. A l'étage une grande salle est réservée à l'administration de la Société, non par souci d'ostentation mais parce que son plancher ne peut supporter que des charges légères : après vérification, le Conseil d'administration satisfait encore à cette exigence. Un dernier cabinet permet d'archiver les revues des sociétés savantes plus lointaines. Les sociétaires ont été particulièrement sensibles à l'esthétique du lieu, un monument historique classé que notre Société chercera bien sûr à préserver et à mettre en valeur.

Un petit goûter autour de la traditionnelle galette a clos cette soirée peu ordinaire et a permis à tous d'oublier les affres du déménagement. Ajoutons que l'appel à l'aide lancé à nos sociétaires a été entendu et qu'une petite équipe a pu assister efficacement Jean Delmon, notre bibliothécaire dévoué, le maître d'œuvre de la réinstallation des ouvrages. Nous remercions donc chaleureusement ceux qui ont pu donner ainsi un peu de leur temps.

*
* *

---

* *Présents* : Mmes Alvarez, Duthu, A. Foissac, Girardat, Lagarrigue, Revellat, Rossignol, Royère. Mlles Brun, Cavaroc, Denjean. M.M. Deladerrière, Delmon, Denjean, D. Foissac, Gérard, Germain, Linon, Rigal, Royère, Sabatier, Savy.

SÉANCE DU 5 MARS 2009 *
Présidence : M. Baux

Le président de séance fait le point sur l'installation de la Société dans ses nouveaux locaux et remercie chaleureusement Jean Delmon et tous ceux qui viennent l'aider pour le reclassement des collections et ouvrages à leur nouvelle place. Il souligne que cette séance du 5 mars est la première séance de travail normale dans ces locaux, la séance précédente ayant été consacrée à la visite de ceux-ci.

Nouveaux membres

- Mme Odile Marty-Darue, de Belfort du Quercy.
- M. Bernard Mazières, de Segry (36).

Don

- De Claire Roques : *Les forts villageois dans le quart sud-est du Lot pendant la guerre de Cent Ans*. Mémoire de master 2, Toulouse-Le Mirail, 2009.

Communications

Ferdinand de Laroussilhe (1852-1919), écrivain quercinois.

Etienne Baux signale un travail en master 2 d'histoire (Paris IV) par Mathilde Blazy. Ce personnage, qui n'a jamais fait l'objet d'études, était le dixième enfant d'une vieille famille de Sousceyrac. Après des études au lycée de Cahors, il devint "fonctionnaire du Trésor" mais trouva son bonheur dans le monde des Lettres. Il vécut à Cahors dès 1881 et pubia des romans feuilletons dans les journaux lotois de l'époque : "Le Réformateur du Lot", "Le Réveil du Lot", "Le Journal du Lot". Il devint membre de notre société en 1879 et y occupa les postes de secrétaire général et de directeur semestriel (1891 et 1897). Ses articles nombreux, dans le bulletin, adoptent les genres scientifiques, historiques et poétiques. Très épris de sa région, il voulut en faire connaître les beautés et les héros. On citera, dans cet esprit, deux ouvrages : "Remembrances quercinoises" et "Les cendres du foyer".

Disposant d'un large cercle de relations dans le monde politique et littéraire de son temps, Jules Ferry, Paul Déroulède, Paul Bert, François Coppée, il a contribué à inscrire le Lot dans le mouvement savant et éclairé du dernier tiers du XIXe siècle.

Le débat politique dans les assemblées consulaires en Quercy (1345-1400) *(M. Savy)*

L'étude des délibérations des assemblées consulaires révèle au premier abord l'apparence d'un consensus, d'un accord que les participants ont à cœur de souligner dans les compte-rendus de leurs fréquentes réunions

---

* *Présents* : Mmes Deladerrière, A. Foissac, Revellat, Rossignol, Royère. Mlles Brun, Cavaroc, Denjean. M.M. Baux, Brugnera, Deladerrière, Denjean, Gérard, Germain, Linon, Rausières, Royère, Sabatier, Savy.

(chaque vendredi à Martel). Là où ils nous sont conservés, plus ou moins complets, Cahors, Gourdon, Martel, Cajarc, ils permettent de déceler et éclairer les tensions bien réelles, qui apparaissent avec l'arrivée sur le champ politique des "minores" qui s'opposent aux "majores" dès 1238 à Cahors. Ce sont les seconds qui, par cooptation monopolisent les fonctions urbaines. Ils désignent également des prud'hommes qui siègent au conseil. On constate que l'oligarchie est restée maîtresse des consulats et que dans un siècle de violences ce type de conflits s'est déroulé sans effusions de sang.

LE DÉBAT POLITIQUE DANS LES ASSEMBLÉES CONSULAIRES (1345-1400). L'EXEMPLE DU QUERCY

Après les longs combats d'émancipation menés par les municipalités face à leurs seigneurs féodaux durant le XIIIe siècle et au début du suivant, les consulats urbains purent profiter d'une large autonomie dans leur gouvernement, autonomie qui fut encore renforcée au cours de la guerre de Cent Ans. Le regard que l'on porte sur leur action politique se focalise souvent sur les relations qu'ils entretenaient avec les pouvoirs royaux, seigneuriaux et ecclésiastiques, et sur le fond des décisions qu'ils prenaient, mais il laisse généralement de côté les dissensions internes qui les affectaient.

Les oppositions qui existaient au sein des assemblées étaient pourtant ce qui, une fois un projet exposé ou une idée lancée, le ou la façonnait jusqu'au résultat final, l'ordonnance consulaire, dont les effets seraient ressentis par toute la ville. La connaissance, même limitée, de ces différences d'opinion, avec leurs raisons et leurs constances, ainsi que leurs modes d'expressions, peut seule nous donner une idée du fond et des formes du débat politique au sein des assemblées municipales des villes quercinoises au XIVe siècle.

Le premier facteur conditionnant le fond des délibérations était la composition des assemblées. La répartition des sièges de consuls, bien qu'étant le fruit de plusieurs dizaines d'années de conflits politiques et sociaux internes, restait, malgré les apparences, inégalitaire et laissait souvent l'exécutif aux mains d'un groupe restreint. Celui-ci essayait généralement de donner une image unie et sans faille du consulat, que ce soit à travers la rédaction des actes, où étaient tus les débats contradictoires, ou en interdisant de révéler ces derniers à la population, mais des éléments documentaires permettent de mettre à mal cette image lisse. En effet, ici et là dans les textes apparaissent les mentions de puissantes oppositions qui se firent jour au sein des conseils sur des sujets sensibles, et montrent même parfois la violence qu'elles pouvaient susciter. Au final, le débat au sein des assemblées consulaires apparaît

comme avoir été particulièrement nourri et bien loin du flegme qui ressort de la lecture des registres de délibérations.

l/ La composition des assemblées.

Nous n'avons trouvé aucun document éclairant les règles formelles qui présidaient à la composition des assemblées, mais le contenu des registres de délibérations nous a permis d'établir les différentes catégories d'individus qui les composaient : il y avait tout d'abord les membres permanents, consuls et conseillers ; les premiers étaient placés à la tête de l'exécutif, tandis que les seconds étaient plus particulièrement chargés de représenter la population. Enfin, il pouvait y avoir une troisième catégorie, non permanente, celles des « prud'hommes appelés au conseil » par les consuls, sortes de personnalités qualifiées que l'on convoquait suivant les sujets traités, ainsi que des conseillers juridiques et des notaires.

Les consuls.

Le nombre de consuls variait suivant les localités. A Cahors, ville importante, on en trouvait douze, comme à Albi ou Montpellier, tandis qu'il n'y en avait que dix à Montauban ; à Gourdon, Martel ou Cajarc, localités beaucoup plus modestes, ils n'étaient que quatre, nombre que l'on retrouvait dans les régions voisines pour des villes équivalentes, à Ambert en Auvergne par exemple. Les consuls étaient généralement issus de la plus grande composante de l'assemblée, le groupe des conseillers, dont l'effectif pouvait considérablement fluctuer d'une ville à l'autre : en 1353, ils étaient dix-huit à Martel [1] contre une quarantaine à Gourdon [2].

Les modes de désignation des consuls et des conseillers variaient selon chaque localité, mais, en ce milieu de XIVe siècle, ils avaient souvent en commun d'avoir été récemment modifiés suite à des conflits opposant les oligarchies au pouvoir aux *Minores*, partie des populations urbaines en quête d'une représentation politique municipale. Ces conflits avaient parfois des racines profondes et pouvaient être vieux d'un siècle. A Cahors, le parti des Menus [3] avait fait son apparition en 1238, dans le cadre du conflit qui opposait l'évêque au consulat [4], alors dominé par de riches marchands, juristes et banquiers. Le phénomène n'était pas propre à Cahors : des partis de *Populares* [5] apparurent dans un grand nombre d'autres villes du Sud-Ouest, avec Gourdon [6], Montauban, Albi, Agen [7], ou Lectoure [8], mais aussi, plus généralement, dans tout le royaume [9].

Bénéficiant du soutien de l'évêque de Cahors, qui voyait en eux une arme efficace à diriger contre l'oligarchie consulaire, les *Minores* cadurciens entretinrent un climat de révolte dans la ville pendant une dizaine d'années [10]. Après une accalmie qui dura jusqu'en 1268, leurs revendications revinrent au premier plan, avec notamment le problème de la taille, qu'ils estimaient répartie injustement [11] ; après une nouvelle flambée de violence, un accord fut trouvé en 1272 puis en 1279 : sur les douze sièges de consuls, les six premiers seraient désormais pris par les bourgeois et les six autres par les différents métiers, manœuvres et ouvriers compris [12]. Suite à ces accords, la paix sociale s'installa durant une cinquantaine d'années. La puissance du consulat augmentait alors en permanence : il fut d'abord soutenu par le roi de France face à l'évêque, dans le but de réduire le pouvoir de ce prélat, puis, ce dernier écarté des affaires, en tant que relais et soutien du pouvoir royal [13].

Qui étaient ces *Minores* ? Sans constituer une entité juridiquement définie, ils formaient, dans nombre de villes, beaucoup plus qu'un simple groupe socio-économique et apparaissaient comme une entité fiscale officiellement reconnue [14]. Pour Gourdon, Annie Monzat les définit comme les citoyens qui n'étaient pas assez riches pour participer au pouvoir, mais pas assez pauvres pour échapper à l'impôt [15] : pour l'essentiel, il s'agissait, comme à Montpellier, de laboureurs de la ville et de petits artisans qui constituaient pratiquement le quart de la population [16]. Toutefois, au-delà de la seule définition fiscale de ce groupe, il apparaît que les *Populares* n'étaient pas uniquement constitués de petits contribuables et pouvaient être organisés en corps politique : en effet, selon la convention établie en 1238 entre les *Minores* de Cahors et leur évêque, de « grands bourgeois » pouvaient intégrer ce « parti » à condition d'y être accepté par les représentants des Menus et l'évêque [17]. Certes, il ne s'agissait pas encore d'une organisation à la façon du *popolo minuto* des villes italiennes, mais le fait que les *Populares* cadurciens aient été organisés et se soient donnés une représentation, et que leurs revendications aient pu dépasser le cadre strictement catégoriel, fiscal ou socio-professionnel, mérite d'être relevé.

En Quercy, le retour en force des *Minores* se fit durant les années 1320 et 1330, tout comme en Rouergue et notamment à Saint-Antonin [18] et à Millau [19]. Il était la conséquence des abus commis par les *Majores* tenant de nouveau les rênes des consulats : à Cahors, les consuls restaient en charge plus que leur temps, ne rendaient pas de comptes, profitaient pour eux-mêmes des sommes levées et répartissaient la taille de façon inégale [20] ; à Gourdon apparaissent au fil des registres des manœuvres entreprises par les consuls pour éviter d'avoir à payer cer-

taines impositions [21]. Dans cette ville, le conflit reprit en 1327 [22] et trouva une issue quatre ans plus tard, mais le compromis laissait aux Gros [23] leur place prépondérante. En effet, pour l'élection des consuls, la ville était, comme à Cahors [24], divisée en deux parties et dans chacune d'entre-elles les *Majores* et les *Minores* devaient choisir deux représentants chacun. Les quatre individus aussi désignés devaient à leur tour et avec les consuls choisir douze autres personnes dans chacune des deux parties de la ville : c'est les 24 personnes ainsi désignées qui devaient, toujours de concert avec les consuls de l'an finissant, choisir les quatre nouveaux consuls [25]. Dans les faits, le système était égalitaire, mais les consuls en poste au moment des réformes appartenant aux Gros, ceux-ci étaient assurés de la majorité aussi bien pour la désignation des 24 représentants que pour celle des nouveaux consuls. D'ailleurs, à Millau, la désignation des consuls par les seuls conseillers n'empêchait pas l'oligarchie en place de rester au pouvoir [26].

A Cahors, l'opposition des *Minores* se fit jour en 1338 [27] et le conflit ne fut réglé qu'en 1343. Ils obtinrent que cinq des douze consuls soient choisis parmi eux [28], ce qui laissait, ici encore, les *Majores* en possession de la majorité de l'exécutif. Les systèmes cadurcien et gourdonnais différaient ainsi sensiblement de ce qui s'était fait à Lectoure par exemple, où suite aux revendications des Menus, le nouveau réglement consulaire de 1343 interdisaient, durant les élections, de mentionner l'origine des candidats, qu'ils soient bourgeois ou du commun [29]. Ils différaient aussi sensiblement de ceux d'autres villes de l'aire languedocienne où la répartition des sièges consulaires se faisait en trois catégories ou plus : à Foix en 1332, les consuls étaient au nombre de six, avec deux pour les riches, deux pour les « moyens » et enfin deux pour les pauvres ; à Castres en 1330-35, il y avait quatre catégories, avec les trois même qu'à Foix, plus une autre qui reste indéfinissable [30]. De même, les nobles n'avaient pas de sièges réservés comme à Nîmes [31] ou à Tarascon [32]. A Martel en 1353, il existait une répartition par quartier des quatre sièges de consuls : deux pour la ville *intra-muros* et deux pour les quatre faubourgs [33], disposition qui semble aussi avoir existé à Gourdon [34] et que l'on retrouvait à Albi mais de façon plus égalitaire entre les quartiers, car chacun des six était représenté par deux consuls [35], tout comme à Villeneuve (d'Aveyron) avec ses quatre quartiers [36]. A Toulouse, les nouveaux statuts du consulat édictés en 1336 conservaient la marque de la vieille division entre le bourg et la cité, mais on ne trouvait nulle trace de l'ancienne répartition des sièges de consuls entre « Grands » et « Moyens » [37].

Un élément montre que des entorses à la répartition géographique pouvaient exister à Martel, et un exemple, probablement significatif, montre en 1356 un accaparement des fonctions consulaires par les habitants de la ville *intra-muros* ; en effet, cette année-là les sièges réservés aux consuls des *barris* [38] furent confiés à des habitants de la ville *intra-muros*, sous prétexte qu'il n'y avait alors en ville aucun habitant des faubourgs qui soit « suffisant » [39] pour tenir les fonctions consulaires [40]. Naturellement, la question se pose de savoir quels étaient les critères de « suffisance » : à Millau, il fallait habiter et être natif de la ville ; s'il advenait qu'un « étranger » soit élu au conseil en raison de circonstances exceptionnelles, obligation lui était faite d'avoir résidé dans la ville depuis au moins trente années, afin que l'on ait pu juger de ses qualités [41]. De telles conditions étaient déjà particulièrement restrictives, mais celles qui avaient cours à Martel non seulement devaient l'être tout autant, mais de plus certains groupes pouvaient faire peser leur influence pour écarter du consulat les candidats des faubourgs indésirables car « non suffisants », et permettre l'élection d'habitants de la ville *intra-muros* aux sièges des consuls des faubourgs ; ici encore, la prédominance des hommes influents appartenant à l'oligarchie semble avoir été réelle. En effet, en 1356 par exemple, des hommes du vieux quartier central furent élus consuls pour les faubourgs alors même qu'il se trouvait, comme conseillers de ces derniers, des individus d'autant plus habitués aux affaires municipales qu'ils avaient déjà été consuls auparavant : Esteve de Malboicho et Esteve Vorio, alors conseillers du faubourg de l'Eglise, avaient été consuls en 1350-1351 pour le premier, et 1348-1349 et 1353-54 pour le second ; P. Barrau, conseiller du barri de Creysse qui entamait son troisième mandat de conseiller depuis 1350, avait été consul en 1352-53 et le fut de nouveau en 1357-58 ; Guilhem Clavel, conseiller du *barri* de Souillac, entamait son sixième mandat de conseiller, et avait exercé la fonction consulaire en 1349-50. Quant à Guilhem de Malboicho, du faubourg de Brive, il sortait de charge et, selon la règle, ne pouvait normalement occuper un siège consulaire deux ans de suite ; cette règle avait pourtant déjà été occultée par le passé, lorsque Guilhem Devi le vieux avait été successivement consul en 1344-45 et 1345-46. Guilhem de Malboicho commençait alors son quatrième mandat de conseiller depuis 1346, avait été deux fois consuls et boursier du consulat durant les deux années précédentes, tant comme conseiller que comme consul. On lui préféra pourtant Peyre de Blanat, du quartier central, qui n'avait pourtant à son actif que trois mandats de conseiller... mais était un marchand aisé capable de prêter de l'argent à la municipalité [42], tandis que Guilhem de Malboicho était de plus modeste condition [43].

Les événements de la guerre de Cent Ans furent à l'origine d'un renforcement sans précédent de la puissance des consulats. Sans revenir sur l'ensemble des mécanismes qui provoquèrent cet affermissement, nous pouvons retenir qu'en parallèle et durant plusieurs dizaines d'années, il subsista dans chaque consulat un noyau de familles patriciennes dont la cohésion ne fit que se renforcer [44]. Cette vigueur des groupes familiaux tenant en main le consulat se traduisit par un nouvel accaparement des fonctions consulaires par une élite restreinte : en 1376 à Gourdon, ce furent les consuls sortant, accompagnés de ceux des deux années précédentes, qui formèrent la petite assemblée chargée de choisir les nouveaux magistrats [45] ; cinq ans plus tard, le collège s'était encore restreint, car ce furent les consuls sortant seuls qui choisirent leurs successeurs [46] ; il semble qu'il en fut de même à Martel en 1390 [47]. Cette dérive n'était pas spécifique aux villes quercinoises car on la retrouvait jusqu'à Tarascon [48].

A la vue des éléments ci-dessus, il apparaît que, malgré les violentes revendications des *Minores* durant les années 1330, les sièges de consuls restèrent majoritairement occupés par des individus appartenant à l'oligarchie patricienne. Ainsi, les ouvertures qui furent faites aux *Populares*, si elles leurs donnèrent un poids accru au sein des assemblées, ne leur permirent jamais de jouer à jeu égal avec les *Majores* au niveau de l'exécutif consulaire, tandis que le renforcement du pouvoir municipal conjugué à la situation de guerre facilitèrent leur progressive éviction de ce même exécutif [49]. En fait, c'est surtout au sein du groupe des conseillers qu'ils participèrent à la vie politique municipale.

Les conseillers.

Contrairement à celle des consuls, nous manquons totalement d'éléments concernant l'élection des conseillers, mais il semble qu'à Gourdon et à Martel, ils étaient désignés par les consuls, pratique assez courante à l'époque : Sur les 73 consulats possédant un conseil étudiés par P. Dognon, 33 d'entre eux voyaient leurs conseillers désignés par les consuls, tandis que dans une dizaine d'autres c'était les habitants qui les choisissaient ; les informations concernant les 30 derniers ne permettent pas de déterminer leur mode de désignation [50].

Le caractère représentatif des conseillers au niveau des quartiers était avéré : à Cahors, chacun des huit quartiers avait ses conseillers [51], de la même façon qu'à Martel avec ses cinq quartiers [52] ; on retrouvait cette disposition à Najac [53], Albi [54] et Millau [55]. En Quercy, il n'y a qu'à Gourdon où il semble que les conseillers étaient choisis par les consuls

sans distinction formelle du quartier d'origine [56]. Il est par ailleurs à noter que ni dans cette ville, ni ailleurs en Quercy, nous n'avons trouvé trace de systèmes d'échelles tels ceux qui existaient à Montpellier, Nîmes ou Béziers [57].

Faisant suite aux conflits sociaux et politiques et notamment ceux des années 1320-1340, l'ouverture accrue des conseils au profit des *Minores* procédait plus d'un souci de paix sociale que de justice [58] : nous avons vu plus haut que les systèmes étaient ainsi faits que peu d'entre eux pouvaient parvenir à la fonction consulaire et, dans tous les cas de figure, ils ne pouvaient jamais obtenir la majorité des sièges de consuls. La répartition par quartier pouvait aussi permettre d'asseoir la prédominance de l'un d'entre eux par rapport aux autres, comme à Martel où le vieux quartier central, le plus peuplé mais aussi celui où se concentrait la majeure partie des demeures bourgeoises [59], était représenté à l'assemblée consulaire par neuf conseillers et deux consuls tandis que chacun des quatre faubourgs n'avait que trois conseillers et que deux consuls les représentaient collectivement [60]. Dans les faits, et malgré un léger désavantage numérique face aux représentants des faubourgs, le fonctionnement de ce système assurait en permanence la prédominance des élus du vieux quartier, car ils formèrent toujours un groupe plus cohérent que celui de leurs homologues des faubourgs : entre 1344 et 1358 [61], ils fournirent 18 consuls, tandis que le *barri* de Brive n'en donna que huit, celui de l'Eglise, six, celui de Souillac, quatre, et enfin celui de Creysse, trois. D'autre part, sur les 25 personnes ayant durant ces quinze années effectué entre cinq et huit mandats au conseil, dont un au moins comme consul, quinze venaient du quartier central contre dix seulement des faubourgs. Le nombre des conseillers qui n'obtinrent jamais de siège consulaire est lui aussi significatif : en effet, ils furent 34 pour la vieille ville et 70 pour les faubourgs. De même, parmi les conseillers qui n'effectuèrent pas plus d'un mandat durant ces quinze années, seize venaient du quartier central, contre vingt-huit des faubourgs.

Tout comme pour les consuls, il fallait être « suffisant » pour être conseiller. Le degré de « suffisance » était moins élevé que pour les consuls, mais il constituait cependant une barrière suffisemment forte pour que certaines années, des faubourgs ne puissent présenter assez de personnes suffisantes pour les représenter [62] : c'est ce qui arriva en 1358 au faubourg de l'Eglise de Martel, où furent nommés comme conseillers Guilhem Clavel et G. Barba, du *barri* de Souillac [63]. Malgré ses défauts, le règlement martellais permettait un taux de participation de la population à la vie politique convenable, car 138 individus furent nommés tant

conseillers que consuls entre 1344 et 1358, alors que l'effectif des chefs de feux se montait à 360 personnes en 1356 [64] : on peut ainsi estimer à environ 38 % la proportion des « *caps d'ostals* » [65] qui siégèrent ainsi plus ou moins longuement au consulat.

Membres sans voix délibérative et membres non-permanents.

Les juristes.

Le bon fonctionnement des conseils consulaires impliquait que des spécialistes de l'écriture et du droit y assistent, que ce soit pour tenir les registres de délibération, rédiger les actes des jugements prononcés par la justice municipale [66], établir des copies de documents officiels [67], rédiger des correspondances, etc. Ce rôle revenait à un officier, notaire qualifié suivant les lieux et les années de « *notaire du consulat* » [68], « *écrivain de la cour commune* » [69] ou plus simplement « *écrivain* » [70]. A Martel, il était aussi gardien de la caisse contenant les documents officiels dont l'utilisation était en cours, comme les rôles d'impositions [71]. Avec la multiplication des faux, qu'il s'agisse de lettres ou d'actes divers, qui circulèrent de plus en plus dans la province dans le contexte troublé de la guerre de Cent Ans, il devint un individu incontournable du conseil, car sa propre écriture devint un gage d'authenticité supplémentaire à côté du sceau consulaire : en mai 1354, le conseil de Martel décida qu'aucune lettre ne pourrait être scellée du sceau communal si elle n'avait été écrite par l'écrivain du consulat [72] ; de la même façon, en janvier 1382, alors que les sauf-conduits établis par les Anglo-Gascons, dans le cadre des traités de paix passés avec les villes, étaient indispensables pour pouvoir circuler, les Gourdonnais essayèrent de freiner le trafic de faux sauf-conduits en demandant au capitaine anglais Peyran lo Malhie, avec qui ils traitaient, de n'authentifier que les documents écris de la main de leur notaire consulaire [73].

Les fonctions de l'écrivain étaient en fait beaucoup plus étendues que celles d'un simple greffier, car on le trouvait participant aux enquêtes internes diligentées par le consulat contre certains de ses membres [74], faisant partie des commissions d'audition des comptes [75] et de vérification des créances fiscales [76], ainsi que des députations envoyées traiter des affaires de la ville à l'extérieur [77]. Enfin, au sein de l'assemblée, son avis importait car il était notamment recruté pour « *conseiller au mieux de ses capacités* » [78].

A Martel, il assistait à toutes les séances du conseil, où il lui était en particulier dévolu l'établissement des listes de présence. Dans le cadre de la lutte menée par les consulats contre l'absentéisme de certains con-

seillers, il était tout autant habilité que les consuls à entendre les excuses des absents et à juger de leur bien-fondé, ce qui suivant le cas aboutissait au paiement ou à l'exonération de l'amende [79]. La municipalité de Gourdon luttait elle-aussi contre l'absentéisme des membres du conseil aux réunions en infligeant des amendes aux absents [80], et si les documents n'affirment pas que l'écrivain consulaire y exerçait le même contrôle des absences, il était néanmoins chargé de la tenue des listes de présence.

Par la diversité des fonctions qu'il tenait, son implication dans les affaires municipales et sa capacité à donner son avis au conseil, l'écrivain pouvait difficilement tenir une position neutre. Cette difficulté était encore accentuée par le fait que les personnes choisies pour cette fonction étaient issues de la ville et mêlées à ses activités politiques. Déjà, en 1337, l'écrivain du consulat de Gourdon, Me Peyre Marti, siégea à une reprise en tant que « prud'homme appelé au conseil » lors d'une réunion de l'assemblée municipale [81], tandis qu'en 1350, le notaire et conseiller consulaire Me Hugo Sagresta tint les fonctions d'écrivain communal [82], mais il est possible que cette anomalie ait été consécutive aux bouleversements de la peste de 1348. En revanche, trois ans plus tard, le notaire Me Peyre Dalvinhac fut choisi comme écrivain du consulat de Martel [83] alors même qu'il était particulièrement engagé dans la vie politique de la ville, ayant été conseiller l'année précédente [84], puis ensuite en 1354 [85] et 1356 [86]. La neutralité du notaire consulaire n'était que théorique et il est fort probable que durant les débats ses avis soient allés dans le même sens que celui de ses employeurs, c'est-à-dire les consuls.

A côté de l'écrivain, officier permanent et indispensable à la tenue des réunions, les magistrats pouvaient recruter d'autres officiers pour des durées plus courtes, de l'ordre d'une année renouvelable le plus souvent. Le principal d'entre-eux était le conseiller des consuls, homme de loi dont le rôle consistait à aider les magistrats dans le domaine juridique et à représenter la ville dans certains procès. Il pouvait être engagé dans le cadre de problèmes définis, comme le furent Johan de Revelhos, son fils Pons et Peyre Surbier en 1348 par le consulat de Martel qui avait alors à supporter un procès contre les seigneurs de Turenne et de Pons [87], ou sans mission précise comme le fut Pons de Revelhos, seul cette fois-ci, l'année suivante [88]. Simple officier, le conseiller juridique n'avait pas l'accès libre au conseil et il n'y était convié que lorsque les consuls le jugeaient utile [89].

En février 1355, les consuls de Martel recrutèrent cette fois un conseiller juridique permanent. Ils proposèrent la fonction à Pons de

Revelhos, qui connaissait bien les affaires de la ville pour avoir œuvré pour elle depuis plusieurs années. On lui allouait une pension de cinquante écus d'or annuels et on lui fournissait une maison afin qu'il puisse résider en ville [90]. Ses pouvoirs furent alors bien plus étendus que ceux qu'il avait eu précédemment : il assista alors à toutes les séances du conseil à côté des consuls, et, fait notable, il fut noté au même rang qu'eux sur les listes de présence [91]. Elu conseiller du quartier central en 1356, il quitta sa fonction le temps de son mandat mais sa position resta assez floue, car il continua à être logé aux frais de la ville [92]. Il retrouva son office de conseiller juridique dès la première séance de l'année suivante [93]. Son travail l'amenait à participer aux débats de l'assemblée, et son avis pouvait avoir une grande importance, notamment dans les affaires sensibles où le conseil était partagé [94], ainsi que dans certaines affaires judiciaires [95]. Il pouvait ainsi difficilement conserver une position neutre, et tout semble indiquer qu'il fut une voix sur laquelle les consuls, à qui il devait sa place, purent compter durant les débats. En février 1365, les consuls de Cahors recrutèrent de la même façon comme conseiller juridique un bachelier es lois, Me Gasbert de Caravelas, lui fournissant une pension confortable de cent vingt livres de Guyenne annuelles et de quoi payer le loyer de sa maison [96], mais l'absence de registres de délibérations en provenance de cette ville ne permet pas de savoir s'il disposait des mêmes pouvoirs que son homologue martelais.

Dans certains cas particuliers, les documents montrent que d'autres officiers arrivaient à prendre une importance particulière au sein du conseil, ce qui fut le cas du notaire Me Gui Pibié à Martel. Impliqué dans la vie politique, il fut conseiller du quartier central en 1349 [97], 1356 [98] et 1358 [99], mais il se distingua surtout par sa participation fréquente aux affaires judiciaires de la ville : il suppléa l'écrivain consulaire [100] et participa à une enquête criminelle en 1352 [101] ; il fut créé syndic du consulat en juin 1355 afin de représenter la ville et ses habitants aux assises de la vicomté de Turenne durant une année [102] et, en août suivant, fut nommé procureur et syndic pour représenter le consulat dans un procès qui commençait avec les vicomtes de Turenne [103]. Il n'était pas systématiquement présent aux réunions du conseil, n'y étant convié que lorsque les consuls le jugeaient utile [104]. La même année, il fut chargé de lever les arriérés de tailles [105] et fit un voyage à Toulouse pour obtenir la confirmation d'une exemption de souquet et de gabelle pour la communauté [106] ; en mars 1356, il participa, de pair avec un dénommé Ramon Guisbert, à la levée des impositions sur les biens étrangers sis dans la ville [107]. En tant que conseiller, il participa en juin 1356 à une enquête contre un présumé usurier dénommé Hugo Lagarda et représenta encore la municipalité dans un de ses procès [109].

Le 6 mai 1357, il fut de nouveau chargé de défendre la ville et ses habitants devant la cour de la vicomté de Turenne [110], et le 26 courant fut recruté comme syndic permanent pour remplir cet office, avec une pension de treize écus d'or annuels [111]. Sa présence aux réunions du conseil était encore notée comme celle d'un simple particulier appelé ponctuellement [112], mais dès la fin du mois de juin, il fut présent à toutes les réunions et généralement inscrit sur les rôles de présence à côté des consuls, après le conseiller juridique mais avant les conseillers consulaires [113], ce qui témoignait d'une position supérieure au sein de l'assemblée. Toujours aussi impliqué dans les affaires municipales autres que juridiques, il continua à s'occuper de dossiers divers, comme la levée des sommes dues par les créanciers de l'hôpital communal [114], ou de négociations concernant des problèmes fiscaux avec les seigneurs de Turenne [115]. Lié aux consuls tant par son recrutement que par sa place au conseil, il est fort probable que ses avis devaient abonder dans leur sens durant les débats.

A Millau, dans le Rouergue voisin, il existait aussi un personnage qui, bien que n'étant pas élu, était convié aux assemblées par les consuls en raison de sa connaissance des affaires de la ville. Il était chargé d'exposer l'objet de chaque réunion et, semble-t-il, de diriger les débats [116]. Dans les villes quercinoises, il est possible que ce rôle soit revenu à l'un des officiers évoqués ci-dessus, mais rien ne permet de l'affirmer.

Le capitaine.

En ces temps troublés de la guerre de Cent Ans, la sécurité de chaque ville imposa la nomination d'un capitaine chargé de mettre en œuvre et de diriger la défense urbaine. La nomination de cet officier, initialement du ressort des pouvoirs royal ou seigneurial, fut peu à peu transférée aux municipalités, soucieuses d'élargir leurs prérogatives dans ce domaine [117]. Souvent choisi parmi les nobles de la ville, il n'était qu'un officier au mandat limité dans le temps : sa présence au conseil n'était pas de droit, et ce d'autant plus qu'il devait en partie son poste à des personnes extérieures à la communauté, qu'il s'agisse du roi ou des seigneurs. Toutefois, ayant de plus en plus la main sur la désignation de cet officier, les différents consulats lui donnèrent une place de fait de plus en plus élevée au sein de leurs assemblées.

Début janvier 1349, les consuls de Martel désignèrent Aymar de Bessa, chevalier, comme capitaine de la ville [118], et il fut confirmé dans sa fonction par les consuls et les seigneurs de Turenne et de Pons au printemps 1351 [119] ; après plusieurs manœuvres des consuls visant à

éloigner les seigneurs de cette nomination [120], il fut à nouveau confirmé par des lettres royales en août suivant [121]. Aymar de Bessa était un personnage bien connu au sein du monde politique martellais : conseiller du faubourg de l'Eglise en 1345 [122] et 1346 [123], il fut élu consul l'année suivante [124] ; il retrouva plus tard, en 1352, un siège de conseiller du faubourg de l'Eglise [125].

Il fut remplacé par un notable qui, bien que n'étant pas membre du monde consulaire à proprement parler, était un personnage en vue aussi bien à Martel que dans toute la région : Guilhem Vassal, qui était alors lieutenant du gouverneur des pays entre Loire et Dordogne et fut plus tard, en 1353, nommé lieutenant du sénéchal de Périgord et de Quercy . Ce chevalier était un familier de la famille de Pons, seigneurs de la ville et vicomtes de Turenne, car il fut en 1355 institué par Renaud V de Pons, dans son testament, tuteur de son fils, le jeune Renaud VI [127] ; sa nomination comme capitaine témoignait d'une réaction réussie des seigneurs face aux manœuvres consulaires qui avaient mené à leur éviction lors du choix du précédent capitaine. Toutefois, si Guilhem Vassal était un homme des vicomtes de Turenne, il était aussi un homme du consulat, bien que n'en faisant pas partie à proprement parler : en 1344, 1345, 1346 et 1350, il avait représenté la ville lors de plusieurs députations envoyées à Rocamadour [128], Cahors [129], Montauban [130] et Avignon [131] ; en novembre 1345, il avait notamment été nommé co-régisseur de la construction des fortifications [132]. Il était régulièrement convié aux réunions du conseil en tant que notable [133], mais fut parfois noté au même rang que les conseillers [134], bien que ne l'étant pas formellement, ce qui témoignait d'une position particulière. Cette participation du capitaine aux affaires du conseil n'était pas spécifique aux villes du Quercy, car elle est aussi attestée à Tarascon [135].

Les rôles de présence des registres de délibérations montrent l'importance progressivement prise par ces capitaines : appelé de temps à autre au conseil au début de ses fonctions, Aymard de Bessa le fut de plus en plus ensuite, mais resta jusqu'au printemps 1351 mentionné sur les rôles comme simple membre appelé ponctuellement [136] ; à partir de cette époque, la façon dont il fut inscrit sur les rôles montre que son rôle au sein de l'assemblée était assez flou, étant donné qu'il était parfois noté comme auparavant et d'autres fois inscrit immédiatement après les consuls et avant les conseillers [137]. Il en fut de même avec Guilhem Vassal, nommé capitaine en septembre 1352 et dont le mandat dura un peu plus d'une année [138]. A Gourdon à la même époque (1353-1354), le capitaine de la ville, Pons Ricart, était inscrit comme conseiller lorsqu'il assistait aux séances du conseil [139]. Une trentaine d'années plus tard, la

situation avait quelque peu varié : Bertrand de Caselis, capitaine en 1381-82, était généralement noté dans la liste des conseillers [140], mais il était aussi parfois inscrit à part, à côté des consuls mais de façon distincte [141], ce qui dans l'ensemble parait indiquer une position supérieure aux simples conseillers. L'importance croissante prise par les capitaines au sein des conseils consulaires est finalement logique, car les questions de défense devenant de plus en plus importantes suivant les événements de la guerre dans la province, les avis de ces chefs militaires devinrent incontournables. Toutefois, ici encore, cet officier devait avant tout sa place aux consuls et il est probable que ses avis aient abondé dans leur sens durant les débats.

Les « prud'hommes appelés au conseil ».

Les consuls avaient la possibilité de faire appel à des personnes qualifiées, le plus souvent des notables faisant partie du monde politique, ancien conseillers ou consuls, dans le but soit d'apporter une expertise supplémentaire à l'assemblée, soit d'élargir la représentativité de celle-ci dans le cadre de la résolution de problèmes sensibles. Suivant les consulats, on observe différentes façons de percevoir la place de ces individus dans les assemblées. A Martel, ils étaient notés sur les listes de présence après les conseillers, formant la catégorie des « *prud'hommes appelés au conseil* » [142], tandis qu'à Gourdon, il semble qu'ils étaient plus ou moins sur un pied d'égalité avec les conseillers : les listes de présence ne les distinguent pas les uns des autres et seuls les consuls y sont notés à part. Dans ces deux villes, il semble qu'ils avaient voix délibérative : lorsqu'ils sont présents sur la liste placée en tête des délibérations du jour, les ordonnances sont ensuite notées comme prises par « la volonté des personnes écrites ci-dessus », sans aucune distinction [143].

Ces membres non permanents avaient un rôle particulièrement important, car on en trouve sur toutes les listes de présences des 31 réunions que tint le conseil gourdonnais en 1353 et pour lesquelles nous disposons des délibérations [144]. Non compris les consuls, ils représentaient de 21 à 44 % de la composition des assemblées, et même, lors de la réunion du 16 septembre, le pourcentage monta à 52 %. Il s'agissait cependant d'un fait rare et leur proportion moyenne se situait aux alentours de 37 %. La même année, la place des « prud'hommes appelés au conseil » était à Martel moins marquante : sur vingt-six réunions du conseil, soit environ la moitié de celles qui furent tenues dans l'année [145], vingt concernèrent uniquement les consuls et les conseillers ; pour les six autres, les non-permanents constituèrent de 7 à 56 % de l'assemblée,

la moyenne se situant à 26 %. Les documents de 1355 montrent cependant quelques différences dans la tenue des réunions, peut-être à rapprocher de l'aggravation de la situation militaire dans la province, qui demanda une intense activité aux consulats pour la prise des mesures de défenses. En effet, seules douze sur quarante-cinq réunions, la moitié de celles tenues dans l'année, se firent sans la présence de « prud'hommes appelés au conseil » [146] ; durant les autres, ils constituèrent de 6 à, cas unique cependant, 73 % de l'effectif des assemblées, la moyenne se situant à presque 28 %.

Les membres non permanents apparaissent ainsi comme constituant une catégorie particulièrement importante, mais leur poids et leur rôle étaient différents dans les deux villes. A Gourdon, l'existence de cette condition politique permettait de détourner la coutume voulant qu'habituellement un conseiller soit inéligible durant l'année suivant celle de son mandat, en lui permettant, sortant de charge, de siéger de nouveau immédiatement. Durant l'année 1353, chaque conseiller participa en moyenne à 37 % des réunions qui se tinrent durant la magistrature, tandis qu'un « prud'homme appelé » moyen fut présent à 22 % d'entre elles. Derrière ces moyennes, les situations particulières nous montrent en fait des « prud'hommes appelés » plus puissants que certains conseillers : parmi ces derniers, Peyre Dabéral, Huguet Delbosc et G. de Golema ne furent par exemple présents qu'à une seule séance, tandis que Diode Labarda, Guiral Laglénada, Peyre de Réganhac et G. Sudre le furent à deux ; en tant que membres du conseil, ils font pâle figure à côté des « prud'hommes appelés » Aymeric Delbarri, ancien consul de 1350 [147], qui fut ensuite conseiller en 1376 [148] et 1381 [149], qui fut présent à 84 % des réunions ; Guilhem Bonal, vieil habitué du conseil dont il avait déjà été conseiller en 1330 [150] et qui depuis restait proche des affaires municipales, qui le fut à 67 % d'entre elles ; ou encore Guiral Boychel, Bernat Lacosta, Guilhem Laplanha et Guiral Manha qui le furent à plus de 50 %. Parmi ces derniers, le second et le troisième, qui était notaire, avaient été conseillers en 1337 [151] et 1340 [152] et le furent de nouveau en 1376 [153], tandis que le dernier avait déjà été « prud'homme appelé » l'année précédente [154] et fut conseiller en 1376 [155].

On note une singulière différence avec Martel, où la participation des « prud'hommes appelés » était beaucoup plus modeste, car si en 1353 chaque conseiller participa en moyenne à 50 % des réunions, chaque « prud'homme appelé » ne fut, en moyenne ici aussi, présent qu'à environ 5 % d'entre elles. Les mêmes valeurs se retrouvent pour 1355, avec respectivement 57 et 6 %. La présence marquée des « prud'hommes appelés » au conseil gourdonnais provenait peut-être de l'absentéisme des conseillers aux réunions, absentéisme contre lequel les consuls ne

luttaient pas de façon aussi intense que leurs homologues martellais, qui édictaient régulièrement des ordonnances spécifiant le prix des amendes à infliger aux absents [156]. Quoi qu'il en soit, même si les listes martellaises de l'année 1353 ne laissent pas apparaître de « prud'homme appelé » présent à plus de deux réunions, il en va autrement en 1355 pour Gui Barrau, ancien conseiller des années 1347 [157] et 1348 [158], qui fut présent à 33 % des réunions ; quant à son collègue Pons de Tornamira, qui participa à 20 % d'entre elles, il avait été conseiller en 1349 [159], 1352 [160], 1354 [161], 1356 [162]et 1358 [163] ; entre ces mandats, il fut régulièrement appelé au conseil comme prud'homme.

Que ce soit de façon flagrante comme à Gourdon ou moins marquée comme à Martel, la possibilité qu'avaient certains anciens conseillers ou consuls de participer aux délibérations même sans mandat, non seulement leur permettait de contourner la coutume interdisant deux mandats successifs, mais de plus faussait le résultat des élections ou du choix des conseillers en permettant aux consuls de modifier les rapports de force à l'intérieur de l'assemblée.

Le consulat urbain quercinois du début de la seconde moitié du XIVe siècle apparaît ainsi dominé par une oligarchie ayant réussi à s'assurer la domination de l'assemblée tout en ouvrant plus largement son accès à toutes les classes suite aux conflits de la première moitié du siècle. Les Menus avaient parfois le nombre pour eux, mais ils n'avaient ni la cohésion, ni la constance en politique des *Majores*. Bien plus, ces derniers pouvaient compter sur l'appui des experts employés par la municipalité et qui siégeaient à leurs côtés, et pouvaient appeler au conseil, avec voie délibérative, les notables de la ville qu'ils jugeaient utiles aux délibérations.

2/ Les délibérations.

Les registres de délibérations que nous ont laissés les consulats quercinois sont les seules sources sur lesquelles nous pouvons nous baser pour étudier les processus de prises de décisions et les conflits qui précédaient l'établissement des ordonnances. Ils sont cependant d'une aide limitée car les mentions de rivalités internes y restent marginales.

Fonctionnement et attributions au sein des assemblées.

Les attributions du consulat étaient de deux types, exécutives et normative. Les consuls étaient en charge des premières : à eux appartenait de faire exécuter les ordonnances du conseil dans le cadre des cou-

tumes et des directives royales. Ils représentaient la ville à l'extérieur et commandaient au personnel municipal. Il n'est pas établi que ce soient eux qui aient dirigé les débats, aussi est-il possible que, comme à Millau, ils en aient laissé le soin à une tierce personne [164]. Quoi qu'il en soit, ils établissaient l'ordre du jour des séances et prenaient part aux délibérations. Celles-ci concernaient des domaines aussi divers que les droits privé et pénal, la police, l'urbanisme et la voirie, l'assistance, les pouvoirs militaires et la réglementation économique [165].

Le rôle des conseillers était de représenter chacun une partie de la population durant les débats où se décidait la marche des affaires de la ville. Pour qu'une ordonnance soit adoptée, il fallait que la majorité du conseil, conseillers et consuls compris, se soit prononcé pour. Il est probable que le vote se soit déroulé d'une façon similaire à celle qui avait cour à Millau à la même époque : une fois la question clairement formulée, celui qui dirigeait les débats interrogeait l'un après l'autre chacun des participants ; le vote était ainsi à la fois oral et public [166]. Le seuil de la majorité alors nécessaire n'est pas connu, car la plupart des ordonnances sont simplement notées, à Martel par exemple, comme étant de la volonté de « *la plus grande partie du conseil* » [167], sans plus de précisions. A Gourdon, les deux ordonnances n'ayant pas fait l'unanimité durant l'année 1337 ne permettent pas non plus de mettre en évidence le seuil de la majorité : la première, le 30 mai, opposa sept conseillers à l'assemblée, qui comptait 38 personnes ce jour-là [168], tandis que pour la seconde, le 29 septembre, on ne compta que trois opposants parmi les 26 siégeants [169].

L'apparent consensus.

La plupart des ordonnances et décisions prises par les assemblées donnent l'idée qu'il y régnait un consensus quasi-permanent. En effet, non seulement les interventions des uns et des autres durant les débats n'étaient pas retranscrites sur les registres et, d'autre part, seules les délibérations ayant fait l'objet d'un consensus, donc suivies d'ordonnances, furent généralement inscrites sur les registres. Il s'en suit que les pages de ces derniers sont souvent de longues litanies de « *Il fut ordonné que...* », « *De la volonté de tous, il sera...* », etc., signe de monotonie et d'absence de tensions. Cela se remarque en particulier à Gourdon, une des deux seules villes du Quercy pour lesquelles nous disposons de registres de délibérations du XIVe siècle ; un phénomène identique était largement perceptible à Albi [170] ou, au siècle suivant, à Lectoure [171], mais aussi à Lyon où une étude a mis en évidence le fait

que, pour les élites dirigeantes, escamoter les délibérations des registres était avant tout un geste politique visant à donner l'image d'un conseil idéal au fonctionnement parfait [172]. Une ordonnance millavoise de 1339 exprimait clairement cette volonté, voulant que le conseil consulaire apparaisse comme « tout un corps, une âme, une volonté », insistant sur la nécessaire solidarité de ses membres et l'esprit de fraternité qui devait les animer ; en bref, ils devaient vivre en « bonne union » [173]. A Martel cependant, si l'impression générale reste la même, l'examen détaillé du superbe et imposant registre côté BB5, où sont compilées les délibérations de 1344 à 1359, fait apparaître de très fortes nuances avec, ici et là, des mentions d'oppositions ayant parfois dégénéré en injures et voies de fait. Au delà de ces quelques mentions et tout comme à Lyon au XVe siècle [174], d'autres éléments permettent de mettre à mal l'aspect lisse et sans heurts des délibérations qui semble ressortir des registres quercinois.

Il s'agit en premier lieu de la durée de certaines assemblées. Le conseil de Martel se tenait chaque vendredi après la messe du matin, qu'il s'agisse de la conventuelle des Frères Mineurs ou de celle de l'église paroissiale, qui toutes deux devaient débuter aux alentours de Prime [175], ce qui amenait le début des réunions à un peu plus de huit heures du matin, car consuls et conseillers devaient arriver au conseil avant qu'une bougie de quatre doigts de long ait fini de brûler [176] ; il pouvait cependant arriver que l'horaire du début de réunion soit avancé d'environ une heure [177]. Lorsque les consuls décidaient de réunions exceptionnelles, le mardi notamment et de façon fréquente, elles se déroulaient généralement aux mêmes heures. La fin de la réunion correspondait avec l'heure du repas de midi, si les débats duraient jusque là. On peut ainsi considérer que la durée maximale normale d'une assemblée consulaire se situait entre quatre et cinq heures. Durant ce laps de temps, jusqu'à onze questions pouvaient être passées à l'ordre du jour et délibérées [178].

En fonction du nombre de ces questions, le dépassement de la durée habituelle d'une assemblée est un indice sur le prolongement des débats concernant des sujets sensibles. C'est ainsi que lors de la séance ordinaire du consulat de Martel du 1er août 1351, il ne fut discuté que des mesures à prendre dans le cadre du conflit opposant les consuls aux seigneurs à propos de la désignation du capitaine de la ville [179] ; une séance exceptionnelle fut tenue après déjeuner, durant laquelle le consul Hugo Vidal prêta le serment consulaire [180], chose curieuse car il est mentionné comme l'ayant déjà fait lors de son investiture, trois mois plus tôt [181] ; c'est probablement cette prestation de serment qui, après la question essentielle de la désignation du capitaine, provoqua des débats d'une longueur inhabituelle, mais leur teneur reste inconnue. Dans

l'après-midi, un deuxième problème fut cependant traité, à savoir l'envoi d'une délégation à Avignon pour demander au Pape de ne pas prendre de mesures préjudiciables à la ville [182]. Toujours à Martel, le vendredi 14 septembre 1352, la séance fut entièrement passée à débattre sans parvenir à un accord [183], probablement sur la nomination du capitaine de la ville, qui occupa la plus grande partie de la réunion suivante [184] ; cette dernière fut elle aussi levée sans qu'aucune décision ne soit prise. Plus encore, lors d'un conseil de 1357, les consuls et les conseillers « parlèrent » de choses sur lesquelles ils ne purent tomber d'accord durant la matinée et décidèrent de revenir au conseil après déjeuner afin de « les fermer », mais, là encore, le débat fut stérile et remis à la séance ordinaire suivante. L'ordre du jour de cette dernière ne permet malheureusement de déterminer l'objet de leur désaccord [185].

Quels que soient les motifs, il apparaît finalement de façon assez claire que, derrière l'apparent consensus quasi-permanent qui semble émaner des actes des registres de délibérations, les assemblées consulaires étaient le théâtre de débats contradictoires où les oppositions pouvaient s'avérer tenaces et, parfois, insolubles. La teneur des actes de délibérations permet, à quelques occasions, de mieux en cerner les motifs et les acteurs.

3/ Débats et raisons des oppositions.

L'examen des oppositions et leurs motifs permet d'établir si elles étaient catégorielles, découlant, par exemple, des partitions *Majores-Minores* qui existaient jusqu'aux mesures d'ouverture des consulats des années 1330-1340, où si elles étaient contextuelles et limitées dans leurs durées, bref totalement en prise avec les événements du moment. Un regard sur les conflits personnels impliquant des membres du monde consulaire met quant à lui en évidence la force des débats et les rancœurs qu'ils pouvaient susciter.

Oppositions de fond et oppositions contextuelles.

L'arrivée de la guerre et le renforcement des pouvoirs municipaux ne firent pas disparaître les vieux conflits politiques, mais ils les mirent probablement en concurrence avec des disputes qui, directement ou indirectement issues de circonstances présentes, mirent face à face de nouveaux groupes politiques plus transversaux en terme de catégories socioprofessionnelles.

La vieille opposition entre *Majores* et *Minores* semble avoir persisté sur le long terme. Nous avons vu plus haut que les bourgeois des différentes villes avaient su restreindre à leur profit l'accès aux sièges consulaires, tout en ouvrant leurs conseils d'une façon plus large aux catégories socioprofessionnelles plus modestes : au sein des assemblées, la volonté de ces dernières était essentiellement exprimée par la voie de ses conseillers. La modification du nombre des sièges de consuls devint ainsi un moyen d'augmenter ou de diminuer l'influence de la majorité qui les tenaient. A Montauban, le nombre des consuls, qui était passé de seize à dix en 1328, fut ensuite à nouveau longuement contesté avant de finir fixé à six, mais assez tardivement, en 1443 [186] ; les raisons qui amenèrent cette modification restent malheureusement obscures ; elles étaient probablement à rapprocher de celles qui avaient amené des diminutions semblables à Albi en 1386 et 1392 [187]. Dans cette ville, la première demande d'une réduction du nombre de consuls datait du 6 avril 1375 : certains conseillers affirmaient qu'une réduction de douze à six ou sept consuls serait particulièrement profitable à la ville étant donné sa pauvreté ; le 14 suivant, on revint sur la question et une grande partie des conseillers fut d'accord avec cette réduction, mais rien ne fut fait [188]. Le sujet revint sur le tapis dix ans plus tard, le 23 août 1385, mais le conseil fut divisé sur le problème, une partie seulement des conseillers étant favorable au changement [189]. Cela n'empêcha pas les tenants de la réduction du nombre des consuls de poursuivre cette lutte politique avec succès : l'année suivante, le 25 juillet 1386, ils obtinrent, avec des appuis extérieurs semble-t-il, non seulement la réduction du nombre des magistrats, qui passèrent de douze à six, mais aussi le doublement du nombre des conseillers, qui furent désormais vingt-quatre au lieu de douze [190]. Six ans après, le nombre des consuls était réduit à quatre [191], sans toutefois que l'on sache de quoi ou de qui procédait cette réduction. Il reste que l'affaiblissement de l'exécutif consulaire au profit d'une partie du conseil était ici manifeste. Tous les changements ne se firent cependant pas à l'avantage des conseillers, car à Capdenac le nombre des consuls, qui étaient encore de trois en 1396 [192] était passé à quatre une douzaine d'années plus tard [193]. Les éléments concernant ces changements sont trop peu nombreux pour tirer des conclusions plus avant. En revanche, ils montrent que les dissensions internes relatives à la répartition des pouvoirs au sein des assemblées restèrent plus ou moins constantes.

La guerre de Cent Ans, qui ne toucha véritablement le Quercy qu'à partir de 1345, fut à l'origine d'une augmentation sans précédent des mesures arbitraires des consulats qui durent, souvent dans l'urgence, parer au plus pressé en ce qui concernait les mesures de défense de

leurs villes, notamment en matière de construction de fortifications. Expropriations et mesures restrictives de libertés se multiplièrent ainsi à l'envie, lésant un nombre élevé d'habitants de toutes les catégories socioprofessionnelles [194] et provocant en réaction des oppositions politiques.

Le réaménagement de l'enceinte fortifiée de Martel nécessitait la destruction de nombreux édifices privés, chose qui fut décidée par le conseil. Le mardi 19 janvier 1356, l'assemblée passa la matinée à examiner les deux derniers cas litigieux ; en fait, on parvint seulement à un accord sur le premier, à savoir la destruction des chapelles du couvent des Frères Mineurs, mais en ce qui concernait le second, l'hôtel du consul Peyre Lacosta, on décida d'examiner la question après déjeuner. Là encore, on ne parvint qu'à s'accorder sur la désignation d'une commission chargée de déterminer le danger réel représenté par l'hôtel de Peyre Lacosta pour les fortifications [195]. La question de la destruction de cet édifice avait de quoi cristalliser les débats, car une remise en cause de l'utilité de sa mise à bas aurait eut de graves conséquences : il n'était qu'un des seize bâtiments promis à une destruction totale ou partielle pour satisfaire les impératifs de défense [196], et les autres propriétaires n'auraient pas manqué de s'opposer à leur tour à la destruction de leurs biens si Peyre Lacosta avait obtenu satisfaction.

La durée des débats concernant l'hôtel Lacosta s'explique aisément. En effet, son propriétaire, qui se trouvait être consul cette année-là, devait être soutenu par une grande partie du conseil : parmi les quinze autres propriétaires de maisons vouées à la destruction, on trouvait le conseiller Peyre Gavaudu, un habitué du conseil depuis 1345, année où il avait été consul, mais aussi plusieurs anciens conseillers et consuls dont la vie politique n'était pas terminée, étant donné qu'ils furent à nouveau en charge ensuite. Il y avait ainsi G. Barba, régulièrement conseiller depuis 1351 ; Guilhem Solhac, qui fut notamment consul en 1354 ; Aymar Guisbert, qui fut en particulier conseiller en 1354 puis, plus tard, en 1356 ; Pons de Tornamira, qui avait représenté le quartier central au conseil en 1349, 1352 et 1354, et qui le fit plus tard en 1356 et 1358 ; Esteve de Malboicho qui, connu au conseil depuis 1344, fut consul en 1350 et de nouveau conseiller en 1354 et 1356 ; on y trouvait un Peyre de Rozier, nom porté par trois conseillers des années 1350. Enfin, il y avait aussi B. de Faidit, un notaire travaillant régulièrement pour le consulat, où il siégeait par ailleurs souvent en tant que « prud'homme appelé » [197] ; ainsi que les héritiers de Gui Barrau, qui avait été conseiller en 1348 [198]. Peyre Lacosta pouvait ainsi compter non seulement sur le soutien du conseiller Peyre Gavaudu, mais aussi sur les alliés d'anciens conseillers ou consuls en congé momentané d'activité politique.

Au-delà du cercle des personnes concernées plus ou moins directement par les destructions, qu'il s'agisse des propriétaires ou de leurs alliés, il est impossible de cerner les individus qui, craignant une étendue des démolitions à leurs propres biens, se rangèrent du côté des contestataires. Quoi qu'il en soit, l'origine des propriétaires, et de là celle de leurs représentants au conseil, explique en grande partie les difficultés qu'ils eurent à faire valoir leurs arguments : deux seulement provenaient du vieux quartier central, le moins concerné par les démolitions étant donné que la totalité de son bâti se trouvait déjà à l'intérieur de la première ceinture de fortification, dont la remise en état était prioritaire ; il y a fort à parier que les neufs conseillers de ce quartier ont d'abord pensé à la protection de leurs biens et favorisé la remise en état de la première enceinte en appuyant la décision de destruction des immeubles situés à l'extérieur de celle-ci. Pour les faubourgs, où étaient situés la majorité des édifices à détruire, deux propriétaires étaient du *barri* de Souillac, deux autres du *barri* de Creysse, un ou deux de celui de l'Eglise et un ou deux de celui de Brive. Ils pouvaient compter sur Peyre Gavaudu, conseiller du *barri* de Creysse, et sur leurs alliés, mais si cette opposition fut suffisamment nombreuse pour faire durer les débats, mais elle ne le fut pas assez pour remporter la partie : le 11 février, la commission décréta qu'une grande partie de l'hôtel Lacosta devait être détruite et la réunion fut consacrée à déterminer les modalités de cette destruction et de quelle façon devaient être accordées les compensations à son propriétaire [199].

Le débat martelais rapporté ci-dessus met en évidence deux grands courants : d'une part celui des tenants de l'intérêt général, d'autant plus favorables aux remaniements des fortifications qu'ils n'étaient pas touchés par les démolitions, et d'autre part celui des propriétaires spoliés pour les besoins défensifs, habitants des faubourgs pour la plupart. Bien que strictement contextuelle au départ, il est possible que l'opposition vieille ville-faubourgs ait été une constante durant la guerre de Cent Ans, car la mise en place des systèmes de défense dans les villes et bourgs du Quercy et des autres provinces de la région [200] se fit au détriment des faubourgs : moins bien protégés que les vieux centres, c'est eux qui eurent à subir le plus de démolitions et leurs habitants durent vivre dans des conditions beaucoup plus difficiles, notamment à cause des mesures de sécurité quotidiennes.

D'autres oppositions font apparaître des divergences de vues d'un autre type, mais il est difficile de cerner précisément les motivations profondes des uns et des autres. En 1389, les Martelais avaient depuis longtemps l'habitude de traiter avec les compagnies anglo-gasconnes pour obtenir, contre paiement, des paix temporaires appelées *patis* afin

de donner un peu de sécurité à leur ville. Toutefois, à cette époque, les capitaines qui commandaient les bandes commencèrent à sentir les effets des reprises en main opérées par les rois de France et d'Angleterre. Charles VI et Richard Il souhaitaient la paix et prenaient des mesures strictes et sévères pour empêcher les routiers de nuire et les contraindre à observer les trêves [201]. Le capitaine Noli Barba, qui n'avait pas cessé ses agissements, pris alors la mesure des dangers qui le guettaient : une plainte pour non-observation de trêve pouvait le mener sur l'échafaud si par malheur les troupes royales arrivaient à s'emparer de lui, ce qui arriva à son vieux compagnon d'armes Aymerigot Marchès, qui fut décapité.

Début mai 1389, il proposa une convention aux consuls de Martel : s'ils lui donnaient quittance de tout ce qu'il pouvait avoir fait de mal à la ville depuis les dix ans qu'il était dans les parages [202] et qu'ils acceptent de ne pas le poursuivre devant une cour quelconque, il acceptait non seulement de faire de même, ce qui lui coûtait fort peu, mais surtout il effaçait les dettes que la ville pouvait lui devoir pour raison des traités précédents ou autres, ce qui était certes plus intéressant pour la municipalité [203]. La décision ne faisait cependant pas l'unanimité du conseil et il semble que l'opposition était particulièrement puissante. Une assemblée extraordinaire fut convoquée le 19 mai ; elle comprenait trente-huit personnes, dont seulement neuf, un consul et huit conseillers, étaient issues du conseil ordinaire. La composition de ce conseil élargi, donc se voulant représentatif, était-elle le résultat d'une manœuvre orchestrée par les membres du consulat favorables au traité ? Rien ne l'indique, mais il est à noter que sur les neuf membres du consulat présents à cette réunion, un seul s'y opposa, tandis que seuls sept le firent parmi les vingt-neuf autres personnes appelées pour composer cette assemblée [204]. On procéda ensuite rapidement et cinq jours plus tard, on avait déjà envoyé à Noli Barba « *les lettres écrites de la façon qu'il avait ordonnée* » [205].

Les opposants au traité réussirent cependant à faire inscrire leur protestation sur l'acte de délibération. Ils affirmaient que l'ordonnance avait été prise par force et dans le but de faire libérer Peyre Marti, prisonnier de Noli Barba [206]. Cet individu était un habitué du consulat martelais, spécialisé dans les négociations de traités avec les capitaines anglo-gascons : en octobre 1378, on le trouvait déjà en train de négocier pour la ville avec le capitaine de Montvalent [207] ; conseiller l'année suivante [208] et toujours impliqué dans les pourparlers menés avec les Anglo-Gascons, il fut notamment chargé de lever les impositions nécessaires au paiement des traités conclus avec eux [209], et fit de même en septembre 1380 [210]. Il apparaît clair que Peyre Marti était un homme en vue, rodé aux affaires de la ville, maître dans l'art de négocier avec les

capitaines anglo-gascons et certainement allié à de nombreux autres Martelais, dont beaucoup de membres du conseil ; à l'opposé, une telle situation avait dû lui générer quelques inimitiés au sein de la population.

Peyre Marti a-t-il été capturé par Noli Barba dans le but de contraindre le consulat à traiter, sachant que la municipalité garantissait tous les dommages qui pouvaient frapper ses envoyés dans le cadre de leurs missions [211] ? On ne le sait, mais il apparaît à l'occasion de ces événements que le conseil n'était pas unanime quant à la valeur de Peyre Marti et à l'attitude à adopter face aux capitaines anglo-gascons : certains, en partie peut-être par amitié pour Peyre Marti, préféraient promouvoir une politique d'apaisement par la faiblesse en abandonnant, sous la menace, tout recours judiciaire contre un guerrier-brigand honni ; d'autres s'y refusaient et étaient prêts à sacrifier la liberté d'un de leurs concitoyens afin de garder intacts les droits judiciaires de leur ville et, peut-être et par la même occasion, nuire au dit concitoyen contre lequel ils avaient quelques griefs. Quoi qu'il en soit, la majorité en place balaya leur opposition en utilisant les moyens à sa disposition pour faire valoir son choix.

Etant donné la nature des débats et la sensibilité de leurs sujets, il est aisément compréhensible que les municipalités aient souhaité qu'ils restent secrets. On retrouve cette volonté de garder secrètes les délibérations à toutes occasions : les conseillers juraient à leur entrée en fonction de garder secret ce qu'ils entendraient au consulat [212], tout comme les officiers consulaires dont les fonctions permettaient d'assister aux séances du conseil [213]. Toutefois, contrairement aux écrits consulaires dont la confidentialité ne pouvait que difficilement être violée, il en allait autrement avec les hommes, car il pouvait arriver qu'un conflit né au sein de l'assemblée en franchisse les murs. Prenant alors la forme de différents personnels, ils n'en étaient pas moins, généralement, l'expression de conflits de partis.

Les oppositions personnelles.

Un certain nombre de désaccords nés au sein des assemblées consulaires aboutit à l'extérieur de celle-ci à des confrontations verbales et physiques directes entre des conseillers ou des consuls. Les documents sont peu prolixes en détails, mais ils permettent de mettre en évidence quelques constantes significatives.

En 1344, une affaire d'injure opposa à Martel un habitant du *barri* de Souillac, Guilhem Solhac, qui fut plus tard conseiller en 1346, 1348, 1351 et 1353, puis consul en 1354 et 1358, au consul Guilhem Devi, magistrat

pour la vieille ville. Les raisons pour lesquelles le premier insulta le second ne sont pas connues ; il s'en tira avec une admonestation et une amende, et dut demander pardon au magistrat insulté [214]. L'année suivante, une nouvelle affaire d'insultes mit aux prises Gari Vidal, habitant la vieille ville et futur conseiller, à Peyre Gavaudu, consul pour les faubourgs [215] ; en octobre 1352, c'est Guilhem lo Bergonho, notable du *barri* de Creysse [216], qui s'opposa à Peyre de Blanat, conseiller de la vieille ville, alors qu'il était chargé de lever la taxe du vingtième des vins ; l'altercation fut certainement mouvementée, car Peyre de Blanat fut injurié « *en dires et en faits* » et Aymar Talhaffer, lui aussi conseiller de la vieille ville et lieutenant des consuls, fut à son tour injurié par Guilhem lo Bergonho, probablement en essayant de s'interposer [217]. Ne connaissant pas les motifs de ces disputes, il est difficile d'en tirer des conclusions, toutefois le fait que la quasi-totalité des conflits de personnes ayant suscité une mention sur les registres de délibérations ait concerné des notables des faubourgs vis à vis de magistrats de la vieille ville, et vice et versa, mérite d'être souligné.

Les registres gourdonnais contiennent aussi des mentions d'injures ayant été proférées entre membres du conseil. On note une première mention de violences en octobre 1350, où Peyre de Morlhac, prud'homme régulièrement appelé au conseil, s'en prit au consul Guilhem de Monfalhart, qu'il insulta et molesta [218], mais nous n'en savons pas plus sur cette affaire. En revanche, lorsque vingt-six ans plus tard, deux autres de ces notables habitués du conseil s'affrontèrent, les consuls firent noter sur le registre de l'année que le premier, Guilhem Del Castel, vexait de diverses manières, y compris par la violence, son collègue Peyre Aqueiayre. Il est à préciser que cela fut rapporté le 29 mars 1376, durant la quatrième séance du conseil, en place depuis seulement 27 jours, mais pour une raison inconnue le parti-pris des consuls était déjà clair : non seulement ils jugeaient d'emblée Guilhem Del Castel comme étant l'agresseur, mais de plus ils accordèrent à Peyre Arqueiayre, qualifié d'« *habitan nostre* » pour bien montrer la préférence consulaire, une aide pour faire valoir ses droits [219]. Il apparaît pourtant que Guilhem Del Castel était bien plus utile au consulat que Peyre Arqueiayre, qui ne siégea que trois fois aux séances du conseil entre mars et août [220] et ne participa à aucune autre activité commune : il siégea six fois aux assemblées consulaires entre juillet 1376 et janvier 1377 [221] ; il fut par ailleurs capitaine d'un détachement de douze hommes chargés de patrouiller autour de la ville en juillet [222] et participa en décembre à une délégation envoyée auprès de Jean de Bueil, grand capitaine du roi de France qui assiégeait alors Beaumat [223]. En janvier et février, il loua son roussin à la ville à plusieurs occasions [224]. Toujours en

janvier, il fut payé pour aller ramasser et replanter des buissons d'aubépine dans les fossés [225], ce qui montre qu'il n'était pas particulièrement riche, bien que cinq ans plus tard, il soit noté comme possédant du bétail [226]. Contrairement à Peyre Arqueiayre, sa carrière politique se poursuivit ensuite et, en tant que « prud'homme appelé au conseil », il participa très activement aux séances de l'année 1381 [227]. En 1376, Guilhem Del Castel était-il un personnage gênant pour la majorité au conseil et que l'on essaya d'affaiblir grâce à son différent avec Peyre Arqueiayre ? Les documents ne le montrent pas, mais en revanche cet exemple met bien évidence les pressions que la majorité en place pouvait essayer d'exercer sur certains membres du monde consulaire.

Toujours à Gourdon, une autre affaire d'insultes et de violence entre membres du conseil eut lieu la même année. Le conseiller Ramon de Sanh-Clar, alors qu'il remplissait son office de collecteur de taille chez Guilhem Boychel, notable régulièrement appelé au conseil, fut injurié et battu par celui-ci [228]. Guilhem Boychel était un membre moyennement implanté au consulat, étant donné qu'il ne participa qu'à seize des soixante-quatre séances de l'année [229], tandis que Ramon de Sanh-Clar était un conseiller beaucoup plus solidement installé : il fut présent à vingt-neuf des réunions, mais surtout fut investi de nombreuses besognes communes, en particulier dans le domaine des affaires fiscales [230], dans le cadre duquel il fut envoyé en délégation à Toulouse [231] et à Cahors [232]. Cinq ans plus tard, leurs situations respectives étaient sensiblement identiques [233]. Ici encore, le motif de la dispute nous échappe, mais le fait qu'il s'agisse d'un problème opposant deux conseillers à propos d'une question fiscale autorise à penser que l'origine du conflit se trouvait dans une opposition née au sein de l'assemblée lors de l'examen de ladite question.

Consuls, conseillers et prud'hommes non-permanents n'étaient pas les seuls à s'affronter dans les conflits internes du monde consulaire. En effet, les collaborateurs du conseil étroitement associés aux assemblées pouvaient faire les frais de la colère de certains d'entre eux. En effet, bien qu'étant en principe située en dehors du champ des délibérations, la nature même de leurs fonctions, nous l'avons vu plus haut, biaisait leur neutralité. C'est pourquoi, fin août 1357 à Martel, les insultes que proféra Esteve Lacepeda, ancien conseiller du *barri* de Brive en 1351 et 1354, à l'encontre du conseiller juridique des consuls Me Pons Revelhos [234] sont probablement plus à prendre comme la résultante d'une opposition partisane interne au conseil plutôt que l'expression d'un conflit d'ordre privé ; il en était probablement de même pour l'écrivain consulaire, qu'il injuria en même temps [235].

Bien que se cantonnant habituellement aux seuls lieux des assemblées, les conflits débordaient parfois au-delà de ses murs pour prendre la forme d'attaques personnelles plus ou moins violentes suivant les individus concernés. Le conseil consulaire pourrait ainsi apparaître comme imparfait en tant que lieu de concertation et de consensus, mais au final, le nombre de voies de fait concernant ses membres fut assez réduit si l'on en croit les registres. Il doit de plus être encore minimisé par un certain nombre de faits, dont en particulier l'obligation qu'avaient les citadins quercinois d'être armés en permanence : de toutes les mentions de vives altercations, pas une ne fait état d'usage d'armes, de blessure notable ou d'homicide volontaire. Toutefois, au-delà de leur aspect anecdotique, ces quelques violentes disputes nous montrent que les oppositions existant au sein des assemblées pouvaient être particulièrement exacerbées, ce qui, encore une fois, contraste singulièrement avec la vision lisse et calme qui ressort de la lecture des registres.

En guise de conclusion.

Au moment où la guerre de Cent Ans toucha le Quercy, les consulats urbains fonctionnaient selon des modes nouveaux issus des conflits politiques des années précédentes, où toute une frange de la population sans représentation politique, les *Minores*, avait mis en cause la mainmise que certaines des plus riches familles, les *Majores*, avaient sur les consulats. Ces luttes politiques ne peuvent cependant pas être résumées à des oppositions de classes riches confisquant le pouvoir à leur seul profit contre des classes pauvres tenues éloignées des affaires, car comme le montre un document cadurcien évoqué plus haut, des riches s'intégraient aussi au parti des *Minores*.

Quoi qu'il en soit, à la veille de la guerre, les municipalités étaient toujours dominées par des oligarchies de *Majores*, mais le pouvoir de ces derniers était désormais fortement tempéré par l'ouverture accrue des assemblés aux *Minores*, qui y disposaient d'un nombre non négligeable de sièges de conseillers et, mais dans une moindre mesure, de consuls ; quel que soit cependant le cas de figure, ils ne pouvaient pas espérer jouer à jeu égal avec les Gros, qui, dans les débats, pouvaient compter sur l'appui de leurs conseillers juridiques et militaires, ainsi que sur les voix des notables qu'ils avaient la possibilité d'appeler à siéger ponctuellement. Au début du conflit centenaire, la vieille opposition *Majores-Minores* prit toutefois une importance beaucoup moindre, car les gouvernements urbains furent alors confrontés aux problèmes

vitaux liés à la défense de leurs villes face aux bandes anglo-gasconnes. Suivant les axes des politiques de défense consulaires, les oppositions changèrent d'objet et devinrent probablement beaucoup plus transversales en terme de catégories socioprofessionnelles. On devine ainsi une première opposition vieille ville-faubourgs, mais aussi -d'après les seuls rares exemples en notre possession il est vrai- une seconde avec d'un côté les tenants d'une sorte de suprématie de l'intérêt collectif et de l'autre ceux se plaçant plutôt sur le terrain de la défense des intérêts privés.

Le lieu des débats était l'assemblée consulaire. A chaque réunion, durant quatre à cinq heures, voire plus, on joutait, argumentait, faisait valoir ses opinions jusqu'à ce que le consensus arrive, suite à quoi il était traduit par une ordonnance, mais les oppositions qui s'étaient faites jour durant les discussions étaient tues afin que l'ordonnance apparaisse comme la décision d'un consulat uni et sans dissensions ; c'est pourquoi les débats n'étaient pas rapportés dans les cahiers de délibérations. De la même façon, une question qui avait été posée à l'ordre du jour mais était finalement restée sans résultat n'était pas mentionnée dans les registres.

Les débats pouvaient être particulièrement houleux et les oppositions empêcher une prise de décision nécessaire durant plusieurs semaines, mais il était hors de question que ces antagonismes débordent du cadre du conseil et entament par la même l'image du « front uni » que devaient montrer les membres de l'assemblée à l'extérieur : le secret sur les réunions qu'ils devaient observer servait en particulier à cela. La cristallisation de certains débats amena des conseillers ou des consuls à poursuivre hors du conseil les différents politiques qui y avaient vu le jour : insultes diverses et coups en étaient alors l'aboutissement, mais ils étaient assez peu fréquents, et on peut même les qualifier d'exceptionnels si l'on prend en compte le fait que l'on vivait dans une société violente où chacun était armé en permanence et confronté à la guerre et au banditisme dès lors qu'il quittait la protection des murs urbains.

L'examen des éléments ici évoqués nous montre des assemblées consulaires devenues le canal principal des oppositions politiques municipales. Bien ou mal, toute la population y était représentée et l'on ne voyait plus d'émeutes remettre en cause le pouvoir communal comme par le passé. Il ne fait nul doute que cet état de fait eut aussi sa part dans le processus de renforcement des autorités municipales qui fut concomitant aux événements de la guerre. Toutefois, l'aspect lisse et calme donné par leurs registres de délibérations aux réunions des dif-

férents conseils est une illusion volontairement mise en place par les éléments majoritaires de ces conseils.

Nicolas Savy

Cet article est dédié à la mémoire de mon ami André Salvage.

Notes

1 - AM Martel, BB5, f° 75 r°.

2 - AM Gourdon, BB4. (Archives de Gourdon transcrites par Max Aussel)

3 - Terme équivalent à *Minores*.

4 - SCELLES (M.), *Cahors, ville et architecture civile au Moyen Age (XIIe-XIVe siècles)*, Paris, éd. du Patrimoine, 1999, p.26.

5 - Terme équivalent à *Minores*.

6 - BULIT (R.), *Gourdon en Quercy, des origines au XIXe siècle*, Gourdon, La Bouriane, 1997, pp.98-99.

7 - WOLFF (P.), *Regard sur le Midi médiéval*, Toulouse, Privat, 1978, p.82.

8 - DRUILHET (P.), Archives de la ville de Lectoure, Paris, Champion, 1885, pp.76-78.

9 - CHEDEVILLE (A.), LE GOFF (J.), ROSSIAUD (J.), La ville en France au Moyen Age, Paris, Seuil, 1998 (2e éd.), p.316.

10 - SCELLES (M.), *Op. cit.*, p.26.

11 - *Ibid.*, p.27.

12 - *Ibid*., p.28.

13 - SAVY (N.), *Cahors pendant la guerre de Cent Ans*, Cahors, Colorys, 2005, pp. 17-25.

14 - CHEDEVILLE (A.), LE GOFF (J.), ROSSIAUD (J.), *Op. cit.*, p.316.

15 - MONZAT (A.), *Gourdon en Quercy, du milieu du XIIIe à la fin du XIVe siècle, naissance et développement d'un consulat*, thèse de l'Ecole des Chartes, 1970.

16 - CHEDEVILLE (A.), LE GOFF (J.), ROSSIAUD (J.), *Op. cit.,* p.322.

17 - SCELLES (M.), *Op. cit.*, p.26.

18 - PERILLOUS (P.), *Les comptes consulaires médiévaux de Saint-Antonin-Noble-Val, XIXe-XVe siècles*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Toulouse-Le Mirail, 1998, p.30.

19 - GARNIER (F.), *Millau, un consulat et ses finances (1187-1461),* Paris, Comité pour l'Histoire Economique et Financière de la France, 2006, p. 196.

20 - SCELLES, *Op. cit.,* p.34.

21 - SAVY (N.), *La défense des villes et des bourgs du haut Quercy pendant la guerre de Cent Ans. Aspects militaires, politiques et socio-économiques*, 2 tomes, thèse de doctorat de l'université de Franche-Comté, 2007, vol. 1, P. 181.

22 - AM Gourdon, BB20.

23 - Terme équivalent à *Majores*.

24 - SCELLES (M.), *Op. cit.*, p.26.

25 - AM Gourdon, BB 1, f° 26 v°.

26 - GARNIER (F.), *Op. cit.*, pp.351, 353 et 215-227.

27 - ALBE (E.), « Inventaire raisonné et analytique des Archives Municipales de Cahors », 1e partie, Cahors, s.e., 1914 ; 2e partie dans *BSEL*, T.XLI (p. 1-48), 1920, T.XLIII (p. 1-28), 1922, T.XLV (p.29-99), 1924 ; 3e partie dans *BSEL*, T.XLVII (P. 1- 150), 1926., 2e partie, p. 10.

28 - *Ibid.*

29 - DRUILHET (P.), *Archives de la ville de Lectoure*, Paris, Champion, 1885, p.78.

30 - CHEDEVILLE (A.), LE GOFF (J.), ROSSIAUD (J.), *Op. cit.*, pp.317-318.

31 - FARELLE (F., de la), *Etudes historiques sur le consulat et les institutions municipales de la ville de Nismes*, Nîmes, Mairie de Nîmes, 1841, pp. 13-14.

32 - HEBERT (M.), *Tarascon au XIVe siècle*, Aix-en-Provence, Edisud, 1979, pp.97-98.

33 - AM Martel, BB5, f° 75 r°.

34 - AM Gourdon, BB4, f° 2 v°.

35 - VIDAL (A.), « Les délibérations du conseil communal d'Albi de 1372 à 1388 », dans *Revue des Langues Romanes* t.46 (1903) (pp.33-76), p.36.

36 - BAILLAUD (E.), VERLAGUET (P.), *Coutumes et privilèges du Rouergue*, 2 tomes, Toulouse, Bibliothèque Méridionale (2e série, IX, X), 1910, T.II, pp.215-216.

37 - DURLIAT (M.), WOLFF (Ph.), « Reconversion et maturation (XIIIe siècle) », dans WOLFF (Ph., dir.), *Histoire de Toulouse* (pp. 119-182), Toulouse, Privat, 1982, pp. 178-179.

38 - *Barri* : terme occitan, faubourg en français.

39 - La façon dont est écrite le texte laisse penser que les personnes « suffisantes » des faubourgs étaient alors absentes de la ville.

40 - AM Martel, BB5, f° 98 r°.

41 - GARNIER (F.), *Op. cit.,* p. 196.

42 - AM Martel, CC3-4, f° 39 r°, 45 v°, 72 v°, 73 v°.

43 - *Ibid.*, f° 80 v°.

44 - SAVY (N.), *La défense... Op. cit.*, T.2, pp.338-346.

45 - AM Gourdon, CC20, f° 19 r°.

46 - *Ibid.*, BB5, f° 20 r°.

47 - AM Martel, BB7, f° 1 r°.

48 - HEBERT (M.), *Op. cit.*, 1979, p. 125.

49 - SAVY (N.), *La défense... Op. cit.*, T.2, pp.338-346.

50 - DOGNON (P.), *Les institutions politiques et administratives du pays de Languedoc du XIIIe siècle aux guerres de religion*, Toulouse, Privat, 1896, p.89.

51 - SCELLES (M.), *Op. cit.*, p.28.

52 - AM Martel, BB5, f° 22 r°, par exemple.

53 - LAROCHE (C.), *La vie municipale à Najac en Rouergue (XIIIe-XVe siècle)*, thèse de l'Ecole des Chartes soutenue en 1931, p. 180.

54 - VIDAL (A.), « Les délibérations du conseil communal d'Albi de 1372 à 1388 », dans *Revue des Langues Romanes*, T.46 (1903) (pp.33-76), p.36.

55 - GARNIER (F.), *Op. cit.*, p. 199.

56 - AM Gourdon, BB2, f° 2 r°.

57 - WOLFF (P.), « La ville française du Midi méditerranéen », dans MALKIN (I., dir.), *La France et la Méditerranée, vingt-sept siècles d'interdépendance* (pp. 183-227), Brill, 1990, p.220.

58 - *Ibid.*

59 - GUELY (M.), *L'origine de Martel*, s.e., 2000, p. 11, ainsi que diverses autres études et plans inédits de Martel aimablement communiqués par madame Marguerite Guély.

60 - AM Martel, BB5, f° 42 r°.

61 - *Ibid.*, BB5.

62 - GARNIER (F.), *Op. cit.*, p. 196. A Millau, les critères de suffisance pour les conseillers étaient les suivants : habiter à Millau et en être natif et, en ce qui concernait les « étrangers », avoir résidé au moins trente ans en ville, temps nécessaire pour juger des qualités de la personne en question. Particulièrement restrictives, ces conditions constituaient une première fermeture à l'accès aux charges municipales. Il est probable qu'ils aient été du même ordre en Quercy, mais les textes manquent pour être formel à ce sujet.

63 - AM Martel, BB5, f° 120 r°.

64 - *Ibid.*, f° 93 v°-94 r°.

65 - Expression occitane. Littéralement « tête d'hôtel » ; désignait en fait les chefs de feux.

66 - AM Gourdon, BB2, f° 9 r°.

67 - *Ibid.*, BBI, f° 29 v°.

68 - *Ibid.*, BB5, f° 1 v°.

69 - *Ibid.,* BB2, f° 9 r°.

70 - AM Martel, BB5, f° 48 r°.

71 - *Ibid.*, f° 52 r°.

72 - *Ibid.,* f° 82 r°.

73 - AM Gourdon, BB5, f° 17 r°.

74 - AM Martel, BB5, f° 47 r°.

75 - *Ibid.,* ff° 48 r°, 86 r°.

76 - *Ibid,* f° 95 r°.

77 - AM Gourdon, BB2, f° 55 r°.

78 - AM Martel, B135, f° 38 r°.

79 - *Ibid.* - f° 51 r°.

80 - AM Gourdon, BB3, f° 7 v°.

81 - *Ibid.*, BB2, f° 28 r°.

82 - AM Martel BB5, f°55 r°.

83 - *Ibid.,* f° 38 r°.

84 - *Ibid.,* f° 30 r°.

85 - *Ibid.,* f° 82 r°.

86 - *Ibid.,* f° 98 r°.

87 - *Ibid.,* f° 36 r°.

88 - *Ibid.,* f° 46 r°.

89 - *Ibid.*

90 - *Ibid.,* f° 85 r°.

91 - *Ibid.,* ff° 85 r°-97 r°.

92 - *Ibid.,* f° 100 r°.

93 - *Ibid.,* f° 108 r°.

94 - *Ibid.*, f° 94 r°.

95 - *Ibid.*, f° 97 r°.

96 - AM Cahors, *Livre Tanné*, f° 81 r°.

97 - AM Martel, BB5, f° 45 r°.

98 - *Ibid.*, f° 98 r°.

99 - *Ibid.*, f° 120 r°.

100 - *Ibid.*, f° 68 r°.

101 - *Ibid.*, f° 72 r°.

102 - *Ibid.*, f° 88 r°.

103 - *Ibid.*, f° 90 r°.

104 - *Ibid.*, f° 92 r°.

105 - *Ibid.*

106 - *Ibid.*

107 - *Ibid.*, f° 95 r°.

108 - *Ibid.*, f° 99 r°.

109 - *Ibid.*, f° 105 r°.

110 - *Ibid.*, f° 108 r°.

111 - *Ibid.*, f° 109 r°.

112 - *Ibid.*, f° 110 r°.

113 - *Ibid.*, ff° 110 r°- 117 r°.

114 - *Ibid.*, f° 115 r°.

115 - *Ibid.*, f° 114 r°.

116 - GARNIER (F.), *Op. cit.,* pp. 192-193.

117 - SAVY (N.), *La défense... Op. cit.,* T.2, pp.395-398.

118 - AM Martel, BB5, f° 47 r°.
119 - *Ibid.*, f° 60 r°.
120 - SAVY (N.), *La défense... Op. cit.,* T.2, pp.396-397.
121 - AM Martel, BB5, f° 61 r°.
122 - *Ibid.*, f° 15 r°.
123 - *Ibid.*, f° 22 r°.
124 - *Ibid.*, f° 30 r°.
125 - *Ibid.*, f° 67 r°.
126 - *Biographie universelle ancienne et moderne*, T. 19, Bruxelles, 1843-1847, p.73.
127 - CHAVANON (J.), «Renaud VI de Pons », dans *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, T.XXXI (1902), pp. 12-13.
128 - AM Martel, BB5, f° 11 r°.
129 - Ibid., f° 18 r°.
130 - *Ibid.*, f° 20 r°.
131 - *Ibid.*, f° 53 r°.
132 - *Ibid.*, f° 17 r°.
133 - *Ibid.*, f° 18 r°, 19 r°, 47 r°.
134 - *Ibid.*, f° 19 r°.
135 - HEBERT (M.), *Op.cit.*, pp.103-103.
136 - AM Martel, BB5, f° 60 r°.
137 - *Ibid.*, f° 60 r° et suiv.
138 - *Ibid.*, ff° 70 r°, 71 r°, 72 r°, 73 r°.
138 - AM Gourdon, BB3, ff° 1 v°, 5 r°, 6 r°, 7 r°, 9 v°, 11 v°, 12 r°, 13 r°, 15 r°, 18 v°.
140 - *Ibid.*, BB5, ff° 2 v°, 5 v°, 6 v°, 8 r°, 9 v°, 10 r°, 10 v°, 11 r°, 11 v°, 12 r°.
141 - *Ibid.*, ff°5 r°, 12 r°, 7r°, 8 v°.
142 - Il existait peut-être une catégorie similaire à Millau où, en mars 1370, le consul boursier fit état de « *loscals que foron hapellats am lo cosselh* ». Dans GARNIER (F.), *Op. cit.*, p. 191.
143 - AM Gourdon, BB4, f° 3 r°, BB3, f° 7 r° ; AM Martel, BB5, f° 45 r°, entre autres exemples.
144 - *Ibid.*, BB3.
145 - AM Martel, BB5, ff° 75 r°, 76 r°, 77 r°, 78 r°, 79 r°, 80 r°, 81 r°, 82 r°.
146 - *Ibid.*, ff° 87 r°, 88 r°, 89 r°, 90 r°, 91 r°, 92 r°, 93 r°, 94 r°, 95 r°, 96 r°, 97 r°.
147 - AM Gourdon, BB3, f° 1 v°.
148 - *Ibid.*, CC20, f° 2 v°.
149 - *Ibid.*, BB5, f° 1 r°.
150 - *Ibid.*, BBI, f°2 v°.
151 - *Ibid.*, BB2, f° 1 v°.
152 - *Ibid.*, BB7 (1340), f° 1 v°.
153 - *Ibid.*, CC20, f° 2 v°.
154 - *Ibid.*, BB3, f° 13 r°.
155 - *Ibid.*, CC20, f° 2 v°.
156 - AM Martel, BB5, ff° 51 r°, 67 r°, 75 r°, 82 r°, 87 r°, 98 r°, 108 r°, 110 r°, 113 r°.
157 - *Ibid.*, f°33 r°.
158 - *Ibid.*, f° 36 r°.
159 - *Ibid.*, f° 42 r°.
160 - *Ibid.*, f° 67 r°.
161 - *Ibid.*, f° 82 r°.
162 - *Ibid.*, f° 98 r°.
163 - *Ibid.*, f° 120 r°.
164 - GARNIER (F.), *Op. cit.*, pp. 193-193.
165 - *Ibid.*, pp.203-204.
166 - *Ibid.*
167 - AM Martel, BB5, ff° 8 r°, 69 r°, 72 r°, 73 r°, 77 r°, etc.
168 - AM Gourdon, BB2, f° 16 v°.
169 - *Ibid.*, f° 24 v°.
170 - VIDAL (A.), « Les délibérations... *Op. cit.*, T.46 (1903), pp.33-76, T.47 (1904), pp.75-90, 348-373, 535-564, T.48 (1905), pp. 240-279, 420-470.
171 - DRUILHET (P.), *Op. cit.*, pp. 114-187.
172 - FARGEIX (C.), « La reconnaissance des délibérations lors des assemblées lyonnaises du XVe siècle, dans les registres consulaires : un problème politique », dans *L'espace public au moyen-âge*. Enquête collective organisé par le LAMOP (Laboratoire de

médiévistique occidentale de Paris I, UMR 8589), communication lors de la journée d'étude du 13 décembre 2005, p.5.

173 - GARNIER (F.), *Op. cit.*, pp.200-201.

174 - FARGEIX (C.), *Op. cit.,* p.4.

175 - AM Martel BB5, f° 51 r°, ordonnance du mardi 4 mai 1350 : réunion après la messe conventuelle des Frères Mineurs ; f° 87 r°, ordonnance du 2 mai 1355 : réunion après la messe conventuelle des Frères Mineurs ; f° 98 r°, ordonnance du 3 mai 1356 : réunion après la messe du matin à l'église Saint-Maur ; f° 108 r°, vendredi 5 mai 1357, réunion après la messe du matin, qui est écoutée par les travailleurs avant de partir à leurs affaires.

176 - AM Martel, BB5, f°98 r°.

177 - *Ibid*., f° 36 r°, ordonnance du vendredi 2 mai 1348, les conseillers doivent arriver pendant que se déroule la messe conventuel ; ordonnance du vendredi 3 mai 1353 : la réunion doit commencer en même temps que la messe conventuelle ; ordonnance du samedi 21 octobre 1357 : la réunion doit commencer à l'heure de Prime, lorsque sonne la cloche du couvent des Frères Mineurs.

178 - *Ibid*., f° 66 r°, par exemple.

179 - *Ibid*., f° 61 r°.

180 - *Ibid*.

181 - *Ibid*., f° 59 r°.

182 - *Ibid*., f° 61 r°.

183 - *Ibid*., f° 70 r°.

184 - *Ibid*.

185 - *Ibid*., f° 115 r°.

186 - LACOSTE (G.), *Histoire générale de la province de Quercy*, 4 tomes, Cahors, Girma, 1885, t. III, p. 400.

187 - VIDAL (A.), « Les délibérations... *Op. cit.*, T.46 (1903), p.37.

188 - *Ibid*., T.47 (1904), p. 351.

189 - *Ibid*., T.48 (1905) p.443.

190 - *Ibid*., p.454.

191 - *Ibid*., T.46 (1903) p.37.

192 - AM Capdenac, CC3, f° 1 r°.

193 - *Ibid*., CC4, f°1 r°.

194 - SAVY (N.), L*a défense... op. cit.*, T.2, pp. 358-364.

195 - AM Martel, BB5, f°93 r°.

196 - *Ibid*., f° 93 v°.

197 - SAVY (N.), « Une femme adultère à Martel en 1354-57 : atteinte à l'ordre social et à l'honneur marital », dans *Bulletin de la société des Etudes du Lot*, t.CXXVIII (2e fasc. 2007), ppA 11-120.

198 - Les informations concernant ces individus proviennent d'un recoupement du registre BB5 de Martel.

199 - AM Martel, BB5, f° 94 r°.

200 - SAVY (N.), *La défense... op. cit*, pp.174-228.

201 - FROISSART (J.), *Op. cit.*, T. XIv, pp. 160-164.

202 - AM Martel, BB6, f° 5 v°.

203 - *Ibid*., BB7, f°3 r°.

204 - *Ibid*.

205 - *Ibid*., f° 2 r°.

206 - *Ibid*., f° 3 r°.

207 - *Ibid*., BB6, ff° 1 r° et v°.

208 - *Ibid*., f° 3 v°.

209 - *Ibid*., f° 4 r°.

210 - *Ibid*., f° 5 v°.

211 - *Ibid*., f° 5 v°.

212 - AM Gourdon, BB1, f° 2 v° ; BB2, f° 1 v° ; BB5, f° 1 v°.

213 - AM Martel, BB5, ff°26 r°, 38 r°.

214 - *Ibid*., f° 3 v°.

215 - *Ibid*., f° 14 v°.

216 - Ibid., f° 102 r°. En 1357, il fut désigné pour représenter son faubourg lors d'une importante commission de répartition de taille.

217 - *Ibid*., f° 71 r°.
218 - AM Gourdon, BB3, f° 20 v°.
219 - *Ibid*., CC20, f° 4 r°.
220 - *Ibid*., ff° 8 r°, 8 v°, 9 r°.
221- *Ibid*., ff° 9 r°, 14 v°, 15 r°, 17 r°.
222 - *Ibid*., f° 33 r°.
223 - *Ibid*., f° 43 v°.
224 - *Ibid*., ff° 45 v°, 46 v°.
225 - *Ibid*., f°46 r°.
226 - *Ibid*., BB5, f° 31 r°.
227 - *Ibid*., BB5, registre : il participa à la majeure partie des séances.
228 - *Ibid*., CC20, f° 3 r°.
229 - *Ibid*., CC20, registre.
230 - *Ibid*., ff° 16 r°, 19 v°.
231 - *Ibid*., f° 23 r°.
232 - *Ibid*., f° 45 v°.
233 - *Ibid*., BB5, registre.
234 - AM Martel, BB5, f° 112 r°.
235 - *Ibid*., f° 112 r°.

LES MÉTIERS À FIGEAC AU MOYEN ÂGE

L'analyse des constitutions de dot permet d'étudier les métiers du Bas Moyen Age à Figeac. Ici, sont utilisés des registres notariés [1] rédigés dans les premières années du XVème siècle par Maître Gaspard Laserventia, notaire "royal et public" officiant probablement dans la gâche figeacoise d'Ortabadial, dans un contexte de reconstruction entre deux périodes noires de la Guerre de Cent Ans.

Après une lecture paléographique de 53 actes notariés de constitutions de dot [2] rédigés en latin médiéval assorti d'occitan, on répertorie un total de 29 métiers ou qualifications que l'on peut classer en trois parties : les métiers dits classiques, les fonctions (ou vocations) religieuses, et les qualificatifs sociaux qui ne sont pas vraiment des métiers.

Voici un tableau donnant les noms originaux en latin des métiers tels qu'ils sont rédigés par le notaire, une traduction possible de chacun de ces métiers, le nombre de fois où chaque métier a été cité au cours des 53 constitutions de dot dépouillées et enfin, le nombre de fois où les métiers cités concernent les parties contractantes des actes étudiés.

L'observation de ce tableau place en avant 3 métiers qui sont les activités principales de la ville de Figeac au Bas Moyen Age : marchand ou commerçant, cordonnier et tisserand. L'importance du commerce et la vitalité de l'artisanat sont ainsi démontrés.

De plus, on remarque l'étendue du marché du drap et du textile à Figeac ; en effet, on trouve un grand nombre de métiers en rapport avec ce marché comme : tisserand, tailleur, aplaigneur-drapier, pelletier ou pellipaire (qui traite les peaux comme les tanneurs et travaille la fourrure), ou même cordonnier (qui travaille surtout le cuir).

En outre, le métier "*affanator*" doit être nuancé : en effet, il est fort proche du terme "*affachator*" qui signifie tanneur et qui, dans une ville comme Figeac, devrait être très représenté. On peut alors se demander

nom original du métier	traduction possible	nombre de citations du métier dans les actes	nombre de contractants de dots concernés
laurator, laborator	laboureur	5	4
affanator	manœuvre porte-faix	4	2
mercator	marchand	10	2
fusterius	charpentier	6	3
sutor	cordonnier	10	5
textor	tisserand	10	7
notarius	notaire	3	/
sartor	tailleur	3	/
carnifex, macellarius	boucher	3	1
bayssator	aplaigneur drapier	1	/
stanherrus	menuisier	1	/
teulerius	tuilier	1	1
pelliparius	pelletier pellipaire	1	1
fabrium	forgeron	1	1
senherrus	fondeur de cloches	2	1
barbitansor	barbier	1	1
argentarius	orfèvre d'argent	1	/
bacallarius	éleveur de vaches	1	/
ostaberius	aubergiste, hôtelier	1	/
preceptor	précepteur	1	/
presbyter	prêtre	28	1 (oncle de la future)
rector	recteur	9	/
religioso, monaco	moine	3	/
prior	prieur	1	/
burgens	bourgeois	4	2
domicellus	damoiseau	2	/
magister	maître	1	/

si, face aux difficultés de la lecture des actes [3], les manœuvres ("*affanator*") répertoriés ne sont pas, en réalité, des tanneurs. Mais il est certain que, d'après la thèse de Jean Lartigaut, les villes du Quercy abritaient une forte proportion de brassiers ("*affanatores*").

On trouve peu de personnages qui vivent directement du travail de la terre : cinq laboureurs et un éleveur de vaches. Ce fait est peut-être un élément prouvant simplement que la clientèle de Gaspard Laserventia [4] est avant tout urbaine [5] et très aisée.

Certains métiers méritent qu'on s'y attarde : notamment celui de "senherrus" c'est-à-dire fondeur de cloches, ce métier est à nuancer car placé à la suite des prénom et nom d'une personne, il peut également signifier "le vieux" ("*seniore*"). C'est le cas quand, par exemple, le père et son fils portent le même prénom.

Donnons encore la définition d'un "précepteur" à la fin du Moyen Age : il s'agit certainement d'une personne qui gère les biens et les intérêts d'un monastère ou d'une province. Donc, ce métier aurait aussi pu être placé dans la deuxième classe de métiers répertoriés qui concernent la religion ; mais, généralement, un précepteur appartenait aux ordres militaires puisque gérant une commanderie, comme à Durbans.

Dans cette deuxième partie de liste des métiers figeacois, on rencontre un grand nombre de prêtres (28) ; et parmi eux, beaucoup sont des recteurs [6] (puisqu'ils sont aussi prêtres) c'est-à-dire régisseurs d'un domaine ecclésiastique ; quelques-uns sont des moines ; un seul est prieur c'est-à-dire abbé [7], ou plutôt prévôt d'un chapitre de chanoines [8].

Enfin, concernant les qualificatifs sociaux utilisés par Gaspard Laserventia, on a des bourgeois ("*burgens*") désignant le plus souvent des riches marchands devenus influents dans la gestion consulaire de la ville, des damoiseaux ("*domicellus*") c'est-à-dire des représentants de la classe noble de Figeac [9], et un maître ("*magister*") c'est-à-dire l'échelon le plus élevé d'une corporation d'artisans, situation qui arrive après celle de compagnon, d'apprenti, ou peut-être que cette appellation désigne ici un notaire non répertorié [10].

Il est aussi remarquable que Gaspard Laserventia ne précise qu'une seule fois dans ces actes, le métier d'une femme : il s'agit de Geralda, la veuve de Johannes del Capmay qui est la mère de Jacoba et Sobrina dont les constitutions de dot furent rédigées entre 1401 et 1408 [11]. Cette femme citée deux fois, dans deux actes différents, est, précise-t-on à chaque fois, tisserande. Sans doute travaillait-elle avec son mari dans un commerce de tissage qui leur appartenait [12] ; et, à la mort de son époux, Geralda a dû hériter de tous les biens et d'une partie comprenant le

commerce et c'est tout naturellement qu'elle est devenue, à part entière, tisserande, et seule dirigeante de la boutique, comme de sa famille. Elle avait un droit de regard sur les entreprises de son conjoint et l'usufruit des biens maritaux.

Cependant, le travail des femmes est difficile à étudier, car très rarement précisé ; elles étaient des "mineures sociales" [13], toujours filles, épouses, mères ou sœurs d'hommes validant leur statut dans la société.

Enfin, observons la quatrième colonne du tableau qui précise les métiers, quand ils sont donnés par le notaire Gaspard Laserventia, des parties qui contractent la dot, c'est-à-dire le père du futur ou celui de la future ou même parfois la profession du futur lui-même. Quatre métiers sollicitent plus que les autres des actes de constitutions de dot : par ordre croissant, les charpentiers, les laboureurs, les cordonniers, et surtout les tisserands, donc 3 métiers d'artisanat et un issu de la paysannerie, tous des personnages urbains et quelques ruraux plutôt riches protégeant leur patrimoine en validant les mariages dans la ville toute proche.

L'importance des tisserands et par là même des métiers du textile, est une nouvelle fois prouvée pour les habitants de la riche cité commerçante de Figeac [14].

Géraldine Frey

Notes

1 - Conservés aux Archives départementales du Lot à Cahors, III E 7.2 à III E 7.5.

2 - Soit "*constitutio dotis*".

3 - Cf. Maurice Prou *Manuel de paléographie latine et française du VIe au XVIIIe siècle, suivi d'un dictionnaire des abréviations*. Paris, éditions Picard, 1890.

4 - Gaspard Laserventia n'est pas le seul notaire figeacois durant cette période : 1401-1408. Les registres de trois autres notaires sont conservés aux Archives départementales pour cette même période : ceux de Maître Marciani, Maître Guintrand et Maître Delpeyre.

5 - Ainsi existe-t-il peut-être une entente entre les 4 notaires figeacois qui se seraient "répartis" la clientèle.

6 - Le recteur est le curé de la paroisse, le terme "curé" n'étant que rarement utilisé en Quercy à cette époque (en occitan, le curé est désigné par "*lo regent*").

7 - Il existe aussi des prieurés séculiers dont le titulaire appartient au même clergé séculier mais dans le cas de St-Georges à Figeac, il doit s'agir d'un prieuré régulier dépendant de l'abbaye. "Prieur" à cette époque, n'est probablement plus synonyme d'abbé.

8 - Il s'agit du prieur de Saint-Georges, Johannes de Montelhs, répertorié 4 fois au cours des 53 actes dépouillés.

9 - Un qualificatif différent a aussi été relevé : il s'agit de "*nobil*" donc noble. Il concernait le damoiseau Hugonus Ganserari qui a été témoin. Il fut répertorié également pour Petrus Laboria, le père de Johannes et d'Arnaldus qui s'unit à Petronilla de Linercadial. Néanmoins, ce qualificatif placé devant les prénom et nom du personnage a été lu par hasard dans un acte du quatrième volume du registre de Gaspard Laserventia, mais en aucun cas dans le cadre même d'un acte de constitution de dot.

10 - "*Magister*" est le titre qui précède un nom de notaire ou de gradué universitaire, voire un simple étudiant.

11 - En 1402, l'aînée reçoit en sus d'un montant en numéraire (22 livres tournois) et d'un trousseau, une vigne au lieu-dit "*dalapeyrieyra*" : puis en 1404, la cadette en sus d'un montant en numéraire légèrement inférieur (20 livres) et du trousseau, une maison située à Figeac, dans la gâche du Pin. Ainsi, le commerce de ses tisserands semble-t-il être florissant, malgré la disparition du père.

12 - Probablement situé dans la gâche du Pin, peut-être l'un des moulins de l'étang mais ce n'est pas précisé.

13 - Cf. J.L. Biget "L'évolution des noms de baptême en Languedoc au Moyen Age (IXe-XIVe siècles)" *Cahiers de Fanjeaux* (XVII), Toulouse, 1982, pages 297-341.

14 - "*Villa figiaci*" dans les actes.

LES VERRERIES AU BOIS DU QUERCY
(suite)

- Grenier du village de Montfreu.

Leur auteur est Antoine, sieur de la Geneste, que nous croyons, soit fils de Nicolas, sieur del Camp et d'Anne Labailhe, soit fils d'Antoine, sieur de la Combe et d'Hélis Roudergues ; signalé à la verrerie du Maziol en 1695 [1396], il habitait en 1700 le village de Montfreu [1397] dont était originaire sa femme Antoinette Escoubeyrou. Bien que nous n'ayons pas vu le contrat de mariage du ménage, il est plus que probable que l'épouse ait été l'héritière d'un bien ayant appartenu successivement à un Montfreu, à Jean Mialaret entré gendre chez lui, à Antoinette sa fille épouse d'Antoine Escoubeyrou et enfin à la fille de ces derniers, femme du sieur de la Geneste. Nous voyons, sinon une preuve, du moins une forte présomption de l'exactitude de ce processus dans le fait que dans son testament Antoine Grenier laissa le soin non seulement à sa femme mais aussi à sa belle-mère de choisir parmi ses cinq enfants son héritier universel et de fixer les légitimes des cadets, lui-même se contentant de faire à chacun un legs de 5 sols [1398] ; il nous semble que s'il avait été le maître du bien de Montfreu, il n'aurait pas fait intervenir sa belle-mère dans la dévolution de son héritage.

L'héritier universel choisi fut finalement François Grenier qui pourrait être l'aîné des garçons. Il épousa Suzanne Durfort qui apporta 1200 L pour ses droits légitimaires, dont 600 L à recevoir dans l'année qui suivait et le reste en une créance de même valeur ; elle avait de son chef 300 L, provenant sans doute de ces petites spéculations auxquelles se livraient les demoiselles [1399].

François Grenier avait deux frères : - Gilbert, mort assez jeune et sans doute encore célibataire en 1743, à Montfreu, probablement chez son frère. Celui-ci lui avait payé 170 L en acomptes sur ses droits légitimaires [1400].

- Jean, célibataire, paraît aussi avoir vécu chez son frère François, puis chez son héritier jusqu'à sa mort en 1782.

Des deux filles, Marie et Jeanne, mentionnées dans le testament d'Antoine Grenier de la Geneste, seule la deuxième a laissé une trace. On peut se demander pourquoi elle habitait au village de Frégeac, paroisse de Gorses, quand elle épousa en 1748 Pierre Anguirande, alors meunier dans un moulin de la paroisse de Sousceyrac. Jeanne Grenier n'est pas le seul exemple de fille célibataitre de verrier des gorges de la Cère n'habitant pas dans sa famille. Nous n'excluons pas qu'elle ait été servante dans cet endroit.

François Grenier, parfois qualifié comme son père de sieur de la Geneste, paraît avoir été assez besogneux, procédant à quelques ventes et prenant du bétail par bail à cheptel.

Bien qu'ils eussent un fils, mais peut-être était-il trop jeune et le besoin d'argent frais trop pressant, lui et sa femme firent entrer un gendre, Géraud Laribe, qui apporta 2200 L (1000 L comptant puis 300 L par an) [1401] ; la future recevait la moitié des biens du père, sans les fruits, et la promesse d'être nommée héritière par ses père et mère ; François Grenier se réservait le droit de percevoir un legs de 300 L fait à la future par sa grand-mère maternelle et marraine ; une clause du contrat était conforme à ce qui se faisait dans la paysannerie en pareil cas : le futur époux reçevait le droit de défricher de quoi semer un setier de seigle et de tenir dans l'étable de son beau-père un taureau ou une génisse pour son profit personnel [1402].

François Grenier et sa femme testèrent deux ans plus tard, se faisant curieusement héritier universel l'un de l'autre, contrairement à ce qui était prévu dans le contrat de mariage de leur fille aînée, ce qui laisse supposer qu'il y avait de la mésentente dans la famille ; le mari disposa de 500 L en faveur de chacun de ses cadets (250 L à mariage ou majorité puis 50 L par an) en précisant que leur fille Jeanne, épouse de Géraud Laribe, avait été suffisamment avantagée ; l'épouse légua, quant à elle, 200 L à chacun de ses cinq enfants, cette somme devant être payée aux quatre cadets à raison de 100 L à mariage ou majorité puis de 50 L par an [1403].

Suzanne Durfort mourut en 1761, avant son époux. Celui-ci fit un autre testament quelques jours avant son décès [1404], nommant probablement héritier universel, non sa fille Jeanne, déjà décédée ainsi d'ailleurs que son mari, mais leur fils Bernard Laribe ; c'est en tout cas à ce dernier que passa le domaine de Montfreu.

Jean Grenier, fils unique de François et de suzanne Durfort, resta célibataire ; il habitait le village de Montfreu, sans doute chez son neveu Laribe, quand il mourut en 1779.

Des trois filles cadettes, une seule, Catherine, est connue pour s'être mariée ; elle épousa sur le tard, en 1772, un marchand de verre rouergat originaire de la zone verrière des gorges du Viaur et bien plus jeune qu'elle. Il semble que sa constitution du chef maternel ait été de 150 L [1405] soit 50 L de moins que la somme léguée par sa mère dans le testament que nous avons mentionné.

Nous plaçons ici le peu que nous savons des évènements d'ordre privé concernant François Grenier, époux de Marie Veyrac, que nous supposons être le même que François Grenier, sieur de Grenier, frère d'Antoine, sieur de la Geneste [1406]. La fille de ce ménage, Marie, épousa Joseph Seribe, sieur de la Roussilhe, de Sousceyrac. Sa constitution, 8150 L, donc exclusivement mobilière, tranche sur celles des filles de verriers de son époque, même si Marie Grenier était probablement enfant unique [1407] ; toutefois ce qui lui venait de sa mère pouvait compter pour beaucoup dans sa dot.

- Grenier du Maziol.

Nous avons déjà relaté comment François Grenier del Rial, originaire de Peyrolles, était arrivé en 1720 sur le bien de Toinette Alayrangues, veuve de Pierre Colomb del Suc,apportant au total 1280 L.

Dans un testament fait beaucoup plus tard, il disposa de 200 L en faveur de chacun de ses trois fils cadets et de 300 L en faveur de chacune de ses deux filles, donc au total de 1200 L, laissant le soin à sa femme d'augmenter ces légitimes « au cas où la maison se trouverait mieux en état » ; Jean, son fils aîné, était nommé héritier universel [1408].

L'événement important, qui suivit bientôt, fut le mariage de ce dernier. Comme déjà dit [1409], la future apportait un domaine situé à Cabanes, paroisse de Siran ; le futur était donataire de la moitié des biens de ses père et mère et nommé héritier universel de l'un et de l'autre.

L'aîné des cadets, Bernard, sieur de la Fon, passa contrat de mariage avec Marie Alayrangues du village de Rodes, paroisse de Siran [1410] ; bien que les futurs se soient bornés à se constituer leurs biens présents et à venir, il est probable qu'il était prévu que Marie Alayrangues, orpheline de père et de mère avec des frères et des sœurs, entre en possession du bien familial. En effet, la veille du contrat et devant le même notaire, une de ses sœurs lui avait cédé ses droits et Bernard Grenier avait versé, de ses propres deniers, un acompte de 600 L. Dans le contrat, les parents de

Bernard fixèrent le montant de ses droits à 1200 L, 200 L du chef paternel et 1000 L du côté de la mère, et lui versèrent 300 L, le reliquat devant être payé à raison de 80 L par an donc en onze ans, ce qui ne nous paraît pas être le signe d'une grande aisance mais il est dommage que nous ne soyons pas en mesure de fournir, à l'appui de cette assertion, le montant des constitutions des deux filles de François Grenier et de Marianne Colomb del Suc, mariées dans les mêmes années. La solennisation du mariage du sieur de la Fon et de Marie Alayrangues se fit attendre et finalement n'eut pas lieu. La raison donnée dans l'acte de renonciation [1411], était que la future (qui perçut un dédommagement de 150 L) ne serait peut-être pas « chef de la maison de Rodes ». Le vrai motif pourrait avoir été que les Grenier avaient formé un autre projet, peut-être parce-qu'il était devenu patent que leur fils aîné, Jean, n'aurait pas d'enfants : celui de marier Bernard à la sœur de l'épouse de dernier. Ce mariage fut effectivement célébré peu après, le 14/2/1770. Jean Grenier, qui n'eut effectivement pas de postérité et était déjà veuf quand il testa, ne fit pas héritier universel son frère mais la femme de celui-ci [1412]. On ne sait pas, par ailleurs, en faveur de qui sa propre épouse avait testé, mais ce ne peut être qu'en faveur de son mari ou de sa sœur, femme de Bernard Grenier, ou encore en faveur de ce dernier ; quoiqu'il en ait été, les principaux biens fonciers de Jean Grenier et de son épouse (les domaines du Maziol-Bas, du Maziol-Haut et de Cabanes) se retrouvèrent par la suite entre les mains de Bernard Grenier et de sa femme puis de celle de leurs filles qui succéda à leurs biens.

Le contrat de cette fille, Marianne (aînée), et de Pierre Hilaire Denevers [1413] surprend par certaines de ses clauses et surtout par le montant élevé des droits légitimaires des sœurs cadettes de la future, Marguerite et Marianne ; ces droits furent en effet fixés à 9000 L pour chacune, sommes sans exemple chez les verriers du secteur de la Cère, toutefois payables seulement après le décès des parents (3000 L un an après le décès, puis 600 L par an). Peut-être les parents prévoyaient-ils que certaines ventes seraient alors nécessaires et ne voulaient-ils pas que cela se fasse de leur vivant, d'autant plus que ces ventes ne pouvaient concerner que les domaines dont ils étaient originaires, situés à Cabanes et au Maziol-Bas, puisqu'ils donnaient celui du Maziol-Haut à leur fille dans le contrat de mariage dont il est question ; Bernard Grenier et sa femme se réservaient aussi le droit de prélever chacun 2400 L sur leurs biens, et celui qui survivrait à l'autre, 4800 L ; la future qui, outre le bien du Maziol-Haut donné en propriété et en usufruit, recevait de ses parents la moitié de leurs autres biens, sans jouissance, et était nommée leur héritière, pouvait de son côté disposer de 9000 L, même dans le cas où, sans enfants, ses biens retournaient à ses parents.

Dans ces conditions, il nous semble que les biens de ces Grenier valaient au minimum 27000 L et certainement davantage.

Pierre-Hilaire Denevers, notaire royal de Laroquebrou, était, quant à lui, héritier universel de sa mère et donataire de la moitié des biens de son père ; celui-ci le faisait aussi héritier universel de ses meubles, créances et rentes constituées, ce qui ne devait pas être négligeable. En raison du type de ce mariage, entre deux héritiers, nous sommes enclins à croire que les Grenier n'étaient nullement à la chasse d'argent frais, contrairement à la plupart des familles de verriers du secteur qui faisaient entrer un gendre, et que leur patrimoine était à la fois immobilier et mobilier. Cela apparaît d'ailleurs dans le même contrat de mariage puisque les parents de la future se réservèrent de pouvoir percevoir et quittancer leurs créances et effets actifs.

Il nous semble donc qu'il faille conclure à un enrichissement notable de ce rameau des Grenier entre leur arrivée au Maziol-Bas, en 1720, et le mariage de leur héritière en 1788, plus particulièrement, peut-être, au cours de la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Quelles pouvaient en être les raisons ? L'entrée en possession du patrimoine des Riols de Cabanes dut compter pour beaucoup ; outre le domaine situé dans ce village et le bien situé dans un autre village de la paroisse de Siran [1414], il comprenait peut-être de l'argent, en numéraire et en créances [1415], Jean Riols, grand-père de l'épouse de Jean Grenier del Rial paraissant avoir été un homme entreprenant, connu pour avoir été sous-fermier du fermier général du prieuré d'Escalmels. Par ailleurs, les seules sorties d'argent à propos des enfants de François Grenier del Rial, sont les constitutions de ses deux filles, malheureusement inconnues. En effet, deux des garçons portés sur son testament de 1753 disparurent, l'un Pierre, en 1759 à douze ans, l'autre, Julien, en 1768 ; ce dernier, entré gendre l'année précédante dans une famille de Sagnemoussouze, mourut sans postérité, de sorte qu'il est probable que sa constitution fut remboursée à sa famille. Il nous semble enfin qu'on puisse envisager que ces Grenier aient connu la réussite professionnelle dans leur atelier du Maziol, le seul du secteur nord-est du Quercy connu du subdélégué de l'élection de Figeac en 1787. Sentimentalement, nous regrettons quand même qu'ils aient fait bénéficier de leur prospérité un notaire et non un gentilhomme verrier. Objectivement, on notera que l'héritage des Grenier du Maziol n'intéressa finalement qu'un notaire et les dots des filles cadettes que deux marchands des environs ; ces dots étaient pourtant rondelettes. Le contrat de mariage de la plus jeune montre en effet que ses droits furent fixés selon les stipulations figurant dans celui de sa sœur aînée. Comme la mère y ajouta 1000 F, à prélever sur la somme qu'elle et son feu mari s'étaient réservés dans ce même contrat, sa con-

stitution s'élevait à 10000 F, sur lesquels Pierre-Hilaire Denevers qui était chargé des paiements en tant qu'époux de la sœur aînée, versa une somme de 3000 F [1416].

L'autre fille, mariée quelques années plus tôt, s'était bornée dans son propre contrat à se constituer ses biens, mais on peut supposer que ses droits furent identiques ; sa mère lui avait donné un trousseau évalué à 1000 L [1416 bis]. Les trois filles de Brenard Grenier se marièrent donc, grosso modo, dans la même classe sociale, celle qui avant la Révolution rassemblait les élites roturières des campagnes et des bourgades comme Laroquebrou d'où était originaire Pierre-Hilaire Denevers ; celui-ci se situait cependant dans la frange supérieure de cette classe en raison de la notoriété déjà ancienne de sa famille. La hiérarchie entre héritière et cadettes se trouvait donc respectée.

- Grenier du Mamoussou.

Les premières années de présence au Mamoussou d'Antoine Grenier, sieur de Grenier, furent marquées par les conséquences de la donation faite en sa faveur d'un domaine situé dans ce village, pour être plus précis par le paiement de dettes et de droits légitimaires incombant à la donatrice, mais dont elle s'était déchargée sur le donataire.

Cette tâche, dont nous trouvons encore un exemple quinze ans après la donation [1417], devait mobiliser toutes les forces du donataire ; celles-ci étaient même insuffisantes car il céda un bien-fond en paiement de ce qu'il devait à un frère de la donatrice pour ses droits légitimaires, soit 295 L [1418]. On peut supposer qu'Antoine Grenier avait un pécule personnel auquel s'ajoutaient ses propres droits, fixés, comme ceux de son frère François del Rial, à 580 L [1419], dont 300 L lui furent payés peu après [1420]. La constitution de sa femme, Toinette Colomb, ne pouvait en revanche l'aider, car son apport, « en argent et autres choses », ne valait que 65 L [1421]. En fait, comme nous l'avons déjà exposé, ce mariage était la régularisation d'une liaison dont était déjà né Pierre Grenier.

Le mariage de ce dernier, donataire à cette occasion de la moitié des biens paternels, était très satisfaisant en ce qui concerne la condition de l'épouse mais restait au point de vue financier bien modeste, quoique la dot fusse très supérieure à ce qu'avait apporté Toinette Colomb ; Catherine Daraqui recevait 800 L du chef de ses parents mais avec des conditions de paiement ne reflétant guère d'aisance : 50 L comptant, 50 L à Noël suivant puis 30 L par an, ce qui menait loin ; il y avait quand même une clause précisant que 200 L seraient versées quand il y aurait un établissement dans la maison d'origine de la future, autrement dit

quand il y rentrerait de l'argent ; Catherine Daraqui apportait aussi 300 L en argent, coffre et linge [1422].

Pierre Grenier avait un frère cadet, Antoine, sieur de Fraissinet, qui épousa une héritière du village de Cabanes, paroisse de Siran ; son père lui constitua à cette occasion 600 L pour ses droits, payables à raison de 40 L par an [1423]. Heureusement pour lui, le futur avait un pécule personnel, dont une partie, 390 L, avait d'ailleurs été prêtée au frère aîné moyennant une rente annuelle de 19 L 10 sols, « perpétuelle et néanmoins rachetable ».

Outre Pierre et Antoine leurs garçons, Antoine Grenier et Toinette Colomb eurent une fille, Marie, qui épousa en 1745 André Labrousse. Nous ignorons le montant de sa constitution ; peut-être était-elle, selon un usage fréquent chez les verriers de la Cère, supérieure à celle de son frère Antoine.

Le successeur de Pierre Grenier au Mamoussou fut son fils Antoine, marié en 1786 à Marguerite Cazals. Nous croyons que celle-ci apporta une constitution mobilière (car ses parents firent entrer plus tard un gendre chez eux, à Peyrolles), mais nous en ignorons le montant, faute d'avoir trouvé le contrat de mariage. On peut considérer qu'il devait être largement supérieur à 1200 L car la mère de Marguerite Cazals légua peu après le mariage de cette dernière cette somme à chacune de ses deux filles encore non mariées, l'épouse d'Antoine Grenier ne recevant que 5 sols parce que suffisamment dotée [1424] ; or, sa dot comprenait aussi ce qui lui était constitué du chef de son père. C'est après ce mariage que furent enfin remboursé le capital de la rente constituée par Pierre Grenier en faveur de son frère Antoine, sieur de Frassinet, et payés les droits légitimaires de ce dernier [1425].

Antoine Grenier avait plusieurs frères, dont deux au moins disparurent sans alliance ni postérité, et une sœur mariée. Les seules indications que nous avons trouvé pour ces cadets concernent le sort fait par sa famille à Jean Grenier, dernier des fils de Pierre et de Catherine Daraqui, que nous croyons être entré gendre vers 1788 dans une famille de Sagnemoussouze. Ce sort semble avoir été plus ou moins semblable à celui de son oncle Antoine Grenier de Fraissinet ; en effet, vingt ans s'étaient écoulés depuis son mariage lorsqu'il céda ses droits sur les successions de ses père et mère ainsi que sur celle de deux frères à sa belle-sœur Marguerite Cazals, alors veuve de son frère aîné, moyennant 1200 F et la cession d'un bois [1426] qu'il vendit par la suite 1100 F [1427].

De la génération suivante, née d'Antoine et de Marguerite Cazals, nous n'avons de renseignements que sur celui qui leur succéda au Mamoussou, Baptiste, alias Jean-Baptiste, bien qu'il y ait eu d'autres

enfants, au moins un fils, marié au village de Mauris, et une fille, à Nauviole, commune de Comiac.

Baptiste Grenier, qui reçut à l'occasion de son mariage, de sa mère, probablement héritière fiduciaire de son mari, la fraction de ses biens dont elle pouvait disposer selon la nouvelle législation, épousa Marguerite Bastide dont la dot était de 6000 F [1428], somme à comparer à celle qu'avait apporté Catherine Daraqui, grand-mère paternelle de Baptiste, 800 L, ou à la constitution de Marianne Cazals qui ne devait vraisemblablement pas dépasser 2500 ou 3000 L.

- Colomb del Suc à Mauris.

Jean Colomb del Suc, originaire du Maziol-Bas, s'établit vers 1730 dans le village de Mauris à la suite de son mariage avec Toinette Roudergue. Le bien de cette dernière, morte quelques années après son mariage, passa à une fille née du remariage de son mari avec Louise Grenier dans des circonstances non élucidées ; on peut supposer que Jean Colomb [1429], fils unique de Toinette Roudergue, mort sans alliance et sans postérité en 1762, avait testé en faveur de son père.

Les autres enfants de Jean Colomb del Suc et de Louise Grenier quittèrent donc leur maison natale. Trois des garçons se marièrent dans les environs ; pour François qui s'établit à la verrerie de Lacoste par son mariage, il n'est pas question dans le contrat de ses droits légitimaires [1430] ; ceux-ci durent lui être payés ultérieurement car il perçut ensuite 350 L en tant que supplément de légitimes paternelle et maternelle ; son frère aîné, Jean, reçut la même somme le même jour [1431]. Le payeur était celui qui était entré gendre dans leur maison d'origine, Jean Lasfargues ; le supplément ayant été fixé par des arbitres, il faut croire qu'il y avait eu un différend entre les parties intéressées. La date de l'instrument fait que nous nous interrogeons sur la nature du moyen de paiement, monnaie métallique ou assignats.

Pour un autre fils de Jean Colomb del Suc et Louise Grenier, prénommé Jean comme son père et son frère aîné, nous n'avons connaissance que d'un paiement de 42 L par le même Jean Lasfargues, sans doute un acompte [1432].

Il a déjà été question du frère cadet de ceux dont nous venons de parler, Julien [1433]. L'auteur du Journal, Jean Colomb du Teil, nous apprend que les aventures de Julien, après qu'il eut quitté le Quercy en raison d'une « mauvaise affaire », se terminèrent à l'hôpital militaire de Bayonne où il décéda de dysenterie en 1794 après être allé « aux frontières à la défense de la patrie » ; il était encore célibataire et nous ignorons où il en était avec son beau-frère au sujet de ses droits de famille.

Deux filles de Jean Colomb del Suc et de Louise Grenier se marièrent. Nous connaissons la constitution de l'une d'elles, Marie, qui épousa Ambroise Foulhac ; elle avait 440 L de son père et 10 L de sa mère, le tout à la charge de sa sœur Jeanne et de son beau-frère Jean Lasfargues ; ce dernier paya 100 L le jour du contrat, le reste étant payable par annuités de 50 L ; Marie Colomb disposait personnellement de 225 L « gagnées par son industrie et économie », sous forme d'étoffe, toile et argent [1434]. La constitution de Catherine Colomb, sœur de Marie, d'abord mariée à Jean Boissy [1435], n'était que de 300 L [1436] ; il n'en est pas fait état dans son contrat de mariage avec son deuxième mari, Jean Lacam, celui-ci étant chargé de faire la recherche de ses biens ; Catherine Colomb se constituait cependant 400 L, mais de son propre chef, dont 216 L en argent et le reste en « meubles, effets, étoffes » [1437]. Une fois de plus, à propos de ces filles Colomb del Suc,on se demande de quelle façon ces pécules personnels avaient été amassés.

- Colomb à Vieyre.

Antoine Colomb de la Prade et Jeanne Graneyrie, du village de Vieyre, ayant laissé leurs biens à leur fille Marie, celle-ci avait la charge de payer à ses trois frères ce qui leur revenait sur les successions des parents. La somme dûe à ce titre s'élevait pour l'un à 1800 F, pour un autre à 1720 F [1438].

- Colomb à Peyrolles.

L'un des trois frères mentionnés ci-dessus, Guillaume, était entré gendre au village de Peyrolles par son mariage avec Marianne Cazals. L'épouse de leur fils Jean Pierre, choisi pour leur succéder sur leur bien, avait une dot de 5000 F dont 300 F pour son trousseau et une armoire [1439]. Deux clauses du contrat de mariage font douter que le futur ait encore été verrier : pour lui tenir lieu d'argent de poche, ses parents, qui gardaient l'usufruit de tous leurs biens tout en lui ayant donné la quotité dont ils pouvaient disposer à leur gré (un tiers), en entretenant le jeune ménage, permettaient à leur fils d'élever à son profit exclusif une velle ou dix moutons ainsi que de défricher dans les bruyères de leur domaine de quoi semer 0,6 hl de seigle ; par ailleurs fils et belle-fille étaient tenus de travailler au profit des parents.

- Colomb del Suc au Maziol-Bas.

Il n'y a en revanche aucun doute que Jean Colomb del Suc, qui avait acheté le domaine du Maziol-Bas en 1806, travaillait toujours au verre quand il maria sa fille Marie, puisqu'il se qualifia dans le contrat de mariage à la fois de propriétaire et d'ouvrier en l'art de la verrerie [1440] ; il

accorda à sa fille, en avancement d'hoirie, 3000 F dont 1000 F payés comptant et le reliquat par termes annuels de 400 F (2500 F venant du père et 500 F de la mère). Il est regrettable que nous ne sachions combien d'autres enfants cadets eurent aussi part à la succession de Jean Colomb del Suc et de sa femme.

c) Causse de Limogne.

Pour notre propos, nous n' avons trouvé des informations que pour une brève période. Marie Robert épousa Jean Day [1441] qui s'établit chez elle ; si les parents de son épouse avaient encore été en vie, on aurait pu dire, selon l'expression souvent employée, qu'il entrait gendre. Jean Day disposait d'une constitution mobilière dont nous ignorons le montant total ; elle servit, au moins en partie, à solder les dettes de son épouse, dont 1282 L encores dues à un conseiller de la cour des aides de Montauban [1442] ; 250 L 16 sols étaient aussi dues à un verrier dont il a déjà été question, Armand de Grenier de Raisin, non seulement par Marie Robert mais aussi par sa sœur Jeanne [1443] ; cette solidarité laisse entendre que les deux sœurs étaient cohéritières de leurs parents ou que ces derniers étaient morts ab intestat.

Sans doute, y eut-il ensuite un arrangement entre Marie et Jeanne Robert car dans un testament fait peu après son mariage, la première apparaît comme l'unique détentrice de Pechsec, léguant à la deuxième, mariée entre temps, l'entretien viager dans la maison natale au cas où elle serait veuve ou livrée à elle-même ; enceinte, elle léguait au (ou aux posthumes) la légitime de droit et nommait son mari héritier universel [1444]. Aux dettes précitées s'ajoutait vraisemblablement la constitution, restée inconnue mais certainement substantielle, de Jeanne Robert.

On note que le mariage de Jeanne Robert est comtenporain de ceux de Jacques et Antoine Grenier, fils d'Armand, sieur de Raisin, précité ; la plupart des mariages étant à cette époque arrangés, on en vient à regretter que l'un ou l'autre de ces jeunes gens n'ait été choisi au lieu de Jean Day, d'autant que ces Grenier se trouvaient alors au château d'Aubrelong, donc tout près de Pechsec, et qu'Armand Grenier était créancier des Robert (pour une somme modeste, il est vrai) ; s'ils postulèrent pour cette union, il est probable qu'ils ne purent mettre sur la table autant d'argent que Pierre Gaillard Day, receveur des tailles et père de Jean.

On relève également que Marie Robert avait un frère, Jean, qui avait déjà quitté Pechsec en 1686 [1445] mais restait néanmoins intéressé aux affaires de la famille ; ce départ scellait la fin de l'industrie des Robert en cet endroit. Sans doute était-il déjà décidé, dans un contexte de diffi-

cultés financières, qu'un gendre plutôt qu'une bru entrerait dans la maison, le premier pouvant apporter plus d'argent.

d) Causse de Gramat.

Ce secteur est remarquable par la quasi absence d'actes notariés concernant la vie des Robert, en raison, sans doute, de la non conservation de certains notaires d'Espédaillac et de Quissac [1446]. De Me Brunet d'Espédaillac, il n'y a qu'un seul registre et c'est précisément devant ce notaire que Maffre de Robert reçut, en sa qualité d'héritier universel de sa mère Rose Belaigue, quittance de 20 L payées à son frère utérin, Jean Motier maître charpentier de Bruniquel,« sans préjudice du surplus » ; cette somme venait de Jean Pons, marchand d'Espédaillac et beau-frère de Maffre ; elle constituait, selon toute vraisemblance, un acompte sur la dot d'Antoinette Pons, épouse de Maffre [1447].

Il est surprenant que les registres de Jean-François Lapeyre, qui instrumentait à Caniac et dans les environs dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, n'aient rien livré sur les Robert de la verrerie des Barasconies.

e) Secteur sud-est.

Les informations recueillies se limitent ici au court rameau des Amoin établi à Bruniquel avec Jacques, sieur de la Roque, époux d'Esther Janols, rameau dont la vie fut perturbée par la Révocation de l'Edit de Nantes qui entraîna le départ de certains de leurs enfants. Quand les époux testèrent, deux de leurs cinq enfants, un garçon et une fille mariée, avaient quitté le royaume. Le père se borna à léguer aux expatriés la légitime de droit, en précisant que s'ils ne revenaient pas en France, ces legs étaient annulés ; deux autres filles, dont une était mariée, étaient également réduites à la même légitime de sorte que son testament ne permet pas de se faire une idée de ce qu'il avait apporté dans la maison de sa femme ; celle-ci était nommée héritière universelle à charge de rendre à l'autre garçon, Alexandre, ou à un autre de leurs enfants, à son choix [1448].

Les dernières volontés d'Esther attribuèrent à la fille émigrée la légitime de droit. Des deux filles restées sur place, celle qui était encore célibataire avait un legs de 800 L (300 L après le décès de la testatrice et 500 L deux ans plus tard) ou bien (car sans doute peu mariable) l'entretien viager dans la maison de famille, l'autre, déjà mariée, rien, car « convenablement constituée » ; les héritiers universels étaient à part égale les deux garçons, Marc-Antoine, hors du royaume et Alexandre, resté au pays, mais le premier était exclu s'il persévérait dans son absence [1449] et c'est apparemment ce qui arriva car Alexandre est le seul

qui apparaît par la suite et notamment à l'occasion de son contrat de mariage dans lequel sa future épouse se constitua 2500 L, dont 500 L comptant et 2000 L le jour des noces [1450].

Alexandre Amoin,qui était vraisemblablement sans postérité, fit héritier universel son neveu Marc-Antoine de Fleurs, fils de David et d'Ysabeau Amoin, en laissant à sa femme la jouissance de certains de ses biens ; cela ressort d'un codicille dans lequel il précisa que c'était son neveu qui devait jouir de sa maison de Bruniquel [1451].

L'essentiel de la constitution d'Ysabeau Amoin, sœur d'Alexandre et épouse de David de Fleurs, consistait en 1000 L, à payer en partie par la cession d'une vigne et d'un pigeonnier dont la valeur était à estimer ; 300 L devaient être payées le jour des noces et le reliquat trois ans plus tard ; d'après le contrat de mariage [1452] cette constitution était faite du chef paternel et maternel ; on ne s'explique donc pas pourquoi le père lui légua plus tard la légitime de droit. Isabeau recevait aussi d'une cousine du côté maternel des meubles ou du linge de maison d'une valeur de 150 L.

2) Verriers « vivant de leur art ».

Ces verriers que nous pouvons qualifier de prolétaires, étaient soit des cadets écartés de l'héritage parental, soit les enfants de parents ne possédant rien, les uns et les autres ayant en commun de ne pas avoir pu ou voulu profiter de la possibilité qu'offrait le mariage d'accéder à la propriété.

Pour ceux qui étaient mariés, on imagine que les enfants arrivant, souvent en grand nombre, et l'industrie du verre n'étant pas florissante, au moins au XVIIIe siècle, il n'était plus question, pour les pères de famille qu'ils étaient devenus, d'épargner assez d'argent pour acquérir un bien de quelque importance.

Au fil des années, dans la partie quercynoise des gorges de la Cère, nous identifions ainsi comme ne possédant rien ou pas grand-chose parmi les gentilshommes verriers, Antoine Riols, Nicolas Grenier del Camp, Gabriel Colomb du Raisse puis son fils Jean, Jean Colomb de la Rose, Jean Colomb de la Garenne, Jean Colomb del Suc et son frère, autre Jean, qui alla s'établir à Saint-Jean -Lespinasse et enfin Pierre Riols de la Bontat auquel succédèrent dans le même état son fils Jean, le fils de ce dernier, autre Jean, et, probablement le fils de celui-ci, Jean Victor qui travaillait en 1868 à la verrerie de la Maison-Rouge, commune de Cros-de-Montvert (Cantal) sous les ordres des frères Feltz.

Au départ, plusieurs de ces verriers, Nicolas Grenier, Gabriel Colomb, Jean et autre Jean Colomb del Suc, Pierre Riols de la Bontat, se trouvaient

dans la même situation que les cadets qui acquirent du bien par leur mariage : issus, comme eux, de familles possédant quelque chose, ils avaient la perspective de percevoir des droits légitimaires, certes bien modestes ainsi que nous l'avons vu, mais constituant néanmoins un appoint non négligeable. Il est même probable qu'Antoine Riols possédait en héritage un petit bien à Nègrevergne. En revanche, Jean Colomb de la Garenne et Jean Colomb de la Rose n'avaient probablement à attendre que très peu de chose de leurs parents.

Cependant, tous, et c'est le point le plus important, avaient été formés à la profession de verrier et avaient donc, théoriquement, la capacité de se constituer un pécule. Mais c'est sans doute à ce stade, le début de la vie professionnelle, que se manifestaient au sein du groupe les premières causes de disparités importantes et durables, au niveau de l'aptitude, de l'ambition, du sérieux dans le travail et dans la vie privée.

Le mariage, et tous ceux que nous avons cités se marièrent à l'exception de Jean Colomb, fils de Gabriel, sieur du Raisse, constituait une autre cause de disparité, par l'inégalité des constitutions mobilières des épouses, dont plusieurs étaient vraiment modestes.

Louise Colomb, femme de Gabriel Colomb, n'avait que 50 L et quelques objets ménagers de son père [1453] et la pespective de percevoir, de concert avec une sœur, l'héritage maternel [1454] quand leur père le jugerait bon [1454] ; mais cet héritage qui correspondait à ce qui lui avait été constitué dans son contrat de mariage ou, mieux, aux droits légitimaires que son père, Jean Colomb, sieur de la Fleur, avait assigné à ses filles lors du mariage de son fils et héritier universel, ne valait que 200 L, dont il fallait déduire le coût de ses funérailles, réglé par le père, le gain de survie de ce dernier, 50 L, et les droits de deux frères, dont le sieur de la Garenne précité.

La constitution de Marguerite Rieu, femme de Jean Colomb de la Rose (mariés à Siran en 1732) était aussi de 200 L [1455].

On peut conjecturer que celle de Catherine Ribeyrolles, épouse de Pierre Riols de la Bontat, dont nous n'avons pas vu le contrat de mariage, était carrément dérisoire ; ses parents étaient des pauvres gens, dont les biens, selon leurs dires, ne valaient pas plus de 40 L lors de leur mariage [1456]. Une des sœurs de Catherine Ribeyrolles, dont la constitution était mobilière comme la sienne, reçut 30 L, quelques effets et un essaim [1457] ; le montant de ce que Catherine Ribeyrolles perçut en tant que supplément de droits légitimaires paternels et maternels quelques années après la mort de son mari [1458], ne plaide pas non plus pour une constitution élevée.

La constitution de Marguerite Colomb, qui devint vers 1625 l'épouse d'Antoine Riols, pourrait avoir été nettement plus importante si on se réfère au montant du legs que son père fit à une de ses filles encore célibataire, 450 L [1459].

Quelques années avant la Révolution, Jean (cadet) Colomb del Suc, l'un des nombreux fils de Jean et de Louise Grenier, de Mauris, tous expulsés de leur maison natale au bénéfice d'une sœur, avait épousé Jeanne Tauran, une orpheline dont les droits légitimaires restaient à déterminer. Négociant leur valeur avec celui qui était entré gendre dans la maison d'origine de sa femme, Jean Colomb del Suc obtint 800 L, plus 4 setiers de seigle et autant de blé noir [1460].

La constitution la plus élevée d'une épouse de verrier « vivant de son art » est, de loin en raison de la date, celle d'Anne Labailhe, femme de Nicolas Grenier ; s'élevant à 1105 L, elle aurait déjà permis d'acheter un petit domaine et ce d'autant plus qu'il n'y avait de délai de règlement que pour 305 L qui étaient à récupérer auprès de débiteurs ayant souscrit des obligations ; d'ailleurs 400 L devaient être payées au fur et à mesure que le mari en trouverait l'emploi en « fonds ou autre valable » [1461], ce qui montre qu'un tel achat était envisagé. Mais nous avons pu relever qu'une seule opération de cet ordre de la part de Nicolas Grenier, bien postérieure d'ailleurs à son mariage : l'achat pour 150 L de deux séterées de terre et de châtaigneraie dans la paroisse de Boisset et à proximité de la verrerie de Toursac, donc en Haute-Auvergne [1462], alors qu'il habitait à ce moment à la verrerie du Maziol.

Il est évident que les constitutions qui viennent d'être énumérées donnaient des perspectives différentes aux ménages concernés.

Les testaments permettent parfois de faire le bilan financier d'une vie. Celui d'Antoine Riols [1463], fait à la verrerie du Maziol quelques jours avant son décès, est de ceux-là. Mais ce qui en ressort n'indique pas la prospérité. Le point positif est qu'Antoine Riols et sa femme avaient amené six enfants à l'âge adulte. En revanche, les legs faits aux deux filles, 100 L à chacune, ne leur garantissaient pas de trouver un établissement convenable, même s'il s'ajoutait ce qu'elles pouvaient espérer du chef de leur mère. Les legs faits aux garçons, 10 L à chacun, peuvent être considérés comme dérisoires s'ils ne venaient pas en complément d'une somme versée antérieurement, par exemple à l'occasion de leur mariage. Mais le legs identique pour tous, alors que l'un d'entre eux n'était pas encore marié, exclut cette éventualité, d'autant que le contrat de mariage de l'aîné des fils, Antoine, sieur de Lort, bien antérieur à ce testament, ne fait aucune mention de ses droits légitimaires [1464].

Rappelons quand même que l'incidence d'un legs médiocre était beaucoup moins grave pour le sort des garçons qui pouvaient avec du travail et du sérieux se constituer un pécule ; le testateur en était certainement bien conscient en avantageant autant que possible ses filles par rapport à leurs frères. L'héritière universelle d'Antoine Riols était sa femme à charge de rendre à l'un des enfants. Sa succession comprenait un petit bien situé à Nègrevergne, lui appartenant en propre, soit qu'il en avait lui-même hérité, soit qu'il l'avait acquis. Il est certain que le bilan de sa carrière aurait été plus satisfaisant dans le deuxième cas mais nous doutons qu'il en ait été ainsi.

Peu après le décès d'Antoine Riols, Marguerite Colomb fit entrer un gendre, chez elle, à Nègrevergne, remettant à cette occasion à sa fille, future épouse, l'héritage de son mari et lui faisant une donation de son propre chef [1465]. Par la suite, nous avons d'elle un testament [1466] qu'elle compléta peu après par une donation de ses biens et droits présents et à venir à la même fille, mariée dans la maison et à son gendre, en en conservant la jouissance et à charge de payer 3 L à chacun de ses fils et 200 L à sa fille restée célibataire, en cas de mariage, ou l'entretien dans la maison des donataires dans le cas contraire. Elle précisa dans le même acte que le gendre avait apporté 300 L, gagnées dans son commerce de marchand verrier, somme bien modeste, proportionnelle au bien auquel il accédait [1467].

Antoine Riols, dans son médiocre destin, eut la satisfaction de voir son fils aîné, Antoine, sieur de Lort, réussir mieux que lui. Bien que son épouse n'ait apporté que 500 L, il réussit à échapper à l'état de verrier « vivant de son art » puisqu'il put faire l'acquisition d'un domaine situé à Sagnemoussouze pour le prix de 1940 L, somme dont il eut quand même quelque mal à s'acquitter [1468]. Mais il y parvint et ce bien resta dans sa postérité masculine jusqu'à son extinction vers 1750. Son fils cadet, Mathieu, sieur de la Vaissière, entra, quant à lui, gendre au village de Cabanes, paroisse de Siran [1469], montrant lui aussi que l'état de verrier sans bien n'était pas héréditaire.

Pour les verriers vivant de leur art, nous ne disposons pas d'autre testament que celui d'Antoine Riols. Nous tenterons néanmoins de donner un aperçu de la situation financière de certains d'entre eux vers la fin de leur existence.

Cette entreprise est impossible pour Nicolas Grenier, sieur del Camp, dont la vie privée reste pratiquement inconnue après son mariage ; tout au plus savons-nous qu'il transigea avec son frère aîné au sujet de ses droits légitimaires et qu'il obtint en paiement un pré appelé del Camp et situé dans les appartenances de Nègrevergne [1470]. Il ne vécut sans doute

pas assez pour voir son fils François devenir héritier universel de Pierre Labailhe, neveu de sa femme Anne Labailhe, et détenir à ce titre un domaine au village del Prat, paroisse de Rouziers, et sa fille Rose recevoir du même un legs de 300 L, payable à son mariage ou à son entrée en religion [1471]. Il est à noter qu'à notre connaissance, cette mention d'une possible vie conventuelle pour une fille de verriers de la Cère est unique ; elle pourrait indiquer, si Rose Grenier eut effectivement une vocation religieuse, que son père avait une certaine aisance, les filles pauvres se contentant en pareil cas de devenir fille dévote de Sainte-Agnès.

Nous avons déjà évoqué le très modeste mariage, financièrement parlant, de Gabriel Colomb du Raisse. Le ménage eut de nombreux enfants, sept selon notre compte, dont deux moururent de façon violente : un garçon fut noyé dans la Cère et une fille foudroyée dans les dépendances du Maziol où son père travaillait à ce moment. Il en restait donc cinq, un garçon et quatre filles, vers la fin de sa vie et de celle de sa femme.

Gabriel Colomb avait-il alors conservé quelque chose des biens-fonds reçus pour ses droits légitimaires et lui valant de payer en 1731 une taille de 3 L 11 sols 6 deniers dans la communauté de Comiac ? C'était encore le cas quelques années avant sa mort puisqu'avec des villageois de Vieyre (dont son frère Jean, sieur de la Boigue), de Lamativie, Peyrolles, Montfreu, Mauris, il reconnut alors tenir « en fief et perpétuelle pagésie » de la marquise de Montal, deux biens-fonds d'une superficie totale d'environ 33 séterées, dans la paroisse de Lamativie [1472] ; sa part ne pouvait donc qu'être bien petite.

Nous ignorons en revanche, le sort de l'acquisition faite en 1735 dans la paroisse de Comiac [1473] mais de toute façon elle était de peu de valeur selon la description qui en est faite. Comme autre bien, le ménage possédait depuis quelques années l'héritage de la mère de l'épouse, après avoir désintéressé la sœur de cette dernière qui était cohéritière. Mais la somme qui fut versée à cette dernière, 75 L, indique l'importance de cet héritage qui consistait en un « chazal » de maison, un jardin et un clos situés à Cabanes,paroisse de Siran, et reçus pour ses droits légitimaires d'une valeur de 200 L ; par ailleurs, cet argent fut versé, non par Gabriel Colomb et sa femme, mais par celui qui allait devenir peu après leur gendre, Jean-Pierre Longayrou, fils puîné d'un bourgeois de la paroisse de Cahus [1474] ; celui-ci paya aussi ce que ses beaux-parents devaient pour ses droits légitimaires à Jean Colomb de la Garenne, frère de l'épouse de Gabriel, soit 24 L [1475]. Finalement, du Raisse et sa femme, qui avaient encore reçu 36 L de leur gendre, firent don à leur fille Marie, épouse

Longayrou, de ce qui pouvait leur rester de droits sur l' « ayrial » de maison, le jardin et le clos précités ; cela ne fut pas toutefois sans compensation : comme le beau-père, sans doute totalement désargenté, avait constitué à sa fille la jouissance d'une place dans sa verrerie pendant six mois (ce qui pouvait valoir 60 L si elle la donnait en location), le gendre consentit de réduire la durée à un mois [1476].

Dans les mêmes temps, Gabriel Colomb reçut 72 L 10 sols pour supplément de droits légitimaires, dont 60 L étaient dues à des créanciers, notamment pour fourniture de blé [1477]. On le voit, les affaires privées du sieur du Raisse n'étaient pas brillantes et se traitaient par dizaines de livres.

Gabriel Colomb mourut à Cabanes en 1752, sans doute chez sa fille Marie, devenue entre-temps veuve. A la date de son décès, l'airial de maison précité avait fait place à une habitation qui restait cependant sans planchers, ni portes, ni fenêtres, quand elle fut louée 10 L par an à un verrier de passage, le montant de la location devant être consacré à terminer les travaux [1478]. Louise Colomb, sa veuve, décéda en 1758 au village de Mauris, paroisse de Lamativie, peut-être chez sa sœur Anne, femme de Jean Boussac.

La veuve Longayrou se remaria avec un voisin à qui elle reconnut, dans leur contrat de mariage, devoir 200 L, empruntées en plusieurs fois [1479].

Une autre fille de Gabriel Colomb du Raisse et de Louise Colomb se constitua 20 L dans son contrat de mariage ; elle avait en outre des arrérages de salaires à percevoir, ce qui indique vraisemblablement qu'elle avait eu un emploi de servante ; le futur était journalier [1480].

Une autre fille disposait de 200 L, d'origine inconnue, lors de son mariage avec un cadet de la noblesse des environs qui n'avait presque rien de sa famille [1481]. La dernière fille épousa en 1761 à Lamativie, un domestique.

Le seul garçon survivant, Jean, sieur du Raisse comme son père, employé dans les verreries des uns et des autres, mourut célibataire. Nous n'avons pas d'indice qu'il ait possédé quoique ce soit.

Le seul bien que nous connaissons à Jean Colomb de la Rose est un « airial » de maison qu'il acheta 36 L au village d'origine de sa femme, Lacaze, paroisse de Calviac, avec la pierre qui s'y trouvait [1482]. L'intention de l'acheteur était certainement d'y rebâtir car le vendeur promit d'apporter dix charettes de pierre à pied d'œuvre. Mais ce projet ne fut pas réalisé. Vingt six ans plus tard, les deux enfants du sieur de la Rose revendirent l'airial resté dans le même état au même prix ; chacun reçut 10 L, le reliquat de la somme devant revenir à l'ancien propriétaire car ni

la taille ni la rente n'avaient été payées depuis l'achat par leur père [1483]. Le sort du fils, Pierre-Jean, né au village de Lacaze et baptisé à Calviac en 1745, constitue un cas unique au sein des gentilshommes verriers du Quercy ; sous le nom de Pierre Larose, il était domestique chez des particuliers de la paroisse de Comiac en 1767 et en 1770, lors de son mariage [1484]. On s'interroge sur les causes de ce déclassement ; même si le père était décédé trop tôt pour s'occuper de sa formation (ce que nous n'avons pas pu vérifier),il avait de la parenté dans le milieu verrier pour le suppléer ; il faut donc croire qu'il était inapte à la profession.

Etant sans instruction [1485], la déchéance sociale était inévitable, à moins de se faire soldat et de manifester de la valeur ou de tenter sa chance en s'expatriant en Espagne. Nous ignorons si son mariage avec une femme de dix ans son aînée lui procura un peu de bien.

La fille, Jeanne, surnommée parfois la Bouriote, épousa un villageois du Mascourt, paroisse de Sousceyrac, qualifié de travailleur dans leur contrat de mariage ; elle avait 200 L de sa mère et 250 L de son chef « gagnées par son industrie », dont 200 L en argent et 100 L en « toile, meubles et autres effets », furent versés le jour du contrat ; la mère, Marguerite Rieu, s'engageait à payer le reliquat, 150 L, en quatre termes annuels. Le futur était donataire de la moitié des biens de sa mère et usufruitier de leur totalité [1486]. Ces biens consistaient apparemment en deux tout petits domaines situés, l'un au Mascourt et l'autre à Benne, aussi paroisse de Sousceyrac, car Jeanne Colomb devenue veuve bailla à ferme dans ces villages, moyennant 35 L par an dans le premier [1487] et 36 L dans le second [1488]. Il y avait de quoi vivoter et le sort de Jeanne Colomb, bien que médiocre, dut être bien plus enviable que celui de son frère.

Nous ignorons presque tout de Jean Colomb de la Garenne et notamment son contrat de mariage qui fut vraisemblablement passé dans une autre province, Basse-Auvergne ou Bourbonnais. Nous avons déjà mentionné ses très modestes droits légitimaires maternels ; nous doutons qu'il ait eu plus du côté paternel, s'il eut quelque chose.

Lui et sa femme, Marguerite de Chalus, habitaient le village du Cassan, paroise de Pontverny, quand ils marièrent leur fille Elizabeth [1489], sans intervenir d'ailleurs le moins du monde dans le contrat, donc sans doter la future épouse qui se borna à se constituer ses biens et « par exprès » 650 L gagnées par « son travail et industrie » et payées comptant [1490]. Il aurait certes été intéressant de savoir quel était le travail qui avait permis de réunir cette somme, relativement importante s'agissant d'une fille de verrier de la Cère ; Elizabeth Colomb n'ayant que vingt cinq ans, il nous paraît impossible qu'elle ait pu le faire en s'employant comme servante.

Comme elle avait un peu d'instruction [1491] et que le contrat fut passé au château du Rieu, paroisse de Saint-Bonnet (aujourd'hui Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle) en Bas-Limousin, alors que ses parents habitaient dans la paroisse de Pontverny et le futur dans celle d'Argentat, nous avons pensé qu'elle occupait une place de demoiselle de compagnie en ce lieu mais il semble que les châtelains auraient alors été présents, ce qui ne fut pas le cas, ou encore qu'elle aidait son père dans son travail en étant rémunérée.

A propos de Jean Colomb de la Garenne, nous pouvons encore nous poser la question du sort des veuves de verriers sans bien. Les ménages disposaient-ils de suffisamment d'économies pour qu'elles puissent faire face ? Le problème était moins grave si elles avaient des enfants ou leur famille propre à proximité, ce qui était le cas des verriers déjà passés en revue. Mais ce n'était pas celui de Marguerite de Chalus, qui, déjà isolée du fait qu'elle était originaire d'une autre province, semble de surcroît ne pas avoir bénéficié du soutien de sa fille, établie on l'a vu, dans la province d'Argentat, ou peut-être déjà décédée. La mère mourut en effet, on se demande dans quelles conditions, au village de la Lardie, paroisse de Saint-Saury, non loin donc du dernier domicile connu de son mari.Peut-être s'agissait-il de l'ultime lieu de travail de ce dernier et y conservait-elle leur logement ? Elle fut inhumée dans le cimetière, ce qui à la date de sa mort, 1756, n'indique pas une situation aisée. En définitive, nous n'avons pas de réponse à cette interrogation, ni d'ailleurs à celles concernant le sort des verriers hors d'état de travailler et l'existence d'une solidarité d'ordre professionnel [1492].

Bien que nous ignorions les clauses de son contrat de mariage avec Jeanne Espalieu, nous avons considéré Jean (aîné) Colomb del Suc, originaire de Mauris,comme vivant de son art. Sa veuve ne figure en effet sur le premier cadastre de Comiac qu'en tant que propriétaire de quelques parcelles faisant en tout 2ha [1493] et d'une maison très modeste située au village de Vieyre.

S'il y avait là de quoi loger tant bien que mal une famille, ce bien pouvait tout au plus apporter un appoint à sa subsistance grâce à la récolte de châtaignes et à l'élevage d'une vache. Nous constatons néanmoins que, mariant leur fille Marie, Jean Colomb del Suc et Jeanne Espalieu lui constituèrent 2000 L payées comptant en « espèces de cours » [1494]. Nous avons songé dans un premier temps à un règlement en assignats, déjà dépréciés à la date de cette union. Cependant, le contrat de mariage d'une autre fille, à une date où les assignats ne valaient plus rien et où le franc de 5 g d'argent (résurgence à peu de chose près de la livre de l'ancien régime) était né depuis cinq ans, stipula que sa part des successions

de ses père et mère (encore payée comptant) s'élevait aussi à 2000 F [1495]. Le ménage eut une autre fille qui eut, semble-t-il, le bien foncier des parents, et deux garçons dont nous ignorons ce qu'ils reçurent. Malgré cela nous sommes en droit de considérer que ces successions promettaient d'être largement supérieures à 4000 F, ce qui ne laisse pas d'étonner. Nous conclurons donc à une certaine réussite de Jean Colomb del Suc, verrier parti de peu. L'un des garçons était Jean Colomb del Suc, déjà connu comme acquéreur du domaine du Maziol-Bas pour le prix de 11000 F payés comptant, qui échappa donc à la condition de verrier vivant de son art. Les profits de celui-ci comptèrent certainement pour beaucoup dans cette acquisition, même si sa femme lui avait apporté 3250 F [1496]. L'autre garçon, Jean-Baptiste, se qualifia de propriétaire « vivant de ses revenus » dans un acte concernant la succession de ses parents, assertion qui reste à vérifier ; il habitait alors à la Capelle-Farcel, département de l'Aveyron [1497].

Pierre Riols de la Bontat présente la particularité de ne pas paraître, dans le cadre de nos recherches, dans un acte notarié d'ordre privé le concernant [1498]. Nous doutons qu'il ait possédé quoique ce soit car, quelques années avant son décès qui se produisit en 1789 dans des circonstances spéciales puisqu'il fut trouvé mort dans les bois de Cabanes, il habitait en location dans ce village. Une de ses filles, morte à quinze ans, était à ce moment servante chez des voisins, ce qui en dit long sur les ressources de ses parents. Le seul fils que nous leur connaissons, Jean, doit être le même que « la Bontat », employé en 1797 à la verrerie du Teil [1499]. Pierre Riols, contrairement à Jean Colomb de la Rose, avait donc pu, à défaut d'autre chose, transmettre sa profession à son fils. Celui-ci épousa Marianne Lascazes, du Maziol-Haut, village qui est indiqué plusieurs fois comme étant le domicile du ménage ; cependant en 1836, lors du premier mariage de leur fils, il habitait à Lherm, commune de Calviac. Marianne Lascazes n'était de toute façon pas une héritière puisqu'elle reçut en avancement d'hoirie 700 F [1500], somme à comparer aux constitutions des femmes des verriers contemporains détenant un domaine.

Jean Riols est absent de la matrice du premier cadastre de Comiac ; il ne possédait donc rien dans cette commune en 1819 [1501]. Peu avant, il avait pris à moitié, pour un an seulement, un petit domaine situé au Maziol-Haut [1502] ; il est à cette occasion, ainsi qu'à d'autres ultérieures, qualifié de cultivateur. Peut-être alternait-il travail du verre et travail de la terre. Il fit en tout cas un verrier de son fils.

L'une des deux filles parvenues à l'âge adulte de Pierre Riols de la Bontat et de Catherine Ribeyrolles, habitait en 1813, lors de son mariage,

le village de Peyratel, commune de Calviac. On peut supposer qu'elle gagnait sa vie en cet endroit, sans doute en service.

La même supposition peut être faite pour l'autre fille qui demeurait au village de Montfreu quand elle se maria ; elle se constitua dans son contrat [1503] ce qui lui revenait du chef de son père ; il y avait quand même quelque chose à percevoir de ce côté, à notre avis plutôt en raison des droits légitimaires de Pierre Riols de la Bontat, à rechercher donc à Nègrevergne, dans sa famille d'origine ; la future possédait un avoir bien plus solide sous la forme d'une armoire garnie de ses hardes ; comme elle et son mari s'accordaient un gain de survie de 300 F, nous avons une valeur minimum de ce qu'apportait Jeanne Riols.

Jean Riols, fils de Jean et de Marianne Lascazes, se maria deux fois.Les droits de Marie Debons, sa deuxième femme, sur les successions de ses père et mère et autres membres de la famille ne s'élevaient qu'à 475 F [1504]. Au moins à partir de son premier mariage, en 1836, il habita le village de Peyrolles ou un lieu-dit proche, non localisé, appelé Combefons. Nous l'avons déjà cité comme s'étant associé à deux autres verriers pour travailler de concert [1505]. Comme pour son père, nous doutons qu'il ait possédé quelque chose. Son fils, Jean-Victor, né en 1844 à Siran, persévéra dans la profession ancestrale puisqu'il travaillait en 1868 [1506] à la verrerie de la Maison-Rouge, commune de Cros-de-Montvert.

Parmi les confrères des deux derniers Riols, il y avait désormais des verriers roturiers, originaires d'autres régions de France, voire de l'étranger [1507]. Pour la partie quercynoise des gorges de la Cère, nous avons cité Joseph Kopp, Georges Feltz, son frère Jacob ainsi qu'un verrier originaire du Loir et Cher nommé Emile Veron. Bien que nous ne puissions exclure totalement que ces migrants avaient du bien dans leur région d'origine, il est plus probable qu'ils n'avaient à leur arrivée que leur profession pour vivre. Quel fut leur sort en Quercy ? Nous avons déjà mentionné le mariage apparemment fructueux de Georges Feltz. Joseph Kopp épousa Anne Fesq, de Vieyre, dont la mère était Elizabeth Colomb del Suc, fille de Jean et de Jeanne Espalieu. Anne Fesq avait un peu de bien : une maison et un jardin à Vieyre, une châtaigneraie dans les appartenances du même village, une autre dans celles du Mamoussou [1509], le tout venant probablement de ce que possédait sa grand-mère Jeanne Espalieu, veuve de Jean Colomb del Suc, lors de l'étabissement du premier cadastre de Comiac en 1819 ; ces biens ainsi que la verrerie de Cambou construite par le mari, furent hypothéqué par le ménage pour la sûreté d'un emprunt de 800 F [1510]. On ne sait ce qu'ils devinrent par la suite ; les époux Kopp quittèrent en tout cas le pays.

Nous ne savons rien du sort d'Emile Veron qui ne paraît qu'une fois, en 1849.

(à suivre)

Tristan Busser

Notes

1396 - Cf note 164.

1397 - Cf note 827.

1398 - Ibid, 3 E 224-1085, 15/2/1722.

1399 - AD Corrèze, E 9134, 28/11/1724.

1400 - AD Cantal, 3 E 224-182, 31/5/1733.

1401 - Somme voisine de celle apportée par Bernard Souliols, gendre de Jean Colomb de la Gineste.

1402 - AD Lot, 3 E 886-5, 23/2/1751.

1403 - AD Corrèze, E 9144, 1 et 2/3/1753.

1404 - Le 17/1/1767, reçu Vernière, notaire et contrôlé à Saint-Céré, cité AD Cantal, 3 E 224-207, 3/9/1771.

1405 - AD Cantal, 3 E 224-210, 12/9/1774.

1406 - Cf note 1223.

1407 - Contrat reçu Bex, notaire le 20/2/1721, non vu, mentionné AD Lot, 2 C 2431, 11/3/1721.

1408 - AD Cantal, 3 E 224-189, 8/9/1753. Il semble que le fils dernier-né, autre Jean, ait été oublié dans cet acte ; on le rencontre pourtant ultérieurement ; Jean Grenier « dernier du nom », du Maziol-Bas est témoin le 24/8/1756, Ibid, 3 E 224-1097 ; trois frères Grenier, Jean, autre Jean et Bernard, du Maziol-Bas, paraissent à un baptême dans l'église de Saint-Julien-le-Pèlerin le 19/1/1768. En revanche, il ne figure pas avec son frère Bernard et ses sœurs Toinette et Louise dans l'acte où ils demandent l'ouverture du testament de leur frère aîné, Jean, sieur del Rial.

1409 - Cf note 1238.

1410 - AD Cantal, 3 E 224-1098, 27/11/1765. La future était probablement une parente, d'un rameau issu des Aleyrangues du Maziol.

1411 - Ibid, 3 E 224-1099, 28/1/1770.

1412 - Ibid, 3 E 224-1104, 9/3/1788 : demande d'ouverture du testament mystique de Jean Grenier, déposé chez Larmandie, notaire de Siran, par son frère Bernard, sa sœur et l'époux d'une autre sœur.On apprend à cette occasion que son héritière universelle était Marguerite Riols, femme de Bernard, mais le testament est absent du registre.

1413 - Ibid, 3 E 224-1104, 1/10/1788.

1414 - Vendu 594 L, AD Cantal, 3 E 224-1099, 3/2/1768.

1415 - Bernard Grenier obtint encore le paiement de 3000 L pour des affaires héritées des Riols, Ibid, 3 E 224-228, 13/7/1792.

1416 - AD Cantal, 3 E 224-1112, 3 fructidor an XIII. (1416 bis) Ibid, 3 E 224-276, 277, 278, 14 pluviose an IV.

1417 - AD Cantal, 3 E 224-1092, 20/4/1738.

1418 - Ibid, 3 E 224-1090, 9/2/1727.

1419 - Cf note 1391.

1420 - Ibid, 3 E 224-1090, 31/5/1724.

1421 - Cf note 221. Antoine Grenier perçut quand même un petit complément, 49 L, AD Corrèze, E 9141, 15/8/1748.

1422 - AD Cantal, 3 E 224-1093, 16/5/1741.

1423 - Ibid, 3 E 224-1097, 26/10/1756.

1424 - AD Lot, 3 E 896-7, 12/12/1788.

1425 - AD Cantal, 3 E 224-1103, 26/8/1787 et Ibid, 3 E 224-1104, 4/2/1789.

1426 - Ibid, 3 E 224-1114, 19/8/1807.

1427 - Ibid, 3 E 224-1114, 25/2/1809 et 3 E 224-1126, 16/1/1819.

1428 - Ibid, 3 E 224-247, 27/11/1811.

1429 - Il fut émancipé par son père, AD Cantal, 3 E 224-195, 16/11/1759.

1430 - Cf note 1002.

1431 - Ibid, 3 E 224-1105, 4 fructidor an II.

1432 - AD Lot, 3 E 865-10, 23/7/1787, avec référence à un acte reçu Lherm un notaire de Lamativie non conservé faisant cruellement défaut pour la deuxième moitié du XVIIIe.

1433 - Cf note 264.

1434 - AD Lot, 3 E 865-7, 11/7/1780.

1435 - Contrat reçu Lescure notaire de Saint-Céré, non vu, de date inconnue.

1436 - AD Lot, 3 E 865-12, 27/4/1791, fin de paiement avec 100 L par Jean Lasfargue.

1437 - Ibid, 3 E 865-11, 5/7/1788.

1438 - AD Cantal, 3 E 224-1120, 18/2/1813 (deux actes). Pour l'un d'eux, qui n'avait encore rien reçu à cette date, il s'ajoutait 680 F d'interêts dus depuis le décès des parents, huit ans auparavant.

1439 - Ibid, 3 E 224-1133, 30/1/1826.

1440 - Cf note 181.

1441 - Cf note 299. Contrat de mariage non vu.

1442 - AD Lot, 3 E 273, 18/8/1692.

1443 - Ibid, 8/6/1692.

1444 - Cf note 301.

1445 - Il donna procuration à sa mère pour transiger avec Vacquié, conseiller à la cour des aides, acte du 12/2/1686 reçu Gibert notaire.

1446 - Peuvent être cités Antoine Thérondel et Raymond Pons, d'Espédaillac et Jean-Baptiste Lalo, de Quissac. Raymond Pons fut témoin du mariage civil de Marguerite Robert et de Jacques Lafon le 7/11/1822 ; Jean-Baptiste Lalo était beau-frère de Joseph Robert, d'Espédaillac.

1447 - AD Lot, 3 E 354, 6/6/1661.

1448 - AD Tarn-et-Garonne, V E 5548, 9/6/1701.

1449 - Ibid, VE 5550, 9/3/1707.

1450 - Ibid, VE 5552, 7/1/1713.

1451 - Ibid, VE 5565, 13/8/1750 à la Borie-Longue, juridiction de Bruniquel.

1452 - Ibid, VE 5543, 11/11/1689.

1453 - AD Cantal,3 E 224-1088, 27/9/1717.

1454 - Ibid, 3 E 224-1089, 28/6/1722.

1455 - Contrat de mariage reçu Frégeac, non vu, mentionné AD Lot, 3 E 874, f°. 86, 29/7/1761

1456 - AD Cantal, 3 E 224-1090, 16/2/1727.

1457 - Ibid, 3 E 224-1097, 8/4/1758.

1458 - Ibid, 3 E 224-232, 27 messidor an IV.

1459 - AD Corrèze, 5 F 78, 4/2/1648.

1460 - AD Lot, 3 E 896-6, 26/11/1786.

1461 - AD Cantal, 3 E 234-66, 19/8/1649.

1462 - Ibid, 3 E 268-182, 12/10/1668 ; 1 séterée mesure de Maurs = 0,32 ha.

1463 - Ibid, 3 E 224-62, 31/5/1665.

1464 - Ibid, 3 E 224-131, 16/7/1653.

1465 - Contrat de mariage du 30/1/1667 (Bétaillon notaire), non vu, mentionné AD Corrèze, 5F 74, 10/4/1675.

1466 - Ibid.

1467 - Ibid, 5/2/1676.

1468 - AD Corrèze, 5 F 78, 11/7/1662.

1469 - Cf note 996.

1470 - Transaction du 16/4/1668 (Demeric notaire), non vue, citée AD Corrèze, 5 F 73, 18/7/1670. Comme d'autres verriers, il se titrait donc d'un microtoponyme qui au départ ne lui appartenait pas et qu'il échangea d'ailleurs contre un autre bien-fond.

1471 - AD Cantal, 3 E 234-39, 19/7/1685.

1472 - Ibid, 3 E 224-275, 30/12/1749 ; une séterée mesure de Saint-Céré = 0,3318 ha.

1473 - Cf note 292.

1474 - Le contrat de mariage reçu Lacambre, non vu, est du 24/4/1741.

1475 - Ibid, 3 E 224-1093, 3 et 9/3/1741.

1476 - Ibid, 29/5/1741. On croit comprendre que Jean-Pierre Longayrou tenait vraiment à entrer gendre dans cette famille besogneuse. Pour quelle raison ?Amour pour la fille ? On peut penser aussi au désir de s'intégrer à la noblesse verrière.

1477 - Ibid, 3/3/1741.

1478 - Ibid, 3 E 224-1095, 11/9/1747.

1479 - Ibid, 3 E 224-190, 29/1/1754.

1480 - Ibid, 3 E 224-191,11/10/1755.

1481 - Il s'agit de Marianne Colomb mariée à Jean Lasalle oubliée dans le tableau N°3-VA, Ibid, 3 E 224-630, 30/6/1756.

1482 - Ibid, 3 E 224-1093, 8/6/1742.

1483 - Ibid, 3 E 224-1099, 13/1/1768.

1484 - L'identification paraît certaine : âgé d'environ 25 ans, originaire de Lacaze, paroisse de Calviac, mère Marguerite Rieu, bien que le prénom du père soit François.

1485 - Ne sait signer : cf note 1483.

1486 - AD Lot, 3 E 874, f° 84 vo, 29/7/1761.

1487 - Ibid, 3 E 865, 30/10/1774.

1488 - Ibid, 3 E 865-7, 9/6/1780.

1489 - Peut-être leur fille aînée, baptisée en 1718 à Lalizolle, diocèse de Clermont, actuellement département de l'Allier. Nous ignorons si les enfants qui suivirent (baptisés au même endroit) vécurent. Histoire des verreries et des verriers de l'Allier, Allier généalogie,Vichy.

1490 - AD Corrèze, E 9139, 28/11/1743.

1491 - Sait signer. Ibid.

1492 - Un système d'entraide fut mis en place lors de la dernière assemblée de verriers languedociens qui eut lieu à Sommières en 1753,avec la création d'un fond de secours alimenté par les cotisations des maîtres de verrerie (6 L) et des ouvriers (3 L) et destiné en partie aux gentilshommes verriers indigents. Mais les verriers du Quercy n'allaient plus à ces assemblées.

1493 - Dont, peut-être,une châtaigneraie de 4 séterées achetée par son mari moyennant 382 L, AD Cantal, 3 E 224-211, 6/6/1775.

1494 - Ibid, 3 E 224-1105, 4 fructidor an II.

1495 - Ibid, 3 E 224-236, 10 messidor an VIII.

1496 - Ibid, 3 E 224-238, 30 fructidor an X.

1497 - Ibid, 3 E 224-1126, 3/5/1819.

1498 - Nous savons cependant que son mariage donna lieu à un contrat passé devant Montfreu, notaire du Limousin, le 26/6/1765, acte non vu.

1499 - Journal, p. 300 et 305.

1500 - AD Cantal, 3 E 224-1116, 26/1/1809.

1501 - Il avait pourtant acheté une parcelle en “buge et brossier” moyennant 200 F, Ibid, 3 E 224-1120, 27/5/1813.

1502 - Ibid, 3 E 224-1124, 8/10/1817.

1503 - Ibid, 3 E 224-243, 27/6/1807.

1504 - Ibid, 3 E 274-307, 30/4/1853.

1505 - Cf note 584.

1506 - Et non en 1848 comme indiqué sur le tableau N° 6.

1507 - Nous avons déjà cité une association entre verriers issus des vieilles familles du secteur, dont Jean Riols, et un de ces immigrants, originaire de Normandie, cf note 584.

1509 - Cf note 261.

1510 - Ibid.

LA CONFRÉRIE DE SAINT CRÉPIN ET SAINT CRÉPINIEN À FIGEAC

Le 4 avril 1705, par acte Delbourg [1], notaire à Figeac, Jean Delfour et Géraud Brunel, « *bayles de la vénérable confrérie de Saint Crépin et Saint Crépinien, desserviable dans la chapelle des dits saints, dans l'église collégiale Saint-Sauveur », en présence de vingt maîtres cordonniers de la ville de Figeac, rappellent « qu'il y avait une confrérie établie dans la présente ville à l'honneur des dits saints ... qu'il est bon de renouveler les statuts en ce qui peut regarder le service divin et retrancher les abus qui y pourraient avoir, même de régler de la manière qu'on peut être reçu à l'état et métier de cordonnier* ».

En l'absence de document antérieur, il est difficile de savoir quand cette confrérie a été créée. Champeval de Vyers cite une confrérie de Saint Crépin dans l'église paroissiale de Notre-Dame du Puy en 1559 [2]. L'occupation de l'église du Puy par les protestants, qui chassa les confréries, conduisit certaines d'entre elles à se réfugier dans l'église du chapitre Saint-Sauveur, comme la confrérie de Saint Jacques [3]. Un édit de janvier 1666 avait imposé aux confréries l'obtention d'une lettre patente pour *former un corps politique*, en outre à la fin du XVIIème siècle les grandes ordonnances de Colbert ont modifié la réglementation du compagnonnage. Le tout justifierait la remise à jour. La confrérie ne serait cependant pas revenue dans l'église du Puy après le départ des protestants.

Les statuts contiennent des règles concernant d'une part l'organisation professionnelle, d'autre part des dispositions relatives à la religion.

Règles relatives à l'organisation professionnelle

Les maîtres cordonniers doivent se rassembler au moins quatre fois par an : le lendemain des fêtes de Noël, Pâques, Pentecôte et Toussaint, pour délibérer sur les affaires de la confrérie. Ils sont convoqués par les bayles qui donnent lecture des statuts.

Tous les ans le jour de la Saint Crépin et Saint Crépinien, (le 25 octobre), deux maîtres cordonniers sont élus bayles par les confrères assemblés dans la chapelle des saints [4]. Ceux qui ne désirent pas exercer ces fonctions doivent payer 10 livres pour l'entretien de la confrérie [5].

Le premier samedi de chaque mois chaque maître doit verser au bayle 10 deniers *pour l'entretien de la confrérie* et chaque compagnon ou garçon travaillant chez ces maîtres 4 deniers. Ceux qui désirent apprendre le métier doivent donner à la compagnie 2 livres de cire jaune [6]. Il est interdit à tout compagnon, serviteur ou apprenti de travailler pour son compte ou pour autrui, *publiquement, secrètement ou en chambre*. Ils ne peuvent travailler que dans la boutique d'un maître sous peine de 10 livres d'amende et de confiscation de leur ouvrage. Une société entre maître et compagnon n'est pas possible sous peine de 10 livres d'amende.

Enfin un compagnon ne peut quitter son maître pour travailler chez un autre dans la ville de Figeac. Les bayles sont chargés de relever les droits et amendes et ils peuvent saisir les *effets et outils* à concurrence de ce qui est dû.

Celui qui désire être reçu à la maîtrise est tenu avant toute chose de payer à la confrérie la somme de 20 livres. Il demande aux bayles à être admis à faire un chef d'œuvre devant eux et quatre maîtres « *des plus anciens* ». L'épreuve a lieu dans la maison d'un bayle ou dans un lieu indiqué par eux. Si elle dure, les quatre bayles d'origine sont remplacés. L'aspirant est tenu de faire « *un bâti, un croquenot et un soulier pour homme, un soulier de femme à talon de bois et un soulier à galoche, le tout bien taillé, dressé, cousu, propre à chausser et de bon cuir* » [7]. L'aspirant fournit à ses frais le cuir et les étoffes nécessaires. Il ne peut se servir d'aucun crayon, patron ou modèle mais seulement de ses mains. Si l'ouvrage est approuvé par les bayles et les maîtres jurés, l'aspirant est reçu et présenté par les bayles au maire de Figeac et aux consuls pour prêter serment [8].

Nul n'est admis à faire son chef d'œuvre s'il n'a fait son apprentissage ou n'a été employé pendant plus de deux ans sans discontinuer chez un maître de la ville. Lorsqu'un fils de maître de la ville veut passer maître à son tour, il est simplement tenu de se présenter aux bayles en leur indiquant qu'il veut tenir ou ouvrir boutique, ce que les bayles lui accordent et ils le présentent sans plus de formalités, dans les trois jours, au maire et aux consuls. Les garçons et compagnons qui épousent une fille de maître sont reçus sans faire de chef d'œuvre mais sont tenus de reconnaître à leur femme la somme de 100 livres dans le contrat de mariage. Ils payent à la confrérie 1 livre 10 sols.

Usages relatifs à la religion

Les statuts proclament que « *les confrères sont assez heureux d'avoir obtenu une indulgence plénière et perpétuelle de nos saints pères les Papes* ».

Les bayles sont tenus de faire dire tous les lundis, une messe basse dans la chapelle Saint Crépin et, la veille de la fête des deux saints patrons, une messe avec exposition du Saint Sacrement et bénédiction, sans doute dans la nef de l'église du Chapitre.

Le jour de la fête des saints patrons, les bayles doivent aussi faire dire une messe chantée avec exposition du Saint Sacrement et sermon, et présence d'enfants de chœur et de musique à laquelle les confrères sont tenus d'assister. Les bayles remettent à chacun une chandelle qu'il tiendra à la main pendant l'élévation du Saint Sacrement et fourniront *le pain béni*.

Tous les confrères sont tenus d'assister avec leurs compagnons, le jour de la fête Dieu, à la procession qui se déroule dans la ville. Chacun des maîtres portera une chandelle de cire allumée fournie par les bayles, mais à la fin de procession, elles seront rendues aux bayles [9].

En cas de décès d'un confrère, les autres doivent « *assister à la conduite et sépulture du corps du défunt* », munis également d'une chandelle. Les bayles nomment les confrères qui porteront le corps. Ceux qui refuseront paieront une livre de cire jaune. En cas de décès d'un compagnon, le corps est porté par les autres compagnons, de même qu'en cas de décès d'un *enfant de la maison*. Si le compagnon désigné refuse cette tâche, les bayles avertiront son maître qui refusera de lui donner du travail et les autres s'abstiendront de l'embaucher. Au cas où l'un des cierges utilisés ne serait pas rendu après la cérémonie, le confrère responsable devra payer au bayle, 2 livres de cire jaune. Les cierges ne peuvent être utilisés à aucun autre usage que le service de la confrérie.

Rien dans les statuts ne concerne le règlement des conflits entre maîtres, ce qui est surprenant dans une société qui recourt volontiers à l'arrangement amiable, soit en dehors des juridictions normales, soit à la demande de celles-ci. Nous avons eu cependant l'occasion de rencontrer dans les archives notariales de Figeac, des quittances pour sommes dues entre maîtres mais nous en ignorons la cause.

Même si la confrérie a eu quelques difficultés pour faire reconnaître sa personnalité morale en tant que corps, elle paraît avoir fonctionné de façon continue jusqu'en 1789. Le 3 mars, ses membres se réunissent à l'hôtel de ville de Figeac sur convocation des bayles, conformément aux

lettres du roi données à Versailles le 21 janvier 1789 et à l'ordonnance de l'intendant de Montauban du 27 février, à l'effet de nommer les députés à l'assemblée du Tiers Etat qui doit se tenir à l'hôtel de ville de Figeac, le 11 mars suivant. L'article 32 du cahier demandera « *que des jurandes soient établies dans toutes les villes ou supprimées dans tout le royaume* ».

Philippe Calmon et Gilbert Foucaud (†)

Notes

1 - A.D.L., 3 E, 94.

2 - Champeval de Vyers, *Figeac et ses institutions religieuses,* p. 64.

3 - Calmon Ph., La confrérie de Saint Jacques de Notre-Dame du Puy au XVIIIème siècle, *B.S.E.L.*, 1989, IV, p.273.

4 - Nous n'avons pu identifier cette chapelle. Elle devait cependant être assez vaste pour accueillir les vingt maîtres et lors des offices religieux, leur famille et leurs compagnons. En 1715, le syndic des chanoines règle le coût « *d'un banc couvert de six peaux de moutons* » destinées à la confrérie (Calmon Ph. Document nouveau sur des travaux à l'église Saint-Sauveur de Figeac, *B.S.E.L.*, 1993, 1). Il existe dans l'église un tableau représentant Saint Crépin et Saint Crépinien.

5 - Nous avons remarqué que dans certaines communes rurales, ceux qui refusaient la lourde charge du consulat pouvaient y échapper en réglant une somme forfaitaire : 50 sols à Gréalou et à Espédaillac.

6 - Les conditions du contrat entre maître et apprenti sont librement consenties. Les parents ou tuteurs versent une somme forfaitaire. Dans le cas des chapeliers, elle est de 60 livres. Le maître doit nourrir et coucher chez lui l'apprenti et blanchir son linge ; l'apprentissage dure deux ans. L'apprenti ne peut changer de maître.

7 - Croquenot : gros soulier. Galoche : sabot au dessus de cuir et semelle en bois.

8 - Les maîtres reçus dans les divers métiers sont tenus de prêter ce serment pour être admis comme habitant de la ville. En 1717, un apprenti *marchand droguiste et épicier* indique qu'il a fait son apprentissage à Figeac et qu'il a été garçon dans cette ville « *sans qu'il ait donné au public aucun sujet de plainte* » et il prête serment de fidélité au service du roi et de la ville. Il est alors reçu *habitant participant à tous les droits, privilèges et immunités* dont jouissent les habitants de Figeac.

9 - Les processions dans la ville sont très suivies. En 1754, la communauté de Figeac fournit des cierges aux révérends pères carmes, jacobins, cordeliers et augustins qui assistent aux processions. Voir Calmon Ph., L'état des sommes à imposer sur la communauté de Figeac pour 1754, *B.S.E.L.,* 1er fascicule 2009, p. 53.

TRICENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE JEAN-JACQUES LEFRANC DE POMPIGNAN

Le 10 mai 2009, la Société des études du Lot, représentée par M. Foissac, son président, a participé, sur invitation de l'Académie de Montauban, à la célébration à Luzech du Tricentenaire de la naissance du marquis Jean-Jacques Lefranc de Pompignan, son fondateur. Après la visite des musées de la ville, nos confrères montalbanais ont été reçus à la Mairie de Luzech par Jean-Claude Baldy, Maire et Conseiller Général. Le déjeuner a été organisé au château de Caïx, ancienne propriété de Lefranc de Pompignan, aujourd'hui résidence de SM la reine Margrethe et SAR le prince Henrik. L'après-midi a été entièrement consacré au "poète de Caïx" et à son œuvre selon le programme suivant :

Allocution de M. Norbert Sabatier, Président de l'Académie
Mot d'accueil de M. Jean-Claude Baldy, Maire et Conseiller général
Interventions de M. Patrice Foissac, Président de la Société des études du Lot et de M. Patrick Delmas, Majoral du Félibrige
Conférence de M. Georges Lacarrière, de l'Académie de Montauban : "La vie tourmentée du Moïse de Montauban"
Lecture d'extraits choisis par des membres de l'Académie de Montauban : Mme Geneviève André-Acquier, M. Jean Luiggi et M. Claude Sicard

Dans son discours, M. Foissac a pu rappeler le rôle de la Société des études du Lot dans l'érection et l'inauguration du monument à la gloire du poète, le 27 septembre 1925 :

« Monsieur le Président, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Académiciens,

Invité par l'Académie de Montauban, je ne souhaite pas relancer la querelle longtemps entretenue entre nos deux capitales quercinoises en rappelant que Jean-Jacques Lefranc avait plaisir à se nommer lui-même « Lefranc de Caïx » et que ses aïeux, notaires et magistrats, habitaient à Cahors l'antique rue de la Fondude, dite ensuite Fondue-Haute, à l'époque où Montauban n'avait pas encore ravi à Cahors sa Cour des aides.

Je n'utiliserai donc cette brève évocation des racines lotoises de notre illustre académicien que pour rappeler, dans cette journée d'hommage, le rôle de l'un de mes prédécesseurs à la tête de la Société des études du Lot, Eugène Grangié, qui co-organisa, le 27 septembre 1925, ici même à Luzech, la cérémonie de l'inauguration du Monument à la mémoire « du poète de Caïx ». Et, pour prouver que rien de ce qui concerne Lefranc ne nous est étranger, je dois lui associer, en ce jour de souvenir, un autre président de notre Société, plus proche de nous, Jean Lartigaut, qui a publié deux études exhaustives sur les origines de la famille Lefranc et celles de la seigneurie de Caïx.

Je ne retiendrai de Jean-Jacques Lefranc... définitivement « de Pompignan » que ce qui fédère et rassemble nos deux départements, à commencer par son rôle bien connu dans la fondation de l'Académie de Montauban, ancêtre des sociétés savantes de notre région, dont la *Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot* pourtant fondée en 1872 n'est qu'une lointaine et modeste cadette.

De son œuvre maintenant largement étudiée, je citerai seulement, parce que nous sommes à Luzech, la « *De Antiquitatibus Cadurcorum ad Academiam Cortonensem Epistola* » de 1745 dans laquelle il décrit les Antiquités du Quercy à l'Académie italienne de Cortone dont il venait d'être élu membre. Dans cette brillante dissertation en latin, il évoque la thèse de la présence à Luzech de l'Uxellodunum de César :

« *J'aurais voulu rechercher avec vous, sur les frontières des Cadurques, l'emplacement de cette ville d'Uxellodunum dont César s'empara, après un siège difficile, grâce à l'audace incroyable des Romains. Il en est de cette citadelle comme de la patrie d'Homère : beaucoup de nos cités se disputent cet honneur. Près de ma terre de Cayx, s'élèvent sur un rocher escarpé un bourg et un vieux château qu'on appelle Luzech. Le curé de ce bourg a le premier soutenu que c'était là Uxellodunum, et les arguments dont il appuie son assertion ne sont pas à dédaigner. Si j'en ai le temps et le loisir, je me propose de vous envoyer un résumé des discussions qu'a soulevées ce sujet, et de vous demander votre avis* ». Nous savons tous, qu'à la fin de sa vie, oubliant ses doutes et en bon voisin, il se ralliera sans conditions à l'enthousiasme de ses compatriotes.

Dans l'avant-dernier numéro de son Bulletin, la *Société des études du Lot* vient de publier le résumé d'une étude qui a le redoutable mérite, nous semble-t-il, de trancher la querelle « *Uxellodunum* » en faveur du Puy-d'Issolud. Mais nous espérons, en tout cas, co-organiser l'an prochain, à Cahors, en terrain neutre en quelque sorte, une grande exposition sur ce thème en y associant tous les *oppida* gaulois du Quercy. *Uxellodunum* ou pas, nous entendons bien inviter, Monsieur le

Maire, le remarquable musée archéologique de Luzech à participer à cette manifestation. Ce sera une nouvelle occasion de rendre hommage à l'intérêt de Jean-Jacques Lefranc de Pompignan pour les antiquités quercinoises.

Pour nous faire définitivement pardonner cette prise de position, je remettrai à Monsieur le Maire, en souvenir de cette journée, un exemplaire d'un ouvrage au nom ésotérique « Donjons, locomotives et sabotiers », publication du fonds photographique ancien de la Société des études du Lot et qui a fait, en couverture, le choix de son illustre cité.

Je remercierai donc par le même cadeau nos hôtes de Caïx, SM la reine Margrethe et SAR le prince Henrik, et nos confrères et amis de l'Académie de Montauban que je félicite d'avoir eu l'idée de raviver ici même le souvenir de Jean-Jacques Lefranc de Pompignan.

A votre adresse, mes chers confrères, je reprendrai la conclusion d'Eugène Grangié :

« *Soyez loués, Messieurs, d'avoir réussi à montrer que les rives du Lot n'ont rien de commun avec celles du Léthé, qu'on y garde et honore la mémoire des hommes qui s'employèrent à servir la petite et la grande patrie, non pas hier seulement mais au bon vieux temps, suivant les circonstances et de tout leur cœur !* ».

IN MEMORIAM : GILBERT FOUCAUD

Gilbert Foucaud nous a quittés le 24 mars au milieu du vieux Figeac qu'il aimait tant. Figeac, il ne s'est pas contenté de l'aimer, il a aussi étudié son histoire et ses monuments et transmis à de nombreux Figeacois la mémoire qu'il avait ainsi recueillie.

M. et Mme Foucaud, car il ne saurait être question de dissocier ce couple si uni de professeurs, lui d'histoire et géographie et elle de lettres, nommés à Figeac en 1953, ont consacré leur vie à la formation de jeunes Figeacois. Esprit curieux, Mr. Foucaud a parallèlement entrepris d'une part, de préserver les archives municipales de Figeac, d'autre part de se livrer à diverses fouilles, notamment de sites gallo-romains. Mais sa préoccupation principale furent les pierres de Figeac : vieux quartiers et vieilles maisons. La création du secteur sauvegardé de Figeac fut pour lui l'occasion de guider de ses conseils amicaux, aménageurs et étudiants, car il savait plus qu'un autre rendre son âme à cette ville qui renaissait. Les travaux qu'il a menés à propos de l'église Notre-Dame du Puy et de son quartier, attestent à l'évidence qu'il en avait capté l'âme et la spiritualité.

Ayant eu l'occasion de travailler à plusieurs reprises et encore récemment avec lui, je peux témoigner de ses connaissances infinies bien sûr, mais aussi de sa gentillesse inlassable et de la joie qu'il avait à faire découvrir et comprendre à d'autres ce qu'il savait. Figeacois d'adoption, il était cependant resté attaché à son pays natal, le Poitou où il passait la plupart de ses vacances et qu'il a fait découvrir et comprendre à tant de Lotois avec le même enthousiasme, et particulièrement ces grands bois qu'il regrettait un peu et où il se rendait à l'automne écouter le brame du Cerf.

Qu'il nous soit permis de présenter nos sincères condoléances à ses enfants (il a eu en outre la joie de connaître son arrière petit-fils).

Philippe Calmon

IN MEMORIAM : GILBERT FOUCAUD

Gilbert Foucaud nous a quittés le 24 mars au milieu du vieux Figeac qu'il aimait tant. Figeac, il ne s'est pas contenté de l'aimer, il a aussi étudié son histoire et ses monuments et transmis à de nombreux Figeacois la mémoire qu'il avait ainsi recueillie.

M. et Mme Foucaud, car il ne saurait être question de dissocier ce couple si uni de professeurs, lui d'histoire et géographie et elle de lettres, nommés à Figeac en 1953, ont consacré leur vie à la formation de jeunes Figeacois. Esprit curieux, Mr. Foucaud a parallèlement entrepris d'une part, de préserver les archives municipales de Figeac, d'autre part de se livrer à diverses fouilles, notamment de sites gallo-romains. Mais sa préoccupation principale furent les pierres de Figeac : vieux quartiers et vieilles maisons. La création du secteur sauvegardé de Figeac fut pour lui l'occasion de guider de ses conseils amicaux, aménageurs et étudiants, car il savait plus qu'un autre rendre son âme à cette ville qui renaissait. Les travaux qu'il a menés à propos de l'église Notre-Dame du Puy et de son quartier, attestent à l'évidence qu'il en avait capté l'âme et la spiritualité.

Ayant eu l'occasion de travailler à plusieurs reprises et encore récemment avec lui, je peux témoigner de ses connaissances infinies bien sûr, mais aussi de sa gentillesse inlassable et de la joie qu'il avait à faire découvrir et comprendre à d'autres ce qu'il savait. Figeacois d'adoption, il était cependant resté attaché à son pays natal, le Poitou où il passait la plupart de ses vacances et qu'il a fait découvrir et comprendre à tant de Lotois avec le même enthousiasme, et particulièrement ces grands bois qu'il regrettait un peu et où il se rendait à l'automne écouter le brame du Cerf.

Qu'il nous soit permis de présenter nos sincères condoléances à ses enfants (il a eu en outre la joie de connaître son arrière petit-fils).

Philippe Calmon

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

SÉANCE DU 2 AVRIL 2009 *
Présidence : M. FOISSAC

Décès

- M. Gilbert Foucaud, de Figeac

Nouveaux membres

- Mme Marion Sartre, de Beaumont-de-Lomagne (82)
- Mme Gaëlle Duchene, de Lhospitalet
- M. Jean Ségalard, de Cerny (91)
- Mme Jeanne Dugot, de Vire

Congrès

Le programme définitif du Congrès de la Fédération historique Midi-Pyrénées, les 19, 20 et 21 juin, vient de nous être adressé.

Dons

- De M. Bruno Sabatier : plusieurs numéros manquants de la revue *Quercy-Recherche*.

Pays d'art et d'histoire de la vallée de la Dordogne lotoise

Le comité scientifique de cette association nous a communiqué le compte-rendu de sa réunion du 30 janvier en vue de l'élaboration du Centre d'interprétation de l'architecture, du patrimoine et du paysage (CIAPP) dont l'ouverture est prévue à l'été 2010.

Ouvrage à paraître

Notre sociétaire Jean Ségalard propose en souscription un ouvrage sur "Masclat en Bouriane. A l'ombre du vieux tilleul".

Communication

GAGNAC-SUR-CÈRE. INTERVENTION ARCHÉOLOGIQUE DANS LA CAVE DE LA MAIRIE *(M. Girault et Mme Rousset)*

Ces recherches limitées ont révélé une occupation du Ier-IVe siècles après J.C. et du haut Moyen Age : fosse aménagée dès le VIIe siècle pour recevoir

---

* *Présents* : Mmes Bouat, Duthu, A. Foissac, Lagarrigue, Revellat, Royère. Mlles Cavaroc, Denjean. M.M. Baux, Bouat, Brugnera, Foissac, Gérard, Linon, Rausières, Rigal, Royère, Sabatier.

une sépulture mérovingienne remaniée lors de la mise en place d'un cercueil taillé dans un tronc d'arbre daté au radio-carbone du Xe siècle. Cette découverte, exceptionnelle, confirme celle faite vers 1911 dans le fort de Gagnac de squelettes également placés dans des troncs d'arbre.

Floirac. Fouilles de sauvetage sur le côté nord de l'église *(MM. Girault et Carrière)*

Une sépulture a été découverte en 2006 lors de travaux d'assainissement sur la place de l'église. Elle a fait l'objet d'une fouille et d'une étude qui attribue cette tombe au Xe/XIe siècle (l'église actuelle a été construite sur l'emplacement de l'église antérieure démolie en 1750). Des fragments de *tegulae* attestent une occupation gallo-romaine dès le Ier siècle ap. J.C.

Victor Delbos et la philosophie *(M. Maisonhaute)*

Cette communication évoque une certaine actuallité de ce philosophe d'origine figeacoise (1862-1916) dont les ouvrages sont régulièrement réédités. L'auteur montre en quoi l'approche du philosophe est soigneusement dissociée de toute arrière-pensée religieuse.

La truffe *(M. Sourzat)*

Notre sociétaire présente successivement les différentes variétés de truffes présentes sur la planète avec leur aspect, leur biotope, leurs caractéristiques olfactives et gustatives, en commençant, bien sûr, par *tuber melanosporum*. Les sociétaires peuvent ainsi se familiariser avec les plus exotiques des truffes dont la très chère truffe blanche italienne qui bat des records de prix sur les étals des boutiques de luxe parisiennes. Il examine ensuite les principaux aspects de la trufficulture elle-même, son aire géographique, ses contraintes, ses succès et échecs, le tout dans une perspective historique qui sera largement débattue avec l'assistance : pourquoi assiste-t-on à une raréfaction de la truffe "du Quercy" ? Après avoir rappelé les records de production des siècles passés, Pierre Sourzat présente la plupart des hypothèses aujourd'hui retenues dont la plus sérieuse semble être la concurrence des champignons (*tuber brumale*) issus d'un couvert végétal devenu trop dense, sur ou à proximité des truffières. Plus que les changements climatiques, la quasi-disparition de l'agro-pastoralisme et le retour de la forêt auraient ainsi une influence catastrophique sur la production de *tuber melanosporum* dont le biotope idéal correspond à un espace découvert. Les tentatives de préservation et de réintroduction ont connu des fortunes diverses : irrigation, tailles spéciales, mycorhization d'essences nouvelles, travaux agricoles spécifiques, lutte contre les prédateurs, rien n'a été négligé pour assurer le retour triomphant du "diamant noir du Quercy".

*
* *

SÉANCE DU 7 MAI 2009 *
Présidence : M. Foissac

Nouveaux membres

- Mme Guylène Serin, de Cahors
- M. Henri Etienne Balssac, de Cahors

Dons

- De Bruno Sabatier, un inventaire des articles parus dans le BSEL de 1978 à 2008 qui permettra une recherche par lieu, et à terme un accès informatisé.
- De Cécile Dubuisson, un exemplaire de son mémoire de Master II sur "Les lieux de pèlerinage médiévaux des diocèses de Tulle et de Cahors".

Communications présentées

Oppidum du Puy-d'Issolud. Clous trouvés lors des recherches à la fontaine de Loulié *(M. Girault)*

Les fouilles ont mis au jour 1233 clous, dont 270 entiers, Clous de charpente, de menuiserie, de chaussures ou de maréchalerie (ceux-ci datables du XIe au XIVe siècles). Ils permettent de situer les zones de culture de la vigne et les clôtures, ainsi que les traces de l'exploitation de la falaise de travertin à partir du XIIIe siècle.

Curieuse structure découverte sur la commune de St Jean-Lagineste *(M. Girault)*

En 1975 des travaux agricoles à Nègre Garrigues, près du hameau de Valade, ont révélé un socle rocheux de grès portant plusieurs trous et appelé "Peyro traoucado". En 2008 un examen plus approfondi y a reconnu des trous de poteaux attestant un habitat pouvant être du Néolithique. Ce secteur a déjà livré des haches polies.

Communication en séance

L'inventaire des Chrysididae du Lot *(M. Tussac)*

Entomologiste amateur, l'auteur de cette communication présente les principales superfamilles d'Hyménoptères recensés dans le Lot, principalement dans les forêts communales ou domaniales de Cardaillac, Lavercantière et Monclar. Chaque spécimen, photographié ou dessiné, est décrit dans son biotope avec un aperçu de ses mœurs.

*
* *

---

* *Présents* : Mmes Bouat, Deladerrière, Duthu, A. Foissac, Girardat, Imbert, Revellat, Rousset, Royère. Mlles Brun, Cavaroc, Denjean. M.M. Andral, Audoin, Baux, Bouat, David, Deladerrière, Delmon, Gérard, Foissac, Lagaly, Lemaire, Linon, Rigal, Royère, Sabatier, Tussac.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A 21h50, le président lève la séance et déclare ouverte l'Assemblée générale extraordinaire.

Il s'agit de pourvoir deux sièges vacants du conseil d'administration. Seuls candidats déclarés, M. Jean Royère et Bruno Sabatier sont élus à l'unanimité des membres présents.

Sur proposition du dernier conseil d'administration, l'assemblée décide, également à l'unanimité, de porter le prix de vente du Bulletin au numéro à 6 € pour les sociétaires et 10 € pour les non-sociétaires.

La séance est levée à 20h15.

*
* *

SÉANCE DU 4 JUIN 2009 *
Présidence : M. Foissac

Nouveau membre

- Mme Colette Gay, de Bretenoux.

Manifestations signalées

- Un point est fait sur le 59ème Congrès de la Fédération Historique Midi-Pyrénées des 19, 20 et 21 juin.

- Le Conseil d'Administration de la SEL remercie toutes les personnes qui ont bien voulu contribuer par leur présence et leur aide au succès de l'inauguration de nos nouveaux locaux, le mardi 19 mai.

Ouvrages reçus

- La promotion 2008-2009 du Master Patrimoine de Cahors nous offre un ouvrage sur sa réalisation de l'année : "*Atoga No Mangareva*. Histoire Mangarévienne" qui sera ensuite présenté en séance.

- "Salviac. Eglise Saint-Jacques-le-Majeur. les trésors d'un édifice restauré", brochure éditée par le Conseil Général dont on appréciera à la fois la compacité, la qualité du texte, la richesse des illustrations... et les références aux articles publiés sur Salviac dans le BSEL.

- "Les Mystères du Lot. Histoires insolites, étranges, criminelles et extraordinaires" de Elisa Sabathié aux éditions De Borée. Cet ouvrage appelle de notre part les plus extrêmes réserves. Il apparaît clairement qu'on été "réécrits" de nombreux articles inédits parus dans notre Bulletin, sans l'autorisation des auteurs ou de la rédaction du BSEL et sans la moindre réfé-

---

* *Présents* : Mmes Brun, Cavaroc, Chappé, Denjean, Duthu, Filipozzi, Foissac A., Girardat, Imbert, Longueville, Revellat, Robert, Royère, Szymanski, Teil, Zimmerman. M.M. Audoin, Baux, Brugnéra, Creuzeau, Deladerrière, Delmon, Denjean, Foissac P., Gauthier, Linon, Rausières, Rigal, Royère, Sabatier.

rence bibliographique indiquant clairement leur origine, ne serait-ce qu'en note. Il nous appartiendra de nous prononcer en Conseil d'Administration sur l'opportunité d'ester en justice.

Ouvrage à paraître

- "La sculpture flamboyante (Limousin, Guyenne, Quercy) par Jacques Baudoin. Editions Créer, de Brioude (43).

Communication

La promotion 2008-2009 du Master professionnel Patrimoine a, cette année, réalisé un travail original et particulièrement exotique, sans toutefois négliger notre Quercy. Les étudiants sont venus nous livrer les secrets de cet apparent paradoxe.

L'initiative de ce travail appartient à notre ami Laurent Guillaut, Conservateur du Musée Henri-Martin, qui a découvert dans les réserves du Musée, une statuette considérée jusque là comme une "divinité néo-calédonienne". Il s'agit en fait de la représentation du dieu Rongo, "originaire" de l'archipel polynésien des Gambier et plus précisément de l'île de Mangareva. Cette statuette a été rapportée dans le Lot par Joseph Bonafous-Murat, neuveu du Roi de Naples et officier de marine. Les étudiants se sont attachés à retracer la carrière originale de cet officier passé du service de son oncle à la marine marchande, donateur de la statuette acquise certainement avec d'autres objets polynésiens dans un port d'Amérique du Sud.

Mais les étranges rapports entre Mangareva et le Lot ne s'arrêtent pas là puisque l'évangélisation des indigènes, œuvre missionnaire de la Congrégation de Picpus, compte plusieurs Lotois dont les racines ont parfois inspiré l'architecture religieuse locale. En témoigne la curieuse Maison du Roi qui n'est pas sans rappeler quelques pigeonniers de nos causses. En dépit de grandes difficultés matérielles et de conflits avec les autorités laïques qui mettront fin à la théocratie en 1881, les missionnaires de Picpus poursuivront leur œuvre jusqu'à nos jours.

FOUILLES DE SAUVETAGE
dans le bourg de FLOIRAC (Lot)

Introduction :

Le 30 septembre 2006, le lieutenant-colonel Jean Pierre Biberson et Michel Daubet (Inspecteur honoraire l'Académie de Toulouse) adjoints au maire de Floirac nous informent de la découverte d'une sépultures à Floirac, place de l'église, suite à des travaux d'assainissement. Le chantier, par ordre de la mairie de Floirac, a été immédiatement arrêté. Un rapport est parti le 30 septembre de la mairie de Floirac, adressé à Michel Vaginay (Conservateur régional de l'Archéologie en Midi-Pyrénées). Par téléphone, il a été décidé avec Pierre Chalard, responsable des recherches archéologiques dans le Lot, de faire une fouille de sauvetage uniquement sur la partie touchée par la tranchée de l'assainissement.

Avec une équipe de bénévoles constituée en urgence, nous avons dégagé les vestiges dans la tranchée les 3 et 4 novembre 2006, réalisé un plan à la base et une coupe stratigraphique, décrit et essayé de daté les différentes structures mises au jour.

Les ossements ont été laissés en place (sur la directive du S.R.A.), et la fouille préservée par des tôles et des barrières.

Le 9 novembre, Laurent Sévègnes (S.R.A., nouveau responsable du Lot) est venu sur le site pour rencontrer les élus Messieurs Michel Daubet et Jean-Pierre Biberson. La tranchée avait été remblayée jusqu'à la tombe, sur un impératif de l'entreprise pour des contrôles d'étanchéité.

Laurent Sévègnes nous a demandé de terminer la fouille de la sépulture, de faire les relevés, de la préserver par une bâche plastique et de remblayer la tranchée. Le suivi des tranchées et la fouille éventuelle des structures pourraient être réalisés par une entreprise d'archéologie privée (en cas de fonds disponibles), sinon par des bénévoles archéologues.

Les 10 et 11 novembre 2006, la fouille de la tombe et les relevés ont été réalisés avec la collaboration d'archéologues, selon les directives du S.R.A. Une bâche agricole a été placée au-dessus des structures dégagées. Le remblayage de la tranchée a été effectué par la mairie.

Le 16 avril 2007, l'entreprise a repris la tranchée entre la tour et l'église (1 m de largeur sur 1,20 à 1,30 m de profondeur). Les recherches ont duré 4 jours (du 16 avril au 19 avril 2007). Nos interventions ont eu lieu pendant les travaux de l'entreprise et après 17 heures jusqu'à la tombée de la nuit. Le mauvais temps avec la pluie et la rupture d'une canalisation d'eau par la pelle mécanique n'ont pas facilité nos recherches dans la terre argileuse.

Trois jours ont été consacrés à la tranchée entre l'église et la tour et deux jours à un sondage de 16 m² effectué entre la fontaine et la tour.

Durant deux ans, Michel Daubet et Michel Carrière ont suivi les travaux dans et autour du village de Floirac et ont fait des observations dans les tranchées de l'assainissement ce qui a notamment permis de trouver une sépulture du haut Moyen Age.

- **Que sait-on exactement du centre du bourg de Floirac ?** (d'après Michel Carrière) [1] (figure 1)

- ***L'église***

- Adhémar vicomte des Echelles, meurt vers 937. Il rétablit l'abbaye de Tulle ruinée par les Normands et par son deuxième testament, à l'approche de sa mort, lui donne entre autres la terre et l'église de Floyrac qu'il avait usurpée [2].

- 25 juillet 1720 - Dame Marie de Lestrade Floirac « seigneuresse dudit lieu est décédée le 25 juillet 1720 et a été ensevelie dans notre église au pied du grand autel... ».

- Le prieur Jean Joseph de Lagrange Gourdon de Lavercantière désireux d'agrandir l'église, en mauvais état et trop petite, achète deux maisons le 12 octobre 1736 [3] :

a - La maison de Jeanne de Périer veuve de Jacques Lamothe (acquise de Antoine Ranly le 18 décembre 1730). « Laquelle dite maison se confronte du levant avec la place publique..., du midy avec l'église dud. présent lieu chemin entre deux, du nord avec la maison de Jean Brumeilhe (la maison Brumeilhe correspond au n° 235 du terrier de 1774) chemin entre deux et du couchant avec le patus qui est entre la maison presbitérale et lad. chambre et devant dud. cellier.

b - La maison d'Antoine Foussac, « maison d'habitation dud. Foussac jogniant l'église paroisialle du présent lieu (acquise d'Antoine

Beyssen le 23 octobre 1718). Ledit Foussac ne pourra « sortir aucune planche ny le paver de ladite maison ».

Le 12 octobre 1750 Jean Joseph de Lavercantière passe devant notaire les contrats pour la démolition de l'ancienne église et la construction de la nouvelle (église actuelle) [4]. Le contrat de Jean Nauzin, m^e^ maçon, comporte le passage suivant : « Dans la batisse cy. dessus mentionnée... sont comprises toutes les murailles... et aussy toutes les vouttes à l'exception de la voutte du cavau de la chapelle du château... »

- Le caveau des seigneurs de Floirac a été découvert en 1927 par l'abbé Tournier. Il est situé au centre de la chapelle Saint Joseph dans le bras nord du transept de l'église, ce qui a fait dire à l'abbé Darnis que l'église ancienne était un petit bâtiment qui « occupait le côté nord de l'église actuelle » [5]. Dans ce caveau, après la construction de la nouvelle église, seront ensevelis dame Magdeleine Chapt de Rastignac (11-2-1766) et son époux messire Marc de Lagrange-Gourdon seigneur de Floirac (14-09-1769).

- ***La tour***

- Un hommage rendu au vicomte de Turenne Bernard de Comminges par Adhémar Bovis de Martel le 2 novembre 1334 mentionne le « *castrum* » de Floyrac [6].

- Le jour de Toussaint, l'an 1451, noble Étienne de Lestrade seigneur d'Agude et de Floyrac arrente divers biens et en particulier : une maison « confrontant le chemin public de la porte de Floyrac vers le port » ... et une terre « confrontant la chambre sous la forteresse, la tour de Floyrac et le chemin ... ».

- Un hommage au vicomte rendu en 1493 par Anthoine de Loubrayrie fait état de « la mothe et forteresse du lieu de Floyrac [7]».

- Le premier document signalant la tour de Floyrac est une lettre de rémission accordée par le roi Charles VI à la seigneuresse datée du 18 septembre 1394 [8].

Floirac ayant été occupé à plusieurs reprises par les « Anglais » et étant pratiquement désert, cette tour n'a pu être bâtie qu'avant la guerre de Cent Ans. Par son architecture, elle se rattache à l'ensemble des tours médiévales de notre région construites au XIIIe siècle (seule la tour de Teyssieu est datée : elle a été construite peu après 1232 [9]).

La tour de Floyrac qui a été utilisée à des usages divers (habitation temporaire - salle de justice et prison - mairie - pigeonnier - château d'eau...) a subi plusieurs modifications au cours des siècles. En particulier une porte (dont le seuil se trouve à un mètre au-dessus du sol actuel)

construite à une date inconnue, permettait au XVIIIe siècle d'entrer de plain-pied dans la tour depuis la place. Cette dernière était donc plus élevée qu'actuellement, ce que confirme par ailleurs l'implantation des trois tilleuls.

- ***La place de l'église***

- La majeure partie de la place de l'église était sensiblement à son niveau actuel lors de l'implantation de l'adduction d'eau communale qui remonte à 1872. La place du four, quant à elle, est restée plus élevée qu'aujourd'hui jusque vers 1910, date de démolition de l'ancien four banal.

- On a tout lieu de penser que le niveau de la place de l'église et des rues adjacentes a été modifié vers 1853 lors de la construction du chemin vicinal d'intérêt commun n° 12 traversant le bourg.

- Depuis longtemps, on supposait la présence d'un ancien cimetière au-devant de l'église actuelle vers l'est. Cette supposition semblait confirmée par la découverte d'ossements humains dans le sous-sol de la maison n° 92 de l'actuel cadastre. Une tombe, semble-t-il du haut Moyen-Age, a également été détruite lors de la construction du garage derrière la maison n° 162 (parcelle n° 434).

Ce cimetière ancien serait antérieur à l'achat des maisons pour la construction de l'église actuelle, donc à 1736.

DESCRIPTION DES DÉCOUVERTES AUTOUR DE L'ÉGLISE

- Travaux du mois de novembre 2006

En partant de l'est vers l'ouest (figures 2)

Un mur (A), orienté Est-Ouest, vient se bloquer côté ouest contre un autre mur orienté nord-sud beaucoup plus ancien. Construit en pierres sèches, à double parement, avec de gros blocs bien taillés, il a pour dimensions : 0,70 m de largeur, 0,70 m de hauteur conservée. Ses fondations reposent sur un terrain meuble.

Son rôle est pour l'instant indéterminé. Sa date de construction, sans doute XVIIe - XVIIIe siècles, pourrait correspondre à l'ancien cimetière qui se trouvait place de l'église.

Un autre mur (B), orienté nord-sud, construit en pierres sèches plus au moins taillées, est à double parement avec un fourrage intérieur. Il a pour dimensions : 0,85 m de largeur, 0,80 m de hauteur conservée. Ses fondations reposent en partie sur le rocher côté est.

Sépulture S-1 - Derrière le mur (B), côté ouest, se trouvait une tombe d'adulte (figure 3, endroit 1) orientée sensiblement sud-nord (azimut 163°) du type à réserve céphalique (logette), bâtie sur un sol, avec des moellons plus ou moins équarris en calcaire local sans mortier. Située à 0,70 m du sol de la place de Floirac, elle a été détruite côté sud-est par la pelle mécanique. La couverture était composée de 4 dalles en calcaire de 6 à 7 cm d'épaisseur, placées en recouvrement.

Ses dimensions intérieures sont : longueur =1,70 m largeur maximum = 0,38 m et profondeur 0,22 à 0,25 m.

À l'intérieur, le squelette d'un adulte d'environ 1,65 m de longueur, reposait en décubitus dorsal, les mains sur la poitrine. Les os étaient en très mauvais état, certains réduits à l'état de poudre, d'autres fracturés. Le crâne avait été brisé par la pelle mécanique, la mandibule n'a pas été retrouvée. Les dents détachées de la mâchoire étaient brisées.

Lors des travaux, des personnes du village avaient recueilli une partie du squelette : la moitié droite du bassin, les fémurs et une partie des tibias. Les autres ossements étaient en place.

La datation au radiocarbone par l'Université Claude Bernard de Lyon a donné le résultat suivant :

Code laboratoire Ly-14095
Activité 14C par rapport au standard international : 88,36 % + ou - 0,38.
Rapport isotopique 13C / 12C (°/00) : -19,12.
Age 14 C BP : -995 + ou - 35.
Age Calibré de 989 à 1151 ap. J.-C. (Intervalle de confiance 95 %).
Dates les plus probables (proba décroissantes) : 1023.

Sépultures secondaires - Derrière le mur (B) au-dessus de la tombe, et plus à l'ouest, sur 0,40 cm d'épaisseur, le sol est composé d'une terre argileuse brun rouge (figure 3, endroit 4), contenant de rares petits éléments calcaires.

Dans cette terre, côté ouest de la tombe et presque au niveau d'une dalle de fermeture, se trouvait un crâne d'adulte (figure 3, endroit 2) endommagé par les travaux, un humérus et quelques fragments d'os non identifiés. Un tibia reposait sur une autre dalle de fermeture à la limite de la tranchée côté nord. Ces os en vrac se trouvaient en position secondaire.

Au-dessus et du côté est de la tombe, on a retrouvé d'autres ossements humains également en position secondaire appartenant semble-

t-il à un autre adulte (figure 3, endroit 3) : une mandibule incomplète, un fragment de fémur, un humérus avec son radius non en connexion, une côte, et une omoplate cassée.

Coupe E-F réalisée côté est du mur (B), sur face nord de la tranchée (figure 4)

Couche 1 : Bitume de la place de l'église.

Couche 2 : 0, 08 à 0,09 m - Castine.

Couche 3 : 0, 25 à 0,40 m - Remblai composé de pierraille calcaire. La terre argilo-sableuse entre les pierres est grise à gris foncé, elle contient quelques charbons de bois.

Couche 4 : 0,25 à 0,50 m - Remblai composé de pierraille calcaire, de pierres calcaires de construction, de galets de la Dordogne (de moyenne et grande dimension) et de quelques fragments de brique. La terre argilo-sableuse entre les pierres est gris foncé à gris, elle contient quelques charbons de bois. À la base du remblai, plusieurs ossements humains vagabonds, une dent de cochon et trois tessons de céramique. Un tesson appartient à un pot à col divergent comportant un bord en bandeau. La pâte est grise, la surface externe et la surface interne gris foncé. Le dégraissant sableux est composé de mica et de feldspath. Datation attribuable aux XIIIe XIVe siècle.

Couche 5 : 0,15 à 0,30 m - Zone de terre fortement rubéfiée, avec quelques petites pierres calcaires ayant subi l'action du feu et des charbons de bois.

Couche 6 : 0,05 à 0,15 m - Cailloutis à petits et moyens éléments calcaires enrobés d'une terre argilo-sableuse brun foncé. Sol compact, également quelques petits galets et de rares fragments de brique.

Couche 7 : Sol de circulation très compact, qui repose sur le rocher (?). Petits galets, très petits fragments de brique et quelques charbons de bois.

Couche 8 : Cailloutis.

Couche 9 : Rocher ?

Coupe stratigraphique E- F réalisée côté ouest du mur (B), sur face nord de la tranchée (figure 4)

Couche 1 : Bitume de la place de l'église.

Couche 2 : 0,10 m- Remblai composé d'un cailloutis moderne.

Couche 10 : 0,95 m- Remblai composé de pierrailles, de blocs calcaires

et de quelques pierres de construction mélangées avec une terre argileuse gris foncé.

Couche 11 : Reste d'un ancien dallage, composé de dallettes en calcaire local.

Couche 12 : 0,70 m - Terre argileuse brun rouge à brun jaune, renfermant quelques petits éléments calcaires, quelques galets de quartz et des ossements humains non en place.

Matériel archéologique : fragments de céramique du moyen Age et gallo-romaine avec un fragment de céramique sigillée.

Couche 13 : Sol

- **Travaux du mois d'avril 2007** (figures 2 et 5)

Une tranchée entre la tour et l'église, de 1 m de large sur 1,20 m à 1,30 m de profondeur a été réalisée sous notre contrôle par l'entreprise pour rejoindre le collecteur principal qui avait été placé au mois de septembre 2006 à côté de la tombe. Nous avons demandé à l'entreprise de creuser par tranche de 10 cm et horizontalement de façon à détecter tous vestiges archéologiques. Côté sud de la tranchée, un mur (D) à double parement de pierres plates bien taillées, sans lien, d'épaisseur 0,70 m est conservé sur une élévation de 0,90 à 1 m. Au milieu du mur et à sa base, sur une longueur de 1,50 m, des pierres plates mises en arête de « poisson » reposent sur le rocher ou une grande dalle (?). Elles sont recouvertes de petites dallettes pour faire un plan horizontal. La longueur totale de ce mur est de 8,80 m. Sur 5 m de longueur, son élévation présente plusieurs assises formant des ressauts.

La tranchée a été élargie jusqu'au mur pour permettre son dégagement. Il n'a pas été possible de dégager son retour ouest en direction du sud, car on était trop près de l'église actuelle. Nous avons dégagé à plusieurs endroits le mur pour avoir son épaisseur et trouver un retour éventuel sur sa longueur.

Le remplissage dans la tranchée, côté nord du mur et sur toute sa longueur était uniquement composé d'un remblai constitué de pierrailles, de blocs calcaires et de quelques pierres de construction mélangés avec une terre argileuse gris foncé. Le matériel archéologique se compose uniquement de fragments de tuiles modernes et d'ardoises datant de la fin du XVIIIe ou du début XIXe siècle. Quelques ossements humains fracturés étaient éparpillés dans le remplissage.

À l'extrémité est du mur (D), jusqu'au mur (C), le remplissage était composé d'un cailloutis moderne de 0,25 m d'épaisseur, puis d'une terre argileuse brun rouge à brun jaune de 0,70 m d'épaisseur, renfermant quelques petits éléments calcaires, des galets de quartz, deux clous

de cercueil et des ossements humains vagabonds. Côté ouest la couche d'argile moins importante reposait sur un autre remblai composé de pierrailles à plat mélangé à une terre grise. Côté sud est de la tranchée et dans le prolongement du mur (D), la couche de terre argileuse brun rouge était moins épaisse (0,30 m) et elle reposait sur un autre remblai composé d'éléments calcaires plus ou moins horizontaux mélangé à une terre argileuse grise contenant quelques fragments de céramique médiévale (XIIIe / XIVe siècles).

À 1,10 m de profondeur, se trouvait un sol de circulation contenant en surface des charbons de bois, quelques fragments de terre rubéfiés, des petits galets et des petits fragments de céramiques médiévales. La tombe semble reposer sur ce sol.

À l'extrémité du mur (D) et au-dessus du mur sur 1 m de longueur et 0,40 m de profondeur, une fosse contenait des tuiles à crochet cassées attribuables au XIXe siècle, mélangées à de nombreux charbons de bois.

Coupe stratigraphique G- H réalisée côté ouest du mur (B), sur face sud de la tranchée (figure 4)

Couche 1 : Bitume de la place de l'église.

Couche 2 : 0,10 m - Castine.

Couche 3 : 0,20 à 0,25 m - Remblai composé de pierraille calcaire. La terre argilo-sableuse entre les pierres est grise à gris foncé, elle contient quelques charbons de bois.

Couche 4 : 0,40 m - Fosse contenant des tuiles à crochet cassées attribuables au XIXe siècle, mélangées avec de nombreux charbons de bois.

Couche 5 : 0,20 à 0,75 m - Terre argileuse brun rouge à brun jaune, renfermant quelques petits éléments calcaires et des ossements humains non en place.

Couche 6 : Cailloutis à petits et moyens éléments calcaires enrobés d'une terre argilo-sableuse brun foncé.

Sondage entre la tour et la fontaine (figures 2 et 6)

Avant le creusement de la tranchée latérale (côté nord de la sépulture), nous avons effectué un sondage sur 16 m^{2} pour contrôler l'existence éventuelle d'autres sépultures en place. Malheureusement la moitié de cette surface a été perturbée par la présence de 3 tuyaux reliant le château d'eau ancien (qui était dans la tour) à la fontaine et à l'alimentation en eau du village. Ces tuyaux étaient inconnus au service des eaux de la mairie.

À 1,50 m à l'ouest du mur (B), un angle de mur en pierres sèches (C) et à double parement a été mis au jour sur une longueur de 2 m. Côté nord le mur a été partiellement détruit par les tranchées d'adduction d'eau depuis le château d'eau.

La première rangée de pierres du mur (C) était inclinée sur son sommet. Un sondage côté nord du mur nous a permis de retrouver son élévation sur 1 m de hauteur. L'appareil était réalisé en pierres calcaires plates de moyenne dimension, plus ou moins taillées de la région de Floirac. Entre le mur (C) et le mur (B), on retrouve le comblement réalisé avec de la terre argileuse brun rouge à brun jaune de 0,70 m d'épaisseur contenant des ossements humains vagabonds, de la céramique médiévale, gallo-romaine et quelques fragments de tuiles à rebord.

Un crâne humain d'adulte en position secondaire, couché sur le côté droit se trouvait accolé dans l'angle sud du mur (C), la mâchoire est absente et le crâne est troué. Au-dessus du crâne reposait une rotule, sur son côté Est un fragment d'ilium (os du coxal) et de fémur droit. Deux fragments de tuiles à rebord se trouvaient également le long du mur face sud.

Sous la couche d'argile, on retrouve une couche de cailloutis mélangée à une terre argileuse grise contenant quelques fragments de céramique médiévale, une plaque en tôle de bronze et deux dents de cochon.

- **Interprétation des découvertes**

Par leurs mises en œuvre de moellons calcaires disparates, juste dégrossis, montés à pierres sèches et dans lesquels on remarque quelques assises en arêtes de poissons, les tronçons des murs B, C, D pourraient appartenir à une phase ou à des phases de construction des IXe-XIe siècles. Par ailleurs, la sépulture composée de dalles de calcaire qui a été placée contre le mur B, et donc postérieure à la mise en œuvre de ce mur B, est datée au radiocarbone début du XIe siècle. L'ensemble de ces vestiges fut recoupé par la construction de la tour castrale dans la première moitié du XIIIe siècle. Dans l'état actuel des connaissances, il est difficile de définir la nature des bâtiments dont on ne perçoit aujourd'hui que trois tronçons. On peut cependant penser qu'ils n'appartiennent pas à l'église antérieure à 1736 puisqu'à cette date il existait à cet emplacement deux maisons. Ils pourraient éventuellement être liés soit à l'enclos d'un cimetière primitif, soit à de simples maisons.

Le mur (D) pourrait être l'ancienne église, mais sa largeur semble trop faible, et sa construction n'est pas très soignée. Nous pensons que ce mur pourrait faire partie des fondations de l'enclos du cimetière

primitif, le mur (A) pouvant correspondre à l'agrandissement du cimetière au XVIIe siècle. La tombe derrière le mur (B) est antérieure à celui-ci et à la construction de la tour.

- Observation dans les tranchées de l'assainissement [10]

Les endroits des découvertes sont repérés par un numéro sur le plan cadastral (figure 7)

1 - Dans la rue à environ 1 m de la parcelle AC-403 reste d'un ancien mur sur plusieurs mètres de longueur. Le sommet du mur se situe à 0.30 m de la surface de la rue actuelle et sa base à 1,50 m de profondeur.

En face AC-158 le rocher est à environ 2,40 m de profondeur, au-dessus ce n'est qu'un remblaiement de terre avec pierres et quelques galets.

En face AC-157, contre AC-158, un fragment de *tegulae* en fond de tranchée.

2 - Morceaux de *tegulae* et fragment de brique épaisse (7 cm) avec reste de mortier rose à environ 0,65 m de profondeur (base de remblaiement au-dessus du limon argileux ocre de base).

3 - Amas de grosses pierres dans le remplissage (reste d'un mur ?).

4 - Reste d'un ancien mur en belle pierre de taille calcaire arrivant presque à la surface de la rue, mais en grande partie détruit par des travaux antérieurs. Il s'agit vraisemblablement d'une partie des fondations de l'ancienne maison Lamothe rebâtie à l'ouest (AC-77) après 1872. Dans le prolongement de ce mur et à l'angle nord-ouest de l'immeuble AC-78 des travaux, en décembre 2000, avaient mis au jour un ancien puisard en maçonnerie de pierre sèche, destiné semble-t-il à l'immeuble AC-78 ou à un immeuble plus ancien (figure 8).

5 - Apparition du rocher à 1,30 m de profondeur. Vers le nord uniquement un remblaiement sur 1,50 m à 2 m (minimum) d'épaisseur. Vers le sud en remontant la rue apparition progressive du limon argileux ocre de base qui atteint rapidement plus de 1 m d'épaisseur. Un bord de *tegulae* à 0.90 m de profondeur.

6 - Tranchée de 1.80 m de profondeur avec à la base 1.20 m de limon argileux de base. Dans l'alignement de la façade de l'immeuble AC-69 se trouve jusqu'à 1,50 m de profondeur la fondation d'un bâtiment (ancienne maison Cellier démolie en 1923). À l'ouest de ce mur et jusqu'à sa base remplissage terreux. Dans le remblai, quelques fragments de *tegulae* et briques ou dalle de terre cuite.

7 - Au milieu de la rue et à environ 3 m des immeubles AC-69 et AC-70 reste d'un mur sur environ 7 m de longueur dont le sommet se situe à 0.35 m du sol actuel et la base vers 0.75 m de profondeur. Le reste de ce

mur présente en son maximum de hauteur quatre belles assises de pierres de taille régulière semblant bâties à sec. Vers la place, ce mur semble tourner à angle droit vers l'immeuble AC-175.

À la base de ce mur des fragments de *tegulae* et de pavage dans un remplissage terreux et caillouteux peu au-dessus du limon argileux de base. Également fragments de *tegulae* à la base de la tranchée de branchement de l'immeuble AC-175 et vers 1 m de profondeur.

Sépulture S-2 - A 9.20 m de l'angle de la terrasse de l'immeuble AC-70 (bureau de poste) et vers l'aval, dans la partie non détruite par trois tranchées et à 2.35 m de l'immeuble AC-69, a été trouvée à 0,70 m de profondeur la sépulture d'un individu âgé en partie détruite par les pelles mécaniques. (figure 9).

Le corps en position dorsale reposait sur un lit de fragments d'imbrices avec débris de mortier rose et au-dessus du corps des fragments de *tegulae* ; orientation tête au nord 20° est. Le crâne en position verticale a été amputé de sa partie postérieure par la pelle qui a également emporté les cervicales (à l'exception de l'axis qui se trouvait sur le bassin). Manquent également l'humérus gauche et une partie du radius et du cubitus et toute la jambe gauche. Le fémur droit est en position anormale.

L'étude de la Mandibule S2 a été réalisée par les docteurs Raphaël Daubet et Carine Ardouin-Daubet.

Description de la mandibule

La tubérosité masséterique est importante. Le corps de la mandibule est composé d'une base robuste avec une protubérance mentonnière conséquente et deux tubercules mentonniers de part et d'autre de la symphyse mentonnière ossifiée.

Les foramens mentonniers sont bien visibles, celui de droite étant plus petit que celui de gauche.

La partie alvéolaire supporte huit dents restantes qui sont : canine droite, incisive latérale droite, incisive centrale droite et gauche, incisive latérale gauche, canine gauche, deuxième prémolaire gauche et première molaire gauche. Les cloisons inter-dentaires sont inexistantes pour la plupart. Sur la face supérieure de cette partie alvéolaire au niveau postérieur on observe la cicatrisation des alvéoles.

Éléments de paléopathologie

• Parodontopathie - La parodontose (maladie des tissus de soutien de la dent) qui conduit à un déchaussement dentaire et à une perte des dents est attesté ici par :

- Une dissolution osseuse horizontale généralisée de l'ensemble de l'arcade mandibulaire.

- Atteinte de la furcation de la seule molaire restante.

- Absence ante-mortem de certaines dents (deuxième molaire gauche, deuxième prémolaire droite, première et deuxième molaire droite) et fonte osseuse totale dans ces secteurs (manifestation post cicatricielle chronique).

- Présence de tartre sous-gingival au collet de toutes les dents.

• Kyste péri-apical, au niveau de la deuxième prémolaire gauche. Il s'agit d'un kyste infectieux qui a fait suite à une nécrose pulpaire de cette dent. Celle-ci s'explique par l'exposition de la pulpe au niveau de la face occlusale, elle-même en rapport avec une fracture de la couronne ou a une abrasion pathologique de la dent.

• Lésions carieuses. On n'observe pas de carie mais deux points de déminéralisation de l'émail (taches brunes) sur la première molaire gauche et sur la canine droite.

Estimation de l'âge du décès

• Usure de l'émail - On note une abrasion importante des faces occlusales et des bords incisifs de l'ensemble des dents. La face masticatrice de la molaire est aplatie, les reliefs cuspidiens ont totalement disparu. Les bords incisifs du bloc incisivo-canin présentent des facettes d'usure laissant apparaître la dentine et la lumière canalaire des dents. Il semble s'agir ici d'une usure physiologique en rapport avec un âge avancé.

• Micro fêlures. Toutes les dents présentent des micros fêlures axiales de l'émail qui sont un marqueur fréquent de la sénescence (du vieillissement).

• Remodelage histologique des tissus dentaires. Une radiologie dentaire montre les marqueurs de la sénescence suivants :

- Une réduction de volume des chambres pulpaires et des lumières canalaires étroites.

- Une calcification intra-canalaire de l'incisive latérale droite.

- Une apposition cémentaire importante à l'extrémité des racines de la première molaire gauche.

• Phénomène d'égression. L'égression de la première molaire gauche indique un phénomène chronique long ayant fait suite à la perte de la dent antagoniste.

• Parodontopathie. La parodontopathie a entraîné la perte de plusieurs dents et l'on observe une cicatrisation alvéolaire ancienne ne laissant

subsister que l'os basal. Cela laisse penser que la chute des dents a eu lieu plusieurs années avant la mort.

Conclusion : L'étude des pièces anatomiques met en évidence l'existence d'une mandibule d'une robustesse frappante. Les éléments de paléopathologie indiquent un état dentaire très dégradé. L'usure importante des dents restantes, l'aspect de l'émail, la radiologie dentaire, plaident en faveur d'un l'individu d'âge avancé au moment du décès.

L'association de Floirac (A.A.S.F.) a fait réaliser une datation de cette sépulture. Une partie du squelette a été laissée sur place.

Code laboratoire Ly-14462
Activité 14C par rapport au standard international : 85,39 % + ou - 0,34.
Rapport isotopique 13C / 12C (°/00) : -19,28.
Age 14 C BP : -1270 + ou - 30.
Age Calibré de 667 à 805 ap. J.-C. (Intervalle de confiance 95 %).
Dates les plus probables (proba décroissantes) : 712, 767, 746.

8 - Le sol argileux de base se trouve à 1.70 m / 1.80 m de profondeur. Un amas de tuiles gallo-romaines (*tegulae* et imbrices) sur 4 à 5 épaisseurs superposées a été découvert vers 1.40 m de profondeur, presque au contact du sous-sol argileux. Un minuscule fragment de bronze a été trouvé entre deux tuiles.

D'après les ouvriers, à un mètre vers l'aval, au croisement des tranchées se trouvaient des restes humains dispersés. Nous avons récupéré une partie de péroné, à 1.40 m de profondeur.

À 2.10 m de l'angle du bâtiment AC-175 et vers AC-174, nous avons également récupéré à 1.05 m de profondeur un tibia et un crâne humain dont la partie faciale a été emportée par la pelle mécanique. Ces ossements sont en position secondaire.

Contre et au-devant des immeubles AC-174 et 175 à 0.50 / 0.60 m de profondeur dans le remblaiement apparaît une couche charbonneuse noire avec traces de sol rubéfié sur plusieurs mètres de longueur (incendie ?). Présence de quelques fragments de *tegulae* altérés par l'action du feu dans la couche charbonneuse.

9 - De la place au Ban de Gaubert : AC-157-156 : tranchée dans remblai comportant quelques fragments de tuiles à rebord.

10 - Antenne du Pré de Beyssen : AC-54 : remblai avec fragments de tuiles à rebord

- ÉTUDE DES CÉRAMIQUES PAR FRANCOIS MOSER

L'état général des tessons ne permet pas d'analyse fine, on notera cependant la présence de deux stocks distincts : les oules et bouilloires médiévales en terre grossière grumeleuse et mal cuite et des tessons de vases aux profils antiques ou antiquisants.

Les vases médiévaux :

Côté nord de l'église :

Les deux profils de bords montrent qu'il s'agit de formes bien connues au XIIIe siècle à Brive en particulier ;

Cependant les deux bords identifiables appartiennent à des formes très différentes dans leur conception même. Le pot correspondant au tesson (fig. 10, n° 1) a été tourné dans une pâte non ou très faiblement micacée et sa panse n'a pas été élargie à la main comme c'est le cas dans la très grande majorité des oules et des bouilloires de cette période. Il s'agit vraisemblablement d'un produit d'importation (quelques kilomètres suffisent à donner des pâtes très différentes). Le tesson (fig. 10, n° 2) appartenait à une marmite de forme plus courante plutôt sphérique avec un fond lenticulaire obtenue par déformation de la panse à partir de l'intérieur d'une part, en étalant l'argile de l'angulation de la base à l'extérieur d'autre part. Sa pâte, très micacée et riche en quartz correspond à ce que pourrait faire un potier des bords de la Dordogne, mélangeant l'argile des grottes des causes voisins avec une forte proportion de sable de la Dordogne.

Un tronçon d'anse (fig. 10, n° 9) cuit en cuisson oxydante mais fabriqué avec la même pâte pourrait provenir du même atelier.

Place du Teil (section AC, parcelle 178) tranchée à 0.50 m de profondeur :

Un fragment de col d'oule (fig. 10, n° 6) à pâte grise, le bord est incliné vers l'extérieur, la lèvre a un parement oblique. La surface interne du col a été lissée avec un outil dur, lorsque la pâte était encore fraîche. La pâte bien cuite est dure, noire à franges gris pâle, très fines, son dégraissant est composé exclusivement de grains de quartz roulés et concassés. Les micas sont absents, ce qui tendrait à indiquer que ce pot n'est pas d'origine locale : il peut provenir des plateaux calcaires portant des dépôts sidérolithiques. Une autre oule (figure 10, n° 7) présente le même profil avec ce bord incliné vers l'extérieur et sa lèvre à parement oblique. Cependant l'origine est certainement différente puisque la pâte est richement micacée. Elle contient quelques petits grains de quartz roulé. Elle a été bien cuite en cuisson réductrice puis oxydante : les sur-

faces sont violacées. Ce vase a beaucoup servi et noirci par la fumée du foyer. Ce type d'encolure est caractéristique de la charnière entre le XIIIe et le XIVe siècle.

Un fragment de panse (fig. 10, n° 8) porte une petite anse torique. L'état du tesson ne permet pas de préjuger de la forme générale du vaisseau. La pâte uniformément grise est d'origine locale, riche en micas et quartz roulés.

La céramique gallo-romaine :

Trois tessons de céramique sigillée trahissent un commerce avec la Graufesenque, mais il est impossible de déterminer les formes des vaisseaux auxquels ils appartenaient. Un fragment avec bord appartient à une assiette du type Dragendorff 22-23 (figure 11, n° 3). Un fond appartient à un bol hémisphérique Dragendorff 37, la base est décorée d'une guirlande (figure 11, n° 9).

Un bord appartient à une coupe hémisphérique à bord légèrement refermé et lèvre à bourrelet extérieur (figure 11, n° 2). Cette forme est bien connue de la céramique peinte du Forez de tradition gauloise. C'est la forme 16 A de R. Périchon , dite « bol de Roanne » (diamètre 16 cm) et la forme 136 de Santrot [12]. La pâte est très fine, sans dégraissant apparent et bien cuite. Le décor consiste en un engobe kaolinique blanc sur la panse du vase et sur la lèvre, et d'une étroite bande orangée sous la lèvre. Ce tesson montre que Floirac était déjà occupé à la fin du premier siècle.

Un petit tesson pourrait appartenir au rebord d'une jatte à bord rentrant cuite en cuisson réductrice (noyau brun) suivie d'un enfumage. Le profil du bord lié à la nature de la pâte suggèrerait une production du premier siècle (figure 11, n° 4).

Deux tessons appartenant à une jatte à bord rentrant (figure 11, n° 1) et pâte locale grise à noyau gris contiennent un fin dégraissant sableux et micacé en provenance de la Dordogne. Le type de cuisson suggère une fabrication de la première moitié du Ier siècle. Diamètre intérieur de l'ouverture environ 26 cm.

Une base de récipient (figure 11, n° 7) a un pied annulaire. La pâte est grise avec l'extérieur rouge et la paroi extérieure comporte un engobe blanc. Une autre base en céramique grise appartient à une jatte (figure 11, n° 6).

Il faut enfin signaler la présence d'un jeton ou d'un palet taillé par retouche abrupte à partir d'un tesson qui pourrait être gallo-romain (figure 11, n° 5) et une fusaïole en calcaire blanc, ornée d'une série de

points en creux, trouvée anciennement au Ban de Gaubert par M. Pech (figure 11, n° 8).

Les éléments de constructions gallo-romaines sont représentés par de nombreux fragments de *tegulae* et d'*imbrices* trouvés un peu partout dans le bourg de Floirac. Plusieurs ont été réutilisés dans une construction après fracture, car du mortier demeure collé sur des cassures. Des fragments de bords de *tegulae* attestent la présence de matériaux de construction massifs et ils appartiendraient à plusieurs toits.

- Conclusions

Ce type de tombe daté du Xe / XIe siècle découvert place de l'église à Floirac a été rencontré à plusieurs reprises dans le nord du Lot, à Creysse sous le rempart (daté 14C du IXe siècle) [13], à Carennac, lors de fouilles récentes à proximité du cloître (datation 14C XI- XIIe siècle), sur la place de l'église de Vayrac (non daté) et à l'abbatiale Sainte-Marie à Souillac [15]. François Moser, qui a fouillé à Brive autour de la collégiale Saint-Martin, a retrouvé des tombes de la même architecture et datées de la même époque, et a observé à Gignac, au nord de l'église, lors de travaux, le même type de tombes, associées à des fragments de céramique attribuables aux XIe-XIIe siècles.

Le mur devant la tombe pourrait être celui de l'enceinte de l'ancien cimetière. On ne connaît rien sur l'ancienne église de Floirac signalée en 937, ni sur son cimetière, sinon que la vieille église a été démolie au XVIIIe siècle, en 1750, pour laisser place à l'église actuelle. Des documents anciens évoquent un petit bâtiment « qui occupait le côté nord de l'église actuelle » et possédait « des caveaux sous les pavés ». Nous ignorons s'il s'agissait de la très ancienne église ou d'un édifice plus récent.

La sépulture reposant sur un lit de fragments d'*imbrices* avec débris de mortier rose et, au-dessus du corps, fragments de *tegulae,* datée du VII/VIIIe siècle prouve l'ancienneté de Floirac.

Les observations effectuées dans le bourg de Floirac lors des travaux d'assainissement permettent les constats suivants :

- Les sols témoignant d'une occupation historique ancienne se situent autour du castrum. Les restes de murs de maisons retrouvés dans la voierie témoignent que celle-ci a subi d'importants remaniements historiques, antérieurs à nos sources écrites du XIXe et du XVIIIe et probablement consécutifs d'abord à l'édification du castrum, puis à son démantèlement.

- La présence en divers lieux de fragments de *tegulae* dans les remblais confirme les trouvailles du même type déjà faites dans les ruisseaux

(Nouals, Serpentil) issus des sources et permet de subodorer des habitats correspondant non localisés à ce jour. Les céramiques gallo-romaine attestent une occupation dès le premier siècle ap. J.-C.

Jean-Pierre Girault et Michel Carrière
avec la collaboration de Michel Daubet, François Moser
et les docteurs Raphaël Daubet et Carine Ardouin-Daubet

Nous remercions les bénévoles qui ont participé aux travaux sur le terrain : Bernard Dupradel (Floirac), Jean Pierre et Marie France Biberson (Floirac), Christophe Bessette (Floirac), Liu N'Gaï (médecin à Paris), Ludovic Antoine (Lyon, 69008, professeur d'Histoire), Pierre Billiant (Frouzins, 31270, archéologue), Virginie Mousset (Vayrac, 46110, étudiante en archéologie et Histoire de l'Art), Céline Majorel (Le Monastère, 12000, professeur de mathématiques), Catherine Simon (Espaly-St. Marcel, 43000, professeur de mathématiques), Merrich et Susan Ireland (Montvalent, 46600, informaticiens), Dominique Kandel (Floirac, 46600, archéologue).

Bibliographie

- Albe (Chamoine) - Archives diocésaines. Notes manuscrites sur la paroisse de Floirac.
- Carrière (M.), 1998 - Une communauté rurale au XVIIIe siècle, Floyrac en Quercy. C.R.D.P., Toulouse.
- Carrière (M.) et Lamure (J.) 1994 - La tour de Floirac. B.S.E.L., t. C.X.V., 4e fascicule.
- Carrière (M.), 1999 - Floirac en Quercy. Des origines à la fin du XVIIe siècle. Les Éditions du Laquet, Martel, 285 p., fig. et pl.
- Catala-Coture, 1788 - Histoire politique, ecclésiastique et littéraire du Quercy. Tome II, p. 400-405.
- Lacoste (G.), 1883 - Histoire générale de la province du Quercy. Publiée par L. Combarieu et F. Cangardel, Cahors, J. Girma, 4 vol. Réédition Paris, Guénégaud, 1968.

Notes

1 - Carrière (M.), 1999 - *Des origines à la fin du XVIIe siècle*. Édition du Laquet, pp. 285, fig. et pl.

2 - Lacoste (G.) - Histoire Générale de la province de Quercy. T. 1

3 - Archives départementales du Lot - 3E 1051 4.

4 - Archives départementales du Lot - 3E 1056 1.

5 - Note sur le registre paroissial de 1909-1910.

6 - Archives nationales, Q^1 - 146 - 1

7 - Archives nationales, R^2 469.

8 - Archives départementale du Lot F. 73, copie de cette lettre.

9 - Archives nationales, Q^1 146 1.

10 - Observations réalisées par Michel Daubet et Michel Carrière.

11 - Péruchon (R.), 1974 - *La céramique peinte celtique et gallo-romaine en Forez et dans le Massif Central*. Centre d'études Foréziennes, thèses et mémoires, 6, Ed. Horwath, Roanne.

12 - Santrot (M.-H., et J.), 1979. *Céramiques Communes Gallo-Romaine d'Aquitaine*. Édition C.N.R.S, p. 93, fig. 135.

13 - Girault (J.-P.) et Billiant (P.), 1998. - Découverte de sépultures sous les remparts de Creysse. B.S.E.L., 2ème fasc., t. CXIX, p. 38-122.

- Girault (J.-P.) et Billiant (P.), 2003. - Étude des squelettes exhumés lors de fouilles à Creysse. Annales des XIe rencontres Archéologiques de Saint-Céré (Lot), p. 57 à 82.

14 - Girault (J.-P.) avec la collaboration de Billiant (P.), Moser (F.) et Pécheur (Anne-Marie), 2005. Fouilles de sauvetage dans le prieuré-doyenné de Carennac (Lot). *Rencontres Archéologiques de Saint-Céré*, n°12, p. 82 à 110.

15 - Fouille de la Tour Porche, 1948-1950 : Cany (Dr. G.), 1951. - Souillac (Lot), Les Fouilles de la Tour-Porche carolingienne. Une nécropole - Un gisement fossile. Paris, *Bulletin Monumental*, t. CIX. Également Grenoble, Imprimerie Allier 1952, 16 p.

- Fouilles autour de l'abbatiale : Maynard (G.), 1992. - Souillac, église Notre-Dame. *Archéologie médiévale, XXII, chronique des fouilles médiévales*.

- Fouilles en 1996, suite à l'assainissement du chevet de l'abbatiale Sainte-Marie par Sylvie Campech (I.N.R.A.P.) : Campech (Sylvie) avec la participation de Tonon (Stéphanie), février 1999 - Place Betz - Abbaye Sainte-Marie Souillac (Lot). *Document final de synthèse de sauvetage archéologique de l'abbatiale Sainte-Marie à Souillac*. Hades (Bureau d'Investigations Archéologique), Service régional de l'Archéologie de Midi-Pyrénées, 3 vol.

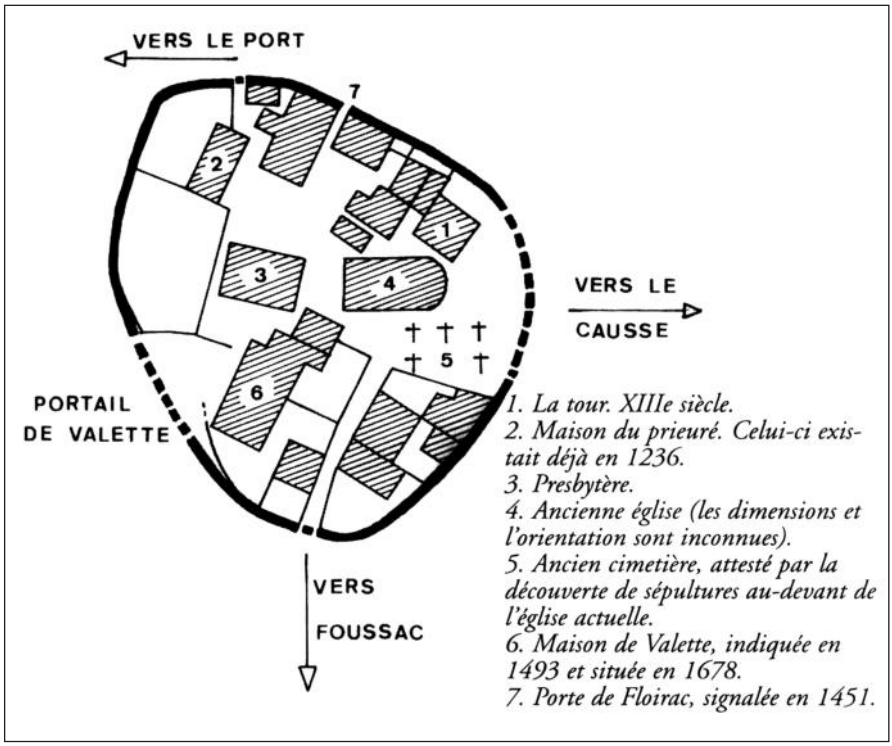

Figure n° 1 : Le "castrum" de Floirac : Le château de Floyrac est cité en 1251.

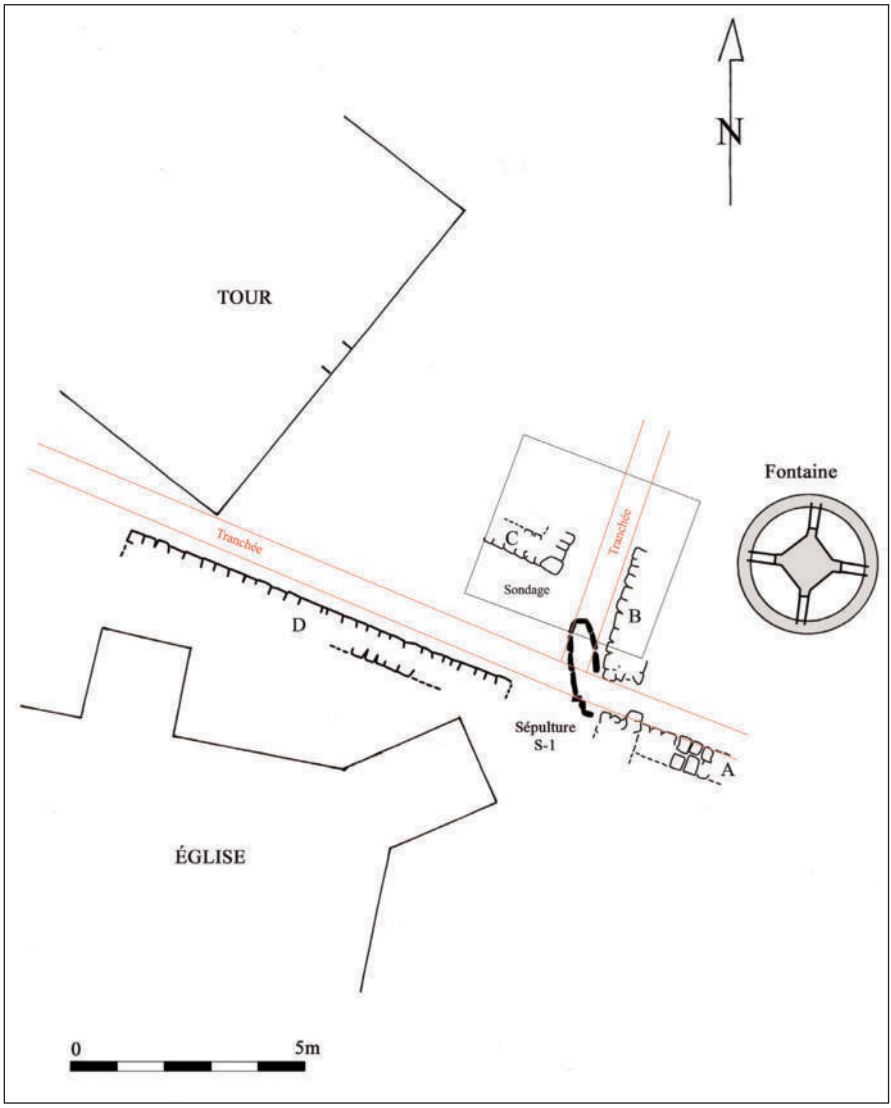

Figure n° 2 : Implantation des découvertes sur la place de l'église de Floirac.

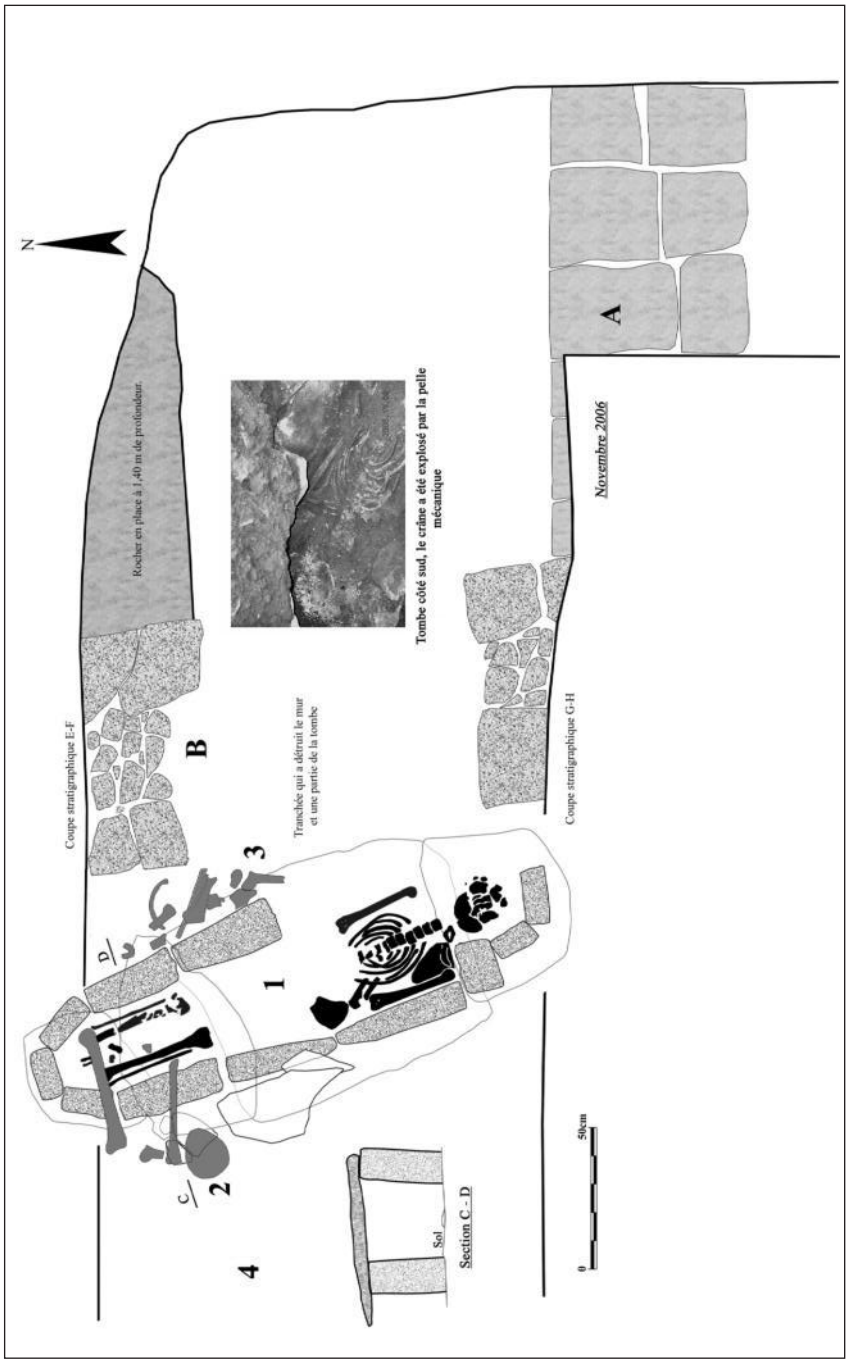

Figure n° 3 : Tranchée côté nord du portail de l'église de Floirac. Plan des découvertes observées dans la tranchée.

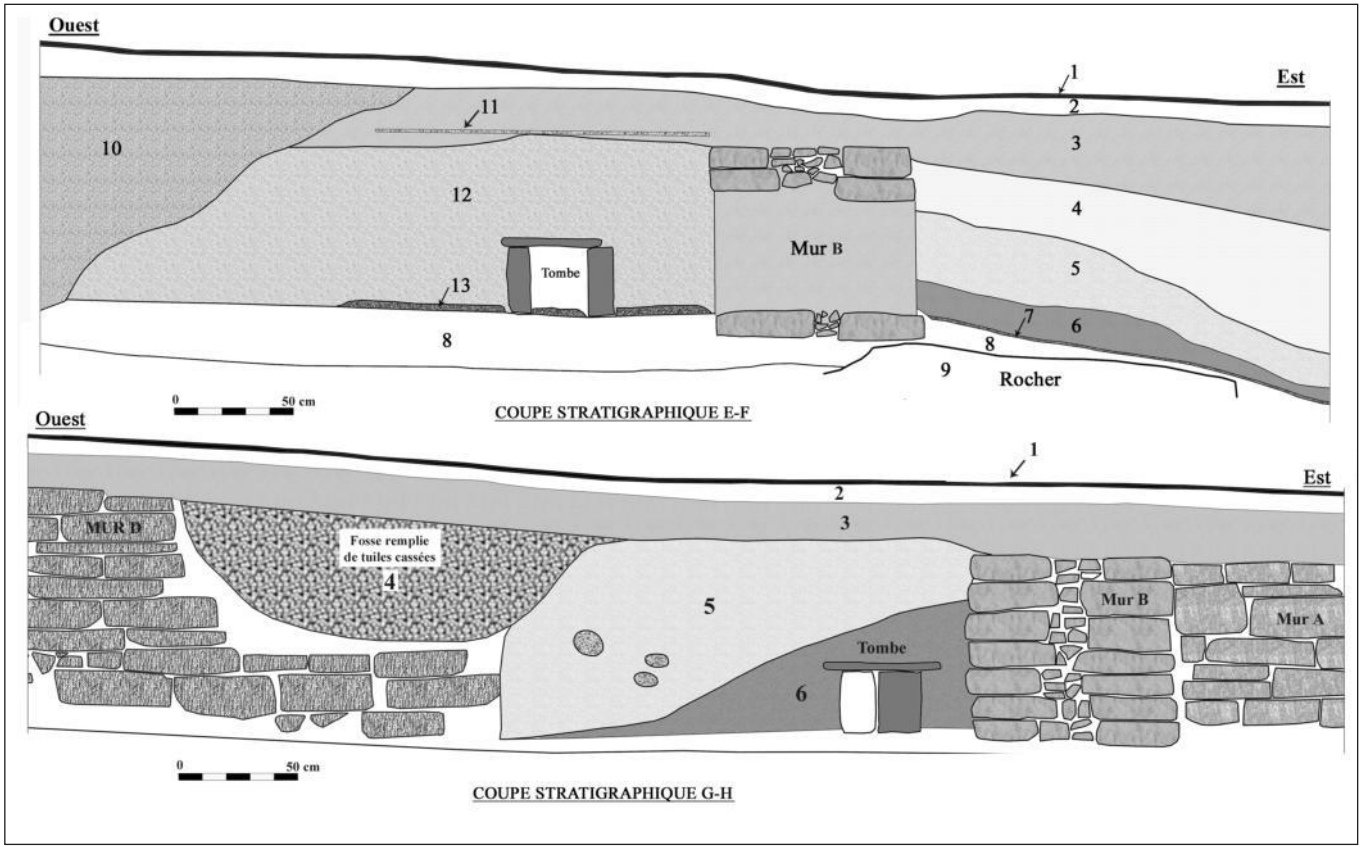

Figure n° 4 : Tranchée côté nord du portail de l'église de Floirac. Coupes stratigraphiques E-F et G-H.

Figure n° 5 : Dégagement du mur D, partie nord-ouest.

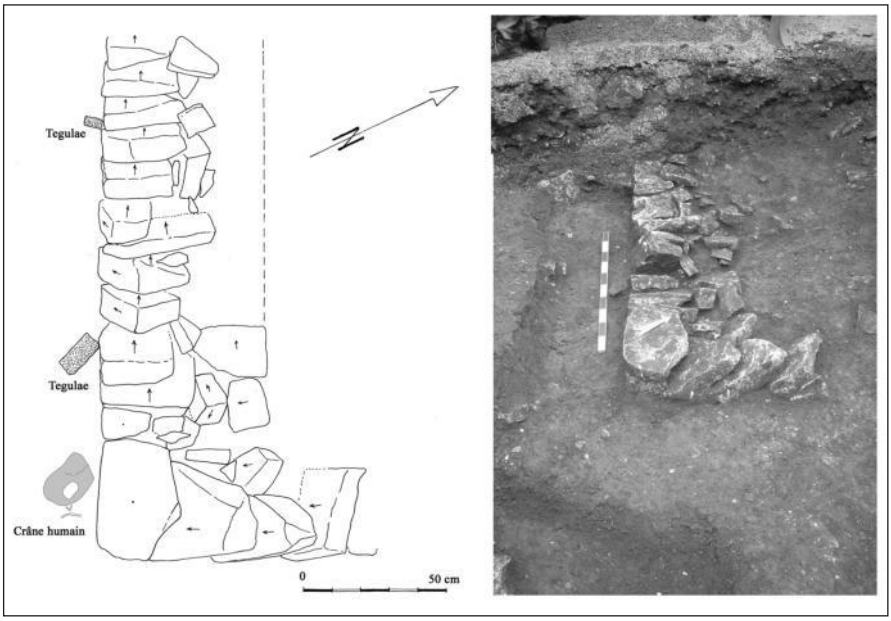

Figure n° 6 : Place de l'église de Floirac, plan à la base du mur - C -

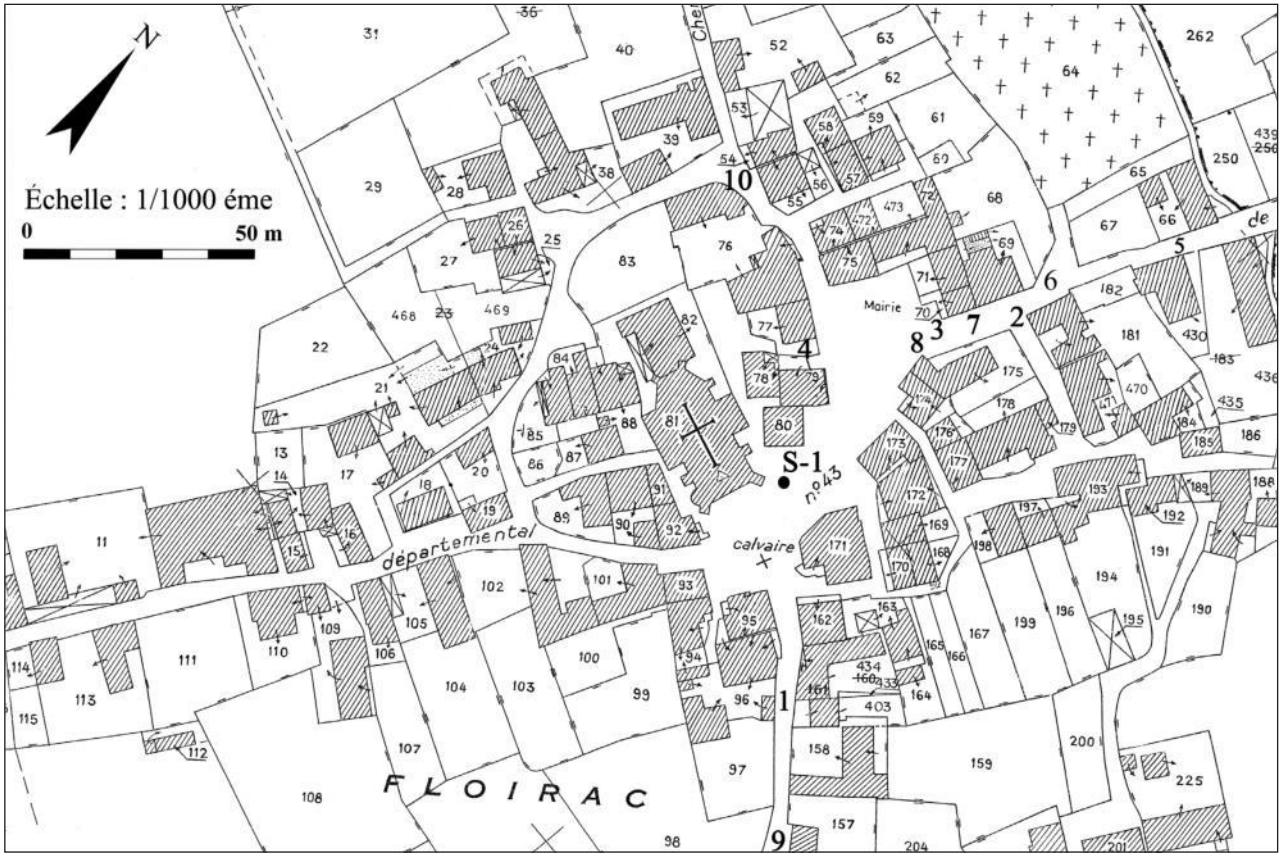

Figure n° 7 : Plan du cadastre, section AC - numéros 1 à 10, emplacements des découvertes.

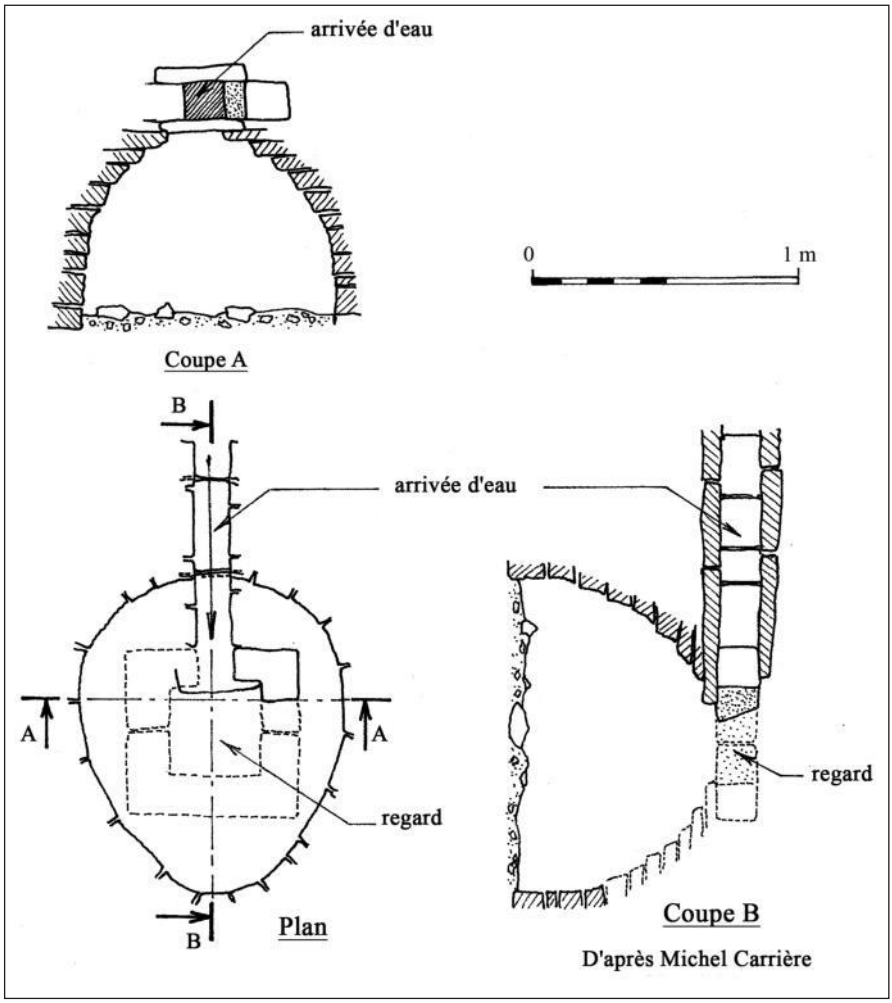

Figure n° 8 : Puisard en pierre sèche.
La partie en pointillé a été détruite par la pelle mécanique et a été restituée grâce aux pierres mises de côté par les ouvriers.

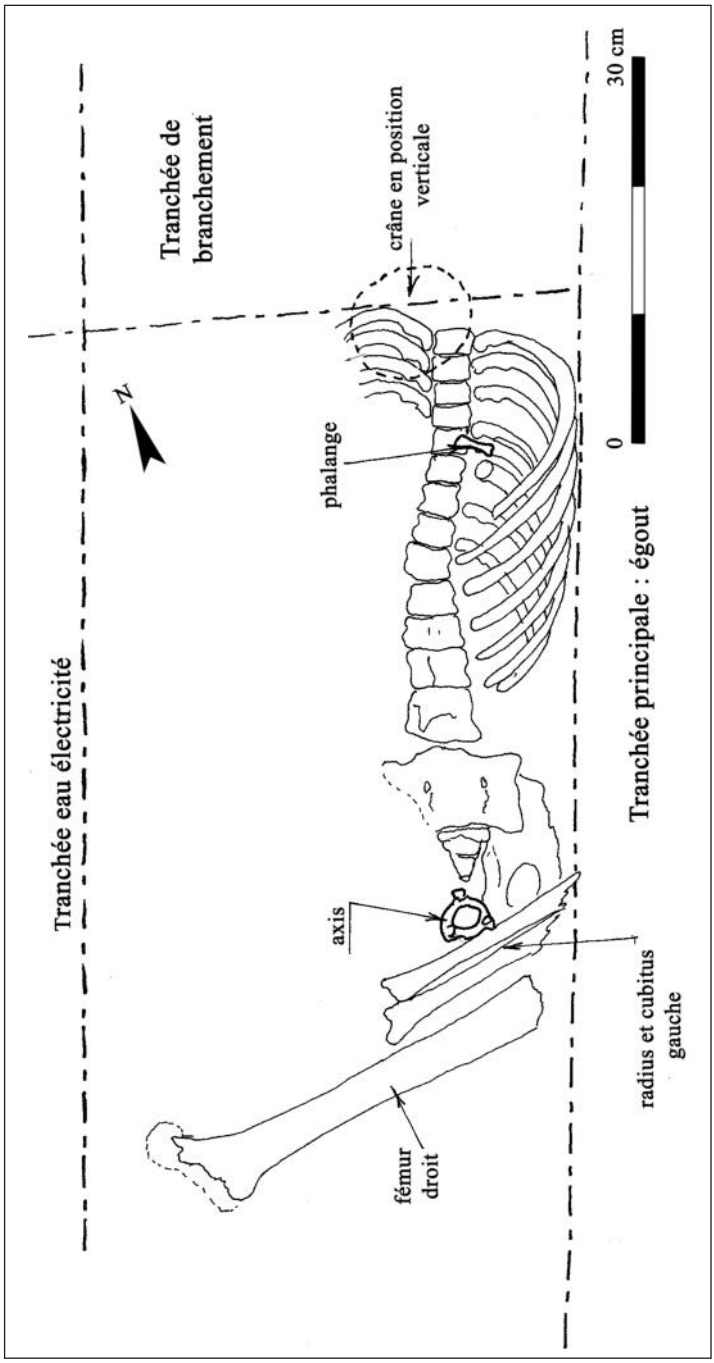

Figure n° 9 : Sépulture en face l'immeuble 69.

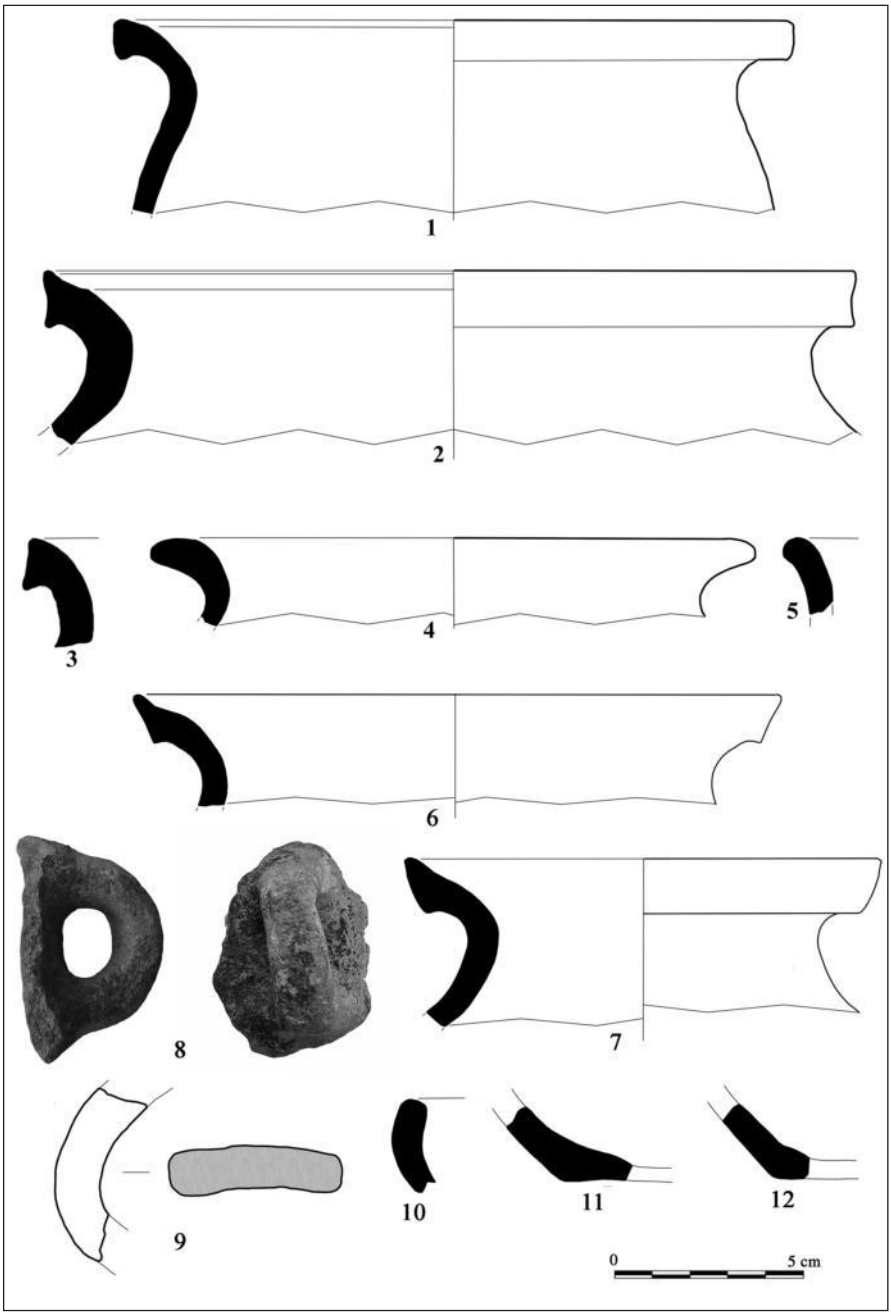

Figure n° 10 : Bourg de Floirac : Céramiques médiévales.

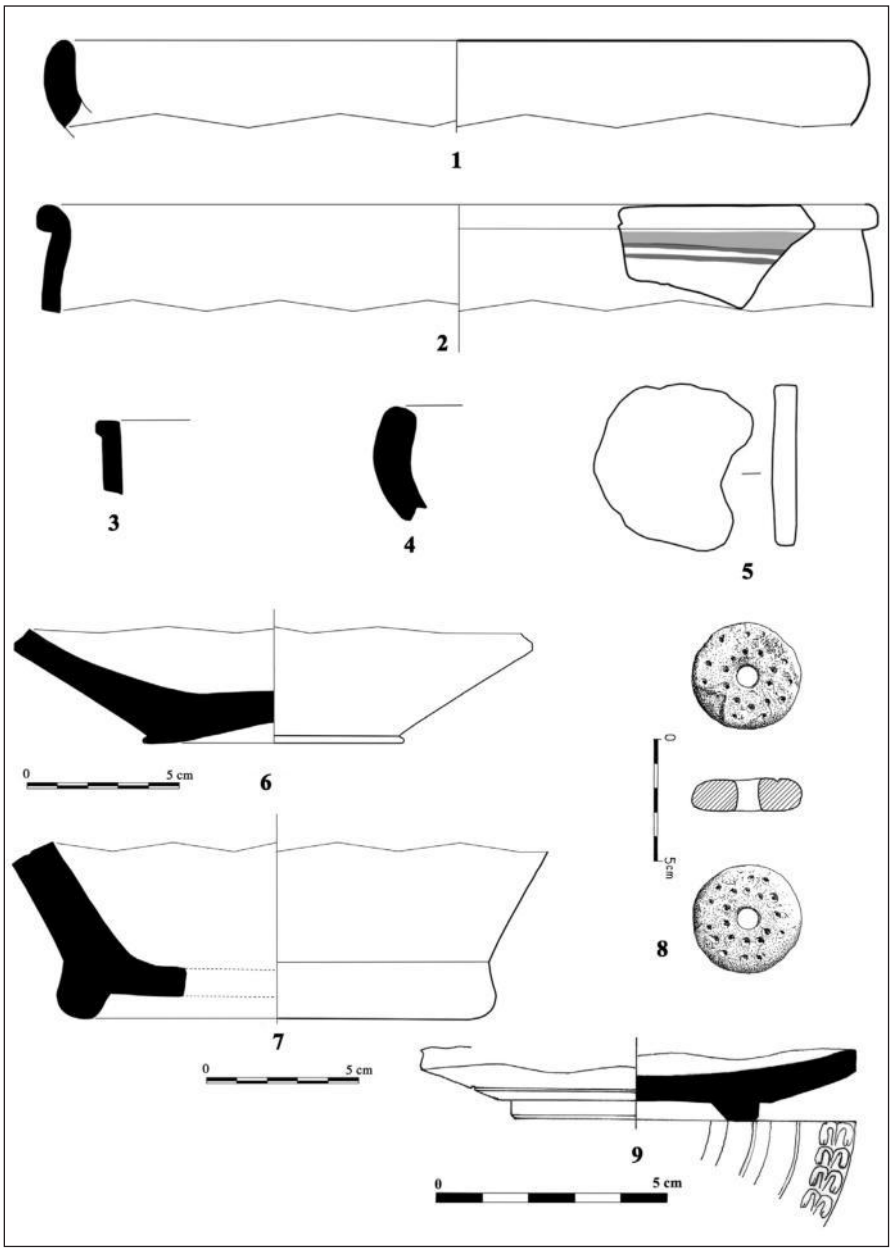

Figure n° 11 : Bourg de Floirac : Céramiques gallo-romaines.

LE MÉTIER DE PEINTRE À CAHORS AUX XVII ET XVIIIèmes SIÈCLES

L'étude de la peinture et des peintres à Cahors aux XVII et XVIII ^{èmes} siècles, n'a jusqu'ici jamais fait l'objet d'une étude approfondie et cela malgré de nombreuses œuvres conservées ainsi qu'un fond archivistique qui se révèle. Dans l'avenir cette recherche tentera de dresser un portrait de ce qu'était le métier de peintre et la réalité de la pratique picturale à Cahors à l'époque classique.

Aux XVII et XVIII ^{èmes} siècles la peinture en province ne dépend pas seulement des pratiques artistiques de Paris et des grands peintres. Les aspects sociologiques, économiques et culturels font que les conditions du métier de peintre sont propres à chaque province, « *Paris ne dominait pas violemment les provinces ; il n'offrait pas aux artistes d'école constituée et attirante ; chacun se façonnait dans le coin où il était né ; il y créait quelques œuvres qui le faisaient connaître hors de sa ville* » [1]. Les archives qui constituent une base primordiale pour cette recherche font apparaître divers noms de peintres, doreurs et autres « artistes ». Ces documents révèlent et témoignent que Cahors fut un de ces centres de province des XVII et XVIII ^{èmes} siècles actif dans le domaine artistique.

Peintures religieuses et commandes privées :

À cette époque la peinture religieuse devient le symbole du renouvellement de la foi, et un moyen de diffusion des Canons du Concile de Trente. Grâce au mécénat des ordres religieux, les commandes de tableaux furent nombreuses. Toutefois les inventaires après décès ainsi que les prix faits devant notaires aident à saisir l'existence de la commande privée.

Au point de vue religieux Cahors était au XVII ^{ème} siècle un centre de grand rayonnement. On y trouvait un évêché, débordant le cadre du Quercy, de plus de 800 paroisses. L'évêque Alain de Solminihac, fut placé à la tête du diocèse en 1638 par Louis XIII. Fortement inspiré par

les décrets tridentins il s'appliqua à restaurer l'Eglise du Quercy ruinée par les guerres de religions autant sur le plan spirituel que matériel. Poussés par les impératifs du Concile de Trente et l'impulsion d'Alain de Solminihac, les ordres religieux ont joué un rôle important dans la commande d'œuvres d'art. De nombreuses œuvres leur ayant appartenu sont encore conservées. Une cinquantaine de tableaux ont été recensés par les monuments historiques, dont une suite de 80 portraits d'évêques débutée à la fin du XVI ème siècle. Les inventaires de 1790 permettent de s'apercevoir que les communautés religieuses avaient de nombreuses toiles. Pour exemple, les Dominicains possédaient 26 tableaux dans le chœur de l'église « *représentant la passion d'une belle finesse et les autres mystères de la religion* » [2].

Les inventaires après décès et les minutes notariales sont une ressource précieuse pour attester de la présence d'œuvres d'arts chez les particuliers. Ils font apparaître une autre facette du métier de peintre. Cela nous permet de distinguer le goût pour l'art, en dehors des fonctions religieuses de la peinture. En 1670, un inventaire des biens mobiliers du défunt Pierre de Baudus, conseiller du Roi en la Cour des aides de Cahors recense : un grand tableau à l'huile d'un Crucifix, un tableau à l'huile de l'Annonciation et de la Vierge et quatre tableaux de : Notre-Dame, saint Jean et deux anges, saint Charles et ? [3]. Ces quelques éléments nous permettent déjà de savoir qu'il y avait une demande d'œuvres d'art de la part des élites de la société cadurcienne. Que ce soient des commandes à l'iconographie pieuse ou profane, elles témoignent du besoin d'argent des peintres, mais également du goût pour l'art qui commence à se développer au sein de la société.

Des peintres locaux et étrangers :

Parmi les prix faits on constate la présence de peintres locaux et de peintres « étrangers ». Les minutes notariales nous ont livré les noms de Jean Lamothe [4], Olivier Auzolle [5], et Pierre Laroche [6], qui sont mentionnés comme étant peintres de la ville de Cahors. Le vingt et un novembre 1645, Jean Lamothe écrit un document résumant ce qu'il doit faire pour Mr de Filhol, conseiller à la Cour des Aides de Cahors. Il s'agit d'une commande privée pour peindre le lambris de plusieurs figures de la métamorphose d'Ovide [7]. Un acte datant du 24 juin 1646, est une autre commande à Jean Lamothe. Henry Mathieu le recteur de l'église Notre-Dame des Soubirous, passe un bail avec le peintre pour qu'il peigne trois tableaux représentant un crucifix ayant à ses côtés la Vierge et saint Jean [8].

Olivier Auzolle est né le 28 juillet 1626 à Gourdon. Il est présenté comme venant d'ailleurs mais habitant à Cahors dès 1670, puisqu'il signe le registre paroissial de Saint-Pierre de Cahors [9]. Il exécuta de nombreuses commandes en tant que peintre et doreur à Cahors mais aussi hors du diocèse. En 1667, désigné comme maître peintre et doreur, il exécute la dorure d'un tabernacle du Séminaire de Cahors [10]. En 1673, on lui commande un grand tableau pour le retable de l'église paroissiale de Sarlat, et deux autres plus petits pour l'accompagner [11]. On sait également que son gendre Jean Sanet était lui aussi maître peintre. En 1684, ils achètent ensemble à un bourgeois de la ville une maison en la paroisse de Saint-André de Cahors pour 575 livres payable en trois ans [12]. Le dix neuf février 1652, il afferme également trois chambres et une boutique au conseiller du roi, Guillaume Filhol [13].

Les artistes maîtres peintres se devaient de connaître l'art de la dorure pour les commandes, c'est ainsi qu'Olivier Auzolle, est dit dès 1652, peintre et doreur. Le peintre Olivier Auzolle, avait apparemment assez de commandes de peintures pour acquérir autant de biens. Ceci laisse des perspectives de recherches encourageantes sur les richesses des peintres cadurciens et leur place dans la société.

Bongiu Aurel, conservateur de l'Inventaire Général Midi-Pyrénées (1989-1993) à souligné la présence éventuelle d'artistes tels Guy François un peintre originaire du Puy en Velay (1578-1650). La famille François a ses origines au Puy-en-Velay, « c'est une famille d'artisans et de commerçants dont le membre le plus connu, le peintre Guy, s'élèvera à la fin de sa carrière jusqu aux honneurs consulaires de sa petite cité. » [14]

Guy François avait assimilé les directives de la Contre-réforme. Il se serait formé à Paris puis à Rome. Il est mentionné en 1608, en même temps que Guido Reni à l'académie saint Luc à Rome [15]. Il devint l'un des peintres les plus apprécié des ordres religieux, comme les Jésuites pour lesquels il réalisa de nombreuses œuvres. Une quittance du trois juin 1614, témoigne de son retour d'Italie. Cette dernière était relative à une peinture déjà en place dans la collégiale Saint-Martin de Montpezat au diocèse de Cahors [16]. A Cahors, il aurait peint « La Présentation au Temple » (Cf photo), qui se trouve actuellement à la cathédrale Saint-Etienne. Ce tableau aurait été commandé le 18 octobre 1623 pour le collège des Jésuites de Cahors. Longtemps ce tableau a été considéré comme une copie d'un tableau provenant des Chartreux de Toulouse et qui est actuellement au musée des Augustins [17]. Seule une confrontation dans l'avenir des deux œuvres permettra de statuer.

Un autre peintre d'Auvergne a été présent à Cahors. Laurent Bassot, est décrit dans un prix fait comme étant maître peintre de la ville

d'Aurillac en Auvergne [18]. On retrouve un peintre du même nom, dont les œuvres sont datées et souvent signées de 1654 à 1683, qui exerça dans le Cantal [19]. Mais pour le moment nous n'avons aucun élément biographique le concernant qui pourrait nous apporter un éclairage sur sa carrière et ses déplacements. Un bail à besogne du neuf septembre 1677 lui commande pour la chapelle du Saint-Suaire de la Cathédrale Saint-Etienne de Cahors deux peintures, pour un prix de 50 livres chacune [20]. Dans ce prix fait il est nommé "*maître peintre demeurant à Aurillac en Auvergne*". D'après Jean Calmon, il s'agirait des toiles représentant les prophètes Isaïe et Jérémie, qui se trouvent actuellement dans la grande sacristie de la Cathédrale [21].

Ces premières découvertes, nous permettent de constater que Cahors était le centre d'un foyer artistique important. Pour une meilleure compréhension de la pratique picturale à cette époque il est et sera indispensable de réunir l'histoire sociale et l'histoire de l'art. Cela en tenant compte de la formation artistique des artistes, leur origine géographique, ainsi que leur vie sociale, culturelle et religieuse. Cela permettra d'avoir une vision d'ensemble de l'évolution artistique et de réunir toutes les informations concernant les différents acteurs du processus de création. Ce sont ces différents aspects sociaux et stylistiques qui permettront de restituer la réalité artistique d'un centre provincial. L'étude de la peinture cadurcienne des XVII et XVIII èmes siècles contribuera ainsi à prendre conscience de la valeur de ces centres provinciaux autrefois oubliés.

Rachel Lévy

Notes

1 - Chennevieres-Pointel, Charles-Philippe, *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France*, Paris, Dumoulin, 1847-1854, p. 233.

2 - Archives Départementales du Lot (à présent ADL), 1Q35, (29 mai 1790).

3 - ADL, J419.

4 - ADL, 3E 250/35, (21 novembre 1645) ; 3 E 250/41, (24 juin 1646).

5 - ADL, 3E 250/3, f° 155, (14 mars 1679).

6 - ADL, 3E 262/25, f°94-95 v°, (19 avril 1666).

7 - ADL, 3E 250/35, (21 novembre 1645).

8 - ADL, 3E 250/41, f° 128.

9 - ADL, J749.

10 - ADL, 3 E 262/27,

11 - ADL, J749.

12 - Auricoste Françoise, “Histoire des artisans quercynois aux XVII et XVIIIèmes siècle”, *Quercy Recherche*, 2000, p. 232.

13 - Ibid.

14 - Saunier Bruno, “La diffusion de l’art des François en Languedoc”, *Nicolas Tournier et la peinture caravagesque en France, en Espagne et en Italie*, Université de Toulouse le Mirail, CNRS, 2003, p. 140.

15 - *Ibid*.

16 - Penent Jean, *Le Temps du caravagisme : La peinture de Toulouse et du Languedoc de 1590 à 1650*, Paris, Somogy éditions d’Art, 2001, p. 59.

17 - Bongiu Aurel, “Tableaux de la Cathédrale Saint-Étienne de Cahors : Hypothèses, Problèmes, Certitudes”, *Bulletin de la Société des Études du Lot*, 1990, 111 (2 avril/juin), p. 167-181.

18 - ADL, 3 E 269/2, (9 septembre 1677).

19 - Moulier Pascale, “Laurent Bassot, peintre à Aurillac au XVIIème siècle”, *Patrimoine en Haute-Auvergne*, Aurillac, juillet 2006, p. 7-14.

20 - *Ibid*.

21 - Archives Diocésaines, 8.40.1, dossier Jean Calmon.

Cahors. Cathédrale. La Présentation au Temple.

LES VERRERIES AU BOIS DU QUERCY
(suite)

C) Cadre de vie

Dans la partie consacrée aux patrimoines fonciers, nous n'avons pas abordé la question de l'habitation des gentilhommes verriers, question qui concerne d'ailleurs aussi ceux qui étaient sans biens, tel Pierre Riols de la Bontat, qui dans les dernières années de sa vie était locataire à Cabanes (Siran). De toute façon elle ne peut faire l'objet que de quelques indications.

Nous pouvons supposer que les verriers se contentaient d'habitations sommaires ou d'une location à proximité de leur atelier lorsque l'activité de ce dernier n'avait pas la persective d'être durable ; cela put être le cas dans un premier temps, après leur arrivée en Quercy, vers le milieu du XVe siècle, dans le secteur nord-ouest et le Figeacois. Mais après acquisition, par acensement ou autrement, d'une assise foncière, permettant d'associer verrerie et agriculture, il convenait de se fixer sur son bien. Dans la paroisse de Lacapelle-Marival, le domaine de la Berrière Vieille comprenait ainsi une maison qui était suffisamment importante pour qu'elle puisse être divisée ultérieurement entre deux propriétaires mais dont nous ignorons la distribution intérieure ; l'édifice devait avoir quelque noblesse car il était flanqué d'une tour, d'escalier ou de défense, nous ne savons pas [1511].

Le même processus dut se dérouler dans la paroisse de Terrou, au lieu-dit la Veyrière, situé au bord de la Bave, où en 1551, lors du testament de Jacques Colomb et de sa femme Louise Renaut, il y avait au moins deux maisons, appartenant toutes deux à Jacques Colomb, l'une constituant le domicile du ménage (et le lieu du testament), l'autre, "acquise de feu Pierre Colomb" devant constituer l'habitation de l'épouse si, après la mort de son mari, elle ne s'entendait pas avec son héritier universel.

Il est à noter que bien plus tard, du temps de René Colomb, descendant de Jacques qui était son trisaïeul, la Veyrière était parfois qualifiée de château [1512], dénomination qui n'est toutefois pas en usage actuellement ; peut-être faut-il la considérer comme étant de courtoisie de la part du notaire s'agissant de la demeure d'une famille noble qui comptait, ou une manifestation de vanité de la part de celui qui habitait en ce lieu. Dans le premier cadastre de Terrou, daté de 1825, la maison est malgré tout en classe trois (sur dix possibles), donc d'un bon niveau.

A partir de l'alliance Loumagne, les Colomb de la même branche possédaient aussi une authentique maison noble dans le fort de Cardaillac, en tout cas dénombrée comme telle par René Colomb [1513] ; composée de deux salles, basse et haute, de quatre chambres, caves, grenier et galetas, flanquée d'une tour ronde, elle ne devait pas manquer d'allure. En raison de son emplacement dans le fort (elle "confrontait une maison sise sur la muraille" [1514]), elle devait avoir un rôle de défense du castrum, conformément d'ailleurs à la situation de la famille de Loumagne, vassale des barons de Cardaillac. Et c'est bien ainsi que devait l'entendre celui qui, pendant les guerres menées par Louis XIII contre les Réformés, eut la charge, au nom du roi, de se faire remettre la place de Cardaillac car la tour fut démolie à ce moment avec confiscation du terrain et des matériaux provenant de la démolition ; le tout fut cependant donné à René Colomb par celui qui s'était fait remettre la place de Cardaillac, un exempt des gardes du corps [1515]. Quelques années plus tard, "la maison-château de Lomaigne, dans Cardaillac" est mentionnée dans un afferme [1516]. Dans son dénombrement de 1636, René Colomb précisa que l'édifice était "fort vieux et ruiné" ; mais il existait toujours au début du XVIIIe siècle [1517].

D'autres demeures de verriers du Figeacois sortaient de l'ordinaire, au moins d'après les textes. En restant avec les Colomb, il y avait le "repaire" de Nozières, paroisse de Terrou, où habitait son possesseur, Paul Colomb, sieur de Sasmayoux [1518]. On observera cependant que les aînés des Colomb de cette branche se contentaient en général d'indiquer qu'ils habitaient le village de Nozières ; nous ferons donc la même remarque à propos de cette dénomination qu'à propos du "château" de la Veyrière.

Antoine Colomb, sieur del Martellet, habitait en 1641 en sa "maison" du village de Lalba, paroisse de Terrou, son fils Thamar au château de Saint-Thamar en 1686 [1519]. S'agissait-il d'édifices différents ou du même, sachant que l'emplacement était identique si l'on en croit un compte-rendu d'audience de l'ordinaire de Latronquière citant "les héritiers de

noble de Colomb de Saint-Thamar du village de Saint-Thamar dit Delalba" [1520] ?

Comme il nous semble douteux que l'authentique château qu'est Saint-Thamar à l'heure actuelle ait pu être qualifié de maison, nous supposons qu'il fut construit entre les deux dates indiquées ci-dessus et que son édification couronna la vie professionnelle des verriers de cette branche et témoigna de leur réussite au moment où ils abandonnèrent le travail du verre. Peut-être faut-il néanmoins tenir compte du fait que la bâtisse primitive se composait d'un corps de logis unique et était donc moins prestigieuse ; cependant elle devait déjà impressionner avec ses trois étages et, si elle existait déjà, la tour ronde qui se trouve à la jonction des deux ailes en équerre qui composent l'édifice actuel [1521].

La demeure des Colomb au village de Goutepeyrouse a été décrite par Champeval [1522], sans doute à partir d'un inventaire ou d'un procès-verbal de réparations à faire [1523] datant du début du XVIIIe siècle : corps de logis à trois étages, divisé en deux par un mur de refend ; rez-de-chaussée avec salon à l'ouest et cuisine à l'est ; deux chambres par étage supérieur ; tour ronde d'escalier à 50 marches de pierre, « le tout détruit depuis quarante ans » ; autre tour d'angle crevassée (on suppose que la tour d'escalier desservant les étages se trouvait au centre de la façade sud) ; toiture en tuiles de pierre à chevilles. Cette description semble justifier la dénomination de château donnée à l'édifice à plusieurs reprises au cours du XVIIe siècle [1524]. Dans un acte plus ancien concernant Jacques Colomb, arrivé à Goutepeyrouse par son mariage, sa demeure est qualifiée de repaire [1525].

Le village de Goutepeyrouse étant tenu en emphytéose et perpétuelle pagésie du commandeur de Latronquière, nous sommes enclins à considérer les Gales chez qui Jacques Colomb entra gendre comme des paysans. De fait, le patronyme, avant 1600, est porté aussi par des gens de cette condition, établis au lieu de Gorses et au village de Crozols, paroisse de Saint-Maurice, où habitait alors Géraud Gales, « fornier », homonyme du beau-père de Jacques Colomb. Il semble aussi qu'un proche parent de l'épouse de ce dernier, peut-être un frère, expulsé de sa maison d'origine, soit entré gendre au village de Masdelpuech, situé paroisse de Lauresses à 3 km à l'ouest de Goutepeyrouse ; Jacques Colomb assista en effet aux contrats de mariage de deux filles de Jean Galles et de Catherine Masdelpuech qui habitaient à Masdelpuech [1526], village où demeurait plus tard Pierre Gales, laboureur [1527]. Ceci étant dit, les Gales de Goutepeyrouse étaient certainement des paysans aisés, des coqs de village, d'ailleurs bien alliés. Mais nous les imaginons mal comme étant des bâtisseurs du repaire ou

du château que nous avons décrit plus haut. Peut-être la construction doit-elle être attribuée au noble qu'était Jacques Colomb ? L'édifice est placé en classe deux dans le premier cadastre de Gorses, mis en service en 1829 ; il sortait donc encore de l'ordinaire à cette date.

Jean et Pierre Renaut, père et fils, sont longtemps indiqués comme habitant leur maison du village de la Borie, paroisse de Saint-Médard-Nicourby, ou simplement ce hameau dont ils étaient partiellement tenanciers et dont ils acquirent, au nom de Jean Renaut, leur petit-fils et fils, la rente et la justice en 1602 [1528]. Le château de la Borie ne fait son apparition que plus tard, lorsqu'il fut le lieu de passation du contrat de mariage de Marguerite Renaut et de Pierre Verniol. Il est donc possible, mais non certain, qu'il était leur domicile. En revanche il est sûr qu'il fut celui de Pierre Verniol qui, rappelons-le, était de Cardaillac et était entré gendre chez ces Renaut. On peut supposer que ceux-ci possédaient le château en tant que seigneurs haut-justiciers, ou même déjà en tant que simples tenanciers.

Nous ne savons rien de l'édifice à cette époque. Au moment de la msie en service du premier cadastre de la commune, le château était porté en classe 6, tandis qu'une maison située sur la même parcelle (B 281) que lui était en classe 3. A proximité, une pâture «al pesquié» pertuait le souvenir de l'ancien étang seigneurial.

De nos jours est considéré comme étant le château de la Borie, selon un ouvrage récent, une bâtisse parallélépidédique, comprenant un rez-de-chaussée et deux étages, qui serait sans le moindre caractère si elle n'était pas « cantonnée à son angle sud-ouest par une grosse tour ronde arasée qui a contenu autrefois un escalier en vis » [1529] ; parce que la place d'une tour d'escalier est plutôt au milieu de la façade du bâtiment desservi et aussi parce que la tour de la Borie est d'un diamètre excessif par rapport au volume de la maison, nous nous demandons si cette dernière n'était pas initialement plus importante. Le même ouvrage signale l'existence jusqu'au début du XXe siècle « d'une tourelle d'angle à encorbellement sur la façade arrière » et aussi celle d'un écusson portant la date de 1638.

Selon un autre auteur [1530], « le château de la Borie se composait autrefois d'un grand corps de logis flanqué de plusieurs tours, avec un pont-levis : deux des portes d'entrée sont datées de l'année 1638 ; d'anciennes peintures subsistent sur les poutres de la grande salle du rez-de-chaussée ; on découvre autour des bâtiments les restes des murs qui formaient autrefois une vaste enceinte fortifiée ». De fait, sur le premier cadastre de Saint-Médard-de-Nicourby, la parcelle sur laquelle se trouve le château a une superficie de 0,124 ha.

Il a déjà été question du domaine de Perpigne où habitait au début du XVIIe siècle Anne de Vernhol, veuve de Pierre Dupont, sieur de Perpigne [1531] et de sa maison qui avait l'aspect d'un repaire avec sa tour et « son petit rebelin en forme de forteresse » à l'entrée, lorsque le domaine fut l'objet d'une évaluation [1532]. La demeure, que possédaient et habitaient à ce moment (quoique l'expert la jugeasse inhabitable) deux vieillards probablement octogénaires, Marguerite Dupont et son mari Jean de la Tour, se composait au rez-de-chaussée d'une cuisine au derrière de laquelle il y avait une cave, et d'une petite chambre, à l'étage qu'on gagnait par un escalier de pierre, de la « salle » avec une cheminée de pierre de taille et d'une chambre et d'un galetas au-dessus. La toiture était moitié de paille, moitié de « tuile cannelée ». La vie se réfugiait apparemment dans la cuisine où furent inventoriés une table, deux bancs, deux chalits avec leur garniture, une maie à pétrir, une autre servant de saloir, le coffre de la demoiselle. Les seuls meubles de la salle étaient une table (de menuiserie) et un vieux coffre. Il est évidemment possible que la maison ait été en meilleur état et mieux meublée du temps de Pierre Dupont.

Le fait que la totalité des biens des verriers dans le secteur nord-est du Quercy furent acquis par des mariages dans la paysannerie, autorise de faire l'hypothèse qu'ils habitèrent au moins un certain temps dans les demeures des laboureurs qui étaient leurs prédécesseurs. Nous n'avons malheureusement aucun prix-fait qui permettrait d'avancer qu'ils firent bâtir ou rebâtir par la suite. Cela ne prouve évidemment pas que ce ne fut jamais le cas.

Le tableau de la page suivante indique le classement par les services fiscaux des maisons des verriers qui vivaient dans la commune de Comiac au moment de la sortie du premier cadastre, en 1819, ainsi que celui des demeures de ceux qui leur avaient succédé avant cette date. Nous ignorons malheureusement les critères retenus pour répartir les édifices en dix classes, mais nous pouvons imaginer qu'il était tenu compte de la surface au sol, de la présence ou non d'un étage, du nombre de fenêtres, de la nature de la couverture et sans doute aussi de l'état général, de sorte qu'il est possible qu'une maison modeste mais en très bon était pouvait être aussi bien classée qu'un édifice jadis prestigieux mais très délabré.

On signalera que la demeure de l'unique bourgeois de Lamativie, Pierre Lherm, beau-père, à son corps défendant, du verrier George Feltz, était en classe 1.

Propriétaire	Lieu-dit	Classement
Jean Colomb del Suc	Maziols-Bas	6
Guillaume Colomb	Peyrolles	5
Baptiste Grenier	Mamoussou	6
Marie Colom (feu Jean Bordes)	Vieyre	7
Jeanne Espalieu, veuve Colomb (Jean Colomb del Suc)	Vieyre	8
Marianne Longayrou	Vieyre	5
Henri Mazet	Mamoussou	5
Bernard Laribe	Montfeu	6
Jean Lasfargues	Maury	5

Pour les ci-devant gentilhommes verriers et leurs successeurs, il s'agissait de demeures de « standing » à peine moyen (5 et 6) ; l'une d'elle était sans doute tout à fait humble.

Il faut quand même mentionner que Robert Grenier, sieur de la Rivière, entré gendre dans une famille paysanne du Mamoussou vers 1660, indiqua pour domicile un «repaire» situé dans ce village [1533], c'est à dire, à notre avis, un édifice ayant au moins un étage et doté de quelques attributs défensifs, tour, échauguette, assommoir au-dessus de la porte...

Qu'en était-il réellement au Mamoussou dans la seconde moitié du XVIIe siècle alors que la demeure de son lointain successeur se trouvait dans la modeste cinquième classe ? Le repaire s'était-il dégradé au fil du temps [1534], avait-il été remplacé par un logis plus commun ou n'avait-il jamais existé que dans l'esprit du sieur de la Rivière, désireux de mettre en harmonie sa condition et sa maison ?

Les renseignements concernant l'agencement intérieur des maisons sont très rares. Les plus circonstanciés, contemporains de l'établissement du cadastre, concernent celui de la demeure de Baptiste Grenier, au Mamoussou, placée en sixième classe. Par un bail à moitié [1535], on apprend que les bailleurs, Baptiste et sa mère, se réservaient la jouissance de la cuisine et du grenier qui était au-dessus, ainsi que de la cave qui se trouvait sous la chambre du métayer. La cuisine se trouvant certainement au rez-de-chaussée, il est exclu que la maison ait comporté un premier étage. Il n'est en revanche pas du tout certain que «la cham-

bre du métayer» soit la chambre ou une des chambres de la maison, car dans le langage du pays la chambre désignait aussi une construction annexe, accolée à la maison et réservée au métayer [1536] ou à certains membres de la famille, veuve ou anciens. Il n'est donc pas certain que la maison du Mamoussou ait comporté une chambre en plus de la cuisine.

Le testament de Jean Colomb de la Boigue [1537] de Vieyre, donne une indication sur sa demeure qui, sauf reconstruction postérieure, était celle de sa petite-fille Marianne Longayrou, placée en classe 5 en 1819 ; il léguait à sa veuve et à sa fille, née d'un premier mariage, l'habitation dans la chambre attenant à la cuisine ; cette chambre devait être munie d'une cheminée puisqu'il leur léguait aussi le bois de chauffage. La cuisine était donc le domaine de son héritière universelle, Marguerite, du mari de celle-ci, Guillaume Longayrou et de leurs deux filles et il n'est pas exclu que la maison ait été limitée à ces deux locaux. Le mobilier attribué aux deux femmes consistait en un lit, un bois de coffre, une écuelle et une assiette d'étain pour chacune. A cette date, l'armoire n'avait pas encore vraiment pénétré dans l'intérieur des gentilshommes verriers du secteur nord-est.

Parfois il y avait une deuxième maison. Il en était ainsi à Mauris sur le bien des Roudergues chez qui étaient entrés gendre Jean Colomb del Suc et, à la génération suivante, Jean Lasfargues ; le métayer était logé dans la « petite maison » appelée loustalou.

Selon les impératifs de la vie professionnelle, les conditions de logement pouvaient être encore plus sommaires : on sait que Gabriel Colomb habita, sans doute avec sa famille car il était marié depuis quelques années, la verrerie de Cambon située au fond des gorges de la Cère [1538] et qu'un fils de Joseph Kopp naquit en 1843 dans un atelier ayant le même nom. On peut supposer qu'ils logeaient dans une hutte près de la verrerie. Le logement de Jean Colomb del Suc, dont le domicile fixe était à Vieyre, mais qui devait alors exploiter un atelier situé au Teil paroisse de Siran dans le domaine de Jean Colomb du Teil, était une chambre située au-dessus de l'écurie des chevaux [1539].

On n'en était pas là à Pechsec, sur le Causse de Limogne ; la demeure des maîtres du lieu est en effet qualifiée de château dans le testament de Marie Robert, épouse de Jean Day [1540]. Elle donnait encore un peu cette impression (surtout à cause de la présence d'une tour ronde) avant qu'elle ne soit incluse dans le camp militaire de Caylus et ruinée ; l'habitation avait un étage où se trouvait une grande cheminée sculptée datée de 1620, donc légèrement postérieure à l'acensement du domaine en

faveur de Jean de Robert [1541]. Dans le cadastre de 1808 de la commune de Vaylats, la maison était en classe 3 et avait une surface de 136 m².

Nous n'avons qu'une information au sujet de la maison de la verrerie de Quissac, anciennement des Barasconies de Caniac ; du temps de Jacques Lafon, gendre de Joseph Robert, elle était imposée pour trois ouvertures, sans doute une porte et deux fenêtres. La demeure était donc bien modeste, peu conforme à la qualité de bourgeois donnée à son beau-père dans son acte de décès en 1826.

Le compoix d'Espédaillac [1542] ne donne pas d'indication sur la maison de Marie Brajat, veuve d'Antoine Robert, située au Caussanel, paroisse d'Espédaillac.

Le secteur sud-est du Quercy, autour de Bruniquel, lieu de résidence de verriers bien plus que d'activité, présente la particularité, malheureusement unique dans le cadre de notre étude, de fournir un inventaire après décès des biens meubles d'un gentilhomme verrier, Alexandre Amoin, sieur de Lalbaret [1543]. Nous avons ainsi l'occasion de faire connaissance, malgré certaines obscurités dans la description des lieux, avec sa maison de Bruniquel où il vécut longtemps et qui avait sans doute aussi été celle de ses parents, Jacques, sieur de la Roque et Esther Janols, ainsi que des prédécesseurs de cette dernière [1544], puis avec sa maison de la Borie Longue, située près de Bruniquel, où il s'installa vers la fin de sa vie et où il mourut en 1750.

A Bruniquel, la maison était composée de cave, salle, cuisine, petite chambre « où l'on fait le pain », « chambres hautes » en nombre indéterminé au-dessus. Tel qu'il est décrit, l'immeuble n'est pas sans ressemblance avec celui, situé aussi dans Bruniquel, dont Pierre Colomb, sieur de la Prade, qui en était, du chef de son épouse, propriétaire en indivis avec un chirurgien de la ville vendit sa moitié moyennant 350 L [1545]. Cette maison comportait en effet un chai, grande salle basse et cuisine au-dessus, autre salle et chambre à l'étage, grenier et galetas. On peut supposer que ces édifices étaient représentatifs de l'habitat des notables de Bruniquel dont étaient issues les épouses de Jacques Amoin, sieur de la Roque, et de Pierre Colomb, sieur de la Prade.

Quelques meubles garnissaient la maison de ville des Amoin : un lit dont le bois « était fait de menuiserie », une table aussi en menuiserie avec un tiroir, deux guéridons et une chaise de paille usée dans la salle ; une armoire à quatre portes et deux tiroirs dans la cuisine ; un vieux bois de lit « à tombeau » et un vieux coffre en noyer dans une des chambres hautes ; ce coffre contenait 23 livres d'étain sous forme d'assiettes, plats et écuelles à couvercle, un « pendant de feu », une lampe de laiton, une

balance romaine. Nous supposons que la maison étant déjà occupée par l'héritier universel du sieur de Lalbaret, il y avait apporté son équipement de cheminée et sa vaisselle personnelle et que ceux du défunt avaient été mis à part. La garniture du lit de la salle, comprenant paillasse d'étoupe, rideaux, couverture, était usée ; il n'y avait pas de draps, ni de linge de maison, ni d'habits, ce qui confirme qu'Alexandre Amoin et sa femme n'habitaient plus la maison.

L'agencement de la maison de la Borie Longue n'apparaît pas clairement. Comme elle comportait un chai, nous supposons que les trois chambres dont le contenu fut inventorié (dont une «sur le devant») étaient au-dessus et que le galetas, aussi indiqué dans l'inventaire, surmontait ces dernières. La première chambre, « en entrant », servait apparemment de cuisine puisqu'on y inventoria un « pendant le feu », des chenets, une broche, une tourtière de cuivre et d'autres objets servant en cuisine mais, quant à eux, bizarrement enfermés dans une caisse « faite à la grossière » : poêle, cuillère à pot, grille, poêlon en laiton avec queue de fer, « couteau à deux mains », « tranche-lard » ; la même caisse contenait aussi un «cramalion», un soufflet, une paire de pincettes, une serpe, un poignard, une pelle à feu et un objet énigmatique, déjà présent dans la maison de Bruniquel, un « raclemait » (sic). Une autre caisse, en noyer, contenait trois pots de terre « à tenir graisse » et deux faux. Dans la même chambre voisinaient encore une maie à pétrir, une « alimande » [1546] à deux portes contenant le linge de table et de maison (draps d'étoupe et de « palmette », serviettes, torchons et nappes de « trelis »), un lit de bois de noyer entouré d'un rideau de cadis surmonté d'un surciel de planches et garni d'une couette de « couti » remplie de plume pesant 75 livres, d'un traversin de « couti » aussi rempli de plume pesant 23 livres, d'une paillasse d'étoupe, l'état des étoffes laissant à désirer, un dressoir à deux portes dans lequel se trouvaient deux bouteilles façon d'Angleterre (donc en verre noir), « un coffre de bahut » contenant les effets, non inventoriés, de l'épouse du sieur de Lalbaret.

Dans la chambre « qui vient après » se trouvaient un lit « à tombeau » avec un surciel fait d'un drap d'étoupe et garni d'une couette de plume pesant 39 livres, d'une couverture de laine et d'un «bourras» (?) de « couti ». Y furent également inventoriées deux « paliasses » à mettre le pain, un vieux tamis à passer la farine, un fusil, une épée, un chaudron avec son anse de fer, deux chaises de paille, une romaine, quatre salières, huit assiettes, soit 12,5 livres d'étain. La « chambre sur le devant » recélait deux tables « à pliant » et une « casse » de cuivre avec queue de fer.

Conformément à sa destination, le chai contenait une cuve « coulant trois barriques », quelques barriques dont trois pleines, trois « barri-

cots », trois vieilles comportes, une « seille ». Des produits de l'exploitation agricole, provenant de la part de récolte du sieur de Lalbaret, se trouvaient dans des endroits non précisés de la maison : fil (moitié de brin, moitié d'étoupe), froment, mixture, fèves. Du millet et des pruneaux étaient stockés dans le galetas.

La veuve d'Alexandre Amoin n'avait pas omis de présenter en premier, lors de cet inventaire (comme cela semble avoir été l'usage) les effets de son mari ; nous y reviendrons.

L'inventaire se termina à la métairie de Patemol, dans la maison de laquelle son propriétaire se réservait apparemment une chambre située « à l'aspect du levant » ; il s'y trouvait plus ou moins de quoi se reposer et faire la cuisine : lit dont le bois était fait à la grossière, avec couette et « cuissin » de plume usés, rideaux de Bergame de même, surciel fait d'une nappe et dossier de toile à carrelets, encore de même, couverture de laine, courtepointe remplie d'étoupe « bourras », vieux dressoir à deux portes avec serrure ayant conservé sa clef, petite table de chêne faite à la grossière, vieille caisse de chêne, maie à pétrir en bois de poirier sans couvercle, chenets, pendant de feu, grille, «cramaliou», pelle à feu, broche, deux lampes de laiton, vieux chandelier d'étain, salières de même, poêlon de cuivre jaune, bassinoire de cuivre à queue de fer, quatre chaises de paille, une nappe, trois « tonaliou », douze sacs de quatre quartons usés, un vieux manteau de cordelet, une barrique, quarante livre de chenevis, une vieille selle de cheval, sans étriers ni sangle. L'inventaire se poursuivit par le bétail et, comme à la Borie Longue, la veuve d'Alexandre Amoin indiqua ce qui restait des récoltes de l'année qui étaient revenues au propriétaire, sans doute comme bailleur à mi-fruits.

La totalité des « meubles, effets et cabaux » d'Alexande Amoin fut évaluée à la somme de 480 L. Nous ignorons si la valeur des grains et autres produits des exploitations agricoles était incluse dans ce montant.

Bien qu'il fut fait à Laval, localité, certes, de l'Albigeois mais située à seulement cinq kilomètres de la limite avec le Quercy et surtout en bordure du même secteur verrier que Bruniquel, celui de la forêt de Grésigne, nous évoquerons un autre inventaire [1547] car il concerne un gentilhomme verrier ayant apparemment « vécu de son art », puisque l'opération se limita à sa maison.

Le verrier défunt s'appelait Charles de Grenier, d'une autre branche que celle des Grenier rencontrés jusque là en Quercy, et mal connue ; il laissait deux enfants, Claire et François, sieur de Terride [1548] et était décédé ab intestat. La maison se composait ici de quatre chambres en enfilade au-dessus d'un chai. La première décrite, « à l'aspect du

couchant », servait de cuisine puisqu'on y inventoria une paire de chenets de fer pesant 30 livres, un pendant de feu, une pelle, une marmite de cuivre avec son anse, un poêlon de cuivre jaune, une cuillère à pot, une bassinoire de cuivre avec sa queue, une grille, six assiettes, un plat, une écuelle, huit cuillères, deux salières, le tout d'étain, un chaudron contenant une cruche et demi. On y prenait les repas sur une table « en carré long » faite en menuiserie, entourée de cinq chaises de bois également faites en menuiserie [1549]. On y couchait aussi, dans un lit en bois de noyer garni de rideaux de cadis vert usés et rapiécés, couette et « cuissin » de plume, paillasse ; mais il n'y avait ni couverture ni drap ; un vieux drap servait de surciel. Le mobilier était complété par un coffre en noyer fait en menuiserie, contenant dix-huit draps, un tiers « palmette », deux tiers étoupe, usés et rapiécés, vingt quatre serviettes « sive » torchons et huit nappes, de même.

La chambre suivante ne contenait qu'une maie de chêne avec son couvercle et un tamis. Venait à la suite une chambre meublée d'un lit dont le bois était encore de menuiserie, sans rideaux ni surciel, garni de deux couettes et de deux « cuissins » ; s'y ajoutaient un coffre de noyer avec serrure et clef, mais vide, et une vieille caisse de chêne aussi avec serrure et clef, contenant un « patoc » de papiers que le notaire jugea inutiles. Peut-être cette pièce était-elle munie d'une cheminée car on y inventoria un croc de fer servant de pendant de feu, une « casse » en cuivre avec queue de fer et un vieux chaudron.

La dernière chambre, « à l'aspect du levant », contenait une « alimande » de noyer, en menuiserie, à deux portes, dans laquelle se trouvaient les nippes de la fille de la maison, et une vieille armoire.

Le chai renfermait une cuve coulant sept barriques et un peu de futaille vide.

L'ensemble des biens meubles fut évalué à 170 L. Quelques semaines plus tard, François Grenier renonça à l'héritage de son père, jugeant que celui-ci lui serait trop onéreux, mais non à la donation que son père lui avait faite à l'occasion de son mariage [1550].

Ces deux inventaires après décès de deux gentilhommes verriers, l'un ayant un peu de bien, l'autre n'ayant probablement pas d'autres ressources que son travail, ne sont pas fondamentalement différents. Ce n'est pas la misère chez l'un et pas non plus l'aisance chez l'autre. Par ailleurs les habitations de Laval et de la Borie Longue ne sont pas sans se ressembler : ce sont des maisons paysannes d'un bon niveau, et dans les deux cas, on y trouva de quoi se chauffer, faire une cuisine simple, se reposer. On constate aussi que les deux défunts, des personnes âgées, ne renouvelaient plus ce qui était sujet à s'user, à se déchirer, notamment

les garnitures de lits et le linge de maison. Il faut enfin signaler un trait commun qui ne laisse pas d'étonner chez ces verriers : l'absence de tout article de verre de fabrication locale, les bouteilles d'Angleterre trouvées chez Alexandre Amoin étant d'une autre origine.

Alexandre Amoin, disposait néanmoins de plus de meubles. Mais une différence plus importante est à mentionner : chez Charles Grenier il n'y avait pas de vivres, ce qui peut signifier qu'on y vivait au jour le jour.

Il est bien dommage que nous ne disposions pas dans le secteur nord-est du Quercy d'un document de même nature que l'inventaire après décès de Charles Grenier. Mais intuitivement, nous soupçonnons qu'ayant œuvré ou œuvrant encore dans une zone de fabrication dynamique, à proximité de villes importantes, son cadre et ses conditions de vie furent meilleures que ceux de verriers vivant de leur art dans ce secteur comme Gabriel Colomb du Raysse ou Pierre Riols de la Bontat.

(à suivre)

Tristan Busser

Notes

1511 - AD Lot, 3 E 517-14, CCLXXV, 26/8/1630.

1512 - Par exemple Ibid, 3 E 646-2, 1688 ou 1689.

1513 - Ibid, B 415, 15/5/1639.

1514 - Ibid, 3 E 637-8, 10/5/1585.

1515 - Ibid, 3 E 640-14, 26/10/1622.

1516 - Ibid, 3 E 638-20, 5/4/1629.

1517 - Ibid, 3 E 875-2, 3/8/1721 ; en jouissait à cette date un créancier, Jean Marc de Gasc, seigneur de Mialet.

1518 - AD Cantal, 3 E 224-121, 24/10/1630.

1519 - AD Lot, Ganet, notaire non classé.

1520 - Ibid, 5 J 39, 2/5/1747. A cette date, il s'agit des héritiers de Thamar de Colomb.

1521 - Châteaux, manoirs, logis, le Lot, p. 88, Editions patrimoines et médias, 1996. D'après cet ouvrage le château de Saint-Thamar fut édifié au début du XVIIe siècle.

1522 - Op. cit, p. 60.

1523 - Un état des réparations indispensables dressé par un maître charpentier et un maître maçon est établi le 6/2/1730, AD Lot, B 1507, et le 22/11/1745, Ibid, B 1512.

1524 - La première fois le 7/3/1639, Ibid, 3 E 885-4.

1525 - Ibid, 3 E 640-8, 2/12/1616.

1526 - Ibid, 3 E 549-2, 2/1615 et 3 E 549-9, 5/7/1623.

1527 - Ibid, 3 E 869-2, 7/5/1673.

1528 - Cf note 1119.

1529 - Châteaux, manoirs, logis, le Lot, p. 86.

1530 - Thonnat G., op. cit, p. 191, note 3.

1531 - Cf. note 78.

1532 - AD Lot, 3 E 869-2, 14/8/1675.

1533 - AD Cantal, 3 E 224-150, 1/7/1687, à Laroquebrou.

1534 - Comme le château de la Borie, commune de Saint-Médard-Nicourby, placé en sixième classe dans le premier cadastre.

1535 - AD Cantal, 3 E 224-1124, 6/1/1817.

1536 - C'est le cas au Maziol- Bas en 1734 où François Grenier se réservait la maison, le métayer devant être logé dans une chambre à réparer, cf. note 1229.

1537 - Cf. note 1353.

1538 - Cf. note 258.

1539 - AD Cantal, 3 E 224-228, 15 germinal an II. Jean Colomb del Suc fut fermier du domaine du Teil pendant que l'auteur du Journal exploitait sa verrerie de la Garrigue à Cardaillac.

1540 - Cf note 301.

1541 - Je remercie Monsieur Pierre Dalon d'avoir bien voulu me communiquer ses souvenirs à ce sujet.

1542 - Cf. note 1277.

1543 - Cf. note 1298.

1544 - Rappelons que Jacques Amoin était entré gendre chez eux.

1545 - Cf. note 1305.

1546 - Armoire peu profonde ?

1547 - AD Tarn-et-Garonne, VE 5568, 26/8/1737.

1548 - Nom d'un château situé à quelques kilomètres au sud-ouest de Laval et de Puycelsi, mais qui n'appartenait probablement pas à celui qui se disait sieur de cet endroit. François Grenier avait en revanche du bien dans la juridiction de Bruniquel, peut-être du chef de sa femme Suzanne Martin, d'une famille bourgeoise de cette localité.

1549 - La menuiserie s'oppose à la charpenterie, de facture plus grossière.

1550 - AD Tarn-et-Garonne, VE 5568, 25/11/1737.

CORN ET SES CHÂTEAUX

Pierre Grimal observateur inégalé du Quercy l'a bien noté : "*au temps où Moissac recevait son décor de pierres, où Cahors, Souillac, Carennac, Figeac reconstruisaient leur église, le Quercy était partagé entre seigneurs d'une inégale puissance*" [1]. Le paysage de la vallée du Célé illustre ce propos : on y rencontre d'une part l'élan religieux (Espagnac, Marcilhac) et d'autre part les traces du pouvoir de plusieurs seigneuries. Face à quelques blocs qui demeurent tel celui de Béduer, d'autres seigneuries se morcellent comme celle de Camboulit. L'émiettement est source de guerres locales qu'aggravent les conflits nationaux car de tout temps la vallée du Célé a été une voie de pénétration militaire vers Figeac et l'Auvergne. De cette situation témoigne la permanence de sites fortifiés comme le mas de Greil et de nombreuses grottes, refuges ou guets.

L'actuelle commune de Corn qui regroupe en partie les anciennes seigneuries de Goudou, Roquefort et Corn est une parfaite illustration de cette situation [2].

Seigneurie de Béduer et Goudou

La famille de Barasc, sans doute originaire de Gourdon, possédait un vaste domaine qui allait du Lot au causse de Gramat. Nous ne savons à quelle date une branche s'établit à Béduer. Ce sont des fidèles du comte de Toulouse, l'un participe à ses côtés à la première croisade, un autre Déodat, rend hommage après la défaite de Muret (le 12 juin 1214) à Simon de Montfort à l'exemple de plusieurs seigneurs et abbés du Figeacois [3]. Y eut-il une famille de Goudou distincte des Barasc ? Tire-t-elle son nom d'un autre lieu du Quercy ou d'une toponomie ethnique ? Nous l'ignorons. Au XIVème siecle, Goudou, site de défense naturel sur la vallée du Célé apparaît lié à la seigneurie de Béduer [4].

La famille est apparentée aux familles nobles du Quercy, notamment aux Hébrard de Saint-Sulpice. Après diverses contestations, la seigneurie passe à la famille de Lostanges [5]. A travers certaines controverses naissent des conflits de propriété. Ainsi, il résulte d'un procès soutenu en 1714, entre les Lostanges et l'abbaye de Figeac, que celle-ci a donné *à nouveau fief* à la famille Bouyssou, "*une vieille maison, grange et terre d'une contenance de 20 sétérées mesures de Figeac* [un peu plus de 10 hectares] *au terroir de Laurissesques attenant à l'est au chemin allant de Goudou à Cajarc, au midi aux terres du comte de Béduer, au couchant aux terres des habitants de Rians ou Castel Roubert et chemin de Sainte-Eulalie à Figeac passant sur le village de Creyssac*". Les chanoines prétendent agir en qualité de coseigneurs de Corn et invoquent un bail à fief de 1441. Lostanges évoque de son côté une acquisition faite par *noble Gari Goudou* en 1276. Les dates des titres invoqués incitent à voir dans le procès une des conséquences des réencensements du XIVème siècle, qui n'ont pas toujours tenu compte des situations antérieures.

La famille de Lostanges connaît à son tour les problèmes liés à l'absence de successeur direct. Fin décembre 1755, décède Jean-Louis "*seigneur marquis de Béduer, Corn, Goudou et autres places*", qui séjournait à Sonac au logement de sa femme, Marie Anastase Pulchérie de Foucaud, veuve en première noce de Jean Joseph de Cayron, *seigneur de Sonac, Mendens et autres lieux*, qui lui en avait légué l'usufruit. Dans son testament mystique, Jean-Louis institue sa veuve légataire universelle à charge, "*à la fin de ses jours ou plus tôt si bon lui semble, de disposer en faveur de* [ses] *parents qu'elle jugera les plus dignes, désirant pourtant que les mâles portant ses noms et armes soient préférés sans qu'aucun d'eux puisse rien demander ou exiger*". Le 27 mai 1769, la veuve réalise la substitution fiduciaire au profit de Jean-François Joseph de Lostanges, se réservant toutefois la jouissance du château de Goudou et de ses dépendances.

En 1772, sans doute après le décès de Marie Anastase, Jean-François Joseph "*seigneur marquis de Béduer, Corn, Goudou, Sainte-Néboule et autres places, patron laïque de la chapellenie de Goudou, fondée dans la chapelle de Saint-Jean qui est dans la basse cour du château de Goudou, le 11 février 1661*", nomme comme chapelain Jean-Baptiste Boudet, hebdomadier au chapitre Saint-Sauveur.

En 1791, Jean-François Joseph est "*privé de la régie et administration de ses biens pour cause de maladie*". Peut-être s'agit-il, compte tenu de l'époque, d'une maladie, diplomatique. Malgré tout, une assemblée de parents et amis décide de la vente des biens qu'il possède à Goudou

jusqu'à hauteur de 150.000 francs, montant de ses dettes. Seront ainsi vendus le moulin de Goudou, une partie des terres et une maison dans le bourg de Corn (peut-être l'une des tours de la coseigneurie). Le château sera vendu par la suite à la famille Labanhie.

Coseigneurie de Corn

L'existence d'une source et d'une grotte accrédite l'idée d'une présence humaine ancienne. Certains auteurs pensent que ce lieu appartenait à l'origine aux Barasc. Le premier, membre connu d'une famille de Corn, Sanchon, aurait participé comme les Barasc aux croisades [6]. Nous ne savons pas dans quelles circonstances Corn devient une coseigneurie. Les guerres locales durent jouer un grand rôle. En 1287, une moitié des revenus revient au comte de Toulouse, l'autre moitié à l'abbé de Figeac. Lors de la sécularisation de l'abbaye en 1536, l'abbé abandonne une partie de cette part aux chanoines. Elle est plusieurs fois vendue et rachetée à la grande exaspération des consuls, car chaque fois, les charges augmentent.

En 1443, le doyen de l'abbaye de Figeac, Déodat de Corn et Raymond de Béduer acquiescent à une sentence arbitrale prévoyant que la justice de Corn et de Goudou sera rendue par un juge commun. Les coseigneurs se mettent d'accord pour réparer le *reduch* (les fortifications) mais ne peuvent décider où la prison sera établie. En 1483, la forteresse de Corn comprend une maison d'une seule pièce par niveau qui confronte au fossé et deux autres bâtiments dont elle est séparée en bas par une muraille et en haut par un mur de torchis [7]. Cette fortification doit être efficace car elle génère une spéculation sur les terrains à bâtir proches. La seigneurie comporte un moulin. En 1456, Raymond de Béduer, coseigneur, l'acense moyennant un cens payable en pièces de drap. Elle comporte aussi un four commun et une chapelle castrale. Une maladrerie aurait existé à proximité du village (fontaine de la Malaudie ?). La solidarité en matière de sécurité va au delà des simples devoirs féodaux : en 1474, les communautés de Béduer, Brengues, Corn, Sainte-Eulalie et Saint-Perdoux (?) s'associent pour donner au roi "*un homme armé de pied en cap*".

La part de rentes de chaque seigneur paraît individualisée. Lors du recensement, en 1504 de la noblesse soumise à l'ost, il est constaté que Sanchon de Corn, perçoit dans la communauté de Corn, 1 charge de froment, 6 d'avoine, 5 paires de gélines et en monnaie 6 livres 10 sols. Il peut exiger 40 journées de corvée. Par contre Jean de Béduer ne possède pas de rentes sur Corn, pour les avoir vendues soit pour le service du roi

soit pour doter ses sœurs. Il est cependant propriétaire de 45 journaux de vignes, 1 jardin, 1 pré et 1 terre labourable. L'abbaye n'étant pas soumise au service militaire, ses possessions ne sont pas recensées.

En ce qui concerne les rentes perçues par les chanoines à la suite des ventes et rachats évoqués ci-dessus, nous disposons de la *liève de la rente de la terre de Corn* perçue entre 1701 et 1728. Elle représente en année moyenne 40 quartons de froment, 5 d'avoine, 2 de seigle et 5 gélines. L'essentiel est donc perçu en froment et pour un tiers sur le terroir de Creyssac [8]. Pour la même période, une autre rente perçue par le chapitre de Figeac sur les attelages, *la bouade* ou *bladade* fait état de 33 à 37 paires de bœufs et 2 paires d'ânesses. Nous avons pu identifier certains terroirs : Creyssac (6 paires de bœufs), Goudou, Rians, le, Causse (3 paires chacun), Peyrelongue, Soubrane, las Banières (2 paires chacun), pech d'Arzou, Corn, Saint-Laurent Leret (1 paire chacun). Notons 1 paire d'ânesses à las Banieres. Il est perçu au total 111 quartons en avoine.

Il est admis que petit à petit la communauté s'est regroupée autour des fortifications. Néanmoins subsistent d'un hameau primitif, Saint-Laurent, une église romane dont les restes ont été détruits récemment, et le cimetière. Lors de la Révolution cohabitent deux communautés celles de Corn et de Roquefort. Après l'affaire de Camburat en mars 1794, chacune d'elle doit payer une amende de 6.000 livres [9]. Dans les années 1830, seule subsiste la commune de Corn qui mesure 1.570 hectares et regroupe 776 habitants. A la suite de changement de limites avec la commune de Boussac, la superficie tombe en 1880, à 1533 hectares pour 600 habitants. 171 habitent Corn, 140 au Causse, 50 à Goudou et 16 à Roquefort.

La seigneurie de Roquefort

De tout temps cette seigneurie et la famille qui la tient sont liés aux Barasc. En 1218, Bertrand de Roquefort est aux côtés de Dieudonné de Barasc lors du siège de Toulouse. Cependant, d'après Albe, la terre de Roquefort aurait fait l'objet d'un échange avec la prieure de L'Hôpital-Beaulieu qui l'aurait cédée contre le domaine de Diège (Espagnac).

En 1440, Etienne de Born qui cherche à attirer des paysans pour repeupler Roquefort leur consent divers privilèges, notamment l'usage partagé des parcours. Sensiblement à la même époque Delphine Otho ou Othon, fille de Louis, seigneur de La Gache et Laudamie à Camboulit, est veuve de Pierre de Gramont, seigneur de La Tour de Camboulit et de Roquefort. Elle épouse en secondes noces Guillaume de Lacazes, originaire du Languedoc. Elle a bien besoin d'un défenseur car elle est en

procès avec la famille de Gramont au sujet de la succession de son premier mari et des droits de leur fils Bertrand, ne parvenant pas à faire exécuter un jugement du parlement de Toulouse et une sentence arbitrale en leur faveur. En outre Dieudonné de Barasc s'est emparé de Camboulit officiellement pour éviter qu'il tombe aux mains des Anglais. Suivant le processus habituel, un mariage est négocié en 1458 entre Bertrand et une fille de Barasc [10].

Après ces conflits une reprise en mains est nécessaire et le premier soin de Bertrand de Gramont est de revenir sur les concessions de Bertrand de Born concernant les herbages. Sans doute triomphe-t-il car en 1464, il vend à deux paysans de Corn "*l'herbe pour un an à l'exception des prés de la rivière*". Un de ses fils, Dieudonné, reprend le droit de pêche dans le Célé, qui aurait été concédé aux habitants, et fait construire une tour avec un escalier extérieur à Roquefort.

Les Lacaze participent aux guerres de religion et s'opposent notamment aux Cornely qui se sont emparés de La Gache et de Carnboulit. Un duel largement légendaire aurait opposé sur la place de Corn, Gabriel de Lacaze et Pierre de Camboulit. Un nouveau mariage est négocié et célébré à Roquefort en 1596.

En 1738, Pierre Gaston de Lacaze vend Roquefort à Jean Jacques Delfau, seigneur de Larroque-Bouillac. Par la suite le château passe aux familles Murat, puis Besse et Calmon (Bonnafé).

Avant la seconde guerre mondiale le domaine de Roquefort est près d'entrer dans l'histoire internationale. Lors de l'accession d'Hitler à la chancellerie, début 1933, commence un exode des juifs allemands qui va s'aggraver lors du rattachement de la Sarre. Divers projets d'installation de colonies artisanales et agricoles sont présentés par le comité national de secours aux réfugiés allemands. L'un d'eux concerne Roquefort où des promesses de vente furent signées fin 1933. Il prévoit la construction d'une ville nouvelle pouvant abriter 30.000 habitants qui serait dénommée Einsteinville. Le château serait transformé en hôtel. Mais faute de financements, le projet n'a jamais vu le jour [11].

Pendant la guerre, Roquefort a abrité Roger Martin du Gard. Celui-ci a séjourné dans la région de Figeac où sa fille s'était réfugiée en 1942, de mai à décembre 1944. Mai 1944 c'est le moment de la rafle à Figeac. Martin du Gard se met à la recherche d'une résidence campagnarde et contacte le docteur Bonnafé, propriétaire du château de Roquefort. Il s'y installe début juin, mais son épouse profitera peu de ce séjour car à la suite d'un accident de vélo, elle est hospitalisée à Figeac pendant deux mois. Le couple s'installera alors à Figeac puis rejoindra Nice au début de l'année 1945 [12].

Le château de Mandens

Ce château n'a rien de féodal. Avant 1647, une branche de la famille de Cayron, famille de robins originaire de Figeac [13], s'y installe. En 1741, le château comprend : au rez-de-chaussée, deux pièces et cuisine, au premier étage quatre pièces et au deuxième étage une pièce et un grenier.

Philippe CALMON

Notes

1 - Grimal Pierre, Le Quercy, Perrin, 1978, p. 122.

2 - La situation est toute aussi complexe en ce qui concerne les paroisses. Saint-Laurent de Corn était un prieuré dépendant du chapitre de Cahors qui y nommait un vicaire perpétuel. Il y avait dans le Château de Goudou une chapellenie qui était sous l'autorité de la paroisse Saint-Laurent, par contre une chapellenie de Roquefort était desservie en l'autel de Saint-Laurent. D'après Albe "*la dîme valait 120 charges de tout grain et 30 charges de vin*". Nous verrons qu'une partie de la seigneurie de Corn appartenait à l'abbaye de Figeac, ce qui n'était pas pour simplifier les choses. Voir Albe, *Monographies des paroisses autour de Thémines*, Racines, 2005, p. 119 et suivantes.

3 - D'après certains auteurs, Déodat exclut du serment le château de Béduer et une forteresse à Lissac. Faut-il voir là le respect d'une clause de sauvegarde des droits du seigneur supérieur ?

4 - Cependant en 1473, Lartigaut cite Gérard de Garnet, lieutenant au sénéchal de Figeac, *seigneur de Goudou*. Il a quelques années plus tôt affermé un moulin détruit situé au terroir de *las Condasminas*, paroisse de Saint-Laurent de Corn.

5 - Voir Lefavrais-Raymond et Laporte D., *Histoire de Béduer en Quercy*.

6 - Lors de son mariage avec Bertrande d'Anglars, celle-ci lui apporte en dot une partie de la seigneurie d'Anglars.

7 - Lartigaut J., *Les campagnes du Quercy après la guerre de Cent Ans*. Les documents ne permettent pas de déterminer si chaque seigneur possède une tour. Puechal cite deux portes, l'une à l'est, l'autre à l'ouest.

8 - Calmon Ph., Deux notes sur les droits seigneuriaux dans la région de Figeac au XVIIIème siècle, *B.S.E.L.*,1986, 1.

9 - Un attentat contre-révolutionnaire aurait été commis contre Bô, représentant du peuple.

10 - Voir sur ces questions : Puechal, Corn et ses environs, *B.S.E.L.*, 1919, I et II.

11 - Salvage André, Les réfugiés juifs allemands et le département du Lot de 1933 à 1935, *B.S.E.L.*, 2005, I.

12 - *Correspondance André Gide - Roger Martin du Gard*, Gallimard, tome II.

13 - Une branche de la famille donnera un jurisconsulte qui, dans les années 1665, écrivit un *Parfait praticien français*, qui fut apprécié.

VICTOR DELBOS ET LA PHILOSOPHIE

Il convient de préciser qu'il n'est pas dans notre intention de traiter du rapport de Victor Delbos à la philosophie à partir de son œuvre intégrale. D'abord parce que Victor Delbos s'est voulu historien de la philosophie, comme le montre aisément sa bibliographie et sa présence pérenne dans les bibliographies d'études spinozistes et kantiennes destinées aux étudiants de philosophie du XXIème siècle ; ensuite, car même s'il est possible et nécessaire de repérer derrière la pratique rigoureuse de l'historien de la philosophie au moins une philosophie de la connaissance, son travail ne s'est pas voué à la construction d'un système philosophique proprement dit.

Cependant, Victor Delbos n'est pas un pur esprit dont la modestie insigne l'aurait empêché d'éprouver la tâche de tout philosophe, c'est-à-dire de répondre à l'appel de sens de son temps. L'incipit du chapitre premier de *La Philosophie française* paru l'année de sa disparition, le 16 juin 1916 l'atteste : « Au début de ces études, je ne voudrais pas sembler m'abstraire du sentiment profond qui m'inspire mon sujet. » Où l'on apprend que cet ensemble de leçons données à La Sorbonne sur les grands philosophes français est aussi et surtout une défense de la pensée française en ces heures tragiques de barbarie : une leçon de patriotisme philosophique [1].

Dans le cadre de cette revue, il sera donc plutôt question de tirer notre philosophe lotois d'un oubli d'autant plus injuste qu'à notre connaissance il est le seul à pouvoir être cité es qualités, et d'autant plus injustifié qu'il est rare qu'un auteur du XIXème voie son travail régulièrement réédité pour les tâches présentes de la pensée. Ainsi

1 - ... mais pas de nationalisme ; F. Worms, dans : « La philosophie en France au XXème siècle - *Moments* - », souligne qu'à la différence de Bergson, «V. Delbos, en revanche, refuse tout lien causal de ce type» c'est-à-dire entre nation et philosophie. P. 181, Folio-Essais Inédit, 2009.

Gilles Deleuze, à la dernière page de son livre sur Spinoza, recommande vivement la lecture d'un ouvrage très important publié en 1893, vite épuisé et republié en... 1990 aux Presses de la Sorbonne. Il s'agit par conséquent de réparer un oubli dans la mémoire collective (et non pas professionnelle) mais nul ne peut s'attendre ici à nous voir déduire sa philosophie de son enfance passée à Figeac, même si sa présence y fut plus longue et récurrente que celle de son illustre aimé, Jean-François Champollion. (Voir en annexe la notice biographique concernant sa vie figeacoise).

Nous voudrions simplement rendre compte d'un grand article sur « la philosophie » paru en 1899 dans la célèbre « *Grande Encyclopédie* », dite de Berthelot. Le lecteur contemporain, souvent curieux de philosophie à travers le prisme d'un marketing philosophique entretenant aussi bien la demande philosophique que la confusion des esprits sur le marchandise, trouvera certainement à méditer combien était grande l'exigence de probité intellectuelle de notre auteur qui ne prétend incarner ni l'esprit républicain, ni l'esprit critique, ni l'esprit chrétien comme la postérité l'a souvent affirmé. Comme on le verra, le seul fil conducteur suivi par Victor Delbos sera celui des problèmes posés spécifiquement en philosophie, selon l'ordre des raisons. Autrement dit, nous montrerons qu'il était pleinement philosophe les jours ouvrables et que seul le dimanche Victor Delbos s'autorisait à manifester son engagement spirituel.

Examinons donc ces problèmes dans leur enchaînement afin de vérifier que ce n'est pas ici un sentiment profond qui inspire la définition de la philosophie mais bien plutôt l'objet de la philosophie qui détermine le sentiment profond de Victor Delbos.

L'auteur commence par examiner la question de l'objet de la philosophie et de son rapport avec les sciences. La confusion entre « objets de science » et « réalité » empêche d'accorder une place à la philosophie, car si les sciences assimilent littéralement la réalité, cela revient à dire que l'objectivité des sciences est un absolu, alors qu'un même objet peut être étudié relativement à plusieurs sciences et à plusieurs points de vue dans une science. (Victor Delbos cite l'exemple de l'espace).

Ainsi : « l'objet d'une science n'est jamais tel quel dans les choses, il est un point de vue sur les choses. » Donc Victor Delbos ne commence pas à justifier le concept de philosophie en termes moraux mais de connaissances : les sciences ne résument pas à elles seules l'expérience du savoir et le réel en soi, mais présupposent, comme l'ombre portée de

leur activité, un ensemble de problèmes qui relèvent de la philosophie.

Victor Delbos poursuit donc en explicitant les quatre raisons qui selon lui justifient la place et la fonction de la philosophie :

- l'unité relative des sciences : celles-ci partent de fondements divers (cf la différence entre « les sciences dures » et « les sciences molles » comme on dit aujourd'hui)

- la nature des méthodes : le succès des méthodes diverses ne dit rien sur la régularité des procédés utilisés (« vérifié dans l'expérience » ne voulant pas dire « Vrai en soi »)

- la validité des principes : c'est le problème de savoir si les principes garantissent une adéquation entre l'esprit et les objets

- les rapports des objets à l'objet d'une Science idéale : comme le dira Victor Delbos au moment de conclure, la philosophie implique idéalement la déduction a priori de l'univers.

Cependant si l'auteur vient de montrer qu'il y a place pour la philosophie puisque les sciences positives n'épuisent pas tout l'espace de la connaissance (ce qui constitue l'argument classique contre le positivisme), il lui reste à situer la place qu'elle occupe et à dire de quoi elle est le nom. Est-elle l'ensemble des savoirs résiduels non encore conquis par la science mais susceptibles de l'être, comme la psychologie, la logique, l'esthétique, la morale ? Ou est-ce à dire que « la philosophie se borne à la métaphysique » comme un noyau dur irréductible ?

Victor Delbos répond à ces questions en notant qu'il est impossible de s'en tenir à une conception qui ferait de la philosophie un terrain vague des connaissances provisoirement laissé en friche par les sciences car cette banlieue est désignée tantôt par le double nom de « métaphysique et sciences » et tantôt par l'unique appellation contrôlée « métaphysique ». Il résout cette difficulté (appelée « anomalie » dans le fil du texte) en distinguant à nouveau, le point de vue par lequel la philosophie diffère de la science, et l'objet qu'elles peuvent avoir en commun. « Si la psychologie, la logique, l'esthétique et la morale peuvent être plus particulièrement appelées sciences philosophiques, ce n'est pas parce qu'en tant que sciences elles constituent la philosophie mieux que ne le pourraient faire la physique et la biologie, c'est parce qu'elles sont indispensables, non pas seulement pour la solution, mais pour la détermination des problèmes philosophiques soulevés par les autres sciences aussi bien que par elles-mêmes ».

Ainsi les problèmes philosophiques dépendent au même degré de l'évolution des sciences (songeons aujourd'hui à ce que nous appelons « bioéthique »), que de la tradition qui les transmet et transforme, mais

ils ne sont pas subordonnés à la division des sciences : l'action propre de la pensée philosophique exige de compléter l'action propre de la pensée scientifique en estimant les degrés de valeur du réel soi-disant atteint. L'espace de la philosophie n'est donc pas englobant comme s'il égalait la totalité du savoir, ni arborescent (selon le schéma cartésien : les questions radicales de la métaphysiques ; le tronc de la physique ; les trois branches de la mécanique, médecine et morale) : il est l'espacement qui « à travers » les sciences et les reprises des problèmes de l'histoire de la philosophie redéploie la nouvelle donne des doctrines philosophiques. D'où la problématique générale de l'article de Victor Delbos qui ne consiste pas à situer la philosophie par rapport à une classification des sciences (à la façon d'Auguste Comte à son époque), mais par rapport à une classification des problèmes philosophiques à l'aune de l'histoire de la philosophie dont il est l'éminent arpenteur en son temps.

Ce n'est pas le lieu de rendre compte ici des différentes définitions proposées dans l'histoire de la philosophie rappelées par le philosophe lotois tout au long d'une douzaine de pages sur vingt-six colonnes denses et altières à l'instar des piliers des temples antiques. Nous ne relèverons que les formules susceptibles d'illustrer la portée d'une telle classification des problèmes philosophiques.

Après avoir identifié les principaux concepts de la philosophie, de Pythagore jusqu'au christianisme, Victor Delbos note : « Cette tradition de l'antiquité qui avait imposé, soit à l'ensemble des sciences, soit à la science des principes les plus généraux et des causes les plus fondamentales, le nom de philosophie persiste dans les temps modernes, alors même que la nature et les procédés de la connaissance scientifique sont profondément modifiés » (p.710 c. 1). Il veut nous signifier que le nom de « philosophie » subsiste sans recouvrir le même champ de problème : ainsi l'exemple de l'arbre de la philosophie de Descartes cité plus haut, illustre ce déplacement qui suppose la révolution galiléenne, c'est-à-dire l'invention de la physique mathématique- laquelle remplace la physique qualitative issue d'Aristote. Selon le principe métaphysique choisi par les philosophes anciens on devenait matérialiste, idéaliste, sceptique etc. et le problème de la nature du réel changeait ; un moderne comme Descartes peut apparaître tour à tour sous ces trois figures si l'on considère tantôt la substance étendue, tantôt la substance pensante, tantôt la méthode du doute. « De la sorte est éliminée une solution du problème [celui de la nature du réel], au moins sous la forme que l'antiquité lui avait donnée, à savoir le scepticisme. Expression d'un doute absolu sur la validité de la science, le scepticisme ne serait plus qu'un jeu sans portée : s'il paraît subsister dans la

philosophie moderne, ce n'est plus à coup sûr comme conception intégrale, (...) il est devenu immanent au rationalisme même » (p.714c. 1.2).

Une autre illustration encore de la mutation d'un problème sous un même nom est le décentrement de la considération de l'universalité des choses afin de se fixer particulièrement sur ce qui est l'origine et le lieu de toute science, à savoir la nature humaine. Ici est invoqué le courant de l'empirisme moderne (Hume) et la fameuse « révolution copernicienne » (Kant) laquelle représente, comme chacun l'a appris durant la classe de philosophie, le changement de paradigme de la question de l'homme : être cosmique chez les anciens, il devient « nature humaine » chez les modernes ; la sagesse ayant sa source dans l'ordre du cosmos chez les grecs trouve sa nouvelle source dans la raison humaine.

Aussi si les problèmes de la connaissances, de l'action, de l'homme dépendaient de la « sagesse du monde » chez les anciens, avec Kant, à l'inverse c'est la question « qu'est-ce que l'homme » qui commande les trois autres questions : « que puis-je connaître ? » ; « que dois-je faire ? » et « que puis-je espérer ? ». En affirmant que les formes de la pensée constituent les lois de la nature le philosophe allemand aide Victor Delbos à répondre à la question initiale de la place respective de la science et de la philosophie car la première est de l'ordre de la connaissance empirique tandis que la seconde appartient à l'ordre de la connaissance pure.

En suivant grâce à Victor Delbos le fil conducteur de la relation « philosophie/science », on perçoit mieux combien leur synonymie et leur homonymie obéissent au problème philosophique cardinal du rapport esprit/matière. « Si l'action de la pensée ne consiste qu'à prendre conscience des rapports qui sont donnés en fait entre les choses » (p. 108 c.2), autant assimiler la philosophie à la « spécialité des généralités » (A. Comte) et l'appeler philosophie positive (voire « science », à l'image de la femme qui abandonne son patronyme pour celui de son mari ...) : en effet dans cette perspective scientiste l'état théologique et l'état métaphysique étant dépassés, le beau nom de philosophie est obsolète ; « si l'action de la pensée consiste à lier les choses selon les rapports <u>qu'elle-même</u> détermine » alors il reste toujours à explorer les droits qu'a la raison d'examiner le sens et la valeur des rationalités ainsi produites par les sciences et dès lors la distinction philosophie / science est irréductible.

Cependant, Victor Delbos ne déduit pas de ce parcours panoramique de l'histoire de la philosophie <u>la</u> philosophie comme philosophie de l'histoire de la philosophie (à la manière d'un Hegel) mais la simple

conclusion que « la philosophie a pour caractère d'être une connaissance » : « la philosophie est essentiellement théorie intellectuelle » (p.712, c. 1 et 2). L'énoncé a paru abrupt voire choquant à tous ceux qui voulaient voir en Victor Delbos d'abord un philosophe chrétien et qui avaient déjà en 1891 censuré son premier mémoire sur le problème moral chez Spinoza, en prétextant qu'il n'avait pas su condamner le panthéisme et donc l'athéisme du philosophe hollandais (cf l'épisode rapporté par J. Wehrlé, p.48 et 49 de son ouvrage hagiographique sur notre auteur, en 1931). Cet énoncé montre au contraire clairement que de même que Victor Delbos ne cède rien sur la tentation positiviste de faire de la philosophie la servante/serveuse des plats qu'auraient préparé les sciences, en aucun cas, elle n'a pour mission d'être une propédeutique à l'édification des vérités révélées de la religion. Il mesure bien que sa proposition qui a toute l'apparence d'une formule ne résume en rien l'objet de la philosophie mais son attitude. Nul intellectualisme [2] impénitent ici qui ferait oublier l'ordre pratique (moral), mais la leçon acquise de toute une vie professionnelle d'historien de la philosophie. L'exemple fondateur de l'étude sur la « philosophie pratique » de Spinoza montre que le problème moral et la théorie intellectuelle de la connaissance sont indissociables.

Victor Delbos peut maintenant répondre à la question de l'« objet » de la philosophie au double sens de sa matière et de sa finalité : les problèmes et leurs questions dont les réponses donnent lieu à des doctrines constituent toute sa réalité. Reprenant l'antique typologie physique/logique/morale, le philosophe lotois semble contredire sa critique antérieure qui interdisait de faire coïncider les questions philosophiques avec les divisions ordinaires de la philosophie (p. 108, c.2), mais en réalité il ne faut pas se méprendre, l'espace philosophique s'enroule dans l'orbe de trois questions indissociables : l'être, la science, l'action. Et si la philosophie est « essentiellement théorie intellectuelle », on voit ici que « l'esprit discerne en lui, à côté de l'intelligence qui conçoit des objets et les explique par des lois, la volonté d'être et de se réaliser » (p.718, c.2). Par conséquent, la philosophie a bien pour tâche de travailler à l'unité des sciences (cf. plus haut les quatre motifs invoqués) mais aussi à une unité des sciences et de l'action (intelligence et volonté). Mais comme l'ordre de l'action implique toujours la dimension de la « croyance » car elle est ouverture au possible et à l'idéal, il faut précisément que de « ces croyances même la raison doit

2 - Notre étude, qui n'a pas voulu s'embarraser de mots en « isme », doit signaler, outre l'ouvrage de F. Worms cité plus haut, celui de Stéphan Soulié : « Les philosophes en République », paru aux « Presses Universitaires de Rennes », 2009, pour un repérage historique de la question de « l'intellectualisme » au tournant du 20ème siècle.

être fournie, par l'analyse critique de l'action ». Où l'on voit que le sentiment profond du philosophe lotois est inspiré par le seul objet de son amour, la raison, et non pas un crypto-christianisme qui se cacherait dans les occurrences conclusives du mot « croyance ».

Jean-Louis MAISONHAUTE

NOTICE BIOGRAPHIQUE DE VICTOR DELBOS

Victor Delbos est né à Figeac le 26 septembre 1862. L'ascendance paternelle est paysanne et trouve ses racines à Faycelles. Cependant le père de Victor, Germain Delbos, fut clerc de notaire avant de devenir libraire comme l'était en son temps le père de celui qui allait devenir l'illustre Jean-François Champollion. L'ascendance maternelle est figeacoise : Marie-Justine Cadiergue est une des filles d'un instituteur public et c'est elle qui tient la librairie précisément située en face de celle du père de Champollion.

Le grand-père maternel, Jean Cadiergue, directeur de l'école communale de Figeac est prieur des « Pénitents bleus » et eut une influence décisive sur la formation du petit-fils unique qu'était Victor. C'est lui en effet qui l'instruisit à l'école communale et l'envoya ensuite au vieux collège de Figeac (le même que fréquenta J-F Champollion avant lui). Aujourd'hui, ce qui était appelé rue du Collège se nomme rue Victor Delbos et le vieux collège est devenu lui-même plus tard collège Champollion. Les neuf années (1870-1879) passées au collège furent celles de l'excellence puisqu'il y remporta toujours le « prix d'excellence » : d'où la formule quasi proverbiale qui l'auréolait : *Victor semper victor*. Ainsi, Victor Delbos collectionne les premiers prix et les nominations et lorsque le préfet du Lot rend visite au collège l'année de sa rhétorique, c'est lui qui prononce le discours solennel d'accueil.

Se destinant à l'enseignement public par la grande porte de l'Ecole Normale Supérieure, Victor s'inscrira à Louis-Le-Grand à Paris en 1879-1880. Néanmoins il dut interrompre ses études, victime des froidures du pensionnat austère et retrouva les siens à Figeac pour un séjour d'un an entrecoupé de deux saisons à Cauterets. De retour à Louis-Le-grand en 1881-1882 comme externe Victor Delbos est brillamment admis à l'E.N.S. et obtient le premier prix de philosophie au Concours Général. A Figeac, les succès de l'enfant du pays sont aussitôt connus par la voix officielle d'un adjoint au maire et plus tard personne ne sera étonné d'apprendre que le jeune philosophe prodige devient le cacique de sa promotion, puis cacique général.

Dans ce rôle Victor Delbos sut allier un mélange de rigueur et de gaieté qui le fit respecter de tous y compris par sa façon de partager l'ambiance toute laïque des études ainsi que les activités des « talas » en compagnie de cet autre cacique célèbre, Pierre Duhem (physicien et historien des sciences). Il fut classé premier au concours de l'agrégation de philosophie mais ne quitta pas l'E.N.S. car on créa pour lui et à partir de lui une quatrième année dont le but était de prolonger le rôle exemplaire de cacique qu'il avait tenu sans discontinuer et de favoriser des recherches libres qui révélèrent déjà sa vocation d'historien de la philosophie.

La vie de Victor Delbos sera désormais celle du professeur Delbos, d'abord au lycée de Limoges (un an) puis à Toulouse (six ans) : ces premières années seront celles de la formation et de l'épanouissement. Il suscite l'enthousiasme et les vocations. Mais un événement doit être signalé : en 1891 il connut le seul et unique échec de sa vie académique à propos d'un sujet d'étude sur la morale de Spinoza mis au concours par l'Académie des sciences morales et politiques. En vérité, l'épisode est révélateur de la personnalité de Victor Delbos [3] qui n'étudie pas un sujet pour satisfaire aux attentes d'un jury (condamner le soi-disant athéisme de Spinoza) mais pour rendre compte de sa substance avec la plus grande objectivité. Il est pour le coup très curieux de voir Joannès Wehrlé déclarer page 14 de son ouvrage sur Victor Delbos : « Nous n'avons pas à nous faire les complices de ce perpétuel mouvement de retraite vers un centre soigneusement caché qui représente l'orientation générale de son attitude. » Une biographie (et non pas une hagiographie) resterait à écrire qui montrerait au contraire que ce retrait ne tient pas à un voilement pudique de la vérité de son œuvre mais à une distinction rigoureuse entre l'ordre de la philosophie et l'ordre religieux (c'est l'objet de l'article plus haut). L'introduction du *Problème moral dans la philosophie de Spinoza et dans l'histoire du Spinozisme*, ouvrage qui provient de cet épisode malheureux, est sans équivoque : « Nous sommes généralement fort empressés à exiger des diverses doctrines la solution de problèmes qu'elles n'ont pas posés et que nous leur imposons : c'est vite fait d'en accommoder les idées à nos désirs [...] : ils sont « les pensées de derrière la tête », qui vient juger de tout. » Ce livre publié deux ans après cet échec *très honorable* eut un tel succès qu'il fut vite épuisé (et seulement réédité en 1990).

Il fut ensuite professeur au lycée Michelet à Vanves de 1893 à 1895, et le deux août 1895, on le convia à présider la distribution des prix à

3 - En 1912, V. Delbos fit paraître aux éditions "Bloud et Cie" « La personnalité de Maine de Biran et son activité philosophique » qui pourrait être le titre éponyme d'une autre approche de V. Delbos s'appuyant sur les sources manuscrites de son œuvre.

Figeac. De novembre 1895 à décembre 1897, Victor Delbos est nommé à Louis-le-Grand puis pour quatre ans à Henri IV où il remplace Henri Bergson en congé. Par la suite, Victor Delbos enseignera pendant quatorze ans à la Sorbonne et sa carrière culminera à L'Institut de France (comme Champollion) : il sera élu le 18 mars 1911 à l'Académie des sciences morales et politiques et nommé chevalier de la Légion d'honneur au mois d'août 1913.

C'est le 12 mai 1898 que Victor Delbos épouse Lucie Devillez, fille d'un docteur lorrain, dont il a trois enfants : Gérard en 1899, Marie-Rose en 1901 et Louise* en 1906. Victor Delbos perdit son fils en 1903 et son père en 1907. Sept ans plus tard, le jour de la mobilisation, c'est au tour de sa mère de disparaître, à Figeac, le 2 août 1914. Afin de mettre sa femme et ses filles en sûreté il rejoint Figeac où il passe quelques semaines de repos avant la reprise des cours de la Sorbonne en novembre. C'est à cette période que Victor Delbos donne des conférences défendant un patriotisme philosophique tempéré par une réelle (re)connaissance du génie philosophique allemand.

C'est précisément lors d'une conférence qu'il dut interrompre pour cause d'hémorragie nasale que le philosophe lotois montra les signes avant-coureurs d'une santé dégradée. Début 1915, il exprima son accablement moral et physique à la suite de l'année écoulée, juin 1916, il est victime d'une grippe et selon le docteur Devillez, son beau-père, d'une endocardite aiguë de nature infectieuse. Victor Delbos décède le 16 juin à l'âge de 53 ans.

**Les sources de cette notice sont celles du livre de Joannès Wehrlé (éd. Bloudet Cie 1937) qui lui-même se fonde sur des témoignages de M. Malrieu, juge à Figeac pour l'enfance de Victor Delbos. Concernant le prénom de Louise, il apparaît que l'usage a retenu celui de Claire qui épousera en 1932 le célèbre compositeur Olivier Messiaen dont le fils Pascal avait obtenu la propriété littéraire de l'œuvre de son grand-père (Cambridge University Press 978-0-521-63547-9 - The Life of Messiaen, Christopher Dingle).*

J.-L. M.

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION HISTORIQUE DE MIDI-PYRÉNÉES

Ce 59ème Congrès s'est tenu à Cahors les 19, 20 et 21 juin 2009 sur un thème unique et original : "Vivre et mourir en temps de guerre : Quercy et régions voisines".

Autour de Jean-Pierre Amalric, président de la Fédération, et de Bernadette Suau, Secrétaire Générale, notre Société s'est très tôt mobilisée pour assurer le meilleur accueil possible aux congressistes. La SEL savait pouvoir compter sur les soutiens de la Ville de Cahors qui avait bien voulu nous garantir la gratuité de l'Espace des Congrès Clément-Marot et du Conseil Général du Lot qui financera une partie des Actes.

Le vendredi 19 juin le Congrès s'est donc ouvert sous les meilleurs auspices avec 29 intervenants programmés sur les deux jours de communications en salle et une centaine d'auditeurs inscrits. Nous n'avons eu à déplorer qu'une seule défection de dernière minute, largement compensée par la bonne volonté d'autres communicants qui ont davantage développé leur propre intervention. Le Congrès a été ouvert par Monsieur Jean-Marc Vayssouze-Faure, Maire de Cahors que nous remercions pour sa présence et la qualité de son introduction. Jean-Pierre Amalric, pour la FHMP, et Patrice Foissac, pour la SEL, ont ensuite précisé les enjeux de la manifestation et quelques détails pratiques avant de céder la place aux premiers intervenants.

Le choix d'une progression chronologique, le nombre élevé d'intervenants et la réservation de la dernière journée à la traditionnelle sortie imposaient une organisation stricte et le respect d'un temps de parole limité à 30 mn, questions incluses. Les ateliers devaient aborder quatre thèmes :

- « Grottes et forteresses »
- « Enjeux et rivalités stratégiques au Moyen Age »
- « Les guerres de la monarchie »
- « Guerres nationales »

Il avait été prévu, dans le respect des traditions, de prolonger la première journée par une visite des défenses médiévales de la ville de Cahors guidée par Nicolas Savy et, en fin de Congrès, de rendre hommage à la belle carrière de Pierre Laborie, en lui proposant d'assurer une conférence sur « Vie et mort des Français pendant la Seconde Guerre mondiale, historiographie, mémoire, variables régionales ». Enfin, la Municipalité devait offrir la non moins traditionnelle réception de bienvenue confiée à Me Geneviève Lagarde, première adjointe au maire.

Ce programme complet, s'étalant de la Préhistoire à la période contemporaine, a été assuré par des intervenants de grande qualité issus de toutes les disciplines et horizons de la recherche : historiens bien sûr mais aussi préhistoriens, archéologues, historiens de l'art, bibliothécaires et archivistes. Le seul regret des congressistes a été de devoir choisir le samedi matin entre deux ateliers, les contraintes horaires nous obligeant à mettre en concurrence partielle « Guerres de la monarchie » et une partie des « Guerres nationales ». Les organisateurs s'en voudraient beaucoup d'oublier un élément essentiel de tout congrès, la restauration. Le choix du comité s'est judicieusement porté sur M. David Blanco et son équipe de « Côté Sud » qui ont réussi à allier qualité de la nourriture, rapidité du service... et modicité des tarifs.

La sortie du dimanche devait compléter sur le terrain ce riche programme en proposant, le matin, la visite du site de bataille de la Fontaine de Loulié, sur les flancs de l'oppidum du Puy-d'Issolud, visite guidée par le plus compétent des guides, Jean-Pierre Girault, dont on attend avec impatience la publication d'une synthèse de ses recherches. L'église et le château d'Assier étaient au programme de l'après-midi. Mme Marie-Rose Tricaud, autre sociétaire de la SEL, nous attendait sur place en compagnie de Pascale Thibaut, conservateur du château. L'érudition de Mme Tricaud qui a consacré sa thèse à l'œuvre de Galiot de Genouillac à Assier nous a permis d'apprécier dans ses moindres détails l'originalité et la richesse de ces deux monuments.

Le public et les organisateurs ont été unanimes à reconnaître la grande qualité des interventions et des visites, celle des débats qu'elles ont suscités et la richesse des échanges. Il reste à regretter que l'assistance n'ait pas été encore plus nombreuse : le Congrès méritait sûrement mieux qu'une centaine de présents. Mais à l'heure du bilan nous n'avons finalement aucun regret et aucun doute sur le succès de la diffusion des Actes à paraître. D'ores et déjà plusieurs propositions d'édition sont à l'étude. Nous formons le vœu que la publication dans notre BSEL des résumés de communications incite l'ensemble des socié-

taires à soutenir cette parution dont nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Patrice Foissac

Communications présentées

Fabienne Chabert, *Les sources et ressources de l'histoire militaire du département du Lot (XIXe-XXe siècles).*

Jean-Philippe Du Fayet de La Tour, *Grotte de Foissac, une fin d'occupation brutale.*

Didier Rigal et Jean-Luc Boudartchouk, *Sites quercynois à vocation défensive, du Bas Empire au haut Moyen Age : état des connaissances.*

Didier Panfili, *Une phrase de la Grande Guerre méridionale : Bas-Quercy et Haut-Toulousain dans la tourmente (1142-1177).*

Annie Charnay, *Solidarité dans la défense et victoire dans l'offensive : Gourdon-en-Quercy pendant la guerre de Cent ans.*

Nicolas Savy, *Vivre avec l'ennemi. Les communautés quercynoises face aux compagnies anglo-gasconnes (1355-1390).*

Guilhem Ferrand, *Démographie et défense en Rouergue pendant la guerre de Cent ans : la contrainte du nombre.*

Anaïs Comet, *Les forts villageois dans l'ouest du Lot à la fin du Moyen Age, une forme particulière de mise en défense.*

Emmanuel Moureau, *Ratier de Belfort, capitaine quercynois durant la guerre de Cent ans.*

Jean-Pierre Suau, *Un vitrail quercynois du début de la guerre de Cent ans dans l'église des Junies.*

Ghislain Tranié, *Mort contre vie en Quercy durant les guerres de Religion : l'exemple du sac de Caylus.*

René Souriac, *Le Quercy, les révoltes populaires au XVIIe siècle, leur historiographie.*

Guy Astoul, *La ville de Moissac confrontée aux déplacements des troupes pendant la Fronde, en 1652.*

Jean-Pierre Amalric, *Galiot de Genouillac : un serviteur de la monarchie au temps des guerres d'Italie.*

Etienne Baux, *Insoumis et déserteurs en Quercy sous le Premier Empire.*

Jean-Paul Escalettes, *La mort militaire à la bataille de Toulouse, 10 avril 1814, d'après les sources locales.*

Jean-Pierre Baux, *Le monument figeacois aux morts de la guerre de 70-71 : rappel de pertes effroyables mais aussi témoignage de l'évolution des mentalités et préfiguration de l'union sacrée.*

Marie Llosa, *Mourir durant la Grande Guerre : étude du recensement des Lotois morts pour la France (1914-1919).*

Sophie Villes, *1914-1918 : Le Lot, un département rural dans la guerre.*

Didier Cambon, *Été 1914, le consentement des Lotois à la guerre.*

Luce Barlangue, *Le Monument aux morts de la guerre de 1914-1918 de Cahors : un cas exemplaire et exceptionnel.*

Nathalie Bousquet, *Mémoire des républicains espagnols dans le Lot.*

Geneviève Dreyfus-Armand, *Les républicains espagnols dans le Lot et le Tarn-et-Garonne pendant la Seconde Guerre mondiale.*

Henri et Charles Farreny del Bosque, *"L'affaire Reconquista de España", important épisode méconnu de la résistance espagnole dans le Sud-Ouest.*

Marie-France Lecuir, *La double vie de l'avocat Robert Cazenave.*

Jean Lecuir, *Paul Vignaux à Toulouse : les débuts de la résistance syndicale chrétienne en zone non occupée (juin 1940-juin 1941).*

Dominique Gosse-Issart, *De l'exotisme à l'angoisse : la guerre d'Algérie dans le département du Lot.*

SORTIE DU 6 AOÛT À SAULIAC-SUR-CÉLÉ

Les membres de la Société des Etudes du Lot étaient nombreux à la sortie estivale consacrée à la visite du château de Geniès, présenté par ses propriétaires, et du vieux Sauliac sous la conduite éclairée de monsieur Héreil.

Nos hôtes, monsieur et madame Byé, propriétaires du château campé sur un promontoire rocheux, eurent le soin de nous accueillir dans la fraîcheur du monumental hall d'entrée ouvert par une galerie du XVIIIe siècle sur le méandre de la rivière. C'est donc abrités des ardeurs du soleil d'août que les membres de la société ont pu découvrir l'histoire de l'édifice présentée avec détails par monsieur Byé, descendant direct des Salgues de Geniès, et par son épouse qui retraça pour nous les premiers temps de l'édifice et les évènements historiques et architecturaux qui, depuis le Moyen Age, l'ont transformé.

Une borie (demeure aristocratique ou bourgeoise au centre d'une exploitation agricole), mentionnée au XIIIe siècle, appartenant à un Cardaillac, seigneur de Saint-Cirq-Lapopie, est à l'origine de l'occupation du site. Elle aurait était donnée par Hugues de Cardaillac, chevalier et seigneur de Saint-Cirq en 1340 à Géraud de Geniès, originaire de Sauliac, dont l'un des descendants, Antoine, est dit « seigneur d'une borie appelée de Genier » dans une pièce d'un procès tenu de 1459 à 1461 ; il se peut que ce dernier ait donné à l'édifice, en incluant le bâtiment de la borie médiévale, à peu près la physionomie de la construction actuelle.

Au XVIe siècle, le château des Geniès qui avaient adhéré au parti protestant fut pris par les catholiques en 1573 ; Gilbert, seigneur de Geniès, fut emprisonné, comme le mentionne le Livre de Main des du Poujet, dans les geôles de Cahors où il mourut étranglé. Trois ans plus tard, le château fut acheté par les de Peyronenc de Saint-Chamarand qui le vendirent en 1610 à noble Jean Viguier de Fraust de Souilhol. Par alliance, il passa aux Viguier d'Auglanat puis en 1748 à Jacques Salgues, notaire et bourgeois de Sauliac.

L'édifice est constitué de deux corps de bâtiment disposés de part et d'autre d'une cour intérieure. Le corps de logis, grand quadrilatère à l'ouest flanqué d'une tour ronde édifiée après la guerre de Cent Ans, englobe maints détails (chaînages, appareils, encadrements de baie...) évoquant le bâtiment initial du XIIIe siècle ainsi que les phases de restructuration dont il fut l'objet aux XVe et XVIe siècles. Après avoir traversé la cour que protège une courtine ouverte par une porte monumentale percée au XVIIIe siècle, on accède dans le second bâtiment, disposé en équerre, à la proue de l'éminence rocheuse à l'est, où des dispositifs architecturaux (bouches à feu, latrines) indiquent à la fois le caractère défensif de l'ouvrage et les nécessités de la vie domestique.

La visite s'acheva dans les prés situés près des frondaisons de la rivière où autrefois le cours d'eau glissait au pied de la plateforme rocheuse. Madame Byé nous fit apprécier la remarquable et atypique situation de la demeure seigneuriale, l'élégance de la loggia du XVIIIe siècle qui ouvre l'édifice sur la vallée qui en forme l'écrin et l'imposante couverture à la Mansart qui n'est pas sans rappeler celle du château de Larnagol que notre société visita en 2006.

La suite du programme fut assurée par monsieur Héreil à qui l'on doit plusieurs ouvrages sur Sauliac dont «Le vieux Sauliac ou l'abandon d'un site, 2008». La chaleur caniculaire nous imposa cependant une halte à la mairie avant d'accéder au site ancien. Notre guide retraça l'histoire de ce petit bourg dont le développement eut lieu à partir d'un petit noyau du XVIIIe siècle tout au long du XIXe siècle et au début du XXe siècle, puis de l'école des garçons bâtie en 1884 et de l'église Saint-Martin du bourg qui, reconstruite de 1823 à 1831, avait succédé à l'église « primitive » du vieux Sauliac disparue avant 1831. Nous gagnâmes ensuite le site abrité sous la falaise après quelques rafraîchissements. Plusieurs demeures avec leurs dépendances dont les plus anciennes datent du XVIe siècle et de nombreux bâtiments en ruine s'égrainent le long du chemin de corniche d'où le regard embrasse le paysage remarquable du méandre du Célé. Une croix fut ici érigée en 1940 par l'abbé Lemozy, curé de Cabrerets desservant la paroisse de Sauliac, après la disparition d'une croix plus ancienne détruite par la chute d'un rocher. Plus loin débute le chemin, avec les escaliers taillés dans le roc qui autrefois permettaient un accès direct à la rivière.

Côté falaise, quelques maisons - certaines étant seulement suggérées par les logements des poutres des planchers et des charpentes taillés dans la paroi rocheuse - et les ruines d'une fortification du XIIIe siècle en bel appareil de blocs calcaires appartenant au groupe des réduits

fortifiés médiévaux communément appelés «châteaux des Anglais» sont les illustrations émouvantes de l'architecture semi-troglodytique présente dans la vallée.

C'est sous un soleil quelque peu adouci que nous remerciâmes nos guides passionnés en donnant rendez-vous aux participants le 4 octobre prochain à la sortie d'automne dans le Cantal.

Valérie Rousset

Château de Geniès - Façade Sud.

Château de Geniès - Façade Nord dominant le Célé.

INVENTAIRE DES CHRYSIDIDAE DU DÉPARTEMENT DU LOT (HYMEBIOTERA)

1ère partie

Résumé : *L'inventaire des Chrysididae du département du Lot comprend à ce jour 91 espèces et sous-espèces dont 18 d'entre elles existent dans les limites du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy. Description des territoires fortement diversifiés et matérialisation sur une carte du département. Indication par commune du nombre de femelles et de mâles, ainsi que de la période de récolte et de leur présence dans les différentes zones du département ; indications pour chaque commune de la zone, ou des zones des récoltes.*

Summary. - *Inventory of Chrysididae of the department of the Lot (France) to date includes 91 species and subspecies, 35 of which the limits of the Regional Natural Reserve of Causses of the Quercy. Description of the strong diversity and materialisation on a map of the department. Indication by communeof the bnuymber of females and males of the period of collecting. Of the dispersion.*

Mots-clés : *Hymenoptera, Chrysididae, France, Lot, Inventaire faunistique.*

Au cours des quarante dernières années nous avons récolté dans le département du Lot un grand nombre d'Hyménoptères Chrysididae, par chasse à vue, fauchage, piège jaune, piège Malaise, et par élevage.

Le département du Lot possède des territoires fortement diversifiés qui s'étagent de 100 m dans le sud-ouest à 780 m dans le nord-est. Il se compose des unités géologiques et floristiques suivant [5] :

A la pointe nord-est du département, la **Xaintrie** se prolonge dans le Cantal pour former la "Haute-Châtaignerie auvergnale" (1619 km^2). Formée d'un ensemble de plateaux faiblement ondulés, d'altitude moyenne de 600 m culminant à 778 m (sud-est de Sousceyrac).

La Xaintrie présente un paysage, traversé de nombreux petits cours d'eau et constitué d'une succession de massifs forestiers, alternant avec des cultures, prairies et landes. Le substratum géologique se compose essentiellement de roches siliceuses meubles. Le sol majoritairement

limoneux, souvent acide occupé par la forêt et les prairies. Le climat, présentant un caractère déjà montagnard, est plus froid et plus humide (plus de 1200 mm/an) que dans le reste du département.

Liste des localités : Comiac, Cahus, Gagnac-sur-Cère, Laval-de-Cère, Sousceyrac, matérialisé sur la carte par la lettre X.

Le **Ségala du Quercy** situé à l'est du département fait partie de la "Basse Châtaignerie auvergnale" (1520 km^2) qui s'étend sur le Cantal et l'Aveyron. Paysage vallonné de type sylvo-pastoral. L'altitude s'élève progressivement de 400 à 700 m. Le sol et le climat sont proches de ceux de la Xaintrie.

Liste des localités : Cardaillac, Figeac, Planioles, Viazac, matérialisés sur la carte par la lettre S.

Le **Limargue** est une dépression allongée de 10 km de large, peu vallonée et fraîche qui sépare le Ségala des Causses. Le sol essentiellement argileux, fertile, permet la polyculture.

Liste des localités : Lacapelle-Marival, matérialisée sur la carte par la lettre L.

Les Causses, forment une vaste table calcaire ondulant entre 140 et 300 m, avec des prolongements dans les départements voisins (4412 km^2). Ce calcaire jurassique compact et bien drainé est recouvert d'une mince couche de sol aride et rocailleux portant des landes et de maigres bois de chênes pubescents. Il y subsiste une agriculture précaire basée sur l'élevage du mouton. La flore calciphile et les éléments xérophiles témoignent des influences méditerranéennes. Ils sont traversés d'est en ouest par les prodondes vallées du Lot, du Célé et de la Dordogne. Ces vallées formées de terres alluvionnaires fertiles conviennent à toutes les cultures et bénéficient d'une humidité atmosphérique supérieure à celles des Causses qu'elles entaillent...

Liste des localités : Albas, Arcambal, Béduer, Bouziès, Brengues, Cabreret, Cahors, Calamane, Douelle, Escamps, Espagnac-Sainte-Eulalie, Flaujac-Poujols, Floressas, Fontane-du-Causse, Frayssinet, Gréalou, Labastide-Murat, Lauzes, Le Roc, Le Montat, Marcilhac-sur-Célé, Mauroux, Mechmont, Nuzejouls, Orniac, Peyrilles, Rocamadour, Saint-Gery, matérialisées sur la carte par la lettre C ou C* pour les localités comprises dans les limites du Parc Naturel des Causses du Quercy.

La **Bouriane**, zone de transition entre le Quercy et le Périgord noir et le Fumélois (2262 km^2), sur un substratum calcaire, des placages siliceux du Sidérolithique donne une mosaïque de sols qui couvrent toute la gamme des rendzines aux sols podzoliques et aux tourbières. Le relief se caractérise par une succession de plateaux ondulés et de collines au relief parfois accentué, s'étageant entre 200 et 300 mètres

Fig. 1 : Carte du département du Lot situant les différentes communes de captures, avec renseignements sur la nature des territoires,
B : Bouriane - C et C : Causses - L : Limargue - Q : Quercy blanc*
S : Ségala - X : Xaintrie

d'altitude. L'influence atlantique y est très sensible, on y trouve des bois de châtaigniers mêlés à quelques chênes tauzin (*Quercus pyrenaica* Willd.) et des bois de pin maritimes. Le paysage y est très forestier avec le taux de boisement le plus elevé du département.

Liste des localités : Dégagnac, Lavercantière, matérialisée sur la carte par la lettre B.

Le **Quercy blanc** au sud du département est le prolongement du vaste "Pays de Serres" qui s'étend par ailleurs dans les départements voisins du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne. C'est un paysage de plateaux plus ou moins ondulés et localement érodés, parsemés de friches et d'îlots boisés, se terminant au-dessus des vallées par des escarpements rocheux ou rocailleux frangés de boisements souvent clairs et chétifs. Ces plateaux sont fractionnés par un réseau dense de vallées parallèles aux sols lourds où se concentre l'agriculture. L'altitude s'abaisse jusqu'à 100 m. C'est aussi la région la moins pluvieuse du département (< 900 mm/an).

Liste des localités : Belfort-du-Quercy, Montcuq, Saint-Daumes, Villesèque, matérialisées sur la carte par la lettre Q.

Les principales publications consultés lors des identifications des insectes sont celles de Berland & Bernard (1938), Linsenmaier (1959),Kimsey & Bohart (1990) et Mingo (1994). La nomenclature systématique adoptée est celle de Kimsey & Bohart (1990).

Sous-famille **Cleptinae** Latreille, 1802.

Genre *Cleptes* Lateille, 1802

Les Cleptes parasitent les nymphes de Tenthredonidae (Hymenoptera).

Cleptes aerosus Förester, 1853.

Espèce peu commune du centre de l'Europe, présente sur les Causses.

Cabrerets, piège Malaise du 13-VI-1976 au 07-X-1984 : 1 ♀, 1 ♂ ; Calucet, (réc. G. Canou & F. Burle), 15-VII-1988 : 2 ♂ ; Escamps, piège Malaise du 01-VII-1992 au 27-VII-1993 : 4 ♂ du 05-VII-1995 au 31-VII-1995 : 5 ♀, 1 ♂.

Cleptes nitidulus (Fabricius, 1793).

Espèce du centre et du nord de l'Europe, cantonnée dans les zones fraîches du nord et de l'est du département.

Cahors (lieu-dit la Simels), 05-VIII-1980 : 1 ♀ ; Cahors (berges du Lot), piège Malaise du 08 au 22-VI-1994 : 1 ♂ ; Cardaillac (forêt de La-Boule-Blanche), 05-VIII-1980 et 15-VI-1994 : 1 ♀, 1 ♂ ; Lavercantière (forêt communale), 18-VIII-1975 : 1 ♀.

Cleptes putoni du Buysson, 1886.

Espèce peu fréquente du centre de l'Europe, rare dans le Lot.

Escamps, 17-VIII-1977 : 1 ♂, piège Malaise du 09-VII-1993 au 30-VII-1995 : 6 ♀, 9 ♂.

Cleptes semiauratus (Linné, 1761).

Espèce répandue dans toute la zone paléarctique ; capturée que dans le Sud du département.

Cahors, 20-VI-1988 et 22-VI-1998 : 2 ♂ ;

Escamps : 15-VI-1995 et 27-VII-1995 : 2 ♂, piège Malaise du 01 au 30-VI-1995 : 1 ♀, 3 ♂. Lavercantière (forêt communale), piège Malaise, du18-VI-1991 au 29-VII-1991 : 3 ♂.

Sous-famille **Chrysidinae** Latreille, 1802.

Genre *Elampus* Spinola, 1806

Les *Elampus* parasitent de petits Crabonidae.

Elampus scutellaris Panzer, 1798.

Espèce très commune dans toute la zone paléarctique ; rare dans le Lot, elle fréquente les grandes vallées du département.

Cahors (lieu-dit Cavaniès), piège Malaise du 12-VIII-1984 au 17-IX-1992 : 1 ♀, 2 ♂ ; Mauroux, 11-IX-1990 : 1 ♀, ; Montcuq (lieu-dit Boliva), 13-IX-1991 : 1 ♀ ; Saint-Géry, 28-VII-1989 : 1 ♀.

Elampus spinus (Lepeletier, 1806).

Espèce paléarctique méridionale ; très rare dans le Lot.

Cahors, 08-VIII-1995 : 1 ♂.

Genre *Hedychridium* Abeille, 1878.

Hedychridium ardens (Coquebert, 1801).

Espèce du nord et du centre de l'Europe ; peu commune dans le Lot.

Cahors, 22-VII-1989 : 1 ♀ ; Lacapelle-Marival, 15-VII-1986 : 1 ♀.

Hedychridium chloropygum du Buysson, 1888.

Espèce assez rare du bassin méditerranéen, rare dans le département.

Lavercantière, 11-VII-1986 : 1 ♀, 1 ♂.

Hedychridium coriaceum (Dahlbom, 1854).

Espèce de l'ouest Européen ; assez commune dans le Lot, mais absente des Causses.

Lacapelle-Marival, 15-VII-1977 : 1 ♀ ; Lavercantière, 29-VI-1978 et 30-VII-1981 : 4 ♀, 7 ♂ ; Sousceyrac, 19-VIII-1983 : 8 ♀, 2 ♂ ; Viazac,10-VIII-1982 : 5 ♀, 2 ♂.

Hedychridium flavipes (Eversmann, 1857).

Espèce d'Europe et d'Afrique du Nord ; très rare dans le Lot.

Cahors, piège Malaise, 08-VIII-1990 et 22-VI-2001 : 2 ♀.

Hedychridium jucundum Mocsary, 1889.

Espèce d'Europe médidionale présente dans la moitié sud de la France ; commune dans les stations fraîches du Lot et donc absente des Causses.

Arcambal, 28-VIII-1976 et 17-VIII-1986 : 2 ♀ ; Cahors, 25-VI-1987 : 1 ♂ ; Lavercantière, 22-VI-1976 et 01-VII-1977 : 2 ♀, 1 ♂ ; Saint-Géry, 06-VIII-1989 : 1 ♂ ; Sousceyrac, 06-VIII-1979 : 1 ♀.

Hedychridium krajniki Balthazar, 1946

Espèce paléarctique commune de l'Europe centrale et méridionale ; très commune dans tout le Lot.

Arcambal, 17-VIII-1986 : 1 ♀, 1 ♂ ; Cahors, du 30-VIII-1979 au 10-IX-1990 : 2 ♀, 1 ♂ ; Gagnac-sur-Cère (forêt communale), 01-IX-1980 : 1 ♂ ; Gréalou, 05-VIII-1980 : 1 ♂ ; Lavercantière, du 05-VII-1976 au 05-VII-1983 : 2 ♀, 1 ♂ ; Montbrun (berges du Lot), 28-VIII-1979 : 1 ♂ ; Sousceyrac, 16-VIII-76 et 19-VII-83 : 3 ♂.

Hedychridium mediocrate Kimsey, 1887

Espèce commune de la zone paléarctique ; commune dans les stations fraîches et absente des Causses.

Arcambal, 17-III-1986 : 1 ♂ ; Cahors,18-IX-1986 : 1 ♂ ; Comiac, 17-VII-1978 : 1 ♂ ; Lavercantière, 21-VIII-1978 : 1 ♂ ; Saint-Géry, 06-V-1989 : 1 ♂ ; Sousceyrac, 07-VII-1982 : 1 ♂.

Hedychridium monochroum du Buysson, 1888

Espèce répandue de la zone paléarctique, **capturée** dans les stations fraîches du département et absente des Causses.

Arcambal, 30-VIII-1989 : 1 ♂ ; Cahors, 30-VI-2001 : 1 ♂ ; Cardaillac, 05-IX-1997 : 2 ♀.

Hedychridium pseudoroseum Linsenmaier, 1959

Espèce peu commune ; absente des Causses.

Cahors,06-IX-1992 : 1 ♂ ; Lavercantière, 24-IX-1975 et 26-VIII-1976 : 1 ♀, 1 ♂ ; Saint-Géry, 28-VI-1989 : 2 ♀, 1 ♂.

Hedychridium reticulatum Abeille-de-Perrin, 1879

Espèce de la péninsule Ibérique et de l'Afrique du Nord rare en France ; absente des Causses.

Parasite d'*Oxybelus* (Crabronidae) et d'Apoïdes.

Lavercantière, 19-VI-1975 : 1 ♂ ; Viazac, 22-VII-1986 : 1 ♂.

Hedychridium roseum (Rossi, 1790)

Espèce très commune dans toute la région paléarctique ; présente sur l'ensemble du département du Lot.

Parasite de nombreux Crabronidae et Apoïdess.

Arcambal, 30-VIII-1979 et 28-VII-1989 : 5 ♀, 2 ♂ ; Cahors, 25-VI-1987 et

18-IX-1990: 1 ♀, 1 ♂ ; Cardaillac, 05-IX-1977 : 1 ♀ ; Comiac, 22-VII-1977 : 1 ♂ ; Gagnac-sur-Cère, 16-IX-1980 : 1 ♀ ; Lauzès, 22-VII-1975 : 1 ♂ ; Lavercantière,18-VIII-1975 : 1 ♀, 1 ♂ ; Marcilhac-sur-Célé, 02-IX-1985 : 1 ♂ ; Montbrun (lieu-dit le Causse), 15-VIII-1977 : 11 ♀ ; Nuzéjouls, 05-VIII-1986 : 1 ♂ ; Orniac,13-X-1977 et 09-IX-1990 : 2 ♀ ; Planioles, 05-IX-1977 : 1 ♀ ; Sousceyrac, 20-VIII-1977 : 1 ♀ ; Viazac,10-VIII-1976 : 1 ♂.

Hedychridium sculpturatum (Abeille-de-Perrin,1877).

Espèce peu commune ; rare dans le Lot.

Arcambal, 17-VIII-1976 : 1 ♂ ; Cahors, 17-VII-1972 et 02-VIII-1985 : 1 ♀, 1 ♂.

Hedychridium scutellare (Tournier, 1878)

Espèce peu commune ; rare dans le Lot.

Cahors, 16-VIII-1988 : 1 ♂.

Genre *Hedychrum* Latreille, 1802

Tous les Hedychrum présents dans le Lot ont la particularité de se cantonner dans les zones du Ségala, Xaitrie, Bouriane et les Grandes Vallées en bordure des Causses.

Hedychrum gerstaekeri Chevrier, 1869

Espèce très commune, recensée de l'Europe centrale et méridionale jusqu'en Mongolie ; bien présente dans le Lot, sauf la zone des Causses.

Brengues, 02-VIII-1977 : 1 ♀ ; Cahors, 20-VI-1974 : 1 ♀, 2 ♂ ; Comiac, 22-VII-1977 et 05-VIII-1977 : 6 ♀, 11 ♂ ; Lacapelle-Marival (forêt communale), 15-VII-1977 : 4 ♂ ; Lavercantière, du 19-VI-1975 au 01-VII-1976 : 3 ♀, 2 ♂ ; Souceyrac, du 25-VI-1975 au 04-VIII-1978 : 10 ♀, 17 ♂ ; Viazac, 10-VIII-1982 : 3 ♀.

Hedychrum longicolle Abeille-de-Perrin, 1877

Espèce commune dans toute l'Europe et l'Afrique du Nord ; capturée principalement dans les vallées.

Arcambal, 08-VII-1978 : 1 ♀ ; Cahors, 02-IX-1977 et 14-VIII-1983 : 3 ♂ ; Lavercantière, 21-VII-1975 et 06-VII-1982 : 3 ♀, 1 ♂ ; Le Roc, 27-IX-1991 : 2 ♀.

Hedychrum niemelai Linsenmaier, 1959

Espèce paléarctique ; abondante dans tout le Lot, sauf sur les Causses.

Brengues, 10-VII-1978 : 1 ♂ ; Cahus, 19-VII-1980 : 1 ♀, 1 ♂ ; Comiac, 22-VII-1977 et 26-VI-1979 : 2 ♀, 1 ♂ ; Gagnac-sur-Cère, 16-IX-1980 : 1 ♀ ; Orniac, 13-X-1977 : 1 ♀ ; Sousceyrac, 01-VII-1976 et 19-VII-1983 : 5 ♀ ; Viazac, 26-VIII-1976 : 2 ♂.

Hedychrum nobile (Scopoli, 1763)

Espèce très commune dans toute l'Europe et l'Afrique du Nord ; largement répandue dans le Lot, mais remarquablement absente des Causses.

Brengues (berges du Lot), 09-VIII-1976 : 2 ♂ ; Cardaillac, 05-VIII-1980 : 1 ♂ ; Comiac, 22-VII-1977 et 05-VIII-1977 : 1 ♀, 1 ♂ ; Lavercantière, 12-IX-1975 et 22-VI-1979 : 4 ♀ ; Planiols, 05-IX-1977 : 1 ♀ ; Sousceyrac, du 20-VII-1975 au 01-VII-1976 : 5 ♀, 2 ♂ ; Viazac, 04-VI-1975 : 1 ♂.

Hedychrum rutilans Dalhbom, 1854

Espèce européenne et d'Afrique du Nord, surtout présente en France le long des côtes atlantiques et méditerranéennes ; assez commune dans le Lot en dehors des Causses : une seule capture est signalée dans cette zone. Elle recherche les terrains sableux où niche son hôte : *Philantus triangiluym* (Crabronidae).

Cahors (lieu-dit le Communal), piège Malaise, 10-IX-1990 : 1 ♂ ; Cardaillac, 14-VII-1982 : 1 ♂ ; Comiac, 22-VII-1977 : 1 ♀ ; Lavercantière, du 01-VIII-1975 au 16-VIII-1977 : 3 ♀ ; Planioles, 05-IX-1977 : 1 ♀, ; Sousceyrac, 01-VIII-1975 : 1 ♀.

Genre *Holopyga* Dalhbom, 1845

Les Holopyga parasitent de nombreux Hyménoptères terricoles.

Holopyga amoenyula Dalhbom, 1853

Espèce commune présente dans toute l'Europe et l'Afrique du Nord : fréquente sur l'ensemble du Lot.

Cabrerets, 10-VI-1975 : 1 ♀ ; Cahors, 06-VIII-1989 : 1 ♀, 1 ♂ ; Comiac, 26-VI-1979 : 1 ♂ ; Douelle, 04-IX-1977 : 1 ♀ ; Lavercantière (forêt communale), du 01-VI-1977 au 15-VII-1986 : 7 ♀, 21 ♂ ; Planiols (forêt de La Boule-Blanche), 05-IX-1977 : 1 ♀ ; Viazac, 26-IX-1981 : 1 ♂.

Holopyga chrysonotus (Förster, 1853)

Espèce paléarctique des régions centrale et méridionale ; commune dans le Lot, tout en étant absente des Causses.

Cahors (berges du Lot), 08-VIO-1989 : 1 ♀ ; Comiac, 22-VII-1977 et 17-VII-1979 : 2 ♀, 1 ♂ ; Lavercantière (forêt communale) du 18-VIII-1976 au 05-VIII-1989 : 2 ♀, 2 ♂ ; Sousceyrac (forêt communale) du 11-VII-1975 au 12-VII-1984 : 3 ♀, 2 ♂.

Holopyga fervida (Fabricius, 1781)

Espèce commune dans toute la zone paléarctique ; peu fréquente dans les Causses et les "Grandes vallées" du Lot ; absente du Ségala et la Xaitrie.

Cabrerets (forêt de Monclar), 09-IX-1977 et 08-VII-1983 : 1 ♀, 1 ♂ ; Cahors, 15-VIII-1990 : 1 ♂ ; Lacapelle-Marival (forêt communale), 15-VII-1977 : 1 ♂ ; Montbrun, 09-VII-1977 : 1 ♀.

Genre *Omalus* Panzer, 1801

Omalus aeneus (Fabricius, 1787)

Espèce très commune de la zone holarctique, et sur l'ensemble du département du Lot.

Albas (lieu-dit Combe des Albenques), piège Malaise, 18-VI-1999 : 1 ♂ ; Arcambal (berges du Lot), 17-VIII-1987 : 1 ♀ ; Cabrerets (forêt de Monclar), 13-V-1976 : 1 ♀ ; Cahors, 08-V-1975 et 15-VI-1988 : 1 ♀, 2 ♂, élevage de tiges de ronces, année 1988 : 1 ♀ ; Comiac, 09-IX-1979 : 1 ♀ ; Escamps, 21-VIII-1995 : 1 ♀ ; Lavercantière, 21-VIII-1979 : 1 ♂ ; Sousceyrac (forêt communale), élevage dans des galles résineuses du *Pinus sylvestris*, 05-11-1989 : 2 ♂ (Tussac, H., 1986. Mémoire O.N.F. non publié).

Omalus biaccinctus (du Buysson, 1892)

Espèce commune de l'Europe méditerranéenne ; elle est abondante dans tout le département.

Cabrerets, 20-VII-1979 : 1 ♂, piège Malaise, 08-VII-1983 et 28-V-1984 : 3 ♀, élevage d'une tige de ronce, année 1983 : 1 ♂ ; Cahors (berges du Lot), du 04-VII-1982 au 18-IX-1990 : 4 ♀, 1 ♂ ; Concots, 30-IX-1992 : 1 ♂ ; Couzou (forêt communale), 22-VI-1980 : 1 ♂ ; Escamps (Prairie humide), piège Malaise du 05-V-1995 au 22-VIII-1995 : 2 ♀, 1 ♂ ; Laval-de-Cère, 21-VIII-1979 : 1 ♂ ; Lavercantière (forêt communale), du 31-VIII-1979 au 26-VIII-1996 : 2 ♀, 1 ♂ ; Sousceyrac (forêt communale), du 05-11-1979 au 26-VIII-1983 : 2 ♀, 3 ♂ ; Viazac, 22-VIII-1979 : 1 ♂.

Genre *Philcotetes* Abeille de Perrin, 1879

Philoctetes truncatus (Dahlbom,1831)

Espèce peu commune, d'Europe et d'Afrique du Nord, très rare dans le Lot avec une seule capture.

Cahors (Berges du Lot), 05-VIII-1981 : 1 ♀.

Genre *Pseudomalus* Asmead, 1802

Pseudomals auratus (Linné, 1758)

Espèce très abondante de la zone holarctique ; commune dans tout le Lot.

Arcambal, 05-VII-1989 : 1 ♀ ; Cabrerets, du13-V-1976 au 19-VI-1986 : 2 ♀, 2 ♂,élevage tiges de ronce, année 1977 : 5 ♂ ; Cahors, du 15-III-1977 au 23-VIII-1990 : 2 ♀, 4 ♂, élevage de nids d'Apoïdess rubicoles, année 1978 : 6 ♀, 5 ♂ ; Comiac, 21-VIII-1979 ; 1 ♂ ; Flaujac-Pouzol, 01-V-1991 : 1 ♀ ; Lavercantière, 21-VIII-1979 : 1 ♂, obtenu d'élevage de tiges de ronce, année 1991 : 1 ♀ ; Montbrun, 18-VIII-1976 : 1 ♂ ; Peyrilles, 29-VIII-1982 : 1 ♂ ; Sousceyrac, 02-VIII-1984 : 1 ♂.

Pseudomalus punctulatus (Dalhbom, 1854)

Espèce peu commune du sud de l'Europe et d'Afrique du Nord ; rare dans le Lot.

Cahors, 04-VII-1991 et 05-IX-1991 : 2 ♂.

Pseudomalus pusillus (Fabricius, 1804)

Espèce peu commune du sud de l'Europe et de l'Afrique du Nord ; rare dans le département du Lot.

Cahors, 15-VIII-1990 et 14-VIII-1991 : 1 ♀, 1 ♂, Montbrun, 08-IX-1983 : 1 ♀.

Pseudomalus triangulifer (Abeille-de-Perrin, 1877)

Espèce peu commune du sud de l'Europe et de la Turquie ; l'espèce est absente des Causses du Lot.

Cahors, 14-VIII-1983 : 1 ♀ ; Lavercantière, 21-VIII-1979 : 1 ♂ ; Sousceyrac, obtenue d'une galle de résine de *Pinus sylvestris* contenant des nids du Crabronidae *Passaloecus sp* le 14-V-1981 : 1 ♀ ; Viazac, 18-VII-1991 : 1 ♀.

Pseudomalus violaceus (Scopoli, 1763)

Espèce du centre et du nord de l'Europe, peu commune dans le sud de la France ; rare dans le Lot.

Cabrerets, 16-IV-1981 : 1 ♀ ; Cahors, du 09-VII-1980 au 06-IX-1992 : 3 ♀, 1 ♂.

Genre *Chrysidea* Bischoff, 1913

Chrysidea asensioi (Mingo, 1986)

Espèce commune dans la France méridionale et en Espagne, elle parasite dans le Lot les petits Crabronidae.

Arcambal (lieu-dit Pasturat), 14-VIII-1986 : 1 ♀ ; Cabrerets (forêt de Monclar), du 11-VIII-1982 au 27-VIII-1985 : 2 ♀, 3 ♂ ; Cahors, 08-IX-1979 et 29-VIII-1993 : 1 ♀, 1 ♂ ; Escamps, 29-VIII-1993 : 1 ♀ ; Lauzès, 08-VIII-1991 : 1 ♀.

Chrysidea pumilia (Klug, 1845)

Espèce méditerranéenne peu commune dans le sud de la France ; présence inattendue dans le Lot.

Brengues (landes sèches sur *Acer monspeliensis*), 06-VIII-1980 : 1 ♀.

A suivre

Hubert Tussac et Marc Tussac

DATATION D'UN SARCOPHAGE DANS LA CRYPTE ACTUELLE DE L'ABBATIALE SAINTE-MARIE À SOUILLAC

De 1948 à 1950, les fouilles de la Tour-Porche de l'abbatiale Sainte-Marie à Souillac ont permis de découvrir, au niveau des fondations de l'édifice, un cimetière du Moyen Age [1]. 33 tombes ont été retrouvées : 7 étaient disposées à l'extérieur, le long du mur ouest de la tour ; trois étaient engagées du même côté sous l'entrée du porche ; trois autres se serraient, à l'opposé, entre les piliers du portail de l'église en débordant légèrement à l'intérieur de la nef ; mais la grande majorité occupait le sous-sol même de la tour et, par suite d'un encombrement progressif, avait été empilée en trois étages superposés.

D'après la technique de construction, ces sépultures peuvent être rattachées à deux types morphologiques : les sarcophages monolithes et les tombes bâties en dalles. Les sarcophages monolithes représentent le tiers des inhumations. Ils sont d'un travail fruste et grossier, sans trace d'art, avec des parois épaisses, souvent irrégulières. La pierre, simplement piquée, n'a reçu ni décor ni poli. La cuve de forme trapézoïdale comporte parfois un fond creusé pour ménager vers le chevet la place de la tête. Les couvercles, lourds et grossiers, débordent en général de la cuve. Ils sont taillés en bâtière et présentent à leurs extrémités une sorte de fronton vertical. Deux sortes de pierres d'origine locale ont été employées : un tuf calcaire de formation récente, et le calcaire blanc du jurassique venant de Borrèze. Un des sarcophages découvert dans la nef, en avant du seuil du portail de l'église, était fermé par deux panneaux, composés d'éléments de chancel carolingien en remploi, servant ici de couvercle.

Les tombes bâties, plus nombreuses, sont réalisées en dalles calcaires et/ou de blocs de tuf, plus ou moins épais, dressées de chant. La forme générale est trapézoïdale comme celle des sarcophages monolithes, mais les parois latérales sont le plus souvent nettement incurvées et élargies à la partie médiane. Le chevet est toujours constitué

par deux pierres en retrait qui forment un logement resserré. Les couvercles sont analogues à ceux des sarcophages. La plupart des sépultures sont orientées au levant selon la pratique chrétienne.

D'après Michel Labrousse, en raison de leur forme trapézoïdale et de leurs couvercles à double pente, les tombes ne sauraient appartenir à la période du haut Moyen Age. D'autre part, l'alvéole pour loger la tête du mort ne semble pas s'être généralisée avant la fin du XIIe siècle. Ces remarques archéologiques amènent ainsi à dater le cimetière entre le XIIIe et le XVe siècle, c'est-à-dire dans une période nettement postérieure à l'édification de l'abbatiale romane (1145-1150).

Dans la crypte actuelle, se trouvent 17 tombes : 8 sarcophages monolithes et 9 tombes bâties, dont 2 tombes d'enfants. Suite à une étude des sépultures médiévales de la vallée de la Dordogne, nous avons été amenés à relever et étudier de nouveau ces sarcophages. Le sarcophage en bâtière n°6 a été de nouveau rouvert le 31 octobre 2008 [2]. À l'intérieur, se trouvaient les restes parfaitement en place d'un adulte d'une trentaine d'années [3] en décubitus dorsal, les bras le long du corps. La majorité des os était réduite à l'état de poudre. Il ne restait plus qu'un fragment de calotte crânienne avec quelques dents en très mauvais état. La datation de la sépulture au radiocarbone (mesure par accélérateur) par l'Université Claude-Bernard de Lyon a donné une date du VIIIe /IXe siècle. Elle a été financée par les Amis du Vieux Souillac.

Code laboratoire Ly-5727 (GrA)
Activité 14C par rapport au standard international : non transmise
Rapport isotopique 13C / 12C (°/00) : valeur non transmise
Age 14 C BP : -1190 + ou – 35.
Age Calibré de 720 à 943 ap. J.-C. (intervalle 95% de confiance).
Dates les plus probables de 770 à 900 après J.-C.

En 1996, lors des travaux d'assainissement du chevet de l'abbatiale Sainte-Marie, Sylvie Campech [4] a reconnu une occupation gallo-romaine suivie d'une exploitation carolingienne attestée par les textes. Ce dernier est donné aux moines de Saint-Pierre d'Aurillac par le vicomte Frotard en 930.

Le premier ensemble monastique carolingien a fait l'objet de reconstruction à l'époque romane. L'actuelle tour-porche en fait partie (seconde moitié XIe siècle). La reconstruction de l'église abbatiale ne démarre qu'au début du XIIe siècle. Cette nouvelle construction entraîne la perturbation des anciennes tombes et le remblaiement du cimetière.

Les tombes sont dès lors organisées par rapport à l'église et non plus selon une orientation établie est-ouest.

La datation au radiocarbone de la sépulture du sarcophage n°2 permet d'attribuer ce type de cercueil en pierre, massif, avec couvercle en bâtière, à l'édifice carolingien.

Jean-Pierre GIRAULT (*)

* Chercheur associé au centre de recherche sur la Préhistoire et la Protohistoire de la Méditerranée - EHESS.
UMR 5608 Traces. CNRS - Université de Toulouse.

Notes

1 - Dr. G. Cany, « Souillac (Lot), Les Fouilles de la Tour-Porche carolingienne. Une nécropole – Un gisement fossile », *Bulletin Monumental*, t. CIX, Paris, 1951. Également : Grenoble, Imprimerie Allier, 1952, p.16.

2 - Ont participé à l'ouverture du sarcophage les personnes suivantes : Ludovic Antoine, Jean-Claude Eyma, Guy Maynard, Jacques Goude, Christian Missoty, Virginie Mousset, Catherine Simon, Ludovic Antoine, Céline Majorel.

3 - Identification (30 ans + ou - 5 ans) par Bernard Breau, chirurgien dentiste à Muret Haute-Garonne.

4 - Direction Régionales des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées. Service Régional de l'Archéologie de Midi-Pyrénées. Bilan Scientifique 1999. Souillac, Place Betz. Sylvie Campech, pp. 139-141.
Sylvie Campech avec la participation de Stéphanie Tonon, février 1999 – Place Betz – Abbaye Sainte-Marie Souillac (Lot). Document final de synthèse de sauvetage archéologique. Hades (Bureau d'Investigations Archéologiques), Service Régional de l'Archéologie de Midi-Pyrénées, 3 vol.

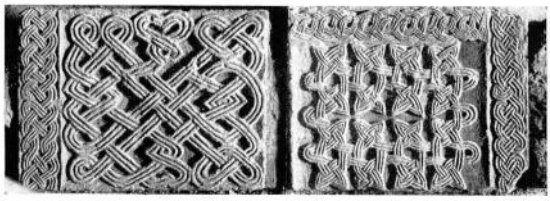

0 50 cm

Sarcophage n° 6 : sur le devant les deux panneaux de chancel carolingiens.

LES VERRERIES AU BOIS DU QUERCY
(suite)

D) Indications diverses concernant le niveau de vie

Le testament conjoint de Jacques Colomb, coseigneur de Campendu, et de son épouse, fait à la Verrière, paroisse de Terrou, donne une idée du régime alimentaire d'un verrier bien établi du milieu du XVIe siècle ; en effet, au cas où sa veuve ne pourrait vivre en accord avec leur héritier universel (qui était pourtant leur fils aîné), Jacques Colomb stipula qu'elle percevrait une pension viagère annuelle composée de 7 setiers seigle, mesure de Figeac, de 4 charges de vin pur, d'un pourceau de 4 écus, d'une quarte de sel, même mesure, de 10 livres (poids) d'huile de noix et de la "viande" du jardin [1551]. On en déduira le régime alimentaire de la famille.

Nous ne sommes pas en mesure de donner un exemple de ce qu'accordaient dans les mêmes circonstances les verriers des autres secteurs du Quercy. La pension prévue en pareil cas au début du XVIIe siècle par un verrier de Nègrevergne (Camps) nous semble cependant pouvoir en tenir lieu, au moins pour le secteur nord-est : 8 setiers de seigle, mesure de Beaulieu, une quarte sel, 2 pintes d'huile, un pourceau valant au plus 12L, jouissance d'un jardin [1552]. On notera l'analogie de ces deux pensions, celle prévue par Jacques Colomb comprenant cependant en plus du vin et un volume de seigle peut-être suffisant pour nourrir aussi une servante. Peu après, un autre verrier de Nègrevergne accorda à sa mère une pension annuelle de 7 setiers de seigle et 9 L en argent [1553].

Plus tard, Gabriel Grenier, aussi de Nègrevergne, au moment du mariage de son fils et donataire, se réserva, en cas d'incompatibilité, 6 setiers de seigle, 20 quartes de châtaignes, 2 pintes d'huile, une quarte de sel et un porc valant 10 L [1554].

Au XVIIIe siècle, nous avons connaissance de la pension que prévit dans le même cas Marianne Issoulié, veuve d'Antoine Grenier de Fraissinet originaire de Mamoussou (Lamativie) entré gendre à Cabanes

(Siran), quand elle fit donation de ses biens à son fils aîné : 4 setiers de seigle, même volume de blé noir, mesure de Laroquebrou, 4 sacs de châtaignes, 2 sacs de pommes (quand il y en aura), 6 livres (poids) de beurre, un quartier de cochon pesant 60 livres, les "herbes potagères" et 12 L en argent [1555]. Malgré l'ajout d'argent liquide, cette pension reste semblable vers la fin du XVIIIe siècle à celles que nous avons mentionnées pour des temps nettement plus anciens. Il est clair que les verriers possesseurs d'un domaine (ce qui était le cas de tous ceux qui précèdent) continuaient à se nourrir de leurs propres produits avec un régime à base de pain, de soupe, de porc, de châtaignes, de crêpes de sarrazin, complété par les laitages et les ressources de la basse-cour, régime qui était celui des paysans, leurs voisins, tandis que ceux qui ne possédaient rien devaient acheter ce qu'il leur fallait pour se nourrir ; nous supposons néanmoins, que, locataires d'une maison, ils faisaient en sorte de disposer d'un jardin ; en plus des légumes, celui-ci permettait de récolter le chanvre, matière première de la toile.

En pays moins rude et sol favorable, le pain pouvait être de froment ou de mixture ; dans le secteur sud-est on consommait aussi du millet, sans doute sous forme de bouillie. La chasse pouvait améliorer l'ordinaire : Jean Colomb de la Rose, Julien Colomb del Suc, verriers vivant de leur art du secteur nord-est, ainsi qu'Alexandre Amoin de Bruniquel possédaient un fusil. Dans le secteur nord-est, on consommait du vin provenant du bas-pays de Glanes, Gagnac, Beaulieu. Nous n'avons pas trouvé mention que des verriers y aient eu des vignes alors que c'était souvent le cas des autres nobles et des notables ; les baux à mi-fruits prévoyaient des voyages au vignoble avec bœufs et charrette pour l'approvisionnement en vin.

Nous nous sommes demandés si l'être et le paraître de nos nobles verriers étaient en accord. Mais nous n'avons malheureusement que très peu d'indications au sujet de l'habillement des verriers ; deux d'entre elles, obtenues par les inventaires dont il a déjà été questions, concernent les garde-robes laissées par deux vieillards du secteur sud-est [1556] ; celle d'Alexandre Amoin de Lalbaret, se composait d'un surtout de cadis "charpentier", d'une veste de rase noire, de deux paires de culottes d'étamine d'Agen déjà demi-usées et d'autres vêtements carrément usagés : deux surtouts, une veste, deux paires de culottes, le tout de cadis, une veste de basin ; les trois chemises en bon état étaient quand même de Rouen, avec des manchettes de mousseline ; il y avait quatre paires de bas, deux paires de souliers qui n'étaient plus neufs, un vieux chapeau. Alexandre Amoin était vêtu correctement, sans plus, de tissus nullement luxueux ; il était quand même soucieux de sa présentation : une perruque figurait en effet dans l'inventaire ; il s'y trouvait aussi une

épée, signe de sa condition. Il y avait encore d'autres effets : chemises, encore de Rouen mais déchirées, comme des chemises de nuit, bonnets de toile, bonnet de laine, tours de cou. La garde-robe de Charles de Grenier, verrier âgé ayant vécu de son art, était réduite à un seul ensemble vestimentaire : un justaucorps, une veste et des culottes de cadis, un vieux chapeau ; il s'y ajoutait trois paires de bas, deux de laine, une de fil, une paire de souliers ; absence ou oubli, il ne fut pas inventorié de chemise. En définitive, il nous semble que la tenue laissée par Charles de Grenier était celle d'un paysan ; nous nous demandons cependant si c'était la meilleure, ignorant quel était l'usage pour habiller les défunts. Quoiqu'il en ait été son fils comptait bien en faire quelque chose car, à la fin de l'inventaire, il emporta toutes ses nippes ainsi que la moitié des draps, nappes et serviettes.

Pour le secteur nord-est du Quercy, nous disposons d'un inventaire d'habits abandonnés lors de son départ précipité par Julien Colomb del Suc [1557].

Il laissa au village de Mauris (Lamativie), chez son beau-frère Jean Lasfargues, un habit de droguet en laine rouge presque neuf, une paire de culottes de serge noire, un gilet de basin et une gibecière, et chez Jean Colomb du Teil, sans doute au château de Favars (Camburat) où il s'était d'abord réfugié, "un frac de ras de paysan bleu, une veste de même étoffe lie de vin devant et bleue derrière, un gilet de toile de maison fort grossière, deux paires de bas de laine grossière sans pieds, une paire de guêtres, une parie d'escarpins", le tout qualifié de mauvais et estimé 6 L. Peut-être ce dernier ensemble vestimentaire était-il celui qu'il portait ordinairement, celui abandonné à Mauris étant une tenue du dimanche, qui nous paraît être celle d'un paysan ayant quelque aisance ? Mais, répétons-le, elle appartenait à un noble verrier de 26 ans.

Par la suite, Jean Colomb du Teil lui donna "un de ses gilets de basin piqué, quasi neuf, valant 10 L" ; il nota également dans son Journal que Julien Colomb lui prit, sans doute faut-il comprendre lui déroba, un mouchoir de Rouen d'une valeur de 2 L 10 sols ainsi qu'un col de basin et qu'il s'appropria une paire de bas de lin appartenant à sa gouvernante [1558].

Il est probable que des maîtres de verrerie comme Jean Grenier del Rial, du Maziol-Bas, qui se rendait parfois à Aurillac, Jean Colomb du Teil qui, outre sa rencontre à Villefranche-du-Rouergue avec l'intendant de la Généralité [1559], fréquentait l'élite à Figeac et Aurillac et alla à Cahors pour l'élection des députés de la sénéchaussée de Quercy aux états généraux de 1789, et Jean Rills de la Fon qui se rendit aussi à Cahors pour cet événement, soignaient leur tenue dans ces occasions. Dans des temps

beaucoup plus anciens, en Figeacois, il en était sans doute de même pour les verriers qui approchaient les grands de la province, tels Jacques Colomb de la verrerie de Terrou qui fut présent au codicille fait à son testament par Galiot de Genouillac [1560], ou Jean Renaut, "bon ami" de l'épouse d'Antoine de Gasquet Paramelle, viguier de Figeac.

En Quercy, le cheval n'était pas employé aux travaux agricoles, ni même aux charrois, mais au transport des personnes. Sa présence sur les domaines était donc signe d'aisance. Dans le secteur nord-est, seuls François Grenier del Rial du Maziol-Bas et Jean Riols de la Fon, du Mamoussou, sont connus pour en avoir possédé un. Antoine Grenier del Rial, de Peyrolles, et Bernard Grenier de la Fon n'avaient qu'une jument, animal dont la possession était moins prestigieuse car susceptible d'apporter du revenu. Alexandre Amoin de Lalbaret, de Bruniquel avait vraisemblablement disposé d'un cheval dans des temps antérieurs car on inventoria dans ses affaires une selle, mais celle-ci avait perdu sa sangle et ses étriers.

Dans le secteur nord-est, le seul verrier connu pour détenir des objets véritablement de luxe est Jean Riols de la Fon qui, quelque temps après son premier mariage acheta, en plus du cheval précité, une montre, une tabatière, un couvert, le tout moyennant 300 L. Le vendeur devait se faire régler par celui qui avait la charge du paiement de la constitution de sa femme, le frère de celle-ci [1561]. Cet achat n'était cependant guère opportun, sachant que dès l'année suivante Jean Riols constitua une rente de 22 L moyennant un capital de 440 L et qu'ensuite il accumula cinq années d'arriérés de cette rente [1562], vendit diverses parcelles de terre et dut prendre du bétail à cheptel.

Le degré d'instruction de leurs enfants est susceptible de nous éclairer sur la situation des verriers, en ce sens qu'il dépendait de l'effort financier qu'ils étaient disposés ou capables de consentir.

Tenir une place d'un four en tant que salarié requerrait avant tout un savoir manuel acquis par la pratique et ne nécessitait guère d'instruction ; tout au plus fallait-il savoir compter le nombre de pièces réalisées si la rémunération était au rendement. La location d'une place et surtout la direction d'un atelier nécessitait en revanche une certaine instruction si elle impliquait de tenir un document du type de celui que nous avons souvent mentionné et cité en référence, le livre-journal de Jean Colomb du Teil.

Dans cette hypothèse, il fallait donc savoir lire, écrire et bien entendu compter. Mais dans la mesure où nos verriers passaient de l'état de salarié à ceux de locataire de place et de maître de verrerie, comme nous en avons des exemples, c'est bien ce degré d'instruction qui aurait été

nécessaire à tout professionnel ; on imagine que son acquisition était accompagnée de l'apprentissage du français, si comme nous le croyons, la langue usuelle dans les verreries était l'occitan [1563]. A partir du XIXe siècle, des connaissances en chimie devinrent certainement utiles en raison du développement de l'industrie dans ce domaine et à cause de la disponibilité de nouvelles matières premières.

Si les parents souhaitaient d'autres carrières pour certains de leurs enfants, ce qui exista, des études plus poussées au collège ou à l'université étaient évidemment indispensables.

Par ailleurs, on a vu pus haut que les verriers du Languedoc étaient comme tous les nobles, astreints au service militaire dans le cadre de l'arrière-ban ; l'éducation du jeune verrier devait donc être adaptée à cette nécessité.

Malheureusement nous sommes plutôt démunis pour aborder la question de l'instruction car le seul critère pour l'examiner est, à peu de choses près [1564], la capacité ou l'incapacité de signer [1565], ce qui est critiquable à plusieurs égards. Par exemple, sachant qu'à cette époque l'apprentissage de la lecture précédait celle de l'écriture, il n'est pas forcément exact d'affirmer que ceux qui ne signaient pas étaient sans la moindre instruction ; sans doute y eut-il des scolarités interrompues pour une raison ou une autre, éventuellement faute d'argent. Nous doutons en particulier que les quelques verriers des gorges de la Cère confessant la religion réformée aient été dans l'incapacité de lire les Ecritures et pourtant ils ne signaient pas. Par ailleurs, il faut peut-être envisager la possibilité qu'un verrier sachant signer ne prenne pas, à l'occasion, la peine de le faire. Cela paraît avoir été le cas de Robert Grenier, sieur de la Rivière, du Mamoussou, qui, comme témoin du testament d'Antoine Riols à la verrerie du Maziol, signa R. Grenier, mais se dispensa de la faire pour d'autres actes, même le concernant directement. Beaucoup de verriers ne paraissant que dans très peu d'actes, cette négligence est de nature à compromettre la valeur de nos conclusions. A l'inverse, on peut imaginer que d'autres ne maîtrisant nullement l'écriture se soient astreint à apprendre à écrire leur nom, d'où peut-être, certaines signatures bien malhabiles.

Juger de l'instruction à partir de la faculté de signer n'est donc pas sans risque. Néanmoins, faute de mieux, nous avons procédé à un recensement des verriers d'après ce critère, secteur par secteur.

Il semble que la capacité de signer était très répandue dès l'apparition des verriers dans les actes, soit la deuxième moitié du XVIe siècle pour le Figeacois, la première moitié du XVIIe siècle pour le Causse de Limogne et le secteur sud-est, le milieu du même siècle pour le Causse

de Gramat. En ce qui concerne le Causse de Limogne, il est probable que la lettre déjà évoquée du 8/4/1647, signée “Pechsec” dans laquelle il est question d’une livraison de verre ,soit entièrement de la main du signataire, sans doute Jean Robert. L’instruction pourrait ensuite avoir régressé chez les Robert de la verrerie des Barasconies de Caniac. Après Maffre, Balthazar et Namphaise qui signaient, Balthazar ayant même une belle main pour écrire “Saint Palavy”, la quatrième génération compta au moins deux garçons ne le sachant pas : Joseph, qui resta à la verrerie de Caniac, et Jean-Baptiste, son frère plus âgé, qui émigra en Rouergue après un passage par Lamativie.

La capacité de signer était loin d’être générale chez les verriers du secteur nord-est du Quercy, ainsi, d’ailleurs, que dans ses prolongements en Haute-Auvergne et en Bas-Limousin. Un recensement de ceux qui signaient et de ceux qui ne le faisaient pas, portant sur 57 individus 1566 montre que les premiers étaient au nombre de 31, soit 54 %.

Si on examine l’évolution au fil du temps, le XVIIe siècle apparaît comme une période où l’instruction était peu en faveur chez les verriers de ce secteur et on peut se demander en conséquence comment ils se débrouillaient pour tenir leur journal et même s’ils en tenaient un.

L’absence des signatures des verriers locaux au bas des actes rendant compte de deux entrevues entre eux et Paul de Grenier de Bernoye “syndic général touchant la réformation des gentilshommes verriers pour la cessation de leur travail et police d’icelui”, souligne l’illettrisme des verriers de la Cère ainsi que leur retard à cet égard par rapport à leurs confrères d’autres secteurs ; en effet, pour la deuxième réunion, Bernoye signataire était accompagné de trois confrères, dont deux signèrent avec lui ; quant aux verriers de la Cère, au nombre de sept lors de la première réunion [1567] et de six pour la deuxième [1568], tous requis de signer par le notaire déclarèrent ne le savoir, y compris, il est vrai, Robert Grenier de la Rivière, connu pour avoir signé un acte antérieurement.

Dans la première moitié du XVIIe siècle si Jean Bourniol qui habitait à la verrerie du Maziol en 1620 ? Jean Suère marié au village du même nom et son frère Joseph savaient signer [1569], il n’en était pas de même pour Gabriel Colomb del Raysse marié à Vieyre [1570].

On peut même avancer que l’instruction recula ensuite chez les Suères : des fils de Joseph, il semble en effet qu’aucun, et notamment Jacques, sieur de la Combe né en 1663, établi vers 1700 au village de la Salesse (Comiac), n’ait pu signer. Quant aux Colomb du Raysse, cette incapacité persistait chez les petits-fils de Gabriel, nés dans la deuxième moitié du XVIIe siècle. Les signatures apposées au bas de l’acte qui rend compte de la réunion entre verriers des gorges de la Cère ayant eu lieu

en 1695 [1571] traduisent cependant un progrès de l'instruction au sein du groupe, d'ailleurs totalement renouvelé par rapport aux réunions précédentes : sur onze participants, quatre signèrent, dont deux quercynois habitant à la verrerie du Maziol, Antoine Grenier de la Geneste et son frère François. De plus, il aurait pu y avoir un troisième signataire quercynois, s'il avait assisté à cette réunion, en la personne de Nicolas Grenier, du Mamoussou, qui signa de son deuxième nom, Cambon, l'un des rares actes où il paraît.

Au XVIIIe siècle, la capacité de signer progressa encore : Pierre Colomb del Suc, nouveau maître de la verrerie du Maziol par son mariage et Antoine Grenier del Rial, de Peyrolles, firent instruire leurs garçons, Jean Colomb del Suc, Antoine et François Grenier. La maîtrise de l'écriture devint la règle dans le rameau de ce dernier, installé désormais à la verrerie du Maziol : ses fils, Jean del Rial, Bernard de la Fon Julien et Pierre le cadet, mort tout jeune, savaient signer. L'instruction rétrograda cependant dans d'autres rameaux. Contrairement à Antoine Grenier, établi au Mamoussou, ses fils Pierre et Antoine, sieur de Fraissinet, ne savaient pas signer ; à la génération suivante cette faculté resta réservée à l'héritier. Il en fut de même pour les fils d'Antoine Grenier de la Gineste. Chez les Colomb del Suc de Mauris, elle se limita à deux des trois garçons de Jean Colomb de la Boigue ; celui qui en était privé, Antoine Colomb de la Prade procéda encore de la même façon : son fils cadet, Guillaume, deuxième du nom, ne sut pas signer son contrat de mariage en 1807.

L'instruction restait également en retard sur le versant nord des gorges de la Cère. En témoignent Antoine Riols de la Fon, originaire de Nègrevergne, entré gendre au Mamoussou chez Nicols Grenier de Cambon vers 1735, puis son neveu Pierre Riols de la Bontat arrivé à Lamativie vers 1760 : l'un et l'autre ne savaient apparemment pas écrire. Le premier fit en revanche instruire ses deux fils ; l'aîné, Jean arbora par al suite la seul belle signature que nous avons vue chez les gentilshommes verriers du secteur nord-est du Quercy.

La situation était partagée chez les verriers "vivant de leur art" : si Jean Colomb du Raysse ne sut pas signer son contrat d'embauche en 1773 et ne faisait donc pas mieux à cet égard que son père Gabrile, Jean Colomb de la Garenne, qui était pourtant d'une génération plus ancienne, étant né vers 1960 d'un père qui ne signait pas, sut apposer sa signature au bas des quelques actes le concernant.

Au XIXe siècle, les ci-devant gentilshommes verriers dont nous sommes sûrs qu'ils travaillaient encore au verre, étaient apparemment devenus rares. Parmi eux, Jean Colomb del Suc, maître de la verrerie du

Maziol dans le premier tiers du siècle, signait de même que son gendre Jean Louis Grenier, originaire de Cabanes, qui dut travailler avec lui à un moment ou un autre.

Deux des trois protagonistes d'une association que nous avons évoquée [1572], descendants de gentilshommes verriers, François Colomb del Suc et Jean Riols qui nous paraît avoir été un authentique verrier vivant de son art, signèrent le contrat qui les unissait ; en revanche, le troisième, un verrier d'origine normande, ne sut pas le faire. Joseph Kopp et les frères Feltz qui étaient aussi nouveaux-venus avaient quant à eux cette capacité.

Nous ne sommes malheureusement pas en mesure de dire ce qu'il en était pour les trois Riols, père et fils, qui travaillaient en 1861 à la verrerie de la Luzette (Sousceyrac).

Nous croirions volontiers que les verriers du Figeacois bénéficièrent dans leur jeunesse des enseignements spécifiques préparant au service militaire. On ne peut guère s'expliquer autrement la présence d'Armand de Boissieux, qui n'était pas le verrier le plus aisé du secteur, dans l'armée royale faisant compagne en Languedoc et la convocation en 1650 de son fils François, alors passé en Haute-Auvergne, pour accompagner le roie en Guyenne. Ce qui paraît avoir été le cas des Boissieux, l'était vraisemblablement pour des verriers plus fortunés comme les Colomb de la verrerie de Terrou et ce, dès le XVIe siècle, et plus spécialement lors des guerres de religion ; l'un d'eux fut en effet gouverneur de Cardaillac, poste qu'on ne pouvait occuper sans compétences militaires. Nous doutons en revanche, qu'il en ait été ainsi dans le secteur nord-est.

L'instruction des filles est plus difficile à saisir que celle des garçons, surtout dans les temps anciens pour lesquels les actes d'ordre religieux tels que les baptême où elles paraissent comme marraines ne sont en général pas conservé, car elles n'interviennent devant le notaire que pour leur contrat de mariage et leur testament, à moins que, restées célibataires ou devenues veuves, elles n'aient la charge de leurs affaires.

Pour le Figeacois, nous ne pouvons affirmer davantage que l'existence autour de 1600 chez certains verriers, du souci de donner de l'instruction à leurs filles. Il en était ainsi pour Gilbert Colomb ou plutôt sans doute, pour sa veuve, Louise de Loumagne, dont la fille Esther, épouse Corbesier, savait signer [1573]. Louise Colomb, d'origine indéterminée, femme de Jean Rivière, avait aussi cette capacité [1574] de même que des filles nées quelques années plus tard comme Louise Renaut, femme de François Rivière [1575] et Madeleine Colomb, fille de Jean et de Françoise Lagarde, qui, jeune fille, sut signer son testament [1576].

En revanche, le fait que Marguerite Colomb, femme de Jean de Passefons, ne savait pas signer pourrait signifier que les filles nées du premier mariage de Gilbert Colomb ne reçurent pas d'instruction, contrairement à leur demi-sœur, née du deuxième. Peut-être faut-il cependant mettre à part celle, née du premier lit, qui était religieuse professe au monastère du Pouget [1577] ; peut-être y avait-elle été élevée et instruite ?

Chez les Renaut, Marguerite, héritière de la branche établie à la Borie (Saint-Médard-Nicourby) ne sut pas signer son contrat de mariage avec Pierre Verniol.

Toujours pour le Figeacois, nous ne savons rien des filles, au demeurant connues en petit nombre, des rameaux des Colomb autres que celui de la verrerie de Terrou.

L'instruction dut être limitée aux garçons chez David Granier de Raisin et Marguerite de Boissieux, de Rouziers (Cantal) : leurs deux sœurs, dont l'une fut mariée dans un village de la paroisse de Planiole près de Figeac, ne surent signer leur contrat de mariage. On remarque que dans cette famille, le père, qui venait des gorges de la Cère, étant originaire de Nègrevergne (Camps), ignorait l'écriture alors que sa femme, et une sœur de celle-ci, signaient leur nom.

Les signes d'intérêt des verriers pour l'instruction de leurs filles apparaissent nettement plus tard dans les autres secteurs, sans doute faute de sources suffisamment anciennes.

Sur le Causse de Limogne, les Robert de Pechsec, prirent soin dans la deuxième moitié du XVIIe siècle de faire instruire celle qui fut finalement leur héritière : Marie Robert signa en effet le testament qu'elle fit en 1694.

L'instruction des filles était également à l'honneur chez Jacques Grenier de Raisin, de Lacapelle-Livron, au début du XVIIIe siècle, ainsi que chez son fils cadet Alexis, établi à Caylus.

Elle paraît en revanche avoir été négligée chez les Robert du petit centre de fabrication du Causse de Gramat, au moins au XVIIIe siècle, aucune information n'ayant été recueillie pour les filles de Maffre de Robert, premier arrivé dans ce secteur.

Les registres paroissiaux de Quissac et d'Espédaillac nous apprennent en effet que certaines filles de Balthazar et de Namphaise Robert ainsi que la fille unique et héritière de Joseph Robert de la verrerie des Barasconies d'une part, d'Antoine Robert d'Espédaillac d'autre part, ne signaient pas. Il est assez probable qu'on puisse étendre cette incapacité à toutes les filles des verriers précités mais peut-être pas à celle, fille unique et héritière, de Joseph Robert, d'Espédaillac.

Nos informations relatives à l'instruction des filles de verriers dans le secteur sud-est sont relativement tardives et surtout peu nombreuses car elles ne paraissent guère. Nous ne savons rien de celle des deux filles Filiquier vivant dans la première moitié du XVIIe siècle car elles sont représentées par leur mari dans les actes les concernant. Plus tard, parmi les filles présumées d'Abel Amoin, sieur de Belveze, Jeanne, épouse Barrié ne signait pas. A la génération suivante, Françoise Amoin, fille de Jacques, sieur de la Roque, déjà mentionnée comme prenant des biens à ferme savait en revanche le faire tandis que sa sœur, Isabeau, épouse Fleurs, l'ignorait. Deux, au moins, des trois filles de Pierre Grenier de la Barthe, nées autour de 1700, avaient, quant à elles, cette capacité, mais non Claire Grenier qui était plus ou moins de la même génération, fille de Charles, dont nous avons évoqué l'inventaire des biens comme pouvant être représentatif d'un verrier des ateliers situés en bordure de la Grésigne ayant vécu de son art ; cette fille ne signa pas en effet son contrat de mariage [1578].

L'absence d'enfant chez Alexandre Amoin de Lalbaret et de toute information concernant la postérité féminine des Colomb et des Berbigier empêchent de constater comment évolua dans ce secteur l'instruction des filles au fil du XVIIIe siècle. Nous ignorons aussi celle (?) de Marie-Anne Grenier, mariée à Caussade en 1789, descendante d'Armand de Grenier qui était son trisaïeul.

Les informations sur l'instruction des filles sont plus nombreuses dans le secteur nord-est ; pour 52 d'entre elles que nous avons recensées, il y en a 9 qui savaient signer, 24 qui ne le savaient pas et 19 pour lesquelles nous ne pouvons nous prononcer mais nous pensons que ce dernier groupe comptait davantage d'inaptes que d'aptes à signer. A ces dernières, nous pouvons sans doute ajouter une fille de Bernard Grenier de la Fon et de Marguerite Riols, les deux autres sachant écrire, celle des filles de Nicolas Grenier de Cambon et de Louise Colomb qui "régentait" et peut-être une fille de Nicolas Grenier del Camp et d'Ane Labailhe, celle qui eut de son cousin germain Pierre Labailhe un legs de 300 L payable à son mariage ou à son entrée en religion, ce qui peut laisser entendre qu'elle était élevée dans un couvent, chose à quoi nous ne croyons cependant guère.

Au XVIIe siècle, nous n'avons connaissance que d'une fille sachant signer, Jeanne Grenier, fille d'Antoine, sieur de la Combe, et d'Hélis Roudergues, née vers 1660 et morte en 1741. Les huit autres ayant cette capacité sont nées au XVIIIe siècle, six d'entre elles l'étant après 1740 environ. L'instruction des filles de verriers, médiocre dans l'ensemble, était donc quand même en progrès. On remarque que les parents de

huit des filles capables de signer possédaient un domaine, sans qu'il soit cependant de règle que tous les verriers ayant cet avantage aient pris la peine de donner de l'instruction à leurs filles. Le père de la neuvième vivait en revanche de son art.

En matière d'instruction des enfants de verriers nous n'avons guère d'éléments de comparaison avec d'autres zones de fabrication. Tout au plus pouvons-nous indiquer à ce propos la famille Robert qui abjura en 1675 le calvinisme dans les églises de Vaylats et de Balach, sans doute pendant une période de travail dans une verrerie du secteur, peut-être Pechsec ; le père, deux fils et au moins deux filles sur trois signèrent leur acte d'abjuration. L'exemple de cette famille est l'occasion de signaler l'attachement des réformés à l'instruction, attachement qui a bien dû se concrétiser dans les rameaux huguenots des familles verrières du Quercy par le souci d'instruire les enfants, même si nous n'avons pas été capables d'en donner de nombreux exemples.

Où et par qui était dispensé l'enseignement qui permit à un certain nombre de verriers de savoir signer, donc en principe de savoir écrire ? Nous n'avons que peu de renseignements à ce sujet. Le registre des baptêmes, des mariages et des sépultures de Lamativie, paroisse annexe de Comiac, est conservé à partir du 1/1/1737. Grâce à lui, nous apprenons la présence dès le 24/11/1739 d'un "étudiant" dans la localité. D'autres indications de même nature suivent pendant une quarantaine d'années. Il est donc certain qu'il existait une école à Lamativie et comme il n'est jamais fait mention d'un régent, nous pouvons supposer qu'elle fonctionnait sous la direction du vicaire chargé de l'annexe ; celui-ci employait volontiers les étudiants comme témoins des actes passés à l'église. L'école devait avoir une certaine renommée car certains élèves étaient originaires de paroisses assez lointaines comme Aynac, Gagnac, Varaire. On y venait aussi de Calviac, de Laroquebrou, de Siran et si l'on en croit certains patronymes, du Bas-Limousin. Ils étaient par ailleurs issus des diverses catégories sociales représentées dans le secteur : paysannerie, bourgeoisie (majoritaire), noblesse, dont quelques fils de nobles verriers : Gabrial Colomb del Camp, de Vieyre, Julien et Pierre Grenier, du Maziol-Bal, Baptiste Riol, du Mamoussou, Pierre Colomb de la Tour, de Cabanes (Siran). Il y avait cependant à Lamativie durant la période de fonctionnement connue de cette école d'autres fils de verriers qui, bien que sachant signer, n'apparaissent pas comme témoins dans le registre paroissial et apprirent donc ailleurs.

L'âge de ces étudiants variait : Pierre Grenier, né en juin 1747, figure comme témoin ne sachant signer en mars et avril 1758, puis comme le sachant en juin et comme "étudiant" en août de la même année ;

Baptiste Riol avait environ 15 ans lorsqu'il est signalé comme étant étudiant ; Gabriel Colomb del Camp pourrait avoir fréquenté l'école à un âge beaucoup plus avancé car né probablement avant 1737, il ne savait pas encore signer le 17/3/1750, signa Delquane le 27/6/1754, fut qualifié d'étudiant et signa Delcan le 31/8/1756, alors qu'il avait vraisemblablement plus de 20 ans.

Une école similaire devait fonctionner à Calviac vers le milieu du XVIIIe siècle ; de juin 1748 à mai 1749, le registre des mariages, baptêmes, sépultures montre à plusieurs reprises la présence comme témoin d'un "étudiant", fils de verrier, originaire de la paroisse voisine mais auvergnate de Saint-Saury, Jean Baptiste Colomb, sieur d'Auteserre. Il s'agissait cette fois d'un verrier de trente ans puisque né en 1718, déjà engagé dans la vie professionnelle et sachant écrire avant qu'il ne soit signalé comme étudiant [1579]. Ce garçon avait donc entrepris de compléter son savoir, on ne sait dans quel but car il disparait ensuite de notre camp d'investigation.

Une école dirigée par un "précepteur de la jeunesse" qui professait la religion réformée existait à Cardaillac dans la deuxième moitié du XVIe siècle [1580]. Il en existait vraisemblablement dans d'autres localités où les protestants étaient nombreux, comme Latronquière où un pasteur exerçait vers le milieu du XVIIe siècle [1581] ou Saint-Cirgues. Ces écoles on évidemment dû accueillir les enfants des verriers réformés.

Seuls des garçons sont mentionnés comme étudiants. Pour les filles, il faut donc envisager un autre mode d'enseignement, au sein de la famille, par cours particulier... Nous n'avons pas trouvé de cas de fille de verrier pensionnaire dans un couvent.

Nous supposons que l'enseignement dispensé dans les localités rurales (un régent est aussi signalé à Sousceyrac en 1750 [1582]) était d'un niveau suffisant pour la formation intellectuelle d'un maître de verrerie. Certains élèves allèrent-ils plus loin, fréquentant le collège, voire l'université ? Cela dut être le cas des rares prêtres et religieux nés de verriers en exercice, tous du XVIe siècle ; nous avons déjà mentionné un fils d'Amans Colomb et, à la génération suivant, plusieurs fils de Jacques, dont un curé de paroisse rurale. Il y eut aussi ceux, tout aussi rares, dont les études préludèrent à d'autres carrières que la verrerie : Antoine, fils de Jacques précité et de Louise Renaut et Jean, fils de Jean et de Guine Constans, dont, à défaut de savoir les lieux où ils étudièrent, nous connaissons les titres universitaires qu'il obtinrent, la licence ou le doctorat en droit selon les sources.

Il y eut aussi Joseph Robert, fils d'Antoine, qui était né à la verrerie des Barasconies de Caniac, et de Marie-Françoise Delpech. Né vers 1730

puisqu'il avait environ 70 ans lors de son décès en 1800 et était suffisamment âgé en 1743 pour remplacer un parrain absent ; ne sachant encore signer à cette date, il prit sa première inscription à la faculté de droit de Toulouse en novembre 1757, fut reçu bachelier le 5/7/1759 et licencié le 1/7/1760 [1583]. Joseph Robert entreprit donc des études universitaires tardivement ; comme il était orphelin de père dès 1752 nous faisons l'hypothèse que ce fut à l'initiative et aux frais de son oncle maternel, Joseph Delpech de Fraissinet, avocat en parlement, juge de Lunac en Rouergue, vraisemblablement son parrain, qui, sans postérité, le fit héritier universel. Nous nous demandons s'il reçut une formation de verrier avant celle de juriste.

Les secteurs autres que le Figeacois et le Causse de Gramat ne révèlent pas d'études de haut niveau chez les verriers. Pour le secteur nord-est, pris au sens large, incluant donc l'ensemble de la zone de fabrication située à cheval sur les gorges de la Cère, nous croyons que l'auvergnat Jean Colomb du Teil, né à Siran, maître de la verrerie du Teil dans cette localité puis de celle de Lagarrigue à Cardaillac, auteur du "Journal", était, en raison de la qualité de son écriture, de sa maîtrise du français et d'un certain goût pour la lecture, allé plus loin que l'école de paroisse.

Remarquons encore que les deux inventaires après décès dont nous avons fait état plus haut, dont l'un au moins concernait un verrier sachant bien signer, sont éloquents par l'absence de tout livre.

La perspective de la mort, la crainte d'être jugé sévèrement pour les péchés commis, le souci également de tenir son rang sont à l'origine de comportements qui peuvent nous renseigner sur la situation financière des défunts.

Pour les seigneurs, la sépulture de règle était dans le chœur ou dans une chapelle de l'église paroissiale où ils avaient également droit de bans et de litre [1584]. Qu'en fut-il pour ces nouveaux-venus en Quercy qu'étaient les verriers et notamment pour les Colomb dont la noblesse ne s'affirma que vers la fin du XVe siècle ? Nous devons attendre le milieu du siècle suivant et le testament déjà évoqué de Jacques Colomb et de sa femme pour en avoir une idée ; le mari était alors devenu coseigneur d'un village, Campendu, dans la paroisse de Gorses, mais le domicile familial était depuis des années dans la paroisse de Terrou où Jacques Colomb était vraisemblablement simple emphytéote de l'abbé de Maurs, principal seigneur. Néanmoins les époux exprimèrent la volonté d'être ensevelis dans le tombeau qu'ils possédaient dans l'église de Terrou. Nous supposons que ce droit de sépulture avait été acquis à prix d'argent, soit par Jacques, soit par son père Amans. Il dut tomber en

désuétude quand la famille passa au protestantisme. En 1632, son arrière-petite-fille, Madelaine Colomb, fille de l'héritier de la ligné, demanda à être inhumée dans un cimetière ; mais sans doute était-elle toujours huguenote ? Nous ignorons si l'autre branche des Colomb, issue de Jean, frère de Jacques, posséda aussi le droit de tombeau dans une église avant de rejoindre l'église réformée.

En fait, nous n'avons que deux autres mentions certaines de possession d'un tel droit par une famille verrière. L'une concerne les Robert de Pechsec, dont l'héritière Marie, épouse de Jean Day, demanda à être ensevelie dans un tombeau de ses prédécesseurs situé dans l'église de Vaylats [1585] ; l'autre, Jacques Grenier de Raisin, de Lacapelle-Livron, dont une fille fut ensevelie en 1730 dans les tombeaux que son père avait dans l'église de ce lieu mais la possession de ces tombeaux pourrait éventuellement dater des Lombard chez qui Jacques Grenier était entré gendre. Avant 1730, Armand Grenier, père de Jacques, et Antoine, fils de ce dernier, avaient déjà été enterrés dans la même église, respectivement en 1693 et 1714.

D'autres verriers et membres de familles verrières furent inhumés dans une église notamment dans celle de Lamativie, ainsi que le montre le registre de cette annexe de la paroisse de Comiac conservé à partir de 1737 ; citons Jean Colomb de la Gineste, de Peyrolles, en 1754, François Grenier del Rial, du Maziol-Bas, en 1770, Marianne Colomb del suc, épouse de ce dernier en 1776. Nous ne sommes cependant pas certains que ce fut toujours en vertu d'un droit de sépulture perpétuel ; la somme de 10 L dont Antoine Grenier de la Geneste, de Montfreu, s'obligea envers le prieur de Comiac [1586] nous paraît bien modeste pour cela et convenir plutôt pour un octroi à titre individuel ; nous sommes d'ailleurs confortés dans cette opinion par le fait que dans des temps plus anciens le notaire Amalric Georges fut inhumé dans l'église de Comiac parce qu'il avait donné 10 L pour sa réparation [1587].

Il n'est pas impossible en revanche que les Grenier du Maziol-Bas aient tardivement acquis le droit de sépulture dans l'église de Lamativie car après que leur fils cadet ait été enseveli dans le cimetière en 1759, ses parents le furent dans une chapelle de l'église en 1776.

D'autres membres de familles verrières, peut-être même les plus nombreux, avec parmi eux des propriétaires d'un domaine, comme Nicolas Grenier de Vambon en 1747 et Antoine Grenier du Mamoussou en 1761 eurent leur dernière demeure dans le cimetière de Lamativie ; Ils s'étaient donc abstenus de faire la dépense que nécessitait la sépulture dans l'église. On ne s'étonnera pas de trouver dans le même groupe Louise Colomb, veuve du verrier vivant de son art qu'était Gabriel

Colomb du Raysse, morte en 1753, une fille de ce ménage, morte en 1737, tuée par la foudre, et Pierre Colomb del Suc, originaire de la verrerie de la Paissière (Saint-Julien-le-Pèlerin), verrier probablement sans biens, mort en 1741. En revanche Antoine Riols, mort au Maziol et qui n'avait qu'un petit bien, fut enseveli dans l'église de Lamativie en 1665, conformément à la volonté exprimée dans son testament ; il avait semble-t-il légué 5 L à cet effet au curé et aux prêtres de Comiac [1588].

Dans le Figeacois, Madeleine de Valsergues femme de Pierre Renaut, élut comme lieu de sépulture le tombeau de ses prédécesseurs dans le cimetière de Saint-Médard-Nicourby [1589].

Nous ignorons où furent enterrés Armand et Philippe de Boissieux ; l'épouse de ce dernier le fut dans l'église de Saint-Cirq-Lapopie.

Après l'épouse de Maffre de Robert en 1679, leur fils Balthazar, la deuxième épouse de celui-ci, leur fils Namphaise ainsi que deux filles Robert restées célibataires, furent inhumés dans l'église de Quissac à des dates où la famille était déjà installée depuis longtemps dans les Barasconies de Caniac, donc dans la paroisse de Caniac... On suppose que la fidélité à l'église de Quissac était due au fait que les Robert y avaient leur tombeau attitré, sans doute depuis Maffre. L'auteur de l'autre branche de ces Robert, Antoine, frère de Namphaise, fut enterré dans l'église d'Espédaillac en 1752.

Dans le secteur sud-est, les nouveaux convertis qu'étaient Jacques Amoin de la Roque et sa femme Esther Janols, ne furent pas intéressés par la possibilité qu'ils retrouvèrent de ce fait d'accéder à la sépulture prestigieuse que constituait l'église de Bruniquel et choisirent d'être ensevelis dans la cimetière de la localité.

Rappelons que vers 1775/1780 l'inhumation dans les églises fut interdite.

Parmi les dépenses liées à la mort, il y avait, outre celles concernant éventuellement le lieu d'inhumation, celles des "honneurs funèbres" dont, pour la plus grande partie des cas relevés dans cette étude, les testateurs laissent le soin de fixer le détail à leur héritier universel en précisant quand même fréquemment qu'ils devaient être conformes à leur condition et parfois à la portée du bien laissé, ce qui laisse entre que leur coût était variable, comme l'était encore il y a peu, celui des enterrements selon la classe choisie par la famille.

Dans des temps plus anciens, l'expression "honneurs funèbres" semble avoir désigné le cérémonial lié aux obsèques, à la neuvaine et au bout de l'an. Le coût en était suffisant pour qu'il figure dans les comptes de la succession ; un verrier vivant de son art comme Jean Colomb, sieur de Colomb, n'omit pas de préciser quand il remit la succession de sa

femme à ses héritières universelles, leurs deux filles, qu'il avait payé les frais funéraires [1590]. Les honneurs funèbres de Jean Colomb du Teil auteur du "Journal", coûtèrent 40 F en 1807.

Au XVIe siècle les testateurs prenaient la peine de préciser ce qu'ils voulaient. Ainsi, l'historien du Quercy indique que Joseph de Castelnau ordonna par son testament de 1512 que trois mille prêtres assistent à ses obsèques, "missam celebrantes". Nous n'avons malheureusement pu lire avec certitude le nombre de prêtres voulu par Jacques Colomb et son épouse en 1551, beaucoup moins certainement que le baron de Castelnau, peut-être vingt ou encore cent, pour "accompagner leurs corps à l'ecclésiastique sépulture, dire et chanter messe de requiem", chacun devant percevoir 2 sols [1591]. Le même nombre de prêtres était convoqué pour leur quarantaine (il n'est pas question de neuvaine ou de bout de l'an).

Marie Robert de Pechsec, eut également le souci de préciser certains points de ses honneurs funèbres ; nous sommes certains qu'elle désirait donner à ses trois fêtes funèbres un certain apparat, puisqu'elle y voulait la présence de six filles ou femmes portant un flambeau de cire d'une livre, chacune d'elles recevant pour sa peine une pièce de cadi blanc [1592].

Il est à noter qu'un protestant comme Charles Colomb de Pradelet, de Nozières (Terrou), ou encore des nouveaux convertis, Jacques Amoin de la Roque et sa femme Esther Janols, de Bruniquel, n'envisagèrent pas dans leurs testaments que les honneurs funèbres leur soient rendus.

Parmi les testaments de membres de familles verrières venus à notre connaissance, les plus anciens, d'ailleurs très peu nombreux, ne font pas état de dispositions concernant des messes de requiem autres que celles à célébrer dans le cadre des honneurs funèbres, de telles messes pouvant cependant avoir été prévues dans le cadre d'une fondation faite antérieurement, par exemple à l'occasion de l'achat du droit de sépulture dans une église. Les legs pour messes, hors honneurs funèbres, apparaissent dans la deuxième moitié du XVIIe siècle. Le tableau n° 17 en rassemble quelques valeurs stipulées par des membres des familles verrières du secteur nord-est, classés selon leur statut. Le montant en est très variable, de 2 L pour la veuve d'un verrier n'ayant qu'un tout petit bien jusqu'à 180 L pour une épouse qui avait été bien dotée et sans enfants, les valeurs les plus fréquentes allant de 10 à 40 L. On remarque surtout que des verriers possédant un domaine, soit de leur chef, soit de celui de leur femme, ne donnèrent rien, mais il est vrai que parmi les testateurs il y avait un huguenot et deux nouveaux convertis.

Dans les autres secteurs (tableau n° 18) qui n'ont livré que sept testaments, la seule à léguer quelque chose à ce titre est à notre connaissance l'héritière de Pechsec, dont les dernières volontés furent exprimées en présence de deux prêtres.

La charité envers les pauvres peut être exercée en tout temps de l'existence. Force est de constater qu'à l'heure de la mort, elle n'avait guère cours dans les familles verrières, notamment dans le secteur nord-est où la seule à donner en cette occasion fut celle qui avait déjà fair un legs important pour des messes. A Bruniquel, l'ancienne huguenote qu'était Esther Janols femme de Jacques Amoin de la Roque, se contenta d'un mince legs de 3 L.

(à suivre)

Tristan Busser

Tableau n° 17 - Secteur nord-est - Legs pieux et charitables

Noms et domiciles	**Legs pour messes**	**Legs aux pauvres**	**Références**
Verriers ayant du bien de leur chef	–	–	AD Cantal 3 E 224-191
Jean Colomb de la Boigue (de Vieyre-Lamativie)			
Le même 2ème testament	–	–	Ibid 3 E 224-192 24/8/1756
François Grenier (de Montfreu-Lamativie)	–	–	AD Corrèze E 9144 1/3/1753
Verriers entrés gendres			
Antoine Grenier de la Geneste (marié à Montfreu-Lamativie)	–	–	AD Cantal 3 E 224-1085 15/2/1722
François Grenier del Rial (marié au Maziol-Bas)	20 L	–	Ibid 3 E 224-189 8/9/1753
Antoine Grenier de Frayssinet (du Mamoussou, marié à Cabanes - Siran)	–	–	Ibid 3 E 224-1100 21/9/1776

Tableau n° 17 (suite) - Secteur nord-est - Legs pieux et charitables

Noms et domiciles	**Legs pour messes**	**Legs aux pauvres**	**Références**
Antoine Riols de la Fon (marié au Mamoussou-Lamativie)	40 L	–	Ibid 3 E 224-204 15/1/1768
Verriers vivant de leur art			
Antoine Riols	–	–	Ibid 3 E 224-62 31/5/1665
Filles de verriers héritières mariées			
Jeanne Grenier (épouse Malroux puis Drulhes) de Vayrac-Calviac	10 L pour messes et legs de 20 L au curé de Calviac à titre personnel	–	AD Cantal 3 E 224-1086 2.../5/1707
La même (autre testament)	–	–	Ibid 3 E 224-1089 1/1/1723
Jeanne Grenier (épouse d'Antoine Riols de la Fon) du Mamoussou	24 L	–	AD Lot 3 E 886-4 13/5/1750
La même (autre testament)	40 L	–	AD Cantal 3 E 224-194 13/7/1758
Marianne Grenier (épouse de Pierre-Hilaire Denevers)	–	–	AD Cantal 3 E 224-1130 24/6/1823
Légitimées mariées			
Marguerite Colomb (veuve d'Antoine Riols de la Fon)	2 L	–	AD Corrèze 5 F 74 10/4/1575
Louise Grenier (épouse d'Antoine Ladurantie)	10 L	–	AD Cantal 3 E 224-1092 10/4/1675
Légitimée célibataire			
Jeanne Grenier (du Mamoussou)	72 L	–	AD Cantal 3 E 224-1095 16/9/1748
Fille de verrier vivant de son art			
Jeanne Colomb (La Rose) veuve de Jean Bennet du Mascourt-Sousceyrac	30 L	–	AD Lot 3 E 865-12 4/2/1791

Tableau n° 17 (suite) - Secteur nord-est - Legs pieux et charitables

Noms et domiciles	**Legs pour messes**	**Legs aux pauvres**	**Références**
Epouses de verriers ayant du bien de leur chef			
Toinette Vieyre (veuve de Robert de la Rivière, du Mamoussou)	10 L	–	AD Cantal 3 E 224-1090 28/2/1724
Toinette Alayrangues (veuve de Pierre Colomb del Suc du Maziol-Bas)	10 L	–	AD Cantal 3 E 224-1090 3/4/1727
Entrées “nores”			
Catherine Daraqui (épouse de Jean Colomb de la Boigue, de Vieyre)	–	–	AD Cantal 3 E 224-1087 1/2/1712
Suzanne Durfort (épouse de François Grenier, de Montfreu)	–	–	AD Corrèze E 9144 2/3/1753
Marie-Marthe Azemar (épouse de Jean Riols de la Fon, du Mamoussou)	180 L	60 L + 2 setiers seigle	AD Cantal 3 E 224-211 2/7/1775

Tableau n° 18 - Autres secteurs - Legs pieux et charitables

Noms et domiciles	**Legs pour messes**	**Legs aux pauvres**	**Références**
Figeacois			
Jacques Colomb et Louise Renaut (La Verrière de Terrou)	–	–	Bibliothèque municipale de Cahors, Fonds Greil N° 227-1
Charles Colomb de Pradelet, célibataire (de Nozières, Terrou)	–	–	AD Lot 3 E 5178-18 7/9/1635
Madeleine Colomb, célibataire (La Verrière de Terrou)	–	–	AD Lot 3 E 638-22 16/1/1632
Madeleine de Valsergues (mariée à Louis Renaut) de la Vaissière, St Médard-Nicourby	–	–	AD Lot 3 E 883-10 7/12/1594
Secteur sud-est			
Jacques Amoin de la Roque (époux d'Esther Janois) de Bruniquel. Nouveau converti.	–	–	AD Tarn-et-Garonne V E 5548, 9/6/1701
Esther Janols (épouse de Jacques Amoin de la Roque) de Bruniquel. Nouvelle convertie.	–	3 L	AD Tarn-et-Garonne V E 5550, 9/3/1707
Causse de Limogne			
Marie Robert (épouse de Jean Day) de Pechsec, Vaylats	25 L	30 L	AD Lot 3 E 273 14/12/1694

Notes

1551 - Cf note 1313 : 1 setier, mesure Figeac = 1,44 hl ; la pension comprenait en outre le bois de chauffage et des vêtements. Nous ignorons la valeur de l'écu en livres tournois à cette date.

1552 - AD Corrèze, 5 F 80, 25/6/1610 ; le setier de 4 quartes, mesure de Beaulieu = 0,69 hl.

1553 - Ibid, 25/2/1612.

1554 - Ibid, 5 F 78, 1/1660.

1555 - AD Cantal, 3 E 224-1103, 19/2/1787 ; 1 setier, mesure de Laroquebrou = 0,65 hl.

1556 - Cf notes 1298 et 1548.

1557 - Les circonstances en ont été relatées, Bulletin Sté des Etudes du Lot, 4/2005, p. 276.

1558 - Journal, p. 164.

1559 - Leymarie (M), La vie quotidienne du XVIIe au XIXe siècle en Haute-Auvergne et dans le Cantal d'après les livres de raison, Revue de la Haute-Auvergne, 1958, p. 167.

1560 - Thonnat (G), op. cit, p. 92.

1561 - AD Lot, 3 E 865, 12/5/1771.

1562 - Ibid, 3 e 896-6, n° 46, 1785.

1563 - Une signature de Bernard Grenier de la Fon de la verrerie du Maziol en est encore teintée.

1564 - Il y a aussi pour ceux qui se lancèrent dans d'autres carrières, la nature de celles-ci.

1565 - Apposer sa marque, faute de savoir signer, ne semble pas avoir été en usage dans la zone étudiée.

1566 - Nous n'avons pu connaître la situation de quinze autres.

1567- Cf note 397.

1568 - Cf note 399.

1569 - Ils signaient Dissoire ; leur père ne le savait.

1570 - Cf note 235.

1571 - Cf note 826.

1572 - Cf note 584.

1573 - AD Lot, J 693, 5/3/1630. Elle signa "Campendu".

1574 - Ibid, 3 E 550-3, 9/2/1658.

1575 - Ibid, 3 E 550-2, 7/4/1655. Elle ne put signer son testament à cause de sa maladie.

1576 - Ibid, 3 E 638-22, 16/1/1632.

1577 - Ibid, 3 E 636-16, 27/10/1589.

1578 - AD Tarn-et-Garonne, VE 5563, 12/11/1738.

1579 - AD Cantal, 3 E 224-1095, 18/6/1747 ; signe un acte le concernant "Coulon d'Auteserre" alors qu'il travaillait à la verrerie du Teil (Siran) et auparavant en 1739 dans un atelier de Biron. Cette dernière information a été aimablement communiquée par Monsieur Poujade, de Sorgues (Vaucluse) que nous remercions.

1580 - AD Lot, 3 E 636-6, XXXI (acte de 1576), testament de ce précepteur.

1581 - Ibid, 3 E 550-3, 23/3/1656.

1582 - Ibid, Archives communales de Sousceyrac, F4.

1583 - Ferté (P) Recensement des étudiants du diocèse de Cahors (1679-1793), Bulletin Société Etudes du Lot, 1/1981, p. 46.

1584 - Lartigaut (J), Les campagnes du Quercy après la guerre de Cent ans..., p. 260.

1585 - Cf. note 301.

1586 - AD Lot, 2 C 2431, 26/11/1720.

1587 - Ibid, Archives communales de Comiac, E1, 12/1664.

1588 - Cf, note 1463. Sa veuve Marguerite Colomb, voulant être inhumée dans l'église de Camps légua 6 L, pour sa réparation, cf note 1466.

1589 - Cf. note 39.

1590 - AD Cantal, 3 E 224-1089, 8/5/1723.

1591 - D'après une autre copie de l'instrument déjà mentionné, cf note 1313.

1592 - Cf note 301.

SORTIE DU 4 OCTOBRE DANS LE CANTAL

Le château d'Anjony, l'église du chapitre de Saint-Chamant et le château du Cambon furent les thèmes de la journée organisée par les soins de notre consœur, Marie-Josephe Costes, dans le Cantal au nord d'Aurillac.

Le château d'Anjony (commune de Tournemire) est une haute tour-résidence bâtie à partir de 1439, sous l'ordre de Charles VII, par Louis d'Anjony. De plan rectangulaire, elle est cantonnée de quatre tourelles dans l'une desquelles se loge l'escalier en vis desservant les différents niveaux jusqu'aux combles enserrés d'un chemin de ronde à mâchicoulis. La tour sud-ouest renferme la chapelle dont les murs et la voûte ont reçu un riche décor peint à fresco dédié à la Vie et à la Passion du Christ. Dans le logis, la « salle » s'orne d'un remarquable décor peint réalisé vers 1557 sous Michel d'Anjony qui se fit représenter auprès de son épouse Germaine de Foix et des Neufs Preux figurés sur leurs montures (Hector, Alexandre, César malencontreusement disparu lors du percement d'une fenêtre, Josué, David, Judas Machabée, Artus de Bretagne, Charlemagne, Godefroy de Bouillon).

Après le déjeuner au restaurant « La Source du Mont » à Saint-Martin Valmeyroux, Madame Breuil-Martinez, conservatrice des Objets Mobiliers du Cantal nous reçut à Saint-Chamant pour une visite détaillée de l'église du chapitre que fondèrent en 1482 Robert de Balsac et son épouse Antoinette de Castelnau. L'édifice, reconstruit au XIXe siècle, conserve 8 des 32 stalles aménagées à l'origine dans le chœur, remarquables par la qualité des motifs sculptés des miséricordes et surtout par leurs dais peints figurant des saints et saintes martyrs (saint Laurent, sainte Catherine, saint Etienne, saint Sébastien...). Une Vierge à l'Enfant, sculptée dans l'albâtre (XVIIe siècle) nous fut présentée avant de gagner l'atelier qui en assurera très prochainement la restauration.

Monsieur René Monboisse nous reçut ensuite dans son château du Cambon (commune de Saint-Cernin), élevé en 1755 par le marquis du

Cambon, Jean-Raymond de Calonne d'Avesne, et sa femme Bonne-Gabrielle de Saint-Chamant, veuve du marquis de Wargemont, sur les traces d'une place-forte médiévale. Reflet de l'architecture du siècle des Lumières, cette résidence de plaisance dans l'écrin de son parc à la française organisé autour de la fontaine d'Arion, se compose de deux niveaux organisés en enfilades de pièces de réception au rez-de-chaussée (boudoir, salon, salle à manger, bibliothèque, cuisines...) et de chambres et de salons associés à une chapelle à l'étage. Les parquets, les boiseries peintes aux tons jaunes, verts, bleus, roses pâles, le mobilier, les trumeaux dévolus aux charmes de l'Antique comme les cheminées de marbre et les tapisseries dictent toute l'élégance intimiste des lieux que notre hôte accompagna de quelques notes de musique et d'une collation.

Valérie Rousset

SÉANCE PUBLIQUE DU 6 DÉCEMBRE 2009
Les villes du Quercy pendant la guerre de Cent Ans, par Nicolas Savy

Les lecteurs du Bulletin de la Société des études du Lot connaissent bien Nicolas Savy qui, au sein de notre compagnie, maintient une tradition originale, celle du passage de la carrière des armes à l'histoire médiévale, illustrée par les travaux de MM. d'Alauzier et Lartigaut.

Le thème choisi pour cette conférence est issu d'une thèse soutenue devant l'Université de Besançon qui porte plus précisément sur l'attitude des villes du Quercy, de leur administration consulaire et de leurs habitants face à un conflit certes connu de tous dans ses dimensions nationales, mais bien moins dans ses péripéties et conséquences locales.

Le conférencier pose dans un premier temps les jalons indispensables à une meilleure connaissance du sujet, en particulier les origines du conflit en insistant sur la dimension territoriale plus que la traditionnelle querelle dynastique. Il aborde ensuite le problème des sources en illustrant les difficultés de lecture et de traduction de ces documents pour la plupart rédigés en occitan médiéval et non en latin.

Vient ensuite le moment de détruire quelques idées reçues : l'absence de guerre de conquête, celle de grandes batailles ou autres chevauchées épiques, les forces en présence étant le plus souvent réduites à quelques dizaines de combattants. Les adversaires, les bandes anglo-gasconnes, peu nombreuses mais bien structurées, sont issues de l'Aquitaine toute proche et parfois rejointes par des seigneurs locaux en quête de pillages. On l'aura compris, les opérations militaires sont limitées, hors quelques épisodes spectaculaires comme la prise de Figeac en 1371, mais la présence quasi-constante de ces compagnies pèse fortement sur l'économie et la société locale.

C'est là le cœur du problème et le conférencier va s'attacher à décrire la situation vécue par les villes et leur population, y compris dans des aspects psychologiques jusque là négligés.

Avec, tout d'abord, l'urgence absolue de la fortification. La longue période de paix du XIIIe siècle avait multiplié les faubourgs et ruiné les anciennes murailles ; il faut donc mobiliser main-d'œuvre et finances pour les restaurer, sans oublier l'indispensable expropriation de ceux qui avaient bâti sur les glacis. Le public peut apprécier par de nouvelles images l'ampleur des travaux menés, en particulier à Cahors.

L'organisation de la défense implique, bien entendu, la mobilisation de la population locale en l'absence de secours des troupes royales, rarement offert à la défense des villes. Il y a peu de risques de subir un siège en règle mais la crainte des coups de main va obliger les consulats à organiser un service de guet de jour et de nuit assez complexe qui épuise les citadins. Le grand mérite du conférencier est alors d'insister sur le stress permanent et les pertes économiques qu'engendrent ces longues périodes de garde qu'un tableau de synthèse vient opportunément présenter.

Les villes du Quercy en guerre sont aussi amenées à s'intéresser de très près à leur environnement proche, leur pays, mais aussi plus lointain, les autres cités. On voit donc se développer un réseau de correspondances animé par des délégations diverses, l'entretien d'un véritable système de courriers, d'espions même. On se prévient des mouvements de l'ennemi, des possibles coups de main, des prises de châteaux. Parfois cette solidarité se rétracte et les villes tentent de conclure avec les compagnies de biens fragiles traités, les « suffertes » ou « pâtis » sans cesse renouvelés et violés.

On pourrait évoquer bien d'autres problèmes abordés avec justesse et passion par l'auteur : la militarisation de la société, la logistique, le rôle des femmes, les pertes, le dépeuplement...

La discussion ouverte à un public venu nombreux suscite beaucoup de questions sur ces derniers aspects ; le rôle de la noblesse ou celui du clergé sont aussi évoqués ainsi que le poids de la fiscalité. La conférence de ce 6 décembre, coïncidant heureusement avec la parution de la synthèse de tous ses travaux, nous renvoyons les lecteurs intéressés à l'ouvrage de Nicolas Savy dont les références seront publiées dans un prochain Bulletin et mises en ligne sur le site de la Société.

Patrice Foissac

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

SÉANCE DU 1er OCTOBRE 2009 *
Présidence : M. Foissac

Décès

- Mlle Frauziol de Saint-Yrieix-La-Perche (87)

Nouveaux membres

- M. et Mme Gilbert Piécourt, de Pern ;
- M. Jean-Pascal Byé, de Sauliac-sur-Célé ;
- Mme Yolande Petit, de Concots ;
- M. et Mme Robert Arènes, de Vire ;
- M. Pierre-Marie Azaïs, de Cahors ;
- M. et Mme Guary, de Cahors ;
- M. Pierre Guiral, de Thonon-les-Bains (74)
- M. Pol Coetsier, de St Martens Latem (Belgique)

Manifestations signalées

- Le 59ème Congrès de la Fédération Historique Midi-Pyrénées tenu à Cahors, les 19, 20 et 21 juin a été, de l'avis de tous, une réussite dont peuvent s'honorer la Fédération et la Société. Les actes de ce Congrès devraient paraître dans le courant de l'année 2010.

- Le 45ème Colloque international de Fanjeaux consacré à Jean XXII a été accueilli à Cahors, le 8 juillet, lors de sa traditionnelle sortie. Notre président a guidé les participants sur les principaux lieux liés au pape cadurcien et à sa famille.

- La Société a ouvert ses locaux de l'archidiaconé Saint-Jean au public pour les Journées européennes du patrimoine. Pour cette « première », ce sont plus de 400 personnes qui ont eu l'occasion de découvrir ce monument sous la conduite de Valérie Rousset, Didier Rigal et Patrice Foissac.

- Le Colloque de Flaran (9 et 10 oct.) est cette année consacré à « l'Hérétique au village. Les minorités religieuses dans les campagnes européennes (XIIe-XIXe siècles) ».

- Les Journées d'étude du CTHS à Paris, les 13 et 14 octobre, sur le thème : « Langues, communautés et territoires en France aujourd'hui. Recherches et enquêtes en ethnologie et en linguistique »

---

* *Présents* : Mmes Duthu, A. Foissac, Hunsinger, Imbert, Lagarrigue, Masbou, Revellat, Rossignol, Rousset. Mlles Brun, Cavaroc, Denjean. MM. Audoin, Coppens, Delmon, Germain, Lemaire, Linon, Obereiner, Sabatier, Sigrist, Tulet.

- Le 10 oct. a été présenté au public l'ouvrage « Arcambal, l'église » de MM. Chevriau et Verdun, préfacé par M. Foissac, en présence de Mgr Turini, évêque de Cahors, M. Miquel, président du Conseil Général du Lot et M. Foissac, président de la SEL.

- L'Association des Amis de la Bibliothèque de Cahors nous a fait parvenir son programme de la saison 2009-2010 dont les principaux rendez-vous seront signalés à chaque séance mensuelle.

Ouvrages et articles reçus

- De M. Jacques Mayssal : son ouvrage sur « Puy-L'Évêque et son canton » et « La vie d'autrefois dans le Lot » par Régis Granier.

- De Françoise Auricoste et Valérie Rousset, « Saint-Caprais », éd. Du Roc-de-Bourzac, juin 2009.

- De Guy Chassagnard, « La Franc-maçonnerie en Quercy » (éd. Segnat) ; à signaler parmi nos ouvrages anciens, la présence d'un manuscrit relié (début XIXe s.) décrivant diverses cérémonies maçonniques.

- D'Anaïs Comet, « Les forts villageois de l'ouest du Lot à la fin du Moyen Age », Mémoire de Master accompagné d'un volume d'Annexes.

- De Patrick Petot, « Alain de Solminihac, le renouveau canonial autour de Chancelade », dans le BSHAP, t. CXXXVI, 2009.

- De Florent Hautefeuille, « Limites, paroisses, mandements et autres territoires », dans L'Eglise au village (...), Cahiers de Fanjeaux n°40, Toulouse, Privat.

- Du même, « De l'espace juridique à l'espace réel : l'exemple de la châtellenie de Castelnau-Montratier aux XIIIe et XIVe siècles », dans Habitats et territoires du Sud, Actes du Congrès du CTHS tenu à Toulouse en mai 2001, éd. CTHS, Paris, 2004.

- Du même, « La domus des seigneurs de Castelnau à Flaugnac », dans Résidences (...), Actes du Colloque de Pau (oct. 2002).

- De Valérie Rousset, « L'église Saint Martin de Mayrinhac-le-Francal (Rocamadour, Lot) » dans Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France, t. LXVII, 2007.

- De Virginie Czerniak, « Les figures peintes et la polychromie du portail occidental de la cathédrale de Cahors, une étude pluridisciplinaire ».

- De René Viénet, la reproduction d'un portrait inédit d'Olympe de Gouges accompagné d'une notice.

- De Gilles Séraphin, « Les tours féodales du Quercy », dans Résidences (...), Actes du colloque de Pau (oct. 2002).

- De Michel Barrère et Sylvie Favarel, « Archéologie des résidences aristocratiques médiévales en Midi-Pyrénées (1987-2002).

- De Paul Roque, « Les douze sibylles de l'église Saint-Martial de Tauriac (Lot) ».

- De Martine Bergues et Jean-Luc Obereiner, « Au fond du gouffre, pratiques, représentations et appropriations du milieu souterrain naturel », n°11 de Regards sur le Parc (août 2009).

- Un article du journal « Le Monde » où apparaît la relation des fouilles du Puy-d'Issolud menées par J.-P. Girault.

Communication

Du roturier taillable au citoyen contribuable *(Me Philippe Calmon)* : une étude, avec des exemples figeacois, sur la mise en place par la République des « quatre vieilles » : contribution foncière, contribution mobilière, contribution des patentes (Convention) et l'impôt des Portes et fenêtres sous le Directoire.

- De M. Jean Flourac, trois sujets :

1) La confrérie des pénitents bleus à Saint-Céré : fondée le 16 mars 1609 en l'église Sainte-Spérie de Saint-Céré, « Y appartenir revenait à faire preuve de sa position sociale ou de sa richesse, une sorte de « Lion's-club » pour l'époque ». L'article s'intéresse à la fois aux statuts qui ont été conservés et à la vie de cette confrérie jusqu'à son affaiblissement progressif après « l'orage révolutionnaire ».

2) La chapellenie de Chatguié à Saint-Céré : l'auteur rappelle utilement ce qu'est une chapellenie avant de présenter celle fondée par Guillaume de Chatguier, damoiseau de Saint-Céré, dans l'église paroissiale de Sainte-Spérie. A la fin du XVIIe et en tout début du XVIIIe siècle, le bénéfice fait l'objet de disputes acharnées (« Une querelle qui aurait pu inspirer la verve de Boileau-Despreaux ») que l'auteur nous conte par le menu.

3) Un curé procédurier à Autoire : « Un curé procédurier. Procès à propos du cas litigieux du cimetière du village de Sarroul entre les curés de Loubressac, de Saint-Médard et d'Autoire ». L'affaire illustre la mentalité procédurière des populations à la fin de l'Ancien Régime, mentalité qui n'épargne pas les curés de certaines paroisses aux limites encore mal définies. L'affaire, fort pittoresque, est portée devant le Parlement de Toulouse qui par arrêt du 8 mars 1777 rendra un « jugement de Salomon » : « (...) décida que les habitants de Sarroul, paroissiens de Saint-Médard de leur vivant, le devenaient d'Autoire après leur mort » !

Le retable de Lunegarde *(Jean-Luc Obereiner)*

Jean-Luc Obereiner, que l'on ne présente plus, a eu connaissance d'une découverte fortuite dans l'église de Lunegarde, celle d'une cimaise de retable. L'essentiel du retable de l'église ayant été restauré, cette cimaise depuis fort longtemps détachée de l'ensemble avait été abandonnée. J.-L. Obereiner s'est intéressé à ce modeste élément du retable car il porte des armoiries, fait assez rare, voire unique en Quercy. Soucieux d'identifier l'origine des armes sculptées, il a entrepris une longue et minutieuse enquête

qu'il nous fait partager, illustrations à l'appui. Des Gauléjac aux Gourdon-Ricard et à leurs successeurs, il aboutit à une interprétation plausible de cette énigme héraldique.

*

* *

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2009 *
Présidence : M. Foissac

Décès

- Mme Martinot, de Caillac ;
- M. Henri Bouyssou, l'un des doyens de la Société. Il avait siégé au Conseil d'administration et rempli, de 1991 à 1995, les fonctions de vice-président.

Nouveaux membres

- Mme Anne Drüeke, de Massy ;
- M. Hubert Tussac, de Cahors ;
- M. Bernard Balan, de Cahors ;
- M. Patrick Venries, de Bordeaux.

Manifestations signalées

- « Le mois du film documentaire » organisé par la Médiathèque du Pays de cahors, en partenariat avec le Centre de Préhistoire du Pech-Merle de Cabrerets. Plusieurs manifestations signalées en séance.

Ouvrages et articles reçus

- Don de M. René Vianet, éditeur, d'un ouvrage de J. Cheyronnaud, « *Des airs et des coupes. Introduction à une histoire de la chanson en France au XIX*ème *siècle*. »

-Don du Service du Patrimoine de la ville de Cahors « Laissez-vous conter de pierre et d'eau », dépliant réalisé dans le cadre de l'exposition De pierre et d'eau à Cabazat, ancienne station de pompage, près du Pont Valentré.

- Réalisation par M. Bruno Sabatier, secrétaire-adjoint, d'un fichier numérique de l'intégralité des articles et comptes-rendus de séances et sorties publiés dans notre Bulletin. Ce fichier est également disponible au siège, en version papier. Nous remercions chaleureusement notre confrère pour cet important et fort utile travail.

-Réalisation par M. Claude Lufeaux, d'une nouvelle version de notre site « web », toujours sous le nom de domaine www.societedesetudesdulot.org,

---

* *Présents* : Mmes Duthu, Foissac, Rousset, Schmidt. Mlles Brun, Cavaroc, Denjean, MM. Audoin, Balan, Baux, Brugnéra, Deladerrière, Delmon, Foissac, Gérard, Lufeaux, Rigal, Sabatier, Savy.

dans laquelle figureront toutes les informations utiles fournies par notre Société et des renvois vers les articles du BSEL. Nous profitons de cette occasion pour remercier Claude Lufeaux et l'association Quercy-net de tous les efforts consentis bénévolement au profit de la SEL.

Communications

DATATION D'UN SARCOPHAGE *« Datation d'un sarcophage dans la crypte actuelle de l'abbatiale Sainte-Marie à Souillac » (Jean-Pierre Girault).*

Il s'agit de présenter les éléments d'identification (formes, datation au radiocarbone) d'une série de sarcophages monolithes et de tombes bâties en dalles qui s'échelonneraient du VIIIe au XVe siècle. La communication est accompagnée de plusieurs documents photographiques.

UN PETIT MUSÉE DE PALÉONTOLOGIE ET DE MINÉRALOGIE *(M. Kadlecsovics)*

Le petit village de Saint-Chamarand a eu le privilège de recevoir la visite des membres de la Société lors de sa sortie d'été le 7 août 1997 et dont le compte rendu écrit par Monsieur Jean Lartigaut peut être apprécié dans le bulletin 1997-3 Tome 118.

Sept ans plus tard, le bourg s'enrichit d'un musée privé sur la paléontologie et la minéralogie locale. Encouragé par la commune, Adrian Kadlecsovics, inventeur autodidacte voit son projet aboutir, il peut mettre sous vitrine ses découvertes personnelles et quelques autres pièces échangées.

Sollicité pour venir présenter à la Société les résultats de ses recherches, c'est avec toute sa simplicité qu'il a fait partager sa passion aux membres présents ce 5 novembre 2009.

Dès l'âge de 9 ans, Adrian va s'intéresser aux fossiles, découvrant les premières ammonites incrustées dans le calcaire de nos murs en pierre sèche, remarquant dans les collines qui cernent le village que les strates en sont richement pourvues. Parmi les différentes variétés d'ammonites, une, dénommée « *gravesia lafauriana* » du nom de l'inventeur lotois de ce type rarissime de céphalopode, a peuplé les eaux à une époque lointaine puisqu'elle date de quelques 160 millions d'années. La commune de Saint-Chamarand possède là, en exclusivité, une richesse que la plupart des néophytes ignorent. En fait l'ammonite s'apparente à une pieuvre et la coquille qui le protégeait a disparu ; en effet les sédiments ont rempli l'intérieur faisant en sorte que nous avons sous les yeux un moulage de l'animal. Celui-ci n'occupait que les premières alvéoles, les autres, vers le centre, servaient de caissons d'air agissant comme un ballast afin de lui permettre de se déplacer. Sa taille varie le plus souvent entre 100mm et 350mm, mais Adrian va en découvrir de bien plus grosses, comme celle récemment mise à jour qui atteint 560mm.

Comme tout passionné, il ne compte pas les heures à manier marteau et petit burin (attention, fragile !) pour dégager la gangue solidifiée qui enveloppe le fossile et lui redonner tout son volume et relief.

Les communes environnantes vont devenir le lieu de prédilection des sorties pédagogiques organisées par Adrian afin d'initier les jeunes et adultes à cette science et parvenir un jour sur un site où vont apparaître carapace de tortue, écailles dorsales et même mâchoire de crocodile gavial.

La deuxième partie de sa présentation s'oriente alors vers la minéralogie. Des explications, parfois entrecoupées de questions destinées à mesurer l'attention de la salle, seront données sur la composition des minéraux de la région et sur les méthodes de recherche. Les anciennes mines sont à nouveau visitées, les géodes ou druses, dans les filons, renferment quantité de minéraux qui, en l'absence de prospection mais aussi d'érudition, finissent dans les concasseurs de carrières. Pourtant ces poches ou géodes recèlent des trésors dont les cristaux, aux formes géométriquement parfaites et pures, ne doivent leur formation qu'à la nature. Cube parfait et brillant de pyrite de fer, une géode, cristal de quartz pur caché dans un « caillou patate » qui recouvre la lumière par un juste et précis coup de marteau, minerai de plomb et ses cristaux de galène, ont surpris par leur couleur mais également provoqué l'étonnement de tous.

Un ouvrage de référence pour celui qui veut s'adonner à la minéralogie : « Inventaire de la minéralogie ; Lot / Tarn-et-Garonne ; éditions Masson du BRGM » est présenté rapidement à l'assemblée. Ce livre traite pour notre région des sites de fouilles, il est malheureusement épuisé, mais on peut encore espérer se le procurer, avec un peu de chance, au hasard d'une « brocante ». Pour conclure son intervention, Adrian a eu la générosité de laisser à chacun le soin de choisir et d'emporter une de ses ammonites, souvenir de son passage à la Société.

Le Quercy en bien des domaines n'a pas encore révélé tous ses secrets et ce coin discret de Bouriane mérite une visite culturelle pour y prendre une belle «leçon de choses».

Le musée d'Adrian Kadlecsovics est ouvert de Pâques à Toussaint, et chose peu commune, inhabituelle même de nos jours : l'entrée est gratuite. Le lundi c'est relâche pour les visiteurs et collectionneurs, et laissons à Adrian le temps, non pas de se reposer, mais de reprendre ses outils de prospection afin renouveler ou de d'augmenter sa collection.

Son site internet : «www.Quercy-mineraux.com» permet de survoler ses vitrines par écran interposé. Mais on peut toujours le contacter, sa disponibilité est de notoriété publique.

Bruno Sabatier

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2009 *
Présidence : M. Foissac

Nouveaux membres

- Mlle Maria-Alessandra Bilotta, d'Avignon ;
- Mme Frédérique Masbou, de Cahors ;
- M. André Tulet, de Cahors

Manifestations signalées

- Conférence de Mme V. Czerniak, « Le Patrimoine pictural monumental du Midi languedocien », vendredi 11 décembre, Espace des Congrès à Cahors.

Ouvrages et articles reçus

- De Maria-Alessandra Bilotta, « Le Décret de Gratien, un manuscrit de droit canonique toulousain reconstitué », in Art de l'enluminure n° 24.
- De Jean Coulon, « Catus-en-Quercy, 1901-1950 », éd. Jean Coulon, 2009.
- De Claire Roques, « Les forts villageois dans le quart sud-ouest du Lot pendant la guerre de Cent Ans », Mémoire de Master1 sous la direction de MM. Jean-Loup Abbé et Florent Hautefeuille, oct. 2009, 2 vol.
- « Toulouse, une Métropole méridionale : vingt siècles de vie urbaine », Actes du 58ème Congrès de la FHMP, B. Suau, J.-P. Amalric, J.-M. Olivier éd., coll. Méridiennes, Toulouse, 2009, 2 vol. M. Foissac offre à la Société un tiré à part de son article paru dans cet ouvrage : « Les collèges séculiers de Toulouse ».
- « Le Lot vu par ses maîtres d'école », Recueil des monographies des communes rédigées par les instituteurs de l'arrondissement de Cahors, 1880-1881, volume 5 : canton de Lalbenque.

Communications

Le combat de Masclat et les Tuchins en Haut-Quercy (1381) *(Nicolas Savy)*

Cette communication vient éclairer un moment mal connu de la guerre de Cent Ans, la révolte des Tuchins, révolte populaire contre la pression fiscale et les exactions des bandes anglo-gasconnes surtout connue dans ses manifestations languedociennes.

Bibliographie sur le Puy-d'Issolud et Uxellodunum, « Bibliographie sur le Puy-d'Issolud et Uxellodunum en général » (*Jean-Pierre Girault*)

Cette somme de 39 pages recense plus de 2000 titres d'ouvrages et

* *Présents* : Mmes Deladerrière, Duthu, Foissac, Girardat, Hunsinger, Lagarrigue, Masbou, Royère, Schmidt. Mlles Brun, Cavaroc, Denjean. MM. Baux, Balan, Brugnéra, Deladerrière, Delmon, Foissac, Gérard, Héreil, Lufeaux, Mespoulet, Rausières, Rigal, Royère, Sabatier, Tulet.

articles publiés sur l'un des épisodes les plus célèbres de l'histoire quercinoise.

Travaux 2009 dans le bourg de Carennac. Observations archéologiques dans le village. (*Jean-Pierre Girault et Virginie Mounet, avec la collaboration de Anne-Marie Pêcheur et Valérie Rousset*). Cette communication devrait venir utilement compléter les « Observations archéologiques dans le bourg de Carennac » déjà parues dans le BSEL (2001/ IV/303).

Insoumis et déserteurs en Quercy sous le premier empire (*Étienne Baux*)

Cette communication correspond, dans ses grandes lignes, à celle donnée par l'auteur pour le 59ème Congrès de la FHMP. Elle a été réclamée par ceux de nos sociétaires qui n'avaient pu l'entendre à cause de la séparation du Congrès de la FHMP en deux ateliers. En voici le résumé rédigé à cette occasion.

« Au pays de Murat et de Bessières, exemples emblématiques de la réussite militaire en Quercy, il ne semble pas que l'obéissance aux lois sur le recrutement ait caractérisé les jeunes Lotois soumis à la loi Jourdan-Delbrel (19 fructidor an VI) qui institua la conscription par classes d'âge, de 20 à 25 ans, en lieu et place de la réquisition jusque-là en vigueur.

Bien plus, on est « loin de cet accord intime de l'armée et de la nation » que le discours officiel a voulu célébrer.

Le département du Lot a vu nombre d'insoumis et de déserteurs refuser le service. Les états des levées ordinaires et extraordinaires issus des Archives du Lot permettent d'en préciser le nombre et ses variations de 1806 à 1810. Dans ce département rural on tentera d'en déterminer les causes, d'en décrire les formes.

Quelle fut la réaction des autorités chargées de la répression face à la désobéissance militaire ? Parvinrent-elles à en limiter les effets malgré la complicité des familles voire des pouvoirs locaux ?

La société civile lotoise a été bouleversée par ce phénomène de l'insoumission : désordres, brutalités, discordes mais aussi appauvrissement et rejet de l'État moderne. »

*

* *

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A 21h45, l'Assemblée générale annuelle ordinaire est déclarée ouverte.

M. Foissac, président, présente le **rapport moral** de l'année écoulée :

L'année 2009 a été celle de plusieurs événements marquants pour la vie de la Société :

- Le changement de local qui a occasionné des frais élevés et beaucoup de soucis mais qui nous offre désormais un cadre de travail tout à fait satis-

faisant avec, surtout, la capacité d'accueillir confortablement une dizaine de lecteurs.

- L'organisation à Cahors du 59ème Congrès de la Fédération Historique Midi-Pyrénées, « Vivre et mourir en temps de guerre : Quercy et régions voisines » qui, de l'aveu de tous, a été un succès à mettre à l'actif de toute une équipe. Avec l'aide de la Fédération, nous étudions dès à présent l'édition des Actes de ce Congrès.

- La récompense décernée à notre Bulletin, lauréat du Prix Prosper-Estieu de l'Académie du Languedoc.

- L'ouverture de notre local lors des Journées européennes du Patrimoine, ouverture qui a permis à un large public de mieux connaître notre Société. Je propose d'ailleurs que cette expérience concluante soit renouvelée.

- Conformément aux voeux de la dernière Assemblée générale, la réduction des coûts d'impression de notre Bulletin a été entreprise en deux étapes. Une première négociation a abouti à une réduction significative de ces coûts mais nous avons entrepris, grâce à l'expertise de Claude Lufeaux, une mise en concurrence de plusieurs imprimeurs. Le dernier Conseil d'administration a considéré que notre actuel imprimeur restait le mieux-disant et qu'il convenait de lui renouveler notre confiance en échange de quelques aménagements techniques (prise en charge de l'expédition, fin de la saisie manuelle des articles qui seront progressivement remis sous forme de fichiers numériques correspondant à des normes publiées dans un prochain Bulletin). A cette occasion, sur les recommandations du CTHS, un Comité de lecture se réunira régulièrement pour valider les articles reçus et la composition de chaque Bulletin.

- La création par le même C. Lufeaux, notre hôte sur Quercy.net, d'un véritable site avec accès direct par moteur de recherche : http://www.societedesetudesdulot.org

- La réalisation par notre nouveau secrétaire adjoint, Bruno Sabatier, d'un répertoire numérique et papier de tous les articles parus dans le BSEL depuis sa création. Ce répertoire devrait prochainement être disponible sur notre site.

- L'obtention d'une subvention exceptionnelle de 5000 euros versée par le Conseil Général du Lot à qui nous renouvelons nos remerciements.

Il reste à déplorer, comme chaque année, les retards dans le versement des cotisations et la relative stagnation de nos effectifs, phénomène général dont sont en partie responsables la forte « concurrence » en matière d'offre culturelle et les difficultés de ces temps de crise. Il convient donc de faire porter nos efforts sur le recrutement qui doit être l'affaire de tous. Les suggestions en ce sens seront les bienvenues.

Dans la même discussion, les propositions de sorties seront étudiées avec attention.

M. Alain Gérard, trésorier, présente ensuite le **bilan financier** de la dernière année écoulée, 2008.

Dépenses :

Frais de fonctionnement secrétariat	287,31
Frais de fonctionnement PTT	261,98
Edition du Bulletin	17 050,00
Affranchissement du Bulletin	1 163,51
Bandes adresses	224,00
TVA sur factures	3 596,66
Loyer- Assurances - Impôts	1 197,98
Travaux pour le local de la SEL	19 446,13
Sorties – Voyages	2 920,50
Achats ouvrages	475,00
Divers	321,45
Total :	46 944,52

Recettes :

Cotisations normales	3 789,00
Cotisations de soutien	730,00
Abonnements France	16 041,00
Abonnements UE	98,00
Abonnements hors UE	107,00
Vente Bulletins	359,15
Vente Bulletins hors UE	7,00
Vente ouvrages	152,00
Sorties voyages	2 585,00
TVA restituée	700,00
Produits financiers	833,90
Subventions	1 830,00
Virement de la Caisse d'Épargne	21 639,60
Dons	11,00
Total :	48 882,25

Résultat d'exercice	1 937,73

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le rapport moral et le rapport financier.

Cotisations et abonnements

Le tarif des cotisations et abonnements ne sera pas modifié.

Élections au Conseil d'administration

Les postes d'administrateurs de Mlle Denjean, MM. Delmon, Gérard, Sabatier, Sigrist sont renouvelables. Aucune démission ou nouvelle candidature n'ayant été déposées, l'Assemblée générale passe au vote. Les administrateurs sortants sont reconduits à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la **discussion** est ouverte. Plusieurs intervenants souhaitent que le Conseil d'administration se penche sur la possibilité d'organiser un co-voiturage pour les sorties à l'intérieur des limites départementales. La possibilité de publier sur notre site un annuaire des Sociétaires est également évoquée : la question sera elle aussi étudiée par le CA pour respecter les préconisations de la CNIL en la matière.

La séance est levée à 22h30.

ÉLECTION DU BUREAU

Réunis le 3 décembre à l'issue de l'Assemblée générale, les membres du Conseil d'administration ont décidé à l'unanimité de reconduire le Bureau sortant. M. Guy Brugnéra demande toutefois que l'on envisage à moyen terme son remplacement sur le poste de trésorier-adjoint.

TABLE DES MATIERES DU TOME CXXX (2009)

FOISSAC Patrice, Saint Anatole. Enquête sur un mystérieux évêque de Cahors 1

DALON Pierre, Cahors. La cheminée gothique du Château du Roi 9

JUILLET Jacques, Les seigneurs de Miers (1049-1719) 13

BUSSER Tristan, Les verreries au bois du Quercy (15ème partie) 33

CALMON Philippe, L'état des sommes à imposer pour la communauté de Figeac pour 1754 (charges locales) 53

Congrès 2009 de la Fédération historique de Midi-Pyrénées (Cahors) 65

SAVY Nicolas, Le débat politique dans les assemblées consulaires (1345-1400) 73

FREY Géraldine, Les métiers à Figeac au Moyen Age 106

BUSSER Tristan, Les verreries au bois du Quercy (16ème partie) 111

FOUCAUD Gilbert (†) CALMON Philippe, La confrérie de saint Crépin et saint Crépinien à Figeac 137

Tricentenaire de la naissance de la naissance de Jean-Jacques Lefranc de Pompignan 141

In memoriam : Gilbert Foucaud 145

GIRAULT Jean-Pierre, CARRIERE Michel, Fouilles de sauvetage dans le bourg de Floirac 151

LEVY Rachel, Le métier de peintre à Cahors aux XVIIe et XVIIIe siècles 179

BUSSER Tristan, Les verreries au bois du Quercy (17ème partie) 185

CALMON Philippe, Corn et ses châteaux 199

MAISONHAUTE Jean-Louis, Victor Delbos et la philosophie 205

Congrès de la Fédération Historique de Midi-Pyrénées 215

Sortie du 6 août à Sauliac-sur-Célé 219

TUSSAC Hubert et Marc, Inventaire des chrysididae du département du Lot 223

GIRAULT Jean-Pierre, Datation d'un sarcophage dans la crypte actuelle de l'abbatiale Sainte-Marie à Souillac 245

BUSSER Tristan, Les verreries au bois du Quercy (18ème partie) 249

Sortie du 4 octobre dans le Cantal 271

Séance publique du 6 décembre 273

Procès-verbaux des séances 285

Table des matières du tome CXXX 286

SABATIER Bruno, Catalogue des travaux contenus dans les tomes CXXI (2000) à CXXX (2009) 288

CATALOGUE DES TRAVAUX

contenus dans les bulletins publiés de 2000 à 2009
par Bruno Sabatier

Après chaque étude, les références se suivent de la façon suivante : année, fascicule, page.

PREMIÈRE PARTIE

Liste des auteurs par ordre alphabétique

AMARTIN Claude
- L'église romane de Gluges, commune de Martel (2003/ II /81).

ARBELET Jean-Paul
- Cahors vu par un jeune enseignant parisien à la fin du XIXème siècle (2001/ IV/331).

AUPOIX Paulette
- A Cahors en 1698, les rebondissements d'un arrangement à l'amiable après une agression (2006/ III/191).
- Les amours agitées d'un marchand de Figeac au XVIIème siècle (2002/ I /45).

AURICOSTE Françoise
- La seigneurie des Junies au XVIème siècle au temps des Morlhon et de Jean du Pré, poète et guerrier, ami de Hugues Salel (2001/III/205).

AUSSEL Max
- Des choses mémorables advenues à Cahors et pays de Quercy en l'an 1428 (2001/ II/105).
- Duel à mort sur les bords du Céou à Concorès, janvier 1402) (2000/ II/99).
- Trois lettres de rémission concernant la campagne de Rodrigo de Villandrado en Quercy (1437-1438) (2002/ III /179).

BABOULET-FLOURENS Pascale
- Les monuments aux morts de la première guerre mondiale et la société lotoise (2000/ I /39).

BAUDIENVILLE Marie-Paule
- A propos de l'église Saint-Cernin de Cazes (2002/ IV/289).

- Les peintures de l'église de Cazes, commune de Puy-l'Evêque (2002/ III/189).

BAUX Etienne
- Autour d'Uxellodunum, histoire et mémoire (2001/IV/279)
- L'attentat de Lacapelle-Marival, le 5 août 1883-une élection cantonale mouvementée- (2004/ II/137).
- Le Lot et la loi de séparation (2005/ IV/241).
- Le Lot vers 1850 (2003/ II/123).
- Le radicalisme dans le département du lot (1965-1981), (2006/ II/137).
- L'inauguration du Pont Louis-Philippe (6mai 1838), (2008/ II/137).
- Matériaux pour l'histoire quercynoise. Époque contemporaine (2000/ I/ 61).
- Quelle place pour les femmes dans la Société des Études du Lot ? (2007/ IV/295).

BAUX Jean-Pierre
- A propos du 100ème anniversaire du monument aux morts de la guerre 1870-1871 à Figeac (2008/ III /207).

BERGUE Jean
- La frise de l'église d'Assier (2002/IV/233).

BOUYSSOU Henri
- L'entre deux guerres (1919-1939). Période de transition et de mutations (2001/ II /149).

BUSSER Tristan
- Les verreries au bois du Quercy (2005/III/179) - (2005/IV/259), (2006/I/43) - (2006/II/103) - (2006/III/169) - (2006/IV/267), (2007/I/17) - (2007/II/131) - (2007/III/201) - (2007/IV/265) - (2008/I/35) - (2008/II/115) – (2008/III/177) - (2008/IV/289) - (2009/I/33) - (2009/II/111) - (2009/III/185) – (2009/IV/)

CALMON Philippe
- Corn et ses châteaux (2009/III/199).
- Féodalité, seigneurie et propriété multiple (2004/I/23).
- Fiscalité et contestation au XVIIIème siècle en Haute Guyenne (2007/III/219).
- La confrérie de Saint-Crépin et Saint-Crépinien à Figeac (2009/ II/137).
- La faillite d'une banque locale dans les années 1920 (2007/ I /58).

- Le compoix de Saint-Perdoux établi à partir de 1643, (2005/ I/49).
- Le crédit dans le Figeacois sous l'Ancien Régime (2006/ III/197).
- Le pouvoir local à Figeac à la fin de l'Ancien Régime (2002/ II/147).
- Les tentatives de réformes de l'Ancien Régime en Quercy et à Figeac (2004/ III/217).
- Les tentatives de réformes de l'Ancien Régime en Quercy et à Figeac (2004/ IV/281).
- L'état des sommes à imposer pour la communauté de Figeac pour 1754 (charges locales) (2009/ I/53).
- Notes sur la vie de deux communautés villageoises de la vallée du Célé à la fin de l'Ancien Régime (Béduer-Boussac) (2005/III/219).
- Patrimoine et fiscalité en 1945 (2008/ I/67).
- Quelques observations sur l'économie figeacoise à la fin du XVIIIème siècle (2000/ II/115).

CARDINAUD Jean-Luc

- Marthe Hennebert : compagne et lissier de Jean Lurçat (2001/III/247).

CARRIÈRE Michel

- Fouilles de sauvetage dans le bourg de Floirac (2009/ III/151).

CAZARD Christiane

- A propos du cachet-matrice gallo-romain de Camboulit (2005/ II/139).

DALON Pierre

- A propos des vitraux de l'église de Gorses (2008/I /65).
- La cheminée gothique du Château du Roi (2009/I /9).
- L'archéologie préventive en crise ? (2003/I/65).
- Le culte de saint Eutrope dans le diocèse de Cahors (XIIIème-XXème siècle) (2007/III/181).
- L'église Saint-Aignan à Valprionde (2006/II/87).
- Les croix de pierre du Quercy. Épigraphie, iconographie (2000/II/105).
- Les mésaventures de la châsse-reliquaire de l'Hospitalet (2003/IV/281).
- Saint Perdoux, l'ermite de Cambayrac (2001/II/129).
- Un exemple du fonctionnement du service de santé aux Armées sous Louis XV (2004/ I /35).
- Un ouvrage méconnu sur la guerre 1914-1918 : « Souvenirs de campagne du 131ème RI Territorial de Cahors » (2004 / II /151).

- Un saint guérisseur du Quercy : saint Aureil (2002/ IV/267).
- Une fête nationale éphémère : la Saint-Napoléon (2004/III /233).

De WARREN Henry
- L'abbé Pierre Ventach. (Contribution à l'histoire des prêtres réfractaires sous la Révolution) (2000/ II/137).

DEDIEU Hugues
- Les implantations des Frères Mineurs dans l'ancien diocèse de Cahors, des origines à la Révolution (2005/ II/115).

DELADERRIERE Philippe
- Notes sur les vestiges d'un décor peint de la fin du XVIème siècle à Cahors (2001/ I/85).

DELAHAYE Gilbert-Robert
- Le décor peint de croix et de candélabres du puits de la Garissal à Teyssieu (2006/ II/127).
- Une dalle tumulaire trouvée à Teyssieu, ornée d'un disque porté par une hampe (2000/ III/209).

DELLUC Brigitte et Gilles
- Saint Bernard de Menthon. Deux représentations inattendues à Carennac et Cadouin (2004/ IV/273).

DELPON Hubert
- Lot, terre de révolution. 1ère partie : fin de 1789-début 1792 (2003/ II/109).
- Lot, terre de révolution. 2ème partie : 1793-1799 : le temps du refus (2003/ III/209).

DUTHU Hélène
- L'activité des Archives départementales en 1999.(2000/ I/69), en 2000 (2001/ I/87), en 2001 (2002/ II/146), en 2002 (2003/ II/149), en 2003 (2004/ I/67), en 2004 (2005/ II/145), en 2005 (2006/ I/71), en 2007 (2008/ II/155).
- Bibliographie des travaux de Jean Lartigaut (2005/ III/161).

FAURE Michel
- « Jean-François Champollion : Les vingt premières années de ma vie », (transcription du texte intégral). (2002/ I/53).

FERTÉ Patrick
- Patrimonialité des chaires et dynasties universitaires du XVI au XVIIIème siècle, (2000/ I/5).

FLOURAC J.A.

- Essai pour servir à l'origine de toponymes de Prudhomat (Bonneviole) et de quelques autres lieux (2001/ I/21).
- Essai pour servir à l'origine de toponymes de Prudhomat (Bonneviole) et de quelques autres lieux : Les barons de Castelnau (2001/III/183).
- Le citoyen Bousquet, curé constitutionnel de Saint-Céré et la paroisse Sainte-Spérie (2004/II/113).
- Résistances populaires dans la châtellenie de Saint-Céré au XVIIIème siècle (2002/II/135).
- Un député de la noblesse des Etats Généraux du Quercy : Antoine de Plas de Tanes, seigneur de Montal (2004/ I/49).

FOISSAC Denis

- La maréchaussée du Quercy dans la seconde moitié du XVIIIème siècle (2007/ II/147).

FOISSAC Patrice

- A propos d'un article publié dans le magazine « Dire Lot », (2006/ III/227).
- La paroisse de Salviac en 1388-1389 d'après les comptes de G. de Saint-Clair (2007/ II/81).
- Le collège de Rodez de l'Université de Cahors et son évolution médiévale (2005/ II/89).
- Le collège Pélegry de Cahors aux XIV et XVèmes siècles. Première époque (1365-1420) (2004/ I/1).
- Le collège Pélegry de Cahors aux XIV et XVèmes siècles. Deuxième époque (après 1420) (2004/ II/81).
- Le collège Pélegry de Cahors aux XIV et XVèmes siècles. Troisième partie : Les hommes (2004/ III/169).
- Le collège Saint Michel de l'Université de Cahors (2006/ II/81).
- Le mot du Président (2008/ I/1).
- Les maisons du Moyen-Âge. Colloque de Cahors (juillet 2006). (2006/ III/230).
- Les photographies sur plaques de verres de la SDEL. Étude du master patrimoine (2006/III/207).
- Petit souvenir de guerre d'un « poilu » cadurcien (2008/ I/63).
- Saint Anatole. Enquête sur un mystérieux évêque de Cahors (2009/ I/1).
- Un article inédit du chanoine Albe, « le Collège de Rodez en 1501-1502 » (2005/ II/104).- - Une péripétie de la guerre de Cent Ans en

Quercy : rapt et rançon d'un adolescent de Puy-l'Évêque (2006/III/161).
- Une thèse sur les collèges universitaires de Cahors et Toulouse aux XIV et XVèmes siècles (2008/IV/317).

FOISSAC Simone
- Un exemple d'administration départementale sous la Restauration (2003/ I/43).

FOUCAUD Gilbert
- Ex-voto propitiatoire sur une croix de Corn (2000/ IV/321).
- La « grotte » de Saint Sauveur (2008/ IV/281).
- La Braunhie, cœur du parc régional des Causses du Quercy (2000/ III/199).
- La chapelle Saint-Jacques de N.D. du Puy à Figeac (2006/ IV/297).
- La confrérie de Saint-Crépin et Saint-Crépinien à Figeac (2009/ II/137).
- La fontaine des Bénédictins de Figeac (2001/ II/97).
- Le canal de Figeac et les contestations postrévolutionnaires (2007/ III/199).
- Le canal de Figeac. Une ébauche de son histoire (2007/ III/195).
- Les pénitents bleus de Figeac. Résurgence, et disparition (1806-1905) (2007/ IV/245).
- Notes sur Figeac à la fin de la guerre de Cent Ans (2005/ I/1).
- Nouveaux textes pour l'histoire de l'Hôtel de Balène et des Balène (2004/ II/103).
- Pierre Loti. Parents, paysages et aventures en Quercy (2002/ III/217).
- Routes et ponts à la fin du XVIIIème siècle. Création de la route d'Auvergne de Figeac à Bagnac (2004/ I/39).
- Saint-Sauveur de Figeac au XVème siècle (2001/ IV/291).
- Sur deux sportelles de Rocamadour trouvées à Capdenac le Haut (2004/ IV/303).
- Sully à Figeac : Mythe ou réalité ? (2008/ II/131).
- Un historien de Figeac bien oublié : le chanoine Ducros (2005/ IV/295).
- Une vervelle aux armes des Cardaillac (2004/ I/33).

FREY Géraldine
- Les métiers à Figeac au Moyen-Âge (2009/ II/106).
- Régimes dotaux à Figeac au XVème siècle (2006/ I/1).

GARRETTA Jean-Claude
La Bibliothèque diocésaine de Cahors (2001/IV/334)

GATIGNOL Bruno
- Le capitaine de Rieu de Lantis ou la vie d'un hobereau quercynois au XVIIème siècle (2000/ I/19).

GIRAULT Jean-Pierre
- Éléments archéologiques concernant le prieuré de Barbarou à Martel (2007/ II/121).
- Fouilles de sauvetage dans le bourg de Floirac (2009/ III/151).
- La fortification médiévale du Pigeon-Haut. Commune de Souillac (2000/ IV/239).
- Le prieuré de Maradenou (2008/ II/81).
- Les monnaies trouvées au Puy d'Issolud (2008/ I/3).
- Observations archéologiques dans le bourg de Carennac (2001/ IV/303).
- Recherches à la fontaine de Loulié. Nouveaux éléments sur la bataille d'Uxellodunum, (2008/ IV/241).
- Datation d'un sarcophage dans la crypte actuelle de l'abbatiale Sainte-Marie à Souillac (2009/IV)

GRILLON Louis
- Le prieuré N.D. de la Grange de Puybrun (2002/ II/81).
- Reconnaissance faites, en 1671, par les consuls de la bastide de Puybrun aux commissaires royaux (2007/ I/37).

GRISON Caecilia
- Une hache néolithique découverte aux Arques (2002/ IV/290).

GUÉLY Marguerite
- Eléments archéologiques concernant le prieuré de Barbarou à Martel (2007/ II/121).
- Martel et les vicomtes de Turenne : la visite de François de Javel, sénéchal du vicomte en 1655 (2003/ I/19).

INGELS Greta
- Quelques précisions sur les pèlerinages judiciaires à destination de Rocamadour (2003/ I/1).

IPIENS André
- L'abri orné paléolithique de Lagrave à Faycelles (2000/ II/79).

JUILLET Jacques
- Les Luquet du Chaylar (2001/ I/35).

- Les seigneurs de Miers (1409-1719), (2009/ I/13).
- Pourquoi « La Pannonie » sur le causse de Gramat ? (2007/ IV/253).

KEMPLAIRE Hélène
- Une œuvre des Tournié à Gluges (2007/ I/53).

KOLENKO Jerzy
- Jacques Malinowski et son activité à Cahors (2008/III/191).

LAGASQUIE Jean-Jacques
- Les pays du « sud » sous le regard d'un touriste français de la première moitié du XIXème siècle (2005/ I/57).

LAGASQUIE Jean-Pierre
- Le Dolmen des Aguals (2003/ IV/241).

LAPORTE Didier
- Essai de toponymie sur la commune de Béduer (2003/ I/55).

LARCHÉ Jean-François
- Un prieuré dépendant de la Sauve-Majeure, (2008/ II/101).

LARTIGAUT Jean
- Des Valperga piémontais en Quercy (2000/ I/1).
- Entre deux courtines de châteaux. Une frontière entre Périgord et Quercy au Moyen Âge? (2003/ III/161).
- L'église de Saint-Chignes (2007/ IV/241).
- Le réseau paroissial autour de Labastide-Murat et de Montfaucon au Moyen-Âge (†) (2006/ IV/233).

LAUSSAC Jean-Pierre
- Reconnaissance faites, en 1671, par les consuls de la bastide de Puybrun aux commissaires royaux (2007/ I/37).
- Le prieuré N.D. de la Grange de Puybrun (2002/ II/81).

LEGRAND Ghislaine
- Les archives départementales du Lot au XIXème siècle. (2002/ III/201).

LEMAIRE Claude
- Lions en Quercy (2004/ IV/306).

LÉVY Rachel
- Le métier de peintre à Cahors aux XVII et XVIIIème siècles (2009/ III/179).

LOBRY Juliette
- La frise de l'église d'Assier (2002/ IV/233).
- Le château de Castelnau-Bretenoux au XIXème siècle (2003/ IV/251).

LORBLANCHET Michel
- A propos du film documentaire : « Homo sapiens » (2005/ II/83).
- Les mystères de la grotte Mazet à Cougnac (2000/ IV/275).

MAISONHAUTE Jean-Louis
- Victor Delbos et la philosophie (2009/ III/205).

MARTINEZ Alexandre
- « Cahorsins » : un problème historique (2005/ I/7).

MAYNARD Guy
- Contribution à l'inventaire des mégalithes du Lot (2000/ III/161).
- Évolution de la société Souillagaise au XIXème siècle (2001/ III/233).
- Trois outils néolithiques trouvés à Mayrac (2003/ III/223).
- Lions en Quercy (2004/ IV/306).
- Quelques précisions sur les pèlerinages judiciaires à destination de Rocamadour (2003/ I/1).
- Un aménagement troglodytique à la Chapoulie, commune de Sarrazac (2002/ I/35).

MAYSSONNIER Jean-Jacques
- Trois semaines de négoce de truffes en 1914. (Société Chambon et Marrel de Souillac) (2003/ IV/285).

NAJAC Régis
- Sur deux sportelles de Rocamadour trouvées à Capdenac le Haut (2004/ IV/303).
- Une vervelle aux armes des Cardaillac (2004/I/33).

OBEREINER Jean-Luc
- In memoriam : Gabriel Maury (2001/IV/341)

PATAKI Tibor
- Notes sur Aurillac et ses glacis défensifs au début de la guerre de Cent Ans (2000/ II/83).

APÊCHEUR Anne-Marie
- Une œuvre des Tournié à Gluges, commune de Martel (2007/ I/53).

PHLIPPOTEAU Julien
- Rocamadour. Troubadours, cathares et pèlerins face à la peinture

murale de l'Annonciation et de la Visitation (2008/III/161).

POULET Jacques
- A propos des armoiries du collège Pélegry (2004/ I/20).

RIGAL Didier
- L'archéologie préventive en crise? (2003/ I/65).
- Le château des Cardaillac à Saint Cirq-Lapopie. (Résultats des premières recherches) (2002/ I/1).
- Les fouilles archéologiques des Allées Fénelon à Cahors (2007/IV/301)

ROCACHER (Mgr) Jean
- Deux photographies de Rocamadour contemporaines des restaurations de l'abbé Chevalt (2004/ IV/293).

ROUSSET Valérie
- Évaluation archéologique d'une maison médiévale à Saint-Cirq-Lapopie (2007/ I/1).
- La chapelle des Pénitents bleus de Luzech (2001/ I/1).
- Le castrum de Larnagol (2002/ II/97).
- Le château des Cardaillac à Saint-Cirq-Lapopie. (Résultats des premières recherches) (2002/ I/1).
- Le moulin du Saut à Gramat (2005/ I/25).
- L'église Saint-Aignan à Valprionde (2006/ II/87).
- Notes sur les vestiges d'un décor peint de la fin du XVIème siècle à Cahors (2001/ I/85).

ROUSSILHES Louis
- La « grotte » de Saint Sauveur (2008/ IV/281).
- La fontaine des Bénédictins de Figeac (2001/ II/97).
- Routes et ponts à la fin du XVIIIème siècle. Création de la route d'Auvergne de Figeac à Bagnac (2004/ I/39).

ROYÈRE Jean
- Esquisse géologique du pays bourian (2002/III/161).

SABATIER Bruno
- Catalogue des travaux contenus dans les tomes CXXI (2000) à CXXX (2009) (2009/IV)

SALDUCCI Fabien
- Justice de proximité et proximité spatiale de la justice en Quercy de 1750 à 1850 (2008/I/45).

SALVAGE André
- Les réfugiés juifs allemands et le département du Lot de 1933 à 1935 (2005/ I/69).

SAVY Nicolas
- A propos de l'article sur le Renseignement à Martel au début de la guerre de Cent Ans (2003/ IV/306).
- La défense des fortifications de Cahors pendant la 2ème moitié du XIVème siècle (2003/ II/97).
- La prise de Fons en 1356. Cajarc face à la menace anglaise (2006/ I/23).
- Le cadre d'action des consulats urbains du Quercy en guerre (1345-1445), (2007/ III/169).
- Le débat politique dans les assemblées consulaires (1345-1400). L'exemple du Haut-Quercy, (2009/ II/73).
- Le renseignement à Martel au début de la guerre de Cent Ans (2003/ III/183).
- Le travail des femmes dans les chantiers de fortifications urbains en Quercy (1348-1350), (2005/ III/209).
- Un chantier de fortification à Martel en 1355-1356 (2004/IV/253).
- Une femme adultère à Martel en 1345-1357 (2007/ II/111).

SÉRONIE-VIVIEN Marie-Roger
- Étude pétrographique des silex aziliens de l'abri Murat (2007/I/63).

SOURZAT Pierre
- Quelques repères pour l'étude de la flore du Lot (2001/IV/335).

SOUYET Dominique
- Le factum de 1283-1284. Ultime tentative de l'évêque de Cahors contre la toute puissance du consulat (2003/ II/89).
- Le pariage de Cahors en 1307 : un acte inévitable (2001/ III/195).

TAYRAC François
- Le compoix de Saint-Perdoux établi à partir de 1643 (2005/ I/49).

THOUVENIN-CROUZAT Micheline
- Antoine Bouscary, un "homme d'affaires" dans le Quercy au XVIIIème siècle (2001/ III/219).
- Aperçus sur la vie d'un notaire rural du XVIIIème siècle. Mr Bru à Vaylats (2001/ IV/323).
- Les hôpitaux militaires au XVIIIème siècle dans le Quercy (2003/ III/221).

- Les survivants de la Grande Armée à Cahors durant le Second Empire (2002/ IV/283).
- Levées et passages des troupes dans le Lot en 1792-1793-1794 (2000/ I/29).
- Secours prévus pour les survivants de la grande Armée sous le Second Empire à Cahors (2003/ II/137).

TRICAUD Marie-Rose
- Le château d'Assier en Quercy. (Position de thèse) (2004/ III/199).

TUSSAC Hubert et Marc
- Inventaire des chrysididae du département du Lot (2009/IV)

VIGUIÉ Adrien
- L'identité quercynoise aujourd'hui. Étude sur les représentations du Quercy (2006/ I/69).

WEATHERSON Alexander
- Un Lotois au chevet de Donizetti : Le Docteur Andral (2003/ II/145).

*
* *

DEUXIÈME PARTIE

Classement des rubriques par ordre alphabétique

ARCHÉOLOGIE

- Une dalle tumulaire trouvée à Teyssieu, ornée d'un disque porté par une hampe, par Gilbert-Robert Delahaye (2000/III/209).
- Observations archéologiques dans le bourg de Carennac, par Jean-Pierre Girault (2001/IV/303).
- L'archéologie préventive en crise ?, par Pierre Dalon et Didier Rigal (2003/I/65).
- Évaluation archéologique d'une maison médiévale à Saint Cirq-Lapopie, par Valérie Rousset (2007/I/1).
- Éléments archéologiques concernant le prieuré de Barbarou à Martel, par Jean-Pierre Girault et Marguerite Guély (2007/II/121).
- Les fouilles archéologiques des Allées Fénelon à Cahors (2007/IV/301)
- Recherches à la fontaine de Loulié. Nouveaux éléments sur la bataille d'Uxellodunum, par Jean-Pierre Girault (2008/IV/241).

- Fouilles de sauvetage dans le bourg de Floirac, par Michel Carrière et Jean-Pierre Girault (2009/III/151).
- Datation d'un sarcophage dans la crypte actuelle de l'abbatiale Sainte-Marie à Souillac, par Jean-Pierre Girault (2009/IV)

ARCHITECTURE CIVILE

- La fortification médiévale du Pigeon-Haut. Commune de Souillac, par Jean-Pierre Girault (2000/IV/239).
- Le château des Cardaillac à Saint Cirq Lapopie. (Résultats des premières recherches), par Didier Rigal et Valérie Rousset (2002/I/..1).
- Un aménagement troglodytique à la Chapoulie, commune de Sarrazac, par Guy Maynard (2002/I/35).
- Le castrum de Larnagol, par Valérie Rousset (2002/II/97).
- Le château d'Assier en Quercy. (Position la thèse), par Marie-Rose Tricaud (2004/III/199).
- Le moulin du Saut à Gramat, par Valérie Rousset (2005/I/25).
- Les maisons du Moyen Âge (Colloque de Cahors, juillet 2006), par Patrice Foissac (2006/III/230).
- La cheminée gothique du Château de Roi, par Pierre Dalon (2009/I/9).
- Corn et ses châteaux, par Philippe Calmon (2009/III/199).
- Le château de Castelnau-Bretenoux au XIXème siècle, par Juliette Lobry (2003/IV/251).

ARCHITECTURE RELIGIEUSE

- La chapelle des Pénitents bleus de Luzech, par Valérie Rousset (2001/I/1).
- La fontaine des Bénédictins de Figeac, par Gilbert Foucaud et Louis Roussilhes (2001/II/97).
- Saint-Sauveur de Figeac au XVème siècle, par Gilbert Foucaud (2001/IV/291).
- Le prieuré N.D. de la Grange de Puybrun, par Louis Grillon et Jean-Pierre Laussac (2002/II/81).
- La frise de l'église d'Assier, par Juliette Lobry et Jean Bergue (2002/IV/233).
- A propos de l'église Saint-Cernin de Cazes, par Marie-Paule Baudienville (2002/IV/289).
- L'église romane de Gluges à Martel, par Claude Amartin (2003/II/81).

- L'église Saint Aignan à Valprionde, par Pierre Dalon et Valérie Rousset (2006/II/87).
- La chapelle Saint-Jacques de N.D. du Puy à Figeac, par Gilbert Foucaud (2006/IV/297).
- L'église de Saint-Chignes, par Jean Lartigaut (2007/IV/241).
- Le prieuré de Maradenou à Martel, par Jean-Pierre Girault (2008/II/81).
- La « grotte » de Saint Sauveur, par Gilbert Foucaud et Louis Roussilhes (2008/IV/281).

ART RELIGIEUX

- Les peintures de l'église de Cazes à Puy-l'Evêque, par Marie-Paule Baudienville (2002/III/189).
- Les mésaventures de la châsse-reliquaire de l'Hospitalet, par Pierre Dalon (2003/IV/281).
- Saint Bernard de Menthon. Deux représentations inattendues à Carennac et Cadouin, par Brigitte et Gilles Delluc (2004/IV/273).
- Le décor peint de croix et de candélabres du puits de la Garissal à Teyssieu, par Gilbert-Robert Delahaye (2006/II/127).
- Une œuvre des Tournié à Gluges, par Hélène Kemplaire et Anne-Marie Pêcheur (2007/I/53).
- A propos des vitraux de l'église de Gorses, par Pierre Dalon (2008/I/65).
- Rocamadour : Troubadours, cathares et pèlerins face à la peinture murale de l'Annonciation et de la Visitation, par Julien Phlippoteau (2008/III/161).

BIBLIOGRAPHIE

- Matériaux pour l'histoire quercynoise. Époque contemporaine, par Etienne Baux (2000/I/61).
- Un ouvrage méconnu sur la guerre 1914-1918 : « Souvenirs de campagne du 131ème RI Territorial de Cahors », par Pierre Dalon (2004/II/151).
- A propos du film documentaire : « Homo sapiens », par Michel Lorblanchet (2005/II/83).
- Bibliographie des travaux de Jean Lartigaut, par Hélène Duthu (2005/III/161).
- Les photographies sur plaque de verre de la SEL. Étude du master patrimoine, par Patrice Foissac (2006/III/207).

- A propos d'un article publié dans le magazine « Dire Lot », par Patrice Foissac (2006/III/227).
- Une thèse sur les collèges universitaires de Cahors et Toulouse aux XIVème et XVème siècles, par Patrice Foissac (2008/IV/317).
- Catalogue des travaux contenus dans les tomes CXXI (2000) à CXXX (2009), par Bruno Sabatier (2009/IV)

BIOGRAPHIE

- Le capitaine de Rieu de Lantis ou la vie d'un hobereau quercynois au XVIIème siècle, par Bruno Gatignol (2000/I/19).
- Marthe Hennebert : compagne et lissier de Jean Lurçat, par Jean Luc Cardinaud (2001/III/247).
- « Jean-François Champollion-Les vingt premières années de ma vie ». Transcription du texte intégral par Michel Fauré (2002/I/53).
- Pierre Loti. Parents, paysages et aventures en Quercy, par Gilbert Foucaud (2002/III/217).
- Un historien de Figeac bien oublié : le chanoine Ducros, par Gilbert Foucaud (2005/IV/295).
- Sully à Figeac : Mythe ou réalité ?, par Gilbert Foucaud (2008/II/131).
- Jacques Malinowski et son activité à Cahors, par Jerzy Kolenko (2008/III/191)
- Victor Delbos et la philosophie, par Jean-Louis Maisonhaute (2009/III/205).

BOTANIQUE

- Quelques repères pour l'étude de la flore du Lot, par Pierre Sourzat (2001/IV/335).

DIVERS

- L'activité des Archives départementales en 1999, par Hélène Duthu-Latour (2000/I/69).
- La Braunhie, cœur du parc régional des Causses du Quercy, par Gilbert Foucaud (2000/III/199).
- L'activité des Archives départementales en 2000, par Hélène Duthu (2001/I/87).
- Cahors vu par un jeune enseignant parisien à la fin du XIXème siècle, par J.C. Arbelet (2001/IV/331).
- L'activité des Archives départementales en 2001, par Hélène Duthu (2002/II/146).

- L'activité des Archives départementales en 2002, par Hélène Duthu-Latour (2003/II/149).
- L'activité des Archives départementales en 2003, par Hélène Duthu (2004/I/67).
- Les pays du « sud » sous le regard d'un touriste français de la première moitié du XIXème siècle, par Jean-Jacques Lagasquie (2005/I/57).
- L'activité des Archives départementales en 2004, par Hélène Duthu (2005/II/145).
- Les verreries au bois du Quercy par Tristan Busser (2005/III/79), (2005/IV/259) - (2006/I/43) - (2006/II/103) - (2006/III/169) - (2006/IV/267) - (2007/I/17) - (2007/II/131) - (2007/III/201) - (2007/IV/265) - (2007/IV/265) - (2008/I/35) - (2008/II/115) - (2008/III/177) - (2008/IV/289) - (2009/I/33) - (2009/II/111) - (2009/III/185) - (2009/IV).
- L'activité des Archives départementales en 2005, par Hélène Duthu (2006/I/71).
- De la rapidité du courrier à la fin du XIXème siècle, par Pierre Dalon (2006/IV/307).
- Pourquoi « La Pannonie » sur le causse de Gramat?, par Jacques Juillet (2007/IV/253).
- Quelle place pour les femmes dans la Société des Études du Lot ?, par Etienne Baux (2007/IV/295).
- Le mot du Président, par Patrice Foissac (2008/I/1).
- Petit souvenir de guerre d'un « poilu » cadurcien, par Patrice Foissac (2008/I/63).
- L'activité des Archives départementales en 2007, par Hélène Duthu-Latour (2008/II/155).
- Requiem pour le petit ensemble rural du Bois Noir à Flaujac-Poujols, victime de l'autoroute A 20 (2001/II/181).
- Inventaire des chrysididae du département du Lot, par Hubert et Marc Tussac (2009/IV)

ÉCONOMIE

- Trois semaines de négoce de truffes en 1914. (Société Chambon et Marrel de Souillac), par Jean-Jacques Mayssonier (2003/IV/285).
- Patrimoine et fiscalité en 1945, par Philippe Calmon (2008/I/67).

ÉPIGRAPHIE

- Les croix de pierre du Quercy. Épigraphie, iconographie, par Pierre Dalon (2000/II/105).
- Ex-voto propitiatoire sur une croix de Corn, par Gilbert Foucaud (2000/IV/321).

FAMILLES

- Les Luquet du Chaylar, par Jacques Juillet (2001/I/35).
- Nouveaux textes pour l'histoire de l'Hôtel de Balène et des Balène, par Gilbert Foucaud (2004/II/103).

GALLO-ROMAIN

- A propos du cachet-matrice gallo-romain de Camboulit, par Christiane Cazard (2005/II/139).

GÉOLOGIE

- Esquisse géologique du pays bourian, par Jean Royère (2002/III/161).

HÉRALDIQUE

- A propos des armoiries du collège Pélegry, par Jacques Poulet (2004/I/20).
- Une vervelle aux armes des Cardaillac, par Gilbert Foucaud et Régis Najac (2004/I/33).

HISTOIRE

- Le canal de Figeac. Une ébauche de son histoire, par Gilbert Foucaud (2007/III/195).
- Justice de proximité et proximité spatiale de la justice en Quercy (1750-1850), par Fabien Salducci (2008/I/45).
- Les seigneurs de Miers (1409-1719), par .Jacques Juillet (2009/I/13).

HISTOIRE MÉDIÉVALE

- Des Valperga piémontais en Quercy, par Jean Lartigaut (2000/I/1).
- Notes sur Aurillac et ses glacis défensifs au début de la guerre de Cent Ans, par Tibor Pataki (2000/II/83).
- Duel à Mort sur les bords du Céou à Concorès, (janvier 1402), par Max Aussel (2000/II/99).

- Des choses mémorables advenues à Cahors et pays de Quercy en l'an 1428, par Max Aussel (2001/II/105).
- Le pariage de Cahors en 1307 : un acte inévitable, par Dominique Souyet (2001/III/195).
- Trois lettres de rémission concernant la campagne de Rodrigo de Villandrado en Quercy (1437-1438), par Max Aussel (2002/III/179).
- Le factum de 1283-1284. Ultime tentative de l'évêque de Cahors contre la toute puissance du consulat, par Dominique Souyet (2003/II/89).
- La défense des fortifications de Cahors pendant la 2ème moitié du XIVème siècle, par Nicolas Savy (2003/II/97).
- Entre deux courtines de châteaux, une frontière entre Périgord et Quercy au Moyen-Âge?, par Jean Lartigaut (2003/III/161).
- Le renseignement à Martel au début de la guerre de Cent Ans, par Nicolas Savy (2003/III/183).
- A propos de l'article sur le Renseignement à Martel au début de la guerre de cent Ans, par Nicolas Savy (2003/IV/306).
- Le collège Pélegry de Cahors aux XIV et XVèmes siècles. Première époque (1365-1420), par Patrice Foissac (2004/I/1)
- Féodalité, seigneurie et propriété multiple, par Philippe Calmon (2004/I/23).
- Le collège Pélegry de Cahors aux XIV et XVèmes siècles. Deuxième époque (après 1420), par Patrice Foissac (2004/II/81).
- Le collège Pélegry de Cahors aux XIV et XVèmes siècles. Troisième partie : les hommes, par Patrice Foissac (2004/III/169).
- Un chantier de fortification à Martel en 1355-1356, par Nicolas Savy (2004/IV/253).
- Notes sur Figeac à la fin de la guerre de Cent Ans, par Gilbert Foucaud (2005/I/1).
- « Cahorsins » : un problème historique, par Alexandre Martinez (2005/I/7).
- Le collège de Rodez de l'Université de Cahors et son évolution médiévale, par Patrice Foissac (2005/II/89).
- Un article inédit du chanoine Albe, « le Collège de Rodez en 1501-1502 », par Patrice Foissac (2005/II/104).
- Le travail des femmes dans les chantiers de fortifications urbains en Quercy, (1348-1350), par Nicolas Savy (2005/III/209).
- Régimes dotaux à Figeac au XVème siècle, par Géraldine Frey (2006/I/1).

- La prise de Fons en 1356, Cajarc face à la menace anglaise, par Nicolas Savy (2006/I/23).
- Le collège Saint Michel de l'Université de Cahors, par Patrice Foissac (2006/II/81).
- Une péripétie de la guerre de Cent Ans en Quercy : rapt et rançon d'un adolescent de Puy-l'Évêque, par Patrice Foissac (2006/III/161).
- Le réseau paroissial autour de Labastide-Murat et de Montfaucon au Moyen-Âge, par Jean Lartigaut (2006/IV/233).
- La paroisse de Salviac en 1388-1389, d'après les comptes de G. de Saint-Clair, par Patrice Foissac (2007/II/81).
- Une femme adultère à Martel en 1345-1357, par Nicolas Savy (2007/II/111).
- Le cadre d'action des consulats urbains du Quercy en guerre (1345-1445), par Nicolas Savy (2007/III/169).
- Le débat politique dans les assemblées consulaires (1345-1400), l'exemple du Haut-Quercy, par Nicolas Savy (2009/II/73).
- Les métiers à Figeac au Moyen Âge, par Géraldine Frey (2009/II/106).

HISTOIRE MODERNE

- Patrimonialité des chaires et dynasties universitaires du XVI au XVIIIème siècle, par Patrick Ferté (2000/I/5).
- Quelques observations sur l'économie figeacoise à la fin du XVIIIème siècle, par Philippe Calmon (2000/II/115).
- La seigneurie des Junies au XVIème siècle au temps des Morlhon et Jean du Pré, poète et guerrier, ami d'Hugues Salel, par Françoise Auricoste (2001/III/205).
- Antoine Bouscary, un « homme d'affaires » dans le Quercy au XVIIIème siècle, par Micheline Thouvenin-Crouzat (2001/III/219).
- Aperçu sur la vie d'un notaire rural du XVIIIème siècle : M. Bru à Vaylats, par Micheline Thouvenin-Crouzat (2001/IV/323).
- Les amours agitées d'un marchand de Figeac au XVIIème siècle, par Paulette Aupoix (2002/I/45).
- Résistances populaires dans la châtellenie de Saint Céré au XVIIIème siècle, par J.A. Flourac (2002/II/135).
- Le pouvoir local à Figeac à la fin de l'Ancien Régime, par Philippe Calmon (2002/II/147).
- Martel et les vicomtes de Turenne : la visite de François de Javel, sénéchal du vicomte en 1655, par Marguerite Guély (2003/I/19).

- Les hôpitaux militaires au XVIIIème siècle dans le Quercy, par Micheline Thouvenin-Crouzat (2003/III/221).
- Un exemple du fonctionnement du service de santé aux Armées sous Louis XV, par Pierre Dalon (2004/I/35).
- Routes et ponts à la fin du XVIIIème siècle. Création de la route d'Auvergne de Figeac à Bagnac, par Gilbert Foucaud et Louis Roussilhes (2004/I/39).
- Les tentatives de réformes de l'Ancien Régime en Quercy et à Figeac, (2ème partie), par Philippe Calmon (2004/III/217).
- Une fête nationale éphémère : la Saint Napoléon, par Pierre Dalon (2004/III/233).
- Les tentatives de réformes de l'Ancien Régime en Quercy et à Figeac. (2ème partie), par Philippe Calmon (2004/IV/281).
- Le compoix de Saint-Perdoux établi à partir de 1643, par Philippe Calmon et François Tayrac (2005/I/49).
- Notes sur la vie de deux communautés villageoises de la vallée du Célé à la fin de l'Ancien Régime. (Béduer-Boussac), par Philippe Calmon (2005/III/219).
- A Cahors en 1698. Les rebondissements d'un arrangement à l'amiable après une agression, par Paulette Aupoix (2006/III/191).
- Le crédit dans le Figeacois sous l'Ancien Régime, par Philippe Calmon (2006/III/197).
- Reconnaissance faites, en 1671, par les consuls de la bastide de Puybrun aux commissaires royaux, par Louis Grillon et Jean-Pierre Laussac (2007/I/37).
- La maréchaussée du Quercy dans la seconde moitié du XVIIIème siècle, par Denis Foissac (2007/II/147).
- Fiscalité et contestation au XVIIIème siècle en Haute Guyenne, par Philippe Calmon (2007/III/219).
- L'état des sommes à imposer pour la communauté de Figeac pour 1754 (charges locales), par Philippe Calmon (2009/I/53).
- Le métier de peintre à Cahors aux XVII et XVIIIème siècles, par Rachel Lévy (2009/III/179).

HISTOIRE CONTEMPORAINE

- Levées et passages des troupes dans le Lot en 1792-1793-1794, par Micheline Thouvenin-Crouzat (2000/I/29).
- Les monuments aux morts de la première guerre mondiale et la société lotoise, par Pascale Baboulet-Flourens (2000/I/39).

- L'abbé Pierre Ventach. (Contribution à l'histoire des prêtres réfractaires sous la Révolution), par Henry de Warren (2000/II/137).
- L'entre deux guerres (1919-1939). Période de transition et de mutations, par Henri Bouyssou (2001/II/149).
- Évolution de la société souillagaise au XIXème siècle, par Guy Maynard (2001/III/233).
- Les archives départementales du Lot au XIXème siècle, par Ghislaine Legrand (2002/III/201).
- Les survivants de la Grande Armée à Cahors durant le Second Empire, par Micheline Thouvenin-Crouzat (2002/IV/283).
- Un exemple d'administration départementale sous la Restauration, par Simone Foissac (2003/I/43).
- Lot, terre de révolution. (1ère partie), fin 1789-début 1792, par Hubert Delpon (2003/II/109).
- Le Lot vers 1850, par Etienne Baux (2003/II/123).
- Secours prévus pour les survivants de la grande Armée sous le second Empire à Cahors, par Micheline Thouvenin-Crouzat (2003/II/137).
- Lot, terre de révolution, (2ème partie : 1793-1799 : le temps du refus), par Hubert Delpon (2003/III/209).
- Un député de la noblesse des États Généraux du Quercy. Antoine de Plas de Tanes, seigneur de Montal, par J.A.Flourac (2004/I/49).
- Le citoyen Bousquet, curé constitutionnel de Saint-Céré et la paroisse Sainte-Spérie, par J.A. Flourac (2004/II/113).
- L'attentat de Lacapelle-Marival, le 5 août 1883 (une élection cantonale mouvementée), par Etienne Baux (2004/II/137).
- Les réfugiés juifs allemands et le département du Lot de 1933 à 1935, par André Salvage (2005/I/69).
- Le Lot et la séparation, par Etienne Baux (2005/IV/241).
- L'identité quercynoise aujourd'hui. Étude sur les représentations du Quercy, par Adrien Vigié (2006/I/69).
- Le radicalisme dans le département du lot, (1965-1981), par Etienne Baux (2006/II/137).
- La faillite d'une banque locale dans les années 1920, par Philippe Calmon (2007/I/58).
- Le canal de Figeac et les contestations postrévolutionnaires, par Gilbert Foucaud (2007/III/199).
- L'inauguration du Pont Louis-Philippe (6 mai 1838), par Etienne Baux (2008/II/137).

- A propos du 100ème anniversaire du monument aux morts de la guerre 1870-1871 à Figeac, par Jean-Pierre Baux (2008/III/207).

HISTOIRE RELIGIEUSE

- Saint Perdoux, l'ermite de Cambayrac, par Pierre Dalon (2001/II/129).
- Un saint guérisseur du Quercy : Saint Aureil, par Pierre Dalon (2002/IV/267).
- Quelques précisions sur les pèlerinages judiciaires à destination de Rocamadour, par Greta Ingels et Guy Maynard (2003/I/1).
- Deux photographies de Rocamadour contemporaines des restaurations de l'abbé Chevalt, par Jean Rocacher (Mgr) (2004/IV/293).
- Sur deux sportelles de Rocamadour trouvées à Capdenac le Haut, par Gilbert Foucaud et Régis Najac (2004/IV/303).
- Les implantations des Frères Mineurs dans l'ancien diocèse de Cahors, des origines à la Révolution, par Hugues Dedieu (2005/II/115).
- Le culte de saint Eutrope dans le diocèse de Cahors (XIII au XXème siècle), par Pierre Dalon (2007/III/181).
- Les pénitents bleus de Figeac. Résurgence, et disparition (1806-1905), par Gilbert Foucaud (2007/IV/245).
- Un prieuré dépendant de la Sauve-Majeure, par Jean-François Larché (2008/II/101).
- Saint Anatole. Enquête sur un mystérieux évêque de Cahors, par Patrice Foissac (2009/I/1).
- La confrérie de Saint-Crépin et Saint-Crépinien à Figeac, par Philippe Calmon et Gilbert Foucaud (2009/II/137).

MANIFESTATIONS

- Compte-rendu du 1er colloque de la Bastide de Puybrun, par Jean-Pierre Laussac (2004/III/239).
- Le second colloque « Bastides et abbayes » de Puybrun (9 juin 2007), par Jean-Pierre Laussac (2007/III/230).
- Congrès de la Fédération historique Midi-Pyrénées (Cahors les 19, 20 et 21 juin 2009).
- « Vivre et mourir en temps de guerre de la préhistoire à nos jours : Quercy et régions voisines », par Patrice Foissac (2009/I/65).
- Tricentenaire de Jean-Jacques Lefranc de Pompignan, par Patrice Foissac (2009/II/141).

- Congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées, par Patrice Foissac (2009/III/215).

MÉDECINE

- Un Lotois au chevet de Donizetti : Le Docteur Andral, par Alexander Weatherson (2003/II/145).

NÉCROLOGIE

- In memoriam : Raymond Chiché, par Pierre Dalon (2000/III/159).
- In memoriam : Gabriel Maury, par Jean-Luc Obereiner (2001/IV/341).
- In memoriam : Jean Lartigaut, par Pierre Dalon (2004/IV/249).
- In memoriam : Micheline Thouvenin, par Pierre Dalon (2005/II/81).
- In memoriam : Tibor Pataki, par Pierre Dalon (2005/II/82).
- In memoriam : Raymonde Bénard, par Pierre Dalon (2006/III/229).
- In memoriam : André Salvage (1937-2008), par Patrice Foissac (2008/III/233).
- In memoriam : Gilbert Foucaud, par Philippe Calmon (2009/II/145).

NUMISMATIQUE

- Les monnaies trouvées au Puy-d'Issolud, par Jean-Pierre Girault (2008/I/3).

ONOMASTIQUE

- Essai pour servir à l'origine de toponymes de Prudhomat (Bonneviole) et de quelques autres lieux, par J.A. Flourac (2001/I/21).
- Les barons de Castelnau, par J.A. Flourac (2001/III/183).
- Essai de toponymie sur la commune de Béduer, par Didier Laporte (2003/I/55).

PEINTURE

- Notes sur les vestiges d'un décor peint de la fin du XVIème siècle à Cahors, par Valérie Rousset et Philippe Deladerrière (2001/I/85).

PRÉHISTOIRE et PROTOHISTOIRE

- L'abri orné paléolithique de Lagrave à Faycelles, par André Ipiens (2000/II/79).

- Contribution à l'inventaire des mégalithes du Lot, par Guy Maynard (2000/III/161).
- Les mystères de la grotte Mazet à Cougnac, par Michel Lorblanchet (2000/IV/275).
- Une hache néolithique découverte aux Arques, par Caecilia Grison (2002/IV/290).
- Trois outils néolithiques trouvés à Mayrac, par Guy Maynard (2003/III/223).
- Le Dolmen des Aguals, par Jean-Pierre Lagasquie (2003/IV/241).
- Lions en Quercy, par Claude Lemaire et Guy Ménard (2004/IV/306).
- Étude pétrographique des silex aziliens de l'abri Murat, par M.R. Séronie-Vivien (2007/I/63).

SÉANCES PUBLIQUES

- Séance publique du 3 décembre 2000. Guy Astoul, « Les petites écoles en Quercy aux XVIIème et XVIIIème siècles », par Etienne Baux (2000/IV/325)
- Séance publique du 2 décembre 2001. Patrick Ferté, « L'imprimerie cadurcienne, miroir de la Contre-Réforme », par Etienne Baux (2001/IV/342).
- Séance publique du 8 décembre 2002. Hubert Delpon, « Le Quercy : terre des révolutions paysannes », par Etienne Baux (2002/IV/295).
- Séance publique du 7 décembre 2003. Virginie Czerniak, « Les peintures murales médiévales dans le Quercy (XII et XVIème siècles) », par Etienne Baux (2003/IV/307).
- Séance publique du 5 décembre 2004. Pierre Laborie, « André Malraux, le mythe et l'histoire. (Un épisode de la résistance lotoise) », par Etienne Baux (2004/IV/273).
- Séance publique du 4 décembre 2005. Jean Claude Sangoï, « Le procès d'un médecin avorteur en Quercy au XIXème siècle », par Patrice Foissac (2005/IV/311).
- Séance publique du 3 décembre 2006. Jack Thomas, « Les enfants de Martin Guerre-Imposture et identité en France », par Patrice Foissac (2006/IV/303).
- Séance publique de 2 décembre 2007. Didier Rigal et Valérie Rousset, « La fouille archéologique des Allées Fénelon à Cahors », par Patrice Foissac (2007/IV/301).
- Séance publique du 11 janvier 2009. Jean-Christian Tulet, « Le vin de Cahors, l'affirmation d'une petite région agricole », par Etienne Baux (2009/I/63).

- Séance publique du 6 décembre 2009. Nicolas Savy, « Les villes du Quercy pendant la guerre de Cent Ans », par Patrice Foissac (2009,IV)

SORTIES

2000

- 4 juin. Brive et Collonges-la-Rouge, par Pierre Dalon (2000/III/217).
- 3 août. Quercy Blanc : Saint-Pantaléon et Lastours, par Pierre Dalon (2000/III/219).
- 17 septembre. Saint-Perdoux et Cardaillac, par Pierre Dalon (2000/III/226).

2001

- 10 juin. Rouergue : Espalion et Saint-Côme-d'Olt, par Pierre Dalon (2001/II/171).
- 2 août. Canton de Lalbenque, par Pierre Dalon (2001/III/259).
- 23 septembre. Sousceyrac, Labastide-du-Haut-Mont, Latronquière, par Pierre Dalon (2001/III/264).

2002

- 23 juin. Tarn-et-Garonne (Lomagne), par Philippe Deladerrière (2002/III/225).
- 8 août. Laroque-Toirac, et Saint-Pierre-Toirac, par Pierre Dalon (2002/III/227).
- 22 septembre. Martel et Gluges, par Pierre Dalon (2002/IV/293).

2003

- 15 juin. Rouergue : Belcastel, Peyrusse-le Roc, par Philippe Deladerrière (2003/III/229).
- 7 août. Leyme, Molières, Saint-Médard-la-Garinie, par Pierre Dalon (2003/III/231).
- 21 septembre. Puy-l'Evêque, Montcabrier, Martignac, par Pierre Dalon (2003/IV/299).

2004

- 6 juin. Lot-et-Garonne : Eysses et Pujols, par Micheline Thouvenin (2004/II/159).
- 5 août. Couzou, La Pannonie, par Pierre Dalon (2004/III/241).
- 19 septembre. Figeac et Fons, par Pierre Dalon (2004/IV/309).

2005

- 12 juin. Cantal. Maurs et Marcolès, par Philippe Deladerrière (2005/II/147).

- 4 août. Causse de Limogne. Laramière, par Pierre Dalon (2005/III/227).
- 18 septembre. Puybrun, Gagnac sur Cère, par Pierre Dalon (2005/IV/303).

2006

- 11 juin. Périgord. Beynac, Castelnaud, Marqueyssac, La Roque-Gageac, par Patrice Foissac (2006/II/149).
- 3 août. Deux châteaux de la vallée du Lot : Larnagol et Conduché, par Patrice Foissac (2006/III/219).
- 1er octobre. Saint-Céré : château de Montal, par Patrice Foissac (2006/IV/299).

2007

- 3 juin. Albi, par Patrice Foissac (2007/II/161).
- 2 août. Quercy Blanc : églises de Cézac, Saint-Clément, par Patrice Foissac (2007/III/235).
- 7 octobre. Saint-Michel-de-Bannières, Puy-d'Issolud, Floirac, Tauriac, par Patrice Foissac (2007/IV/298).

2008

- 8 juin. Corrèze : Aubazine, par Patrice Foissac (2008/III/234).
- 7 août. Phosphatières de Bach, par Patrice Foissac (2008/III/238).
- 5 octobre. Bouriane. Salviac, Dégagnac, Concorès, Rampoux, par Patrice Foissac (2008/IV/313).

2009

- 21 juin. 59ème Congrès de la Fédération Historique de Midi-Pyrénées, oppidum du Puy-d'Issolud, église et château d'Assier
- 6 août. Sauliac-sur-Célé, par Valérie Rousset (2009/III/219).
- 4 octobre. Cantal, par Valérie Rousset (2009/IV)

Abbatiale Sainte-Marie :
vestiges de la sépulture avant l'ouverture du sarcophage n°6.

Deux autres sarcophages en bâtière dans la crypte.

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Revue trimestrielle publiée avec le concours du Conseil Général

---

TAUX DES COTISATIONS ET DES ABONNEMENTS (2009)

● **Sociétaires :**

- Cotisation simple : ..... 7 € + abonnement : 26 €. Total : **33 €**
- Cotisation familiale : ..... 8 € + abonnement : 26 €. Total : **34 €**
- Cotisation de soutien : ..... 10 € + abonnement : 26 €. Total : **36 €**

● **Non sociétaires :**
Abonnement au bulletin :

- France :..... **34 €** - Etranger :..... **38 €**

Les cotisations et les abonnements doivent être réglés avant la fin du premier trimestre.

Les chèques bancaires ou postaux sont à adresser à la Société des Etudes du Lot et libellés à son ordre (C.C.P. 741-12 Y Toulouse).

Tout changement d'adresse doit être signalé au secrétariat.

La Société ne prend pas la responsabilité des opinions émises par les auteurs des articles insérés dans le bulletin.

CESSION DE BULLETINS :
(Certains numéros sont épuisés).

– Prix de chaque fascicule ..... 10 €
(6 € pour les sociétaires)

OUVRAGES DISPONIBLES :

– *Actes des congrès de la Fédération des sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne :*

- Congrès de Souillac-Martel (1987)..... 14 €

– *Le dénombrement de 1504 en Quercy pour le ban et l'arrière-ban,* par L. d'Alauzier (1985)..... 5 €

(Les prix indiqués ne comprennent pas les frais d'envoi)

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT
38, rue de la Chantrerie – 46000 Cahors
AFFILIÉE A LA FÉDÉRATION HISTORIQUE MIDI-PYRÉNÉES

Présidents d'honneur :

M. Jacques Juillet

M. Jean Clottes

Bureau de la Société :

Président : M. Patrice Foissac

Vice-présidents :

- M. Etienne Baux
- Mme Valérie Rousset

Secrétaire général : M. Philippe Deladerrière

Secrétaire-adjoint : M. Bruno Sabatier

Trésorier : M. Alain Gérard

Trésorier adjoint : M. Guy Brugnera

Bibliothécaire : M. Jean Delmon

Conseil d'administration :

Mme Hélène Duthu. Mlle Simone Denjean. MM. Pierre Dalon, Michel Lorblanchet, Didier Rigal, Jean Royère, François Sigrist.

Déléguée auprès de la Fédération :

Mme Duthu

Déléguée aux journées et excursions :

Mlle Denjean

Permanence :

chaque mardi après-midi de 14h à 17h

Séances mensuelles :

le premier jeudi de chaque mois (20 h 30) au siège de la Société, sauf en juillet, août et septembre.

Correspondance :

toute correspondance relative à la Société doit être adressée de façon impersonnelle au siège.

Site internet :

http://www.societedesetudesdulot.org/

Adresse courriel :

sel-courrier@orange.fr

Comm. Par. de Presse N° 0611 G 88207 CAHORS IMPRIMERIE

Le Directeur de la publication : Patrice FOISSAC

Dépôt légal : janvier 2010